

FORMATIONS BANQUE FINANCE ASSURANCE 2020

Sessions
garanties
dès **2**
participants

COMPTABILITÉ

**CONTEXTE BANCAIRE
ET RÉGLEMENTATION**

**EXIGENCE PRUDENTIELLE
ET REPORTING FINANCIER**

AUDIT ET CONTRÔLES, RISQUES

**FINANCE D'ENTREPRISE
ET DE BANQUE**

CONTRÔLE DE GESTION

FISCALITÉ

GESTION D'ACTIFS

**SYSTÈME ET MOYENS
DE PAIEMENT**

**ELEARNING
MICRO LEARNING
VISIOFORMATIONS**

**FORMATIONS
CERTIFIANTES**

**FORMATIONS
EN ANGLAIS**

Le mot du président



L'environnement réglementaire des banques et des assurances ne cesse de se modifier et de se complexifier. 2020 n'échappera pas à cette règle.

Citons quelques exemples de ces évolutions.

La CRR2 (Capital Requirement Regulation 2) a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 7 juin 2019 : la finalisation de Bâle III se met en place. La BRRD2 (Bank Recovery and Resolution Directive 2) a aussi été publiée.

En matière comptable, la mise en place d'IFRS 9 de 2018 nécessite toujours d'être expliquée aux équipes financières, informatiques et risques. 2019 a par ailleurs été l'année de mise en place d'IFRS 16 sur les locations.

La liste des nombreuses évolutions n'est pas exhaustive, loin de là.

L'équipe pédagogique d'Afges accompagne nos clients dans ces changements importants. Nous continuons à développer les formations à l'international, au Maroc notamment. Les formations sont aussi de plus en plus déployées en anglais

afin de permettre aux banques d'assurer une homogénéité des connaissances de leurs équipes.

Nous veillons aussi à la qualité de la gestion commerciale et administrative des formations afin de garantir aux Directions de Ressources Humaines le meilleur traitement possible de leurs demandes.

Après la mise à jour en 2018 de « Pratique de la comptabilité bancaire », un nouvel ouvrage sur la gestion des risques « Donner du sens aux contrôles : une question de risque » a été publié en 2019. Un ouvrage sur le dispositif réglementaire bâlois (Bâle III et finalisation) devrait bientôt voir le jour.

Nous espérons ainsi, par ces efforts de tous les instants, pouvoir vous accompagner dans votre volonté de former vos équipes pour s'adapter aux changements réglementaires dans les meilleures conditions.

Hugues BEAUGRAND
Président

Sommaire

- 03. Mot du président
- 05. Sommaire
- 06. Calendrier
- 19. Formations hors catalogue
- 21. Formations distancielles
- 22. Certificat d'expertise en comptabilité bancaire
- 24. Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable
- 26. Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance
- 28. Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation
- 30. Parcours administrateurs
- 32. Afges en bref
 - 32. Nos atouts
 - 32. Notre organisation
 - 33. Nos formations
 - 33. Nos petits déjeuners
 - 33. Nos références
 - 33. Location de salles
- 34. Nos associés
- 35. Nos intervenants
- 37. Nos partenariats
- 39. Offre RH
- 40. Nos éditions

Informations pratiques

- 229. Conditions générales de prestation, tarifs et conditions d'annulation
- 231. Bulletins d'inscription aux formations
Certificats et fiches de renseignements
- 239. Plan d'accès

Formation Banque Finance 2020

- 21 Formations distancielles
- 22 Certificats

- 06 **BANQUE**
- 06 Comptabilité
- 101 Contexte bancaire et réglementation
- 109 Exigence prudentielle et reporting financier
- 133 Audit et contrôle, risques
- 173 Finance d'entreprise et de banque
- 179 Contrôle de gestion
- 195 Fiscalité
- 201 Gestion d'actifs
- 227 Systèmes et moyens de paiement

- 79 **ASSURANCE**
- 79 Comptabilité
- 85 Réglementation
- 89 Exigence prudentielle et reporting financier
- 93 Gestion des risques
- 97 Fiscalité
- 98 Actuariat

Notre calendrier de formations 2020

Toutes nos formations Inter sont réalisables en Intra, en One-to-One et en anglais

Formations Banque

Comptabilité p. 43

	page	mars	avril	mai	juin	juillet	sept.	oct.	nov.	déc.
100 Initiation à la comptabilité 1 jour • 844 € HT	43	16			3		14		25	
 101 Comptabilité bancaire : opérations classiques 2 jours • 1 630 € HT	44	17-18			4-5		15-16		26-27	
102 Lire et comprendre les comptes d'une banque 3 jours • 2 247 € HT	45		27-29					14-16		
 103 Comptabilité des titres et autres non-dérivés 2 jours • 1 630 € HT	47	19-20			8-9		17-18		30 nov.-1 ^{er} déc.	
104 Comptabilité des opérations en devises 2 jours • 1 630 € HT	48			11-12				5-6		
 105 Comptabilité des produits dérivés 3 jours • 2 247 € HT	49	23-25			10-12		21-23			2-4
106 Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel 3 jours • 2 247 € HT	50			13-15					23-25	
107 Comptabilité des produits et des opérations structurés 2 jours • 1 630 € HT	52					1 ^{er} -2		8-9		
108 Comptabilité bancaire : cycle long 5 jours • 3 147 € HT	53				15-19					7-11
 109 Consolidation des comptes : l'essentiel 2 jour • 1 630 € HT	55	30-31			15-16		24-25			7-8
110 Consolidation des comptes : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	56				24-26				25-27	

 Nouvelle formation  Cycle certifiant

Comptabilité (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
N 111 Consolidation prudentielle : spécificités 1 jour • 844 € HT	57		1 ^{er}						9
112 Bases des impôts différés dans les établissements de crédit 1 jour • 844 € HT	58			27				24	
113 Comptabilité des opérations de hors bilan 1 jour • 844 € HT	59				25			20	
114 Dépréciations et provisions 2 jours • 1 630 € HT	60				8-9				14-15
115 Manuel des procédures comptables 1 jour • 844 € HT	61				26				16
116 Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie 1 jour • 844 € HT	62				2		2		
117 IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables 1 jour • 844 € HT	63	18					14		
118 IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	64	17				15			
119 IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	65		27-29				12-14		9-11
120 Opérations de crédit-bail et de location (IFRS 16) 2 jours • 1 630 € HT	67		23-24					12-13	
121 IFRS 16 : contexte et impacts 1 jour • 844 € HT	68	26				30			
124 Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires 1 jour • 844 € HT	69		3		22		1 ^{er}		14
125 Audit comptable des établissements de crédit 3 jours • 2 247 € HT	70				3-5		5-7		9-11
126 Environnement comptable et contrôle interne 2 jours • 1 630 € HT	71		1 ^{er} -2					9-10	
127 Crédits à la clientèle 3 jours • 2 247 € HT	72			4-6			7-9		
128 Bank accounting 2 days • 1 630 € HT	74			14-15				16-17	
129 Bank accounting audit 2 days • 1 630 € HT	75							30 nov.-1 ^{er} déc.	
130 IFRS: the essential 1 day • 844 € HT	76		22				2		
131 Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III 2 jours • 1 630 € HT	77			28-29			12-13		

Notre calendrier de formations 2020

Contexte bancaire et réglementation p. 101

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
200 Réglementation bancaire et financière : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	101		23-24					23-24	
201 Environnement de la banque 2 jours • 1 630 € HT	102	18-19				17-18			
202 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ? 1 jour • 844 € HT	103			7				30	
203 Panorama des évolutions réglementaires 1 jour • 844 € HT	104	30					6		
204 Pratiques commerciales bancaires et protection des intérêts des clients 2 jours • 1 630 € HT	105		23-24				8-9		
205 Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque 2 jours • 1 630 € HT	107				22-23				7-8

Exigence prudentielle et reporting financier p. 109

	page	mars	avril	mai	juin	juillet	sept.	oct.	nov.	déc.
 300 Bâle III (CRR, CRR2, CRD IV, CRDIV) : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	109	23			10		17		25	
 301 Basel III (CRR, CRDIV): the basics 1 jour • 844 € HT	110		30					13		
302 Bâle III (CRR, CRR 2, CRDIV, CRDIV) : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	111	30 mars-1 ^{er} avril					28-30			16-18
 303 Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : fonds propres et ratio de levier 1 jour • 844 € HT	113				11				26	
 304 Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRD V) : fondamentaux du risque de crédit 2 jours • 1 630 € HT	114				15-16				30 nov.-1 ^{er} déc.	
 305 Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRD V) : pilier 2 : ICAAP, stress tests 2 jours • 1 630 € HT	116				25-26					10-11
306 Bâle III et sa finalisation 2 jours • 1 630 € HT	118			11-12				1 ^{er} -2		
 307 Finalisation de Bâle III : synthèse des principales mesures 1 jour • 844 € HT	120					1 ^{er}				16

Exigence prudentielle et reporting financier (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
308 Ratios prudentiels et règles de gestion 2 jours • 1 630 € HT	121			25-26					7-8
309 Dispositif de résolution (BRRD1, BRRD2) et ratios TLAC /MREL 1 jour • 844 € HT	122				29				14
310 États COREP : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	123	19						25	
311 États COREP : risques de crédit 2 jours • 1 630 € HT	124			11-12				16-17	
312 États FINREP NG (National Gaap) 1 jour • 844 € HT	125			7				13	
313 États FINREP 2020 et les disclosures non-performing et forbornes exposure 1 jour • 844 € HT	126	25					7		
314 Reportings (Surfi/Protide/BDP, ANACRÉDIT) 2 jours • 1 630 € HT	127	30-31				24-25			
315 Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	128	26-27			17-18	28-29			10-11
316 ANACRÉDIT 1 jour • 844 € HT	129			13				12	
317 Fonds propres: passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques 1 jour • 844 € HT	130			18				6	
318 Contrôle et révision des états prudentiels (Corep, LCR, grands risques) 2 jours • 1 630 € HT	131				29-30				3-4
319 Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique 2 jours • 1 630 € HT	132				11-12		15-16		

Audit et contrôle, risques p. 133

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
400 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 844 € HT	133				10				1 ^{er}
401 Prendre en compte le risque : un enjeu d'efficacité du contrôle permanent 2 jours • 1 630 € HT	134		20-21					23-24	

Audit et contrôle, risques (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
N 402 Outsourcing : contrôle des prestations essentielles externalisées 1 jour • 844 € HT	135			15					3
403 Savoir gérer sa communication orale en audit 2 jours • 1 630 € HT	136				8-9			4-5	
404 Savoir gérer la communication écrite en audit 1 jour • 844 € HT	137				10			6	
405 Lutte anti-fraude : guide opérationnel 1 jour • 844 € HT	138			14					4
406 LCB/FT : comment évaluer la qualité de son dispositif 1 jour • 844 € HT	139			27				6	
407 LCB/FT et analyse financière 2 jours • 1 630 € HT	140		23-24				15-16		
N 408 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace 1 jour • 844 € HT	141	24				23			
409 Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques 1 jour • 844 € HT	142			13				18	
410 Audit du risque opérationnel 1 jour • 844 € HT	143			6			7		
411 Audit du risque de crédit 2 jours • 1 630 € HT	144				18-19			12-13	
412 Audit des activités de marché 2 jours • 1 630 € HT	145				4-5				17-18
N 413 Audit des collectivités territoriales 1 jour • 844 € HT	146			25		28			
N 414 Audit des SEM, HLM, associations 1 jour • 844 € HT	147			26		29			
N 415 Exploiter les données dans le cadre d'un audit 2 jours • 1 630 € HT	149		22-23					16-17	
416 Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle 1 jour • 844 € HT	150		30						2
 417 Internal auditing in banking 2 days • 1 630 HT	151				29-30		15-16		
418 Les enjeux de fraude fiscale (FATCA et EAI) 1 jour • 844 € HT	152		1 ^{er}				5		
419 Risques de non-conformité, gouvernance, organisation et maîtrise 2 jours • 1 630 HT	153	26-27				21-22			

Audit et contrôle, risques (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
420 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1 630 HT	154	26-27						2-3	
421 Gestion actif/passif (ALM) : Approfondissement 2 jours • 1 630 HT	155			4-5				23-24	
N 422 Taux de cession internes (TCI) 1 jour • 844 HT	156		22				5		
N 423 Mesure et gestion des risques de marché 3 jours • 2 247 HT	157				17-19				2-4
424 Mesure et gestion des risques bancaires 2 jours • 1 630 HT	159			6-7				26-27	
N 425 Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM) 1 jour • 844 € HT	160				12			27	
N 426 Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeur XVA 1 jour • 844 € HT	161				30				15
N 427 Mesure et gestion de l'IRRBB 1 jour • 844 € HT	163				24				9
N 428 Mesure et gestion du risque de concentration - grands risques (large exposures) 1 jour • 844 € HT	164				24				9
N 429 Mesure et gestion des risques opérationnels 2 jours • 1 630 € HT	165				22-23				7-8
430 Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels 2 jours • 1 630 HT	167			11-12				30 nov. au 1 ^{er} déc.	
431 Risques des systèmes d'information 1 jour • 844 € HT	168				3			5	
432 Sécurité du système d'information 1 jour • 844 € HT	169				4			6	
433 Cartographie des risques 1 jour • 844 € HT	170			13					2
434 Mathématiques financières : les fondamentaux 2 jours • 1 630 € HT	171	16-17				21-22			

Finance d'entreprise et de banque p. 173

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
500 Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise 2 jours • 1 440 € HT	173			4-5			5-6		
501 Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise 2 jours • 1 440 € HT	174				15-16			2-3	
502 Analyse financière des établissements de crédit 2 jours • 1 630 € HT	175		27-28					9-10	
503 Les crédits syndiqués 1 jour • 844 € HT	176	31						5	
N 504 Impacts des IFRS dans l'analyse financière des corporates 1 jour • 844 € HT	177			6		16			

Contrôle de gestion p. 179

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
600 Le contrôle de gestion dans la banque 2 jours • 1 630 € HT	179		20-21				1 ^{er} -2		
601 Coût et rentabilité des services et produits bancaires 1 jour • 844 € HT	180			19			12		
602 Processus d'élaboration budgétaire 1 jour • 844 € HT	181			18				25	
603 Tableau de bord des performances de banque et d'agence 1 jour • 844 € HT	182			20				26	
604 Analyse du Produit Net Bancaire 1 jour • 844 € HT	183		1 ^{er}			30			
605 Améliorer votre maîtrise d'Excel grâce au contrôle de gestion 2 jours • 1 630 € HT	184				2-3				16-17
606 Améliorer votre maîtrise d'Excel en prototypant les concepts ALM définis dans l'IRRBB 2 jours • 1 630 € HT	186								14-15

Contrôle de gestion (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
607 Suivi de la marge d'intérêt d'une banque – Approfondissement 2 jours • 1 630 € HT	188							30 nov.-1 ^{er} déc.	
608 Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL 2 jours • 1 630 € HT	189				4-5				
N 609 Adapter le pilotage financier d'une banque en transformation digitale 2 jours • 1 630 € HT	191	26-27							
N 610 Data science et pilotage financier 2 jours • 1 630 € HT	193			6-7					3-4

Fiscalité p. 195

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
700 Fiscalité bancaire : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	195		2		19	30			15
701 Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités 2 jours • 1 630 € HT	196				2-3				10-11
702 Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires) 2 jours • 1 630 € HT	197		20-21			17-18			
703 Contribution Économique Territoriale 1 jour • 844 € HT	198	16						16	
704 Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision 3 jours • 2 247 € HT	199		27-29					16-18	
705 Actualité fiscale du secteur financier 1 jour • 844 € HT	200			7			16		

Gestion d'actifs p. 201

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
N 800 Environnement – Fondamentaux de la gestion d'actifs 1 jour • 844 € HT	201		22			16			
N 801 Environnement – Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers 2 jours • 1 630 € HT	202	19-20				14-15			
N 806 Gouvernance et compliance – Enjeux pour la gestion d'actifs 1 jour • 844 € HT	204	18				23			
807 Gouvernance et compliance - MIF 2/MIR 1 jour • 844 € HT	205		29				14		
N 810 Gestion des risques - Audit et évaluation des fonds d'investissement 1 jour • 844 € HT	206		30					9	
N 811 Gestion des risques - Risques et contrôle interne dans la gestion d'actifs 1 jour • 844 € HT	207			20				16	
820 Instruments financiers - Initiation aux produits dérivés 1 jour • 844 € HT	208		1 ^{er}			23			
821 Instruments financiers - Gestion obligatoire 2 jours • 1 630 € HT	209	19-20						19-20	
822 Instruments financiers - Technique de la titrisation 2 jours • 1 630 € HT	211			25-26				26-27	
823 Instruments financiers – Produits de taux fermes et dérivés 3 jours • 2 247 € HT	213				24-26				14-16
824 Instruments financiers – Swaps de taux 2 jours • 1 630 € HT	215				11-12	17-18			
825 Instruments financiers – Audit, gestion et couverture du risque de taux 2 jours • 1 630 € HT	217			28-29				12-13	
830 Traitement des opérations - Systèmes de règlement/livraison et de paiement 1 jour • 844 € HT	219	23-24					1 ^{er} -2		
831 Traitement des opérations - Activités de back-office titre 2 jours • 1 630 € HT	220			18-19					7-8
832 Traitement des opérations - Caractéristiques et fonctionnement des opérations sur titres (OST) 2 jours • 1 630 € HT	221			14-15				9-10	

Gestion d'actifs (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
840 Gestion collective - Gestion et comptabilité des fonds d'investissement 2 jours • 1 630 € HT	222			6-7					17-18
841 Gestion collective - Le métier de contrôleur dépositaire d'OPC 2 jours • 1 630 € HT	223			14-15			12-13		
842 Gestion collective – Gestion et comptabilité des fonds commun de titrisation (FCT) 1 jour • 844 € HT	224			20				23	

Systèmes et moyens de paiement p. 227

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
900 Le SEPA et les moyens de paiement 2 jours • 1 630 € HT	227			18-19				2-3	
901 Systèmes de paiement SEPA, Target 2 1 jour • 844 € HT	228			20				4	

Formations Assurance

Comptabilité p. 79

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 150 Comptabilité d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	79		2-3			24-25			
 151 Application des IFRS aux sociétés d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	80		20-21				15-16		
 152 Opérations en devises des sociétés d'assurance 1 jour • 844 € HT	81			7				4	
 153 Consolidation des sociétés d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	82			4-5				5-6	
154 IFRS 17 – Contrats d'assurance 1 jour • 844 € HT	83		30				7		
155 Application d'IFRS 9 à l'assurance 1 jour • 844 € HT	84		29				9		

Réglementation p. 85

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 160 Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	85	16-17				14-15			
 161 Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	86		23-24				1 ^{er} -2		
 162 La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance 1 jour • 844 € HT	87	27					8		
 163 Directive distribution en assurance 1 jour • 844 € HT	88	18				16			

Exigence prudentielle et reporting financier p. 89

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 165 Bâtir le bilan économique sous Solvency II 2 jours • 1 630 € HT	89				22-23			19-20	
 166 Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II 3 jours • 2 247 € HT	90								2-4
167 Solvency II : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	91		22				14		
 168 Initiation à la gestion actif-passif en assurance 2 jours • 2 165 € HT	92	26-27						19-20	

Gestion des risques p. 93

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 170 Risque opérationnel dans l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	93			28-29				16-17	
171 Audit d'une société d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	94				11-12			2-3	
172 Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II 2 jours • 1 630 € HT	95			25-26					
 173 Gestion des risques et contrôle interne dans l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	96			18-19				9-10	

Fiscalité p. 97

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 176 Fiscalité des opérations d'assurance 1 jour • 844 € HT	97				10			18	

Actuariat p. 98

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
N 190 Actuariat pour les non-actuares 2 jours • 2 165 € HT	98			28-29		21-22			
N 191 Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de solvabilité 2 2 jours • 2 165 € HT	99		2-3					12-13	
N 192 Initiation à la réglementation, aux calculs et à la comptabilisation des provisions techniques 2 jours • 2 165 € HT	100	23-24				28-29			

Formations hors catalogue

Une liste de formations réalisées en inter ou en intra chez nos clients, à prendre telles quelles ou à adapter en fonction de vos besoins. Réalisables en inter à partir de deux participants, nous consulter pour des dates.

1. Comptabilité bancaire

- ▶ Comptabilité des entreprises industrielles et commerciales approfondissement.
- ▶ Le Commissariat aux comptes des établissements de crédit.
- ▶ Fusions : Régime juridique, fiscal et comptable.

2. Assurances

- ▶ Initiation à l'actuariat assurance vie
- ▶ Initiation à l'actuariat assurance Non vie
- ▶ La fonction actuarielle dans le cadre de Solvabilité II.
- ▶ Qualité des données sous Solvabilité II.

3. Contexte bancaire et réglementation

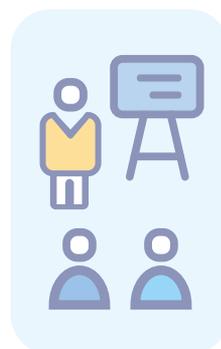
- ▶ Bilan et compte de résultat.
- ▶ Le rôle d'une Banque Centrale et les modalités de ses interventions.

4. Exigence prudentielle et reporting financier

- ▶ Modélisation du risque de crédit et stress tests.

5. Audit et contrôle, Risques

- ▶ Cybercriminalité.
- ▶ Audit des exigences qualitatives et comptables des établissements de crédit.
- ▶ Audit de la trésorerie.
- ▶ Auditer le rapport ICAAP.
- ▶ Audit de Bâle III.
- ▶ Audit de la VAR.
- ▶ Audit de l'ALM.
- ▶ Audit de la conformité.
- ▶ Audit des modèles internes du risque de crédit.
- ▶ Audit des produits de taux et IRRBB
- ▶ Audit des produits monétaires et obligataires
- ▶ Techniques d'entretien d'investigation.
- ▶ Fraude documentaire.
- ▶ Maîtriser Excel dans les fonctions d'audit, contrôle et risques.
- ▶ Processus des Audits SI.
- ▶ Gouvernance et gestion de la technologie de l'information.
- ▶ Acquisition, développement et Implémentation des Systèmes d'Information.
- ▶ Exploitation et Gestion des services des Systèmes d'Information.



SESSIONS
ouvertes à partir
de 2 participants

- ▶ Protection des actifs informationnels (sécurité de l'information).
- ▶ La gestion des projets informatiques.
- ▶ Audit des petites filiales sur la base d'une étude de cas.

6. Finance d'entreprise et de banque

- ▶ Project finance.
- ▶ Crédits documentaires.
- ▶ Réforme des contrats de crédit immobilier.
- ▶ Analyser un bilan concessionnaire.
- ▶ Liquidité, financement et refinancement bancaire.
- ▶ Vocabulaire anglais pour le banquier.

7. Contrôle de gestion

- ▶ Contrôle de gestion d'un centre de support d'une banque – Approfondissement.

8. Fiscalité

- ▶ Sociétés holding principes juridiques et fiscaux.

POUR TOUTE INFORMATION

- **Karim SBAI**
- Directeur Commercial
- sbai@afges.com
- 01 70 61 48 66 • 06 71 31 87 36

Formations distancielles



Visio formations

La visio-formation est une technique de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents grâce à une interface web. Elle permet de multiplier les modalités d'apprentissage. Elle propose des cours en ligne, des exercices, quiz, etc. Elle offre plusieurs avantages :

- ▶ Une formation interactive, avec de grandes possibilités de personnalisation selon la typologie des collaborateurs, le thème, la culture de l'entreprise, etc.
- ▶ Tournée vers l'opérationnel ou la spécialisation.
- ▶ Des sessions courtes mais denses (1h30 maximum).
- ▶ Des gains de temps car les déplacements sont de fait réduits.
- ▶ Un partage des applications et des contenus d'apprentissage.
- ▶ Un faible coût par session.
- ▶ Un nombre de participants réduit (10 maximum).
- ▶ Une mise en œuvre simple (une planification est néanmoins à prévoir : date et horaire fixe, inscription nécessaire).

La visio-formation répond à un double objectif :

- ▶ Faciliter pour les animateurs l'interactivité et la flexibilité vis-à-vis des apprenants tout en conservant les bénéfices de la formation présentielle.
- ▶ Faire bénéficier les apprenants d'une souplesse dans l'écoute

tout en maintenant un contact visuel et suivi afin d'éviter l'isolement des formations à distance.

1. Comment participer à une visio-formation?

S'inscrire sur notre site ou sur notre catalogue à l'aide du bulletin d'inscription. Une convocation vous est adressée ainsi qu'une invitation sur votre calendrier.

En pratique pour le participant :

- ▶ En amont de la formation :
 - Recevoir et accepter une invitation sur votre calendrier.
- ▶ Le jour de la formation :
 - Se munir d'un casque et d'un micro devant son PC. La webcam n'est pas obligatoire.
 - Exécuter le lien envoyé dans l'invitation et s'identifier.
- ▶ Le participant est alors prêt à suivre la visio-formation.

2. Prix

- ▶ Inter : 99 € HT par session et par apprenant (ouverture garantie à 3 participants).
- ▶ Intra : 780 € HT par session (10 apprenants maximum).

3. Dates

- ▶ Selon demande.

artips

une dose d'art
au quotidien

Micro learning

Société créée en 2013, **Artips** est un le premier média culturel en ligne en France en termes d'audience.

Artips a développé une solution de micro-learning. Ce concept repose sur des formats courts (sessions de 8 minutes max) et un storytelling élaboré (chaque session est introduite par une anecdote mémorable envoyée par push) afin d'engager les apprenants et d'optimiser le taux de complétion.

L'idée est de donner envie d'apprendre autrement, grâce à un univers ludique et chaleureux et un ton très accessible.

Artips accompagne l'Afges dans la création de formations sur mesure et de dispositifs de sensibilisation.

FormaLearning

CRÉATEUR DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Elearning

FormaLearning, créateur de ressources pédagogiques, met à votre disposition son expertise pédagogique pour vous accompagner dans la construction de parcours de formation digitale sur-mesure avec l'Afges. Au cœur de la transformation digitale de l'entreprise, FormaLearning est un organisme de formation, adhérent à la ffp, spécialisé dans les solutions de formation distancielles. L'activité de FormaLearning consiste à concevoir et à réaliser des solutions de type quiz, flash-learning, rapid learning, ou serious game. Ces solutions de formation distancielles s'inscrivent dans une offre plus globale d'ingénierie pédagogique et de gestion de la formation à distance.

Certificat d'expertise en comptabilité bancaire



16
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat d'expertise de comptabilité bancaire sur 16 jours.

1.1. Un Certificat mis en place par trois partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

► **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers). Son rôle est notamment :

- De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► **ADICEF**. Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français. Son rôle est notamment :

- D'exprimer les besoins de la profession.
- De définir le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque, sorte de « cahier des charges ».

► **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

2. Participants

Pour permettre à un large éventail de candidats de présenter l'examen, les conditions sont relativement souples. Les conditions minimales sont les suivantes :

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.
- Ou d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.
- Ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

3. Comment préparer cet examen ?

Pour réussir cet examen, il est proposé une solution souple, adaptée aux différentes situations, offrant une grande liberté.

- Le parcours le plus simple est de suivre le cycle certifiant. À l'issue de ce parcours, un examen est organisé (sur la dernière demi-journée).
- Pour les professionnels qui ne peuvent s'absenter sur une période aussi longue, il est possible de suivre ces différentes formations à la carte, en toute liberté, car Afges les organise régulièrement tout au long de l'année.

4. Thèmes

Voir tableau ci-dessous.

5. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 9 036 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

6. Validation du certificat

- ▶ QCU.
- ▶ Questions fermées.
- ▶ Questions ouvertes.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Page	Nbre jours	Dates
101	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1 630 €	44	2	17 au 18 mars 2020 4 au 5 juin 2020 15 au 16 septembre 2020 26 au 27 novembre 2020
103	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1 630 €	47	2	19 au 20 mars 2020 8 au 9 juin 2020 17 au 18 septembre 2020 30 novembre au 1 ^{er} décembre 2020
105	Comptabilité des produits dérivés	2 247 €	49	3	23 au 25 mars 2020 10 au 12 juin 2020 21 au 23 septembre 2020 2 au 4 décembre 2020
109	Consolidation des comptes : l'essentiel	1 630 €	55	2	30 au 31 mars 2020 15 au 16 juin 2020 24 au 25 septembre 2020 7 au 8 décembre 2020
315	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1 630 €	128	2	26 au 27 mars 2020 17 au 18 juin 2020 28 au 29 septembre 2020 10 au 11 décembre 2020
124	Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires	844 €	69	1	3 avril 2020 22 juin 2020 1 ^{er} octobre 2020 14 décembre 2020
700	Fiscalité bancaire : l'essentiel	844 €	195	1	2 avril 2020 19 juin 2020 30 septembre 2020 15 décembre 2020
122	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 247 €		2,5	24-25-26 juin 2020 (matin) 16-17-18 décembre 2020 (matin)
123	Examen CNAM	1 000 €		0,5	26 juin 2020 (après-midi) 18 décembre 2020 (après-midi)

Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable



27
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de contrôleur bancaire comptable exige des compétences de plus en plus pointues dans un environnement de plus en plus mouvant et complexe.

L'introduction des normes comptables internationales associées à des normes françaises spécifiques, suppose des compétences de plus en plus pointues et rend le contrôle particulièrement délicat. Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable (créé en 2011 pour la Banque de France), en partenariat avec AFGes et le Cnam a pour objectif de certifier la compétence des agents dans ces domaines, de faciliter la compréhension de la comptabilité bancaire et savoir contrôler les états financiers d'un établissement de crédit.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 27 jours pendant 8 mois.

1.1. Un certificat mis en place par deux partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, deux partenaires se sont regroupés.

- ▶ **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers), son rôle est notamment :
 - De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille

- de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

▶ **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

2. Participants

- ▶ 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- ▶ Bac +3.
- ▶ Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

4. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 27 jours y compris l'examen : nous consulter

5. Validation du certificat

- ▶ Contrôle continu dans cinq modules.
- ▶ Examen :
 - QCU.
 - Questions ouvertes.
 - Questions fermées.
- ▶ Oral.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Page	Nbre jours	Dates
126	Environnement comptable et contrôle interne	1 630 €	71	2	1 ^{er} au 2 avril 2020 9 au 10 novembre 2020
127	Crédits à la clientèle	2 247 €	72	3	4 au 6 mai 2020 7 au 9 octobre 2020
129	Activité de marché : introduction, titres et devises			5	Nous consulter
130	Activité de marché : dérivés			5	Nous consulter
131	Autres opérations bancaires			2,5	Nous consulter
705	Fiscalité bancaire			1,5	Nous consulter
132	États financiers individuels et consolidés			5	Nous consulter
133	Révision, préparation et entraînement à l'examen			2,5	Nous consulter
134	Examen CNAM	1 000 €		0,5	Nous consulter
135	Oral CNAM	500 €		30 mn	Nous consulter

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

18
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance a pour but de former les contrôleurs comptables intervenant au sein des groupes d'assurance ou de bancassurance aux spécificités comptables et prudentielles de l'assurance et aux contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveau.

Cette formation doit permettre aux candidats de s'assurer de la conformité des enregistrements comptables et du reporting financier et prudentiel dans les trois référentiels suivants : normes françaises, IFRS et Solvabilité 2.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 18 jours.

2. Participants

- ▶ 3 ans d'expérience en contrôle comptable.
- ▶ Bac +3.
- ▶ Entretien de validation des acquis et de l'expérience, si les deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

4. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 10 867,00 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

5. Validation du certificat

- ▶ QCU.
- ▶ Questions ouvertes.
- ▶ Questions fermées.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix H.T. catalogue	Page	Nombre de jours	Dates
160	Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	1 630 €	85	2	16 au 17 mars 2020 14 au 15 septembre 2020
150	Comptabilité d'assurance	1 630 €	79	2	2 au 3 avril 2020 24 au 25 septembre 2020
151	Application des IFRS à l'assurance	1 630 €	80	2	20 au 21 avril 2020 15 au 16 octobre 2020
152	Opérations en devises des sociétés d'assurance	844 €	81	1	7 mai 2020 4 novembre 2020
165	Bâtir le bilan économique sous Solvabilité II	1 630 €	89	2	22 au 23 juin 2020 19 au 20 novembre 2020
166	Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité II	2 247 €	90	3	2 au 4 décembre 2020
153	Consolidation des sociétés d'assurance	1 630 €	82	2	4 au 5 mai 2020 5 au 6 novembre 2020
176	Fiscalité des opérations d'assurance	844 €	97	1	10 juin 2020 18 novembre 2020
158	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 247 €		2,5	14-15-16 décembre 2020 (matin)
159	Examen	1 000 €		0,5	16 décembre 2020 (après-midi)

Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation



18
jours

1. Objectif du parcours/certificat

- ▶ Certifier la compétence en réglementation Bâle III des professionnels de toutes les fonctions bancaires impactées par la réglementation prudentielle.
 - ▶ Faciliter la compréhension du risk management, de la réglementation prudentielle Bâle III et de son lien avec l'approche normative comptable.
 - ▶ Fournir les clés permettant de déployer opérationnellement la réglementation prudentielle au sein des établissements bancaires.
 - ▶ Préparer les opérationnels aux différents changements réglementaires à venir.
- Ce certificat se déroule sur un cycle de 18 jours.

2. Participants

- ▶ Fonctions de contrôle (middle et back office).
- ▶ Risk management.
- ▶ Reporting financier et réglementaire.

- ▶ Audit et inspection (interne et externe).
- ▶ Services comptables et financiers.
- ▶ Communication financière.
- ▶ Superviseurs externes.
- ▶ Fonctions de direction.

3. Thèmes

- ▶ Voir ci-contre.

4. Validation du certificat

- ▶ QCU.
- ▶ Cas pratiques.
- ▶ Exercices.
- ▶ Oral.

5. Tarifs

Cycle complet de 18 jours y compris l'examen :
10 557 € HT.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix H.T. catalogue	Page	Nombre de jours	Dates
300	Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : l'essentiel	844 €	109	1	23 mars 2020 10 juin 2020 17 septembre 2020 25 novembre 2020
303	Bâle III CRR/ CRR, CRDIV, CRDV : fonds propres et ratio de levier	844 €	113	1	11 juin 2020 26 novembre 2020
304	Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV), fondamentaux du risque de crédit	1 630 €	114	2	15 au 16 juin 2020 30 novembre au 1 ^{er} décembre 2020
429	Mesure et gestion des risques opérationnels	1 630	165	2	22 au 23 juin 2020 7 au 8 décembre 2020
423	Mesure et gestion du risque de marché	2 247 €	157	3	17 au 19 juin 2020 2 au 4 décembre 2020
425	Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)	844 €	160	1	12 juin 2020 27 novembre 2020
426	Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeurs XVA	844 €	161	1	30 juin 2020 15 décembre 2020
427	Mesure et gestion de l'IRRRBB (risque de taux dans le portefeuille bancaire)	844 €	163	1	24 juin 2020 9 décembre 2020
428	Risque de concentration, Large Exposures (grands risques)	844 €	164	1	24 juin 2020 9 décembre 2020
305	Bâle III, pilier 2 (Srep, Raf, Stress test, ICAAP, ILAAP)	1 630 €	116	2	25 au 26 juin 2020 10 au 11 décembre 2020
309	Dispositifs et ratios de résolution bancaire TLAC, MREL	844 €	122	1	29 juin 2020 14 décembre 2020
307	Bâle III et sa finalisation - Synthèse des principales mesures	844 €	120	1	1 ^{er} juillet 2020 16 décembre 2020
325	Préparation examen	844 €		1	2 juillet 2020 17 décembre 2020
326	Oral	500 €		30 mn	3 juillet 2020 18 décembre 2020

Parcours administrateurs

Compréhensions des points clés de la banque



1. Objectif du parcours/certificat

De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.

Par ailleurs, les responsabilités de ses membres se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de la banque.

Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux de la banque, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

2. Durée

- ▶ 1 jour - Modules 1 à 5.
- ▶ Modules optionnels : ½ journée chacun.

3. Participants

- ▶ Membres des organes délibérants (conseil d'administration, de surveillance ou comité d'audit et des risques).

4. Modules principaux

4.1. L'environnement réglementaire

- ▶ Les spécificités de la gouvernance de la banque.
- ▶ Les principaux acteurs de la gouvernance.
- ▶ Le rôle du régulateur en France (ACPR et AMF).

- ▶ L'évolution réglementaire au niveau européen (Rôle de la BCE notamment et de l'ESMA).
- ▶ Les enjeux de contrôle interne et les exigences prudentielles (Bâle).

4.2. Les enjeux de la comptabilité bancaire

- ▶ Le cadre réglementaire de la comptabilité bancaire.
- ▶ La lecture d'un bilan de banque.
- ▶ Les différents états financiers.
- ▶ Les principaux mouvements dans le bilan et le hors bilan bancaire.
- ▶ La compréhension du compte de résultat.
- ▶ Les points d'attention pour l'administrateur.

4.3. Comprendre la gestion des risques structurels

- ▶ Le rôle de l'ALM.
- ▶ Mesure du risque de liquidité.
- ▶ Mesure du risque de taux.
- ▶ Les évolutions Bâle III et CRDIV et les impacts en termes de stratégie.
- ▶ Les points d'attention pour l'administrateur.

4.4. Comprendre les enjeux prudentiels à partir de l'identification des principaux risques de la banque

- ▶ Le contexte de gestion des risques.
- ▶ Le risque de crédit.
- ▶ Le risque de marché.
- ▶ Le risque opérationnel.
- ▶ Le risque de non-conformité.
- ▶ Les points d'attention pour l'administrateur.

4.5. Savoir apprécier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques

- ▶ L'organisation du dispositif de contrôle interne (contrôle périodique/permanent).
- ▶ Les principales composantes du dispositif de contrôle de la banque.
- ▶ Les liens entre cartographie des risques et contrôle interne.
- ▶ Le pilotage du dispositif de maîtrise des risques à partir des documents fournis.
- ▶ Les points d'attention pour l'administrateur.

5. Modules optionnels

5.1. Le suivi du risque de crédit

- ▶ Les composantes du risque de crédit.
- ▶ Les méthodologies de calcul du risque de crédit.
- ▶ Le dispositif de contrôle du risque de crédit.

5.2. Le suivi du risque de marché

- ▶ L'organisation de l'activité de marché.
- ▶ Les composantes du risque de marché.

- ▶ La mesure du risque de marché selon les principaux instruments.
- ▶ Les principaux modèles de calcul du risque de marché.

5.3. La gestion du risque opérationnel

- ▶ Les composantes du risque opérationnel.
- ▶ Le rôle de la collecte des pertes/incidents et de la cartographie des risques.
- ▶ Les principaux risques opérationnels (dont les risques de non-conformité)
- ▶ Les modalités d'appréciation des dispositifs par les administrateurs.

6. Validation du certificat

- ▶ QCU.

7. Tarifs

En inter, journée complète y compris l'examen : 1000 € HT/ participant. Nous consulter.

En intra, nous consulter.

POUR TOUTE INFORMATION

- Karim SBAI
- Directeur Commercial
- sbai@afges.com
- 01 70 61 48 66 • 06 71 31 87 36

Afges en bref



Nos chiffres clés 2018

- Près de 70 animateurs
- 6 100 apprenants
- 1 500 jours de formation
- Cotation Banque de France G3+

Créé en 1986 par des experts de la comptabilité bancaire, l'AFGES est un acteur majeur de la formation bancaire en France, ciblant le monde de la finance et de l'assurance.

Près de 70 animateurs, experts reconnus et passionnés par la formation professionnelle, assurent des formations chez nos clients, en visio-conférence ou encore dans nos salles de cours équipées des dernières technologies interactives, à deux pas de la Place de l'Étoile à Paris. Les plus grands noms du secteur bancaire en France (BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR...), de nombreux cabinets d'audit ou encore les principales institutions financières publiques nous font confiance pour dispenser des formations d'excellence et participer ainsi au développement de l'expertise de leurs équipes.

Nos atouts

L'AFGES, une expertise reconnue :

- Une connaissance approfondie du terrain.
- Une anticipation permanente de la demande du marché de la formation.
- À la pointe de l'information et de l'actualité comptable et réglementaire.
- Des ouvrages de référence rédigés par nos animateurs et nos associés.

L'AFGES : une réponse réfléchie aux spécificités des métiers de la banque, des instituts financiers et de l'assurance.

- Développement de 4 certifications :
 - 2011 – Le certificat comptable bancaire.
 - 2015 – Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable.
 - 2016 – Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurances.
 - 2020 – Le certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

L'AFGES : une équipe compétente, soudée et dynamique

- Priorité : la qualité de nos prestations.
- Respect des délais et du process de nos partenaires.
- Objectif : aller au-delà des 95% de clients satisfaits (étude 2014).

L'AFGES : un centre de formation à dimension internationale

- Ouverture d'une filiale à l'étranger : Afges Maroc.
- Coordination et organisation de projets de formation à l'étranger.
- Cours de formation en langue anglaise sur la quasi-totalité des matières.
- Des partenaires dans plusieurs pays du monde : Algérie, Luxembourg et Afrique.

Notre organisation

5 animateurs-associés se répartissent l'organisation de nos principaux domaines d'intervention :



Comptabilité et risques comptables

Hugues Beaugrand



Prudentiel (Bâle III, CRR, CRD IV)

Gérard Marot



Audit, risques et contrôle

Béatrice Bon Michel



Assurances

Gaël Léger



Fiscalité

Pascal Brouttier



Certificats

Pascal Brouttier

Nos formations

► Notre offre inter

L'AFGES propose une offre catalogue de 155 formations avec une **garantie de tenue de session à partir de 2 participants**.

Vous êtes intéressé par une formation mais les dates proposées ne vous conviennent pas ? Dès lors que vous réunissez deux participants, l'AFGES est en mesure d'ouvrir une nouvelle session sur simple demande de votre part, à la période de votre choix.

► Notre offre sur-mesure

L'AFGES conçoit des formations sur mesure, adaptées à vos besoins spécifiques.

À l'AFGES, l'identification de vos besoins passe par 5 étapes-clés :

- 1 Diagnostic : situation actuelle, objectifs opérationnels, profil des collaborateurs concernés, vos enjeux, vos contraintes.
- 2 Mise en place de l'ingénierie pédagogique : élaboration d'un déroulé pédagogique extrêmement précis sous la supervision de l'animateur retenu.
- 3 Organisation logistique de la formation : mise des supports à votre charte graphique si besoin, reprographie des supports, location de salle...
- 4 Animation de la formation.
- 5 Évaluation de l'atteinte des objectifs.

Nos animateurs interviennent aussi bien en France qu'à l'étranger, en français ou en anglais.

► Des formats variés

Vous souhaitez renforcer les compétences de l'un de vos collaborateurs ? L'AFGES vous propose des formations en one-to-one :

- Des formations personnalisées très pointues.
- Des formations en one-to-one sur mesure induisant une plus grande souplesse par rapport au programme défini.
- Des animateurs rompus à cet exercice de style.

Vous disposez de très peu de temps ? Depuis 2014, l'AFGES a ouvert des classes virtuelles permettant de répondre aux exigences de réactivité et de praticité.

Vous souhaitez former des salariés d'origine étrangère ? L'AFGES propose des formations conçues spécifiquement en anglais. De plus, la majeure partie de nos formations sont déclinables en anglais.

Nos petits déjeuners

L'AFGES organise, tout au long de l'année des petits déjeuners gratuits sur des thèmes d'actualité (IFRS, Bâle III, 5^e Directive Distribution Assurance, cybercriminalité...). Pour vous tenir informés, inscrivez-vous à notre newsletter sur la page d'accueil de notre site (www.afges.com) ou consultez notre rubrique Actualités.

Nos références

Les plus grands noms du secteur nous font confiance : BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR, LBP, CIC, HSBC, NSMD... Mais aussi des établissements de crédit, des organismes de financement, des institutions financières publiques parmi lesquelles la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit national, l'Agence française de développement...

Banques étrangères, organes centraux de Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal, Grèce, Maroc, Tunisie, Algérie, Haïti, Liban, Madagascar, Rwanda, Burundi, Cameroun... Auxquels il convient d'ajouter :

- Des cabinets d'audit et de Commissariat aux Comptes, de conseil et d'organisation.
- Des sociétés de logiciels informatiques telles que SOPRA et MUREX.

Location de salles

Vous organisez une session de formation intra entreprise et ne disposez pas de salle adéquate ?

L'AFGES met à votre disposition des salles de formation spacieuses et en premier jour :

- Pouvant accueillir de 2 à 15 participants.
- Équipées d'écrans LCD interactifs permettant l'enregistrement et la restitution des prises de notes en fin de formation.
- Une de nos salles (Antoine Sardi) équipée en visio-conférence est idéale pour des formations à distance.

Des boissons chaudes (café et thé) ainsi que des jus de fruit, viennoiseries sont à la disposition de vos participants.



Nos associés



Hugues BEAUGRAND
Président

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA).
Comptabilité bancaire, audit et contrôle interne, exigence prudentielle et ALM.



Moulay A. AMAZIRH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'Institut de Préparation aux Affaires, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques.



Gérard MAROT

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Ingénieur, Maîtrise es Sciences Économiques, Maîtrise de Gestion.
Comptabilité bancaire, exigence prudentielle, contrôle interne, systèmes d'information, organisation.



Pascal BROUTTIER

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire et fiscalité bancaire.



Hervé MANCERON

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé ESCP, DEA de gestion.
Comptabilité bancaire, réglementation bancaire et consolidation.



Marie-Paule DEGEILH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables et membre de la commission BANQUE de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Docteur d'État en Droit.
Comptabilité bancaire.



Philippe DARRÉ

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire, analyse financière et audit comptable.



Béatrice BON MICHEL

Diplômée d'AUDENCIA et d'Études Comptables et Fiscales, Doctorat en sciences de gestion, membre de l'IFACI, de PRMIA et de Kortys Wg Gr.
Contrôle périodique (audit interne) et contrôle permanent, Risque opérationnel dont risque de non-conformité et risque LCB/FT.



Gaël Léger

MBA École nationale d'Assurance, Management de l'Entreprise d'Assurance, Ecole de Commerce Clermont Ferrand, Option Finance et Contrôle de Gestion.
Comptabilité des Assurances en normes françaises et IFRS, Solvency II, audit comptable et contrôle interne de l'assurance.



Karim SBAÏ

Directeur Général et Directeur Commercial

Le département administratif et commercial



**Maxence
DUHAYON**

Business Manager
Nord et Benelux



**Delphine
LESCURE**

Assistante
commerciale



**Sabrina
FOSSION**

Responsable
administrative INTRA/
INTER
fossion@afges.com
01 70 61 48 60



**Camille
THIESSART**

Assistante formation
INTRA
thiessart@afges.com
01 70 61 48 81



**Héloïse
GABRIEL**

Assistante formation
INTER
gabriel@afges.com
01 70 61 48 63



**Lina
SBAI**

Assistante formation
INTER (Alternante)
l.sbai@afges.com
01 70 61 48 64

Nos intervenants

Hervé AKOUN

Actuaire, membre diplômé de l'Institut des Actuaires Français (I.A.F.). ENSAE : École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique. Division : Statisticiens Économistes et Administrateurs (S.E.A).
Finance.

Yvan ALLIOLI

Associé Fondateur du cabinet APS Risk, ancien Manager de PWC Management Consulting.
Risques Opérationnels, Cartographie des risques, Lutte contre le risque de fraude, Contrôle et Audit Interne, Plan de Continuité d'Activité.

Alice ARBANE

Master Assurances - Université ASSAS - Paris.
LCB/FT - DDA

Patrick AUTEAU

Diplôme de l'école des cadres du Groupe des Caisses d'Épargne (label HEC). DESS de gestion des PME. Certification IFRS délivrée par l'ESSEC. Diplôme d'expertise comptable.
Comptabilité bancaire et réglementation bancaire.

Gaëlle AZRIA

Expert comptable, Directrice associée Conforméo, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
Conformité, gestion des risques bancaires, audit et contrôle interne, dispositif de contrôle permanent, comptabilité bancaire et audit comptable.

Hicham BADDAG

Expert-comptable. Certifié CIPA de l'AAOIFI (Bahreïn). Certifié CIFE d'Ethica Institute of Islamic Finance (Dubai).
Finance islamique. Exigence prudentielle.

Nathalie BAUDRY

CERTIFICATION AMF. Formation RCSI/RCCI dispensée par l'Autorité des marchés financiers. E.F.B. (École de Formation Professionnelle des Barreaux de la Cour

d'Appel de Paris) Avocate - Prestation de serment en octobre 2001. DESS de Droit des Affaires et Fiscalité - Université PARIS II ASSAS. Maîtrise de Droit des Affaires et Fiscalité - Université PARIS II ASSAS.
LCB/FT – Lutte contre la corruption.

Christian BERTHEUIL

MBA University of Oregon (USA). DESCAF de l'École Supérieure de Commerce Poitiers.
Management, communication et relation client.

Evelyne BESSEAU

Expert Comptable, Maîtrise Économie Paris II, membre administrateur de l'ADICECEI et enseignant à l'Université (Angers et Rennes) en Comptabilité et audit bancaire.
Comptabilité bancaire.

Jean Philippe BORGIALLO

Maîtrise es Sciences économiques option Finance.
Contrôle permanent et périodique. LCB/FT. Exigence prudentielle. Pilotage financier, ALM, Contrôle de gestion bancaire.

Marie Fleur BOUILLON BONTE

Expert comptable et auditeur chez CIFRALEX, membre de l'Ordre des Experts Comptables et de l'ICAEW (Institute of Chartered Accountant in England and Wales). Licenciée en sciences économiques, MBA de gestion option finance, certificat IFRS (ESSEC).
Comptabilité bancaire. Audit comptable. Commissariat aux Comptes des Établissements de Crédit.

Stéphane BOURDIN

DESS Informatisation des Entreprises. MIAGE - Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises.
Risques opérationnels.

David BOYER

Executive MBA HEC. D.E.S.C.F. Maîtrise d'Économie Appliquée, Université Paris 9 Dauphine.
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Andréa BRIGNONE

Doctorat sciences économiques. IAE. Collège Libre des sciences sociales et économiques.
Finance et produits de marché. Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marché et backs office.

Gary CANTOR

Expert Comptable (Londres), FCA MBA (Finance & Accounting).
Comptabilité anglo-saxonne, IAS et française, comptes consolidés, analyse financière, fiscalité britannique, contrôle de gestion, privatisation et bourse.

Jean-François CARON

Diplômé de l'Université du Maine (Le Mans) en Macroéconomie et conjoncture économique.
Certificat Risk Management Assurance (CRMA).
Certifié International Auditor (CIA).
Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières (DESCF).
Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF).
Contrôle périodique et permanent. Contrôle de gestion.

Xavier CASAL

DES de droit public (Paris II), maîtrise de droit, chargé d'enseignement en master II de droit des affaires et en master II de droit fiscal à l'Université Paris Panthéon Sorbonne.
Fiscalité bancaire.

Éric CHENEVIÈRE

Diplôme d'Actuaire.
D.E.U.G. de Sciences Économiques
Finance et produits de Marchés. Réglementation et culture bancaire.

Christophe CHOUARD

Certification AMF 2011. HEC - MBA 1986. École Centrale Paris. Licence Sciences Économiques Paris I. Diplômé de l'École Supérieure de Gestion de Paris.
Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marchés et back office.

Catherine CLÉMENT CHABAS

Certificat IFRS Essec-PwC. Diplôme Expertise Comptable. Institut Commercial de Nancy. Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières Nancy II.
Comptabilité bancaire. Consolidation.

Anne COPPIN

Maîtrise de Linguistique Sorbonne Paris. Licence ès Lettres Modernes Sorbonne Paris. Baccalauréat D Sciences Physiques et Naturelles. DEUG Psychologie CNED. Technique Gestion De Projets CEGOS. Admise au CELSA (VAE) – techniques de communication commerciale.
Conformité et DDA.

Ange CUBEDDU

Cycle Matières Premières et Échanges Internationaux CNAM. Diplôme d'organisateur Informaticien, I.E.S.T.O., CNAM. DESS de gestion des entreprises, I.A.E, Paris. Licence de mathématiques. Faculté des Sciences de Nice.
Opérations de commerce international.

Gérard DENIS

Ingénieur, Diplôme Études Comptables et Fiscales, Certificat d'Aptitude et d'Administration des Entreprises (IAE Paris), DESS Contrôle de Gestion et Audit (IAE Paris) et DESS Systèmes d'Information (IAE Paris).
Contrôle de gestion, Mathématiques financières.

Franck DOMENECH

Diplômé de l'Institut supérieur des affaires et de direction des entreprises à Paris.
Techniques et risques de l'assurance.

Gilles DREYFUSS

Certification AMF Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié – Expert métiers conformité du CFPB (en cours de formation). Institut Technique de Banque. Maîtrise AES option Banque (IAE Lyon III). Diplôme Universitaire de Droit et pratiques bancaires (IAE Lyon III).
Gestion d'actifs et Services financiers.

Nicolas DUFOUR

Doctorat Comptabilité-Contrôle-Audit – CNAM. Master 2 Assurance-Finance - ENASS. Master 2 Gestion - CNAM. Licence Droit des affaires-Gestion - Paris IX Dauphine.
LCB/FT assurances.

Meryem EL IDRISSE

DSCG, cursus expert-comptable, ESCP-Europe - Master in Management Grande École.
IFRS 16.

Nos intervenants

François FAURE

Certified ISO 31000 Risk Management Professional C31000™, Approved ISO 31000 Risk Management Lead Trainer CT31000™, CARM Institute ARM54 EISTI / ENA - Maître spécialisé en gestion des risques sur les territoires. UTC - Institut de Management de L'Information (DESMI) Paris V - DESS Ergonomie Cognitive Paris XI Orsay - MST d'Ergonomie. *Risques des SI, Sécurité du SI. Plan de Continuité d'Activité. Gestion de Crise.*

Hubert FROUIN

Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques et Institut des Études Économiques, Sociales et Techniques de l'Organisation (IESTO). *Organisation bancaire, Systèmes de paiement et Instruments de paiement, SEPA.*

Alain GHNASSIA

Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) (en cours). London Business School : Essentials of Leadership Program. *Exigences prudentielles – Contrôle périodique et permanent.*

Aurélien GIRAUD VALÉRIAN

Diplôme d'École Supérieure de Commerce (Audencia Business School – Nantes) University of Cincinnati : Master of economics. *Prêts immobiliers (formation IOB SP). Gestion de patrimoine. Produits bancaires Fisicalité du particulier.*

José GUIBERT

HEC Executive MBA à Paris, Actuaire du Centre d'Études Actuarielles à Paris, Dese et cycle C Finance d'entreprise et marchés, Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, Ingénieur, Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier. *Risques de l'assurance et contrôle interne.*

Véronique HAURANT

Maîtrise Sciences de Gestion (MSG) à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, DESS de Contrôle de Gestion et Audit à l'IAE de Paris. *Comptabilité bancaire.*

Régis HÉLINE

DECS *Reporting réglementaire et prudentiel.*

Yohan HIRAUT

DECF - Diplôme d'Études Comptables et Financières *BTS comptabilité et gestion Reporting réglementaire et prudentiel.*

Denis IOZIA

Secrétaire général - AMAF. Centre de la formation et profession bancaire *LCB/FT et compliance.*

Henri JACOB

Docteur en mathématiques, mention théorie des graphes, à l'université de Paris VI, D.E.A. d'économie monétaire à l'université Paris-Dauphine, licence d'Histoire à l'Université Paris I, Economiste de marché. *Exigence prudentielle et gestion des risques.*

André JACQUEMET

ESME – Sudria - École spéciale de mécanique et d'électricité *LCB/FT - Gouvernance.*

Edith LAQUENAIRE

Expert comptable. Maîtrise de gestion, DAUPHINE. DUT gestion des entreprises et des administrations, IUT de PARIS. *Comptabilité bancaire et analyse financière.*

Jean-Marie LAY

Expert Comptable, Diplômé de L'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales). Activité de conseil Global Finance Expertise (GFE). *Comptabilité bancaire et exigence prudentielle.*

Yannick LUCOTTE

Qualification aux fonctions de Maître de Conférences des Universités françaises par la section 5 (Économie) du Conseil National des Universités. Thèse de Doctorat en Sciences Économiques Magistère de Développement Économique. Master 2 Recherche Développement Économique. Master 2 Professionnel Analyse et Gestion de Projets. Licence Économique Appliquée. *Économie monétaire – Environnement bancaire et prudentiel.*

Pierre Xavier MAGUÉS

MBA HEC : spécialisation « Corporate Finance ». STERN School of Business - New York University : Int'l Management Program BBA ESSEC Business School *Financements structurés – Activités de marché.*

Chloé MARAIS

DESS Actuariat de l'EURIA (EURO Institut d'Actuariat), Maîtrise d'ingénierie Mathématiques option Assurance. *Avantages au personnel, IAS19.*

Philippe MARTINET

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Paris, Diplômé de NEOMA Reims Management School, Administrateur de l'ADICECEI, Consultant en systèmes d'information bancaire et évaluation des produits financiers. *Gestion d'actifs et services financiers.*

Arnaud MAZOYER

Université Evry Val D'Essonne, Evry. IUT GEII. *Gestion des risques. Audit et contrôle interne.*

Christine MERCURI

Gestion et Administration des Entreprises, cycle G.A.E, ESC Reims. DESS RH Consultation et Formation dans les organisations (Paris Dauphine). Coach: LKB School of Coaching. Certifiée Success Insights. Synergologie. *Management / Management de projet. Relation client / Techniques de vente/ Négociation. Prise de parole en public/ Conduite de réunion. Formation de formateurs. Coaching individuel et collectif.*

Isabelle MOALIC

Maîtrise de Droit des Affaires – Université de Paris X - Nanterre Diplômée de l'ESLSCA (École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées) Option Finances Entreprise *Contrôle permanent et périodique.*

Juliette MOREL MAROGER

Qualification aux fonctions de Professeur des Universités. Admissible au concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles.

Qualification aux fonctions de Maître de conférences en droit privé. Doctorat en droit, Mention très honorable avec les félicitations du jury, obtenu à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne sous la direction de P. Mayer. DEA de Droit Privé - Université Paris I Panthéon-Sorbonne. *Risques et LCB/FT.*

Evelyne NGNOTUÉ

École Centrale Paris : Option mathématiques appliquées à la finance, filière stratégie marketing finance. École Supérieure d'Électricité (SUPELEC). Lycée AUX Lazaristes (Classes préparatoires, obtention de l'équivalence DEUG Physique. *Exigence prudentielle et gestion des risques.*

Yvan PAGES

Formation dans « les nouvelles tech digitales d'animation ». Certification « courtier » IOBSP niveau 1. Master gestion du patrimoine. CAP de Banque. U.V. du C.E.T.C.A. en assurance - vie et en fiscalité des particuliers. Diplôme de l'école de vente « Renault ». B.T.S. commerce international *Gestion de patrimoine – Produits bancaires- Fisicalité du particulier.*

Céline PLACHOT

Fraud Risk Management Certificate - Université Paris Dauphine. Master 2 Management International de projets et NTIC - Université Paris Dauphine. Diplôme de Business Unit Manager Bac+4 – ISEE. DUT Techniques de commercialisation - Université Paris René Descartes. *LCB/FT – Lutte anti-fraude.*

Maxime PENNEQUIN

Paris IX Dauphine (DEA d'Économie). HEC. *LCB/FT – Risques opérationnels.*

Daniel PION

HEC. Science Po – Paris. Mastère 1 de Droit privé international – Paris XI. *Gestion des risques financiers.*

Véronique PROSPER

DESS en droit des affaires et fiscalité, ancien auditeur et avocat en droit des affaires. *Fiscalité bancaire.*

Elisabeth RAISSON

EDHEC, Lille, spécialisation Finance d'Entreprise. *Gestion d'actifs et services financiers.*

Alain RALLET

DEA Pharmacologie. Ingénieur d'études informatiques. ESC St Etienne Bilan d'Aptitude délivré par les Grandes Écoles. Formation certifiante Coach Agile. *LCB/FT et compliance.*

Teddy RAMANAKASINA

Executive Education HEC, France. Executive MBA Audencia, France. ESIG, École Supérieure d'Informatique de Gestion. *Audit des Systèmes d'Information. Plan de continuité d'activités.*

Guillaume RAMOND

Actuaire qualifié IA. Diplômé d'Expertise-comptable. Ingénieur SUPELEC. Diplômé de l'ESSEC *Actuariat des assurances (tarification, provisionnement, ALM, Solvabilité 2, IFRS).*

Nathalie RENAULD

HEC. Expertise comptable *Reporting réglementaire et prudentiel.*

Luc RETAIL

École Nationale Supérieure de la Police Nationale - Formation de commissaire de police sur deux ans. École Supérieure des Inspecteurs de Police - Formation d'inspecteur de Police et Officier de Police Judiciaire. DEA droit des contrats et droit économique. *LCB/FT.*

BRUNO RISSER

Master II HFI – finance. ITB – ingénierie financière *Gestion des risques. Audit et contrôle interne.*

Véronique SAINT AMAND

Diplômée de l'École Nationale d'Assurances. DEUG Lettres Classiques (préparation École normale supérieure). *Contrôle interne assurances.*

Stéphane SALLÉ

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs Électriciens de Grenoble, Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en Automatique et Traitement du Signal, Certification d'Aptitude. *Contrôle de Gestion. ACM. Risques de marché.*

Damien SERGENT

ENASS – Diplômé de l'école nationale d'assurances (Master Management et gestion de projet appliqué à l'Assurance). ENASS - Licence Professionnelle d'Assurances Option Assurances d'entreprise (IA – Collectives). A.E.A. - BTS assurances. Faculté de Droit Paris XII Saint-Maur - Préparation au D.E.U.G. Droit. *LCB/FT Assurances.*

Helen SPRAGGETT

Université d'Aston (GB), BSc (Hons) Gestion. Diplôme Expertise Comptable, ICAEW. Certificat Auditeur interne (CIA-2009). *Audit et contrôle interne, Gestion des risques.*

Viviane STRICKFADER

Advanced certificate – ESSEC – Administratrice de sociétés International Mozaik – coaching professionnel – Coach certifiée RNCP et PCC @ICF. Certificats : Hogan Assesement ; Dolquest. DESCAF – Kedje Business School – stratégie & systémique des organisations *Contrôle permanent et périodique.*

Amal TAOUR

Expert-comptable et Commissaire aux comptes. Master 2 - Droit et Fiscalité de l'entreprise - Paris II Panthéon-Assas. *Audit et contrôle interne. Fiscalité. Droit.*

Raphael UGHETTO

Centre de formation de la Profession Bancaire - ITB Métiers de la Université Lumière Lyon 2. Université Claude Bernard Lyon 1 *Reporting réglementaire et prudentiel.*

Sonia VERRECCHIA

DESS en Gestion des Entreprises (CAAE-IAE) – Maîtrise en Droit *Audit et contrôle interne. Relations inter-personnelles et communication.*

Olivier VICTOR

ESC Tours (ESCEM) : option Finance *Comptabilité, risques et audit de l'assurance.*

Nos partenariats



OCBF

L'Office de Coordination Bancaire et Financière est une association professionnelle indépendante et ancrée dans la place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance pour des rencontres de Directions Générales. Depuis plus de seize ans, nous entretenons des relations privilégiées avec OCBF Services et Formation qui négocie pour ses adhérents des partenariats avec des prestataires et des formateurs, dont nous faisons partie, spécialisés dans le monde bancaire.



Global Finance Algeria

G.F.A est une société de conseil et de formation spécialisée dans les métiers de la banque. Grâce à des méthodes didactiques adaptées et à un important réseau de consultants formateurs propres ou affiliés à ses partenaires, ses clients bénéficient d'une formation ou de conseils de qualité leur permettant d'améliorer sans cesse leurs compétences dans le domaine notamment de la gestion des risques, comptabilité bancaire, IFRS, la réglementation bancaire, corporate finance, trade finance, la finance islamique...).



Artips

Société créée en 2013, Artips est un le premier média culturel en ligne en France en termes d'audience. Artips a développé une solution de micro-learning. Ce concept repose sur des formats courts (sessions de 8 minutes max) et un storytelling élaboré (chaque session est introduite par une anecdote mémorable envoyée par push) afin d'engager les apprenants et d'optimiser le taux de complétion. L'idée est de donner envie d'apprendre autrement, grâce à un univers ludique et chaleureux et un ton très accessible. Artips accompagne l'Afges dans la création de formations sur mesure et de dispositifs de sensibilisation.



FormaLearning

FormaLearning, créateur de ressources pédagogiques, met à votre disposition son expertise pédagogique pour vous accompagner dans la construction de parcours de formation digitale sur-mesure avec l'Afges. Au cœur de la transformation digitale de l'entreprise, FormaLearning est un organisme de formation, adhérent à la ffp, spécialisé dans les solutions de formation distancielle. L'activité de FormaLearning consiste à concevoir et à réaliser des solutions de type quiz, flash-learning, rapid learning, ou serious game. Ces solutions de formation distancielles s'inscrivent dans une offre plus globale d'ingénierie pédagogique et de gestion de la formation à distance.



evalbox

evalbox, plateforme professionnelle de gestion et d'évaluation de connaissances (entraînements, évaluations, examens, certification), qui permet de construire des tests et QCM en ligne ou sur papier (avec correction automatique des scans) : outil de formation et d'évaluation dans l'éducation, outil d'évaluation des connaissances et compétences dans l'entreprise qui fait face aux nouvelles exigences de la réforme de la formation professionnelle, outil de sélection dans les cabinets de recrutements qui doivent départager des candidats postulant à une offre d'emploi, ou même outil de certification dans les sociétés agréées pour délivrer des formations certifiantes.

AFGES Maroc



En date du 23 février 2016, nous avons créé AFGES Maroc.

Filiale de facturation, cette entité vise un double objectif :

- Nous rapprocher de nos clients Marocains,
- Leur permettre de faire prendre en charge leurs formations par l'OPFPT, tout en continuant à proposer des formations de qualité et en restant compétitifs.

Nos partenariats

INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE

Depuis sa création en Octobre 2017, cette association a évolué et regroupe aujourd'hui plus de 320 membres parmi lesquels LVMH, BNP PARIBAS, ORANGE SA, FIDAL, KPMG, EY, TOTAL SA, ACCENTURE, BPI, AFD, THALES GROUP, ROCHE, POSTE IMMO, CCMO

MUTUELLE, FINANCIERE LULLY, CAISSE DES DEPOTS, PORSCHE, CCI, GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, FINANCIERE HERVE, EY AVOCATS, L'OREAL, VIVENDI GROUPE, etc.

1. LA MISSION

La principale mission de l'IRC est avant tout pragmatique : vous accompagner dans l'intégration des règles qui s'imposent à vous et leur bonne mise en application au sein de votre organisme pour répondre aux nombreuses exigences et objectifs qui régulent les marchés. Elle a vocation à devenir la référence dans le domaine de la Conformité sur tous les secteurs d'activité économique, ainsi qu'un interlocuteur clé auprès des institutions de régulation.

L'IRC s'adresse à un large panel de professionnels. Qui peut aujourd'hui affirmer ne pas avoir besoin de maîtriser les risques réglementaires de son domaine ?

- ▶ Comités directeurs ;
- ▶ Conseils de surveillance et d'administration ;
- ▶ Départements juridiques et opérationnels : RH, audit, finance, marketing, achats, ventes.

2. COMMUNICATION

Annuellement, sont organisés :

- ▶ 10 Conférences petit-déjeuner, 60 personnes inscrites ;
- ▶ Un congrès européen, 290 personnes inscrites ;
- ▶ Un congrès Français, nous attendons 200 inscrits ;
- ▶ Le Collège de l'Institut du Risk & Compliance avec le lancement au printemps 2020, d'un classement des universités et des diplômés en Compliance en France, et plus tard en Europe ;
- ▶ Mise en place d'un Think Tank sur la Compliance.

Sont aussi noués des partenariats avec l'Université de Dauphine et aussi avec Risk & Compliance Platform Europe.

Parmi les ressources mises à disposition de nos adhérents :

- ▶ Le Guide de référence de la formation éthique et conformité ;
- ▶ Le Guide définitif de la gestion des risques tiers
- ▶ Le Guide de référence de la gestion des politiques et des procédures ;
- ▶ Lutte contre le harcèlement sexuel au travail ;
- ▶ Le Guide de la gestion des incidents ;
- ▶ Le retour sur investissement du programme de conformité ;
- ▶ Le Guide de référence de votre code de conduite ;
- ▶ Le Guide de référence de l'évaluation des programmes de conformité ;
- ▶ Lutte contre les pots de vin et la corruption sur la scène mondiale « Drapeaux rouges » de la corruption : comment répondre aux indicateurs de corruption ;
- ▶ Rapport 2019 sur les alertes professionnelles ;
- ▶ Panorama des dispositifs d'alertes internes qui s'offrent aux entreprises ;
- ▶ Leveraging Sapin 2 anticorruption programme and effort, to fight corporate fraud and to protect company's value ;
- ▶ Dispositif anticorruption : le dispositif de lanceur d'alerte et les caractéristiques pour être efficace ;
- ▶ Le Cloud Act et ses effets sur les entreprises européennes.

3. PARTENARIAT

Ce partenariat Afges/IRC a pour objectif de mutualiser nos bases client afin de proposer à nos publics communs des conférences, petits-déjeuners et aussi d'organiser en pool des formations sur des thématiques dans le domaine de la conformité.

4. CONTACT

Mickael BIA

00 33 6 84 98 10 99 ou contact@institutriskcompliance.com

Vous êtes une entreprise ou une institution à la recherche de talents spécialisés dans la finance, le risque, le contrôle, l'audit ou les technologies ?

Vous souhaitez recruter des candidats (es) qui correspondent parfaitement à vos besoins ?

Le cabinet de recrutement **Performium** et le centre de formation **Afges**, tous deux spécialisés dans les métiers de la banque et de l'assurance, mettent en commun leur expertise pour vous offrir un service de bout en bout : recherche, évaluation et formation de vos futurs (es) collaborateurs (trices).

Le partenariat « Afges - Performium » repose sur :

- ▶ Complémentarité des métiers, recrutement & formation.
- ▶ Expertise banque, finance, assurance.
- ▶ Parfaite compréhension technique des métiers.
- ▶ Engagement qualité vis-à-vis des clients (es) & des candidats (es).



Pour chaque recrutement, **Performium fait appel aux experts de l'Afges pour l'évaluation technique des candidats (es)**. L'Afges peut également prendre en charge la formation des personnes retenues pour les faire monter en compétences et correspondre parfaitement au profil visé.

Ce partenariat « Afges - Performium » permet de **recruter les profils les plus techniques !**

Vous avez un projet ? Contactez-nous dès maintenant !



Maxence DUHAYON – CEO Performium recrutement
00 33 6 01 96 86 93 ou md@performium-recrutement.com

Édition 2018



MON PRÊT IMMOBILIER

389 pages • 39 €

Aurélien GIRAUD VALÉRIAN

Ce guide présente de façon très pratique et concrète tout ce qu'il faut savoir sur le prêt immobilier et l'assurance de prêt. S'appuyant sur plus de 220 exemples concrets commentés, et plus de 310 astuces, il constitue un outil indispensable pour les futurs acquéreurs. Il a été rédigé par un professionnel du secteur bancaire et du financement : Aurélien GIRAUD VALÉRIAN. L'ouvrage s'appuie aussi sur les commentaires de professionnels réputés du secteur : Caisse d'Épargne (Franck CAZE, Maxime ROUSSEAU, Laurent COLLET), Notaires (David PARENT et François POURRIER), Crédit Foncier de France (Agnès BENNI et Inès WEICHERDING), Avocat fiscaliste (Valentin MATHIEU), Magnolia Assurance (Gérald LOOBUYCK et Astrid COUSIN), Assurée (Cynthia AOUIZERATE), BRED Banque Populaire (Annie BELMONTE-MAUROIS), PARTNERS FINANCES (Pascal CORMIER), etc. Ce livre développe de façon très approfondie et très pédagogique les thèmes suivants :

Le contrat d'avant-vente (Promesse et compromis de vente) : Quel formalisme choisir ? Faut-il passer par un Notaire ? Pourquoi ?

La situation financière de l'emprunteur : Combien puis-je acquérir et emprunter ? Comment est étudié l'endettement ? Comment sont analysés les différents revenus ? Tous les prêts immobiliers : Quels sont ces

montages qui font gagner de l'argent à la banque et au client ?

Comment emprunter 30 000 € de plus sur la même durée, le même taux, tout en conservant la même mensualité ? Quelles sont les options à maîtriser ? Pourquoi faut-il négocier la transférabilité ? Qu'est-ce que l'exonération des pénalités de remboursement anticipé ? Comment utiliser les options de modularités et de suspension de prêt ?

Les garanties de prêts immobiliers : Quelles sont les garanties les plus adaptées et les moins chères selon les projets à financer ?

Les assurances de prêts immobiliers : Quelles assurances puis-je sélectionner ? Comment puis-je choisir une assurance qui couvre mieux et qui coûte moins cher ? Quelles sont les couvertures indispensables ? Tous les mécanismes des opérations de crédits : Quelle est la différence entre un prêt amortissable et un prêt *in fine* ? Quel est l'objectif d'un différé partiel ou total ?

Faire renégocier son prêt ou le faire racheter : comment calculer le gain exact d'un rachat de prêt ? Comment connaître la date à partir de laquelle le rachat devient « gagnant » en prenant en compte tous les frais annexes ?

Édition 2018



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – NORMES FRANÇAISES

772 pages • 70 €

Hugues BEAUGRAND

Depuis 1981, date de la première publication de cet ouvrage, Antoine SARDI n'avait eu de cesse d'améliorer les différentes éditions. Sa disparition soudaine nous a profondément touché et nous avons décidé de continuer à poursuivre la publication de « Pratique de la comptabilité bancaire ». Cette septième édition comprend deux volumes, l'un concernant la comptabilité bancaire en normes françaises pour les comptes sociaux et l'autre concernant la comptabilité bancaire en normes IFRS pour les comptes consolidés, tout au moins en France. Ce volume concerne uniquement les normes françaises applicables sur les comptes sociaux des établissements de crédit en France. Comme l'avait écrit Antoine SARDI, la comptabilité n'est pas une finalité mais un outil ayant

pour objectif de traduire une réalité économique dans toute sa richesse et sa diversité. Aussi, la démarche adoptée pour chacune des activités bancaires expose systématiquement :

- ▶ Les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- ▶ L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel français, en particulier le règlement ANC 2014-07 ;
- ▶ De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes, avec leurs conséquences fiscales s'il y a lieu.

Édition 2020



LE PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

60 pages • 17 €

Hugues BEAUGRAND, Antoine SARDI

Un petit manuel clair et pratique sur le plan comptable des établissements de crédit. La liste des comptes, sous forme de tableaux, avec des explications et

les commentaires essentiels sur chacun d'eux. Un manuel de référence à avoir en permanence sous la main.

PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – IFRS

1072 pages • 110 €

Hugues BEAUGRAND

Au sein de l'Union Européenne, les établissements de crédit cotés sont depuis 2005 en IFRS pour leurs comptes consolidés. En France, leurs comptes individuels restent en normes françaises. Il nous a semblé nécessaire dans la septième édition de cet ouvrage de séparer les règles en normes françaises pour les comptes sociaux et les règles IFRS pour les comptes consolidés. Cet ouvrage aborde donc uniquement les règles IFRS pour les comptes consolidés des établissements de crédit. Les normes françaises appliquées dans les comptes sociaux en France sont traitées dans un ouvrage séparé. La démarche adoptée pour chacune des activités ban-

caires (trésorerie, crédits, dépôts, titres, devises et produits dérivés) présente systématiquement les points suivants :

- ▶ Les aspects économiques et techniques pour comprendre la substance de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- ▶ L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS ;
- ▶ De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes.
- ▶ Les prolongements prudentiels en environnement Bâle III (CRR et CRDIV).

Édition 2018



DONNER DU SENS AUX CONTRÔLES : UNE QUESTION DE RISQUE

500 pages • 45 €

Béatrice BON MICHEL

« Contrôler, c'est savoir raisonner pour sortir d'une logique de vérification vers une réelle approche par les risques ».

Dans un monde où les organisations cherchent à maîtriser leurs risques, le renforcement des contrôles est une façon de se protéger et de mettre en avant son obligation de moyens. C'est oublier qu'un contrôle, avant d'être conforme, se doit d'être pensé efficacement. Passer d'une culture du contrôle à une culture du risque suppose de donner du sens par nature : il incite à développer des capacités de raisonnement et d'anticipation des risques de celui qui le conçoit et le

réalise. Destiné aux instances de gouvernance, au management, aux acteurs des deuxième et troisième lignes de maîtrise, aux étudiants, cet ouvrage facilite ainsi l'apprentissage d'un ancien sujet, le contrôle, qu'on ne cesse de redécouvrir au fur et à mesure de l'évolution des risques. Le livre aborde à la fois les notions essentielles ainsi que les bonnes pratiques identifiées par l'auteur ces dernières années, accompagnées de nombreux exemples permettant d'avoir une approche globale sur l'ensemble du dispositif de maîtrise, des instances de gouvernance aux contrôles spécifiques de la première ligne.

Édition 2019



AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

1100 pages • 145 €

Antoine SARDI

Aux risques traditionnels de l'activité bancaire, se sont ajoutés depuis quelques années de nouveaux risques liés aux mutations du système bancaire et à l'émergence des nouveaux marchés. La maîtrise de ces risques, par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne global et rigoureux, devient un objectif

essentiel, mis en exergue par l'ensemble de la profession, et notamment par les autorités de tutelle (par le règlement CRBF 97-02). Cet ouvrage, entièrement refondu en 2002, a l'ambition de contribuer modestement à l'édification de ce dispositif. Il se veut résolument pratique pour mettre à la disposition des acteurs du contrôle.

Édition 2002



Légende



Certificat



One to One



Présentiel



Français/Anglais



Visio formations

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Philippe DARRÉ
Marie-Paule DEGEILH
Gaëlle AZRIA
Véronique HAURANT

Date
16 mars 2020
3 juin 2020
14 septembre 2020
25 novembre 2020

100
Initiation à la comptabilité

Comptabilité

Initiation à la comptabilité

Objectif général

- Situer le rôle de la comptabilité dans son contexte économique.
- Identifier les enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Traduire les opérations courantes en comptabilité.
- Pratiquer la comptabilité des opérations courantes.
- Esquisser la construction d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Introduire la comptabilité dans un environnement bancaire.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (comptabilité bancaire, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité, ou qui n'ont pas pratiqué, et qui souhaitent acquérir les bases minimales pour mieux comprendre leur environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Personnes qui souhaitent suivre des formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Pourquoi la comptabilité ?

Les états financiers.
Pour quel usage ?
Quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat ? Présentation simplifiée.
Quelques conventions de classement.
Les éléments : actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits.
Distinction entre un actif et une charge.

2 Problématique centrale : quelle méthode d'évaluation ?

Cours historique versus juste valeur.
Amortissements et dépréciations.
Application des deux méthodes pour un même patrimoine.

3 Mécanique comptable

Le couple débit/crédit.
La partie double.
Leur application au bilan et au compte de résultat.
Les flux de trésorerie et les engagements ; application.
Quelques astuces pour construire un schéma comptable.

4 Comptabilité réciproque ou « miroir »

Actif chez l'un, dette chez l'autre !
Les relations du compte « banque » entre client et banquier.

Pourquoi un crédit chez le banquier et un débit chez le client.
Illustration du jeu de miroir.
La réconciliation entre les deux comptes.

5 Principe de séparation des exercices

Pourquoi le découpage d'une entreprise en périodes comptables ?
Flux de trésorerie et comptabilité d'engagements.
Les deux approches « Accrual basis » versus « Cash basis » et la technique qui en découle, le « cut-off ».

6 Plan de comptes (ou plan comptable)

Pourquoi un plan de comptes ?
Passage d'intitulés littéraires à des intitulés codifiés.
Plan comptable général et plan de comptes des établissements de crédit.

7 Vers la comptabilité bancaire

Les activités bancaires fondamentales.
Leur traduction dans un bilan et un compte de résultat simplifiés d'une banque.
Les fondamentaux qu'il ne faut perdre de vue pour passer à la comptabilité bancaire.



Durée
2 joursPrix
repas inclus
1 630 € HT
Animateurs
 Marie-Paule DEGEILH
 Philippe DARRÉ
 Gaëlle AZRIA
 Jean-Marie LAY
 Hervé MANCERON
 Hugues BEAUGRAND
 Véronique HAURANT
 Pascal BROUETIER
 Jean-François CARON

Date
 17 au 18 mars 2020
 4 au 5 juin 2020
 15 au 16 septembre 2020
 26 au 27 novembre 2020

Cycle certifiant

Comptabilité bancaire : opérations classiques

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Identifier les comptes du PCEC utilisés par ces opérations.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (titres, dérivés, devises...).

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
 Les normes comptables (IFRS et françaises).
 Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
 Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les crédits à la clientèle :

- Les aspects économiques des crédits clientèle :
 - Crédits commerciaux.
 - Crédits de trésorerie.
 - Crédits immobiliers.
 - Crédits consortiaux.
 - Locations financières (normes françaises et IFRS 16).
 - Autres.

– Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de taux d'intérêt effectif (TIE).

Le traitement du risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- La norme IFRS 9.
- La notion d'Expected loss.
- Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.

Les dépôts de la clientèle :

- Aspects techniques et économiques.
- Comptabilisation.
- La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
- Les comptes du PCEC.
- Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
- Les comptes à vue.

L'activité titres (présentation succincte) :

- Les portefeuilles titres en normes françaises.
- Les portefeuilles titres en normes IFRS.
- Opérations titres pour le compte de la clientèle.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement :

- Les moyens de paiement.
- Les systèmes de paiement.
- Les commissions sur moyens de paiement.

Les immobilisations (présentation succincte).

Les provisions pour risques, capitaux propres et divers.
 Récapitulation du hors bilan (les engagements de financement et de garantie ont déjà été examinés avec les crédits).

La formation du résultat.

Les états financiers.

Lire et comprendre les comptes d'une banque



Objectif général

- Découvrir l'ensemble des états financiers que doivent produire les banques.
- Comprendre la présentation des comptes sociaux bancaires.
- Se familiariser avec les contenus spécifiques du bilan et du compte de résultat.
- Savoir utiliser le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC).
- Se repérer dans l'organisation comptable des banques.
- Décrypter le processus d'arrêté des comptes.
- Acquérir les bases de la comptabilité générale.
- Acquérir les bases de la comptabilité générale.
- Se préparer à suivre des formations spécifiques (Comptabilité bancaire : opérations classiques, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité bancaire et qui ont besoin d'acquérir les bases minimales pour lire et comprendre les comptes des banques et ou dialoguer avec les collaborateurs des directions financières des banques.
- Personnes qui souhaitent suivre d'autres formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Document de référence d'un établissement bancaire.
- Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) offert.
- Alternance de théorie, d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, mises en situation, puzzles, tests, questions/réponses
- Cas fil rouge d'une journée pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Les banques, des sociétés commerciales pas comme les autres

La banque : ses métiers, son rôle et ses obligations.

2 Les différents états financiers que doivent produire les banques

Les comptes publiables : sociaux et consolidés.
Les reportings réglementaires : SURFI et FINREP.
La liasse fiscale.

3 Les documents constitutifs des états financiers, généralités

Le bilan.
Le hors bilan.
Le compte de résultat
L'annexe.
Retour sur les points importants de la matinée.

4 Les comptes sociaux publiables des banques : présentation

La présentation du bilan.
La présentation du hors bilan.
La présentation du compte de résultat.
La présentation de l'annexe.
Les liens entre ces différents documents.
Zoom sur les différences de présentation avec les comptes sociaux des sociétés commerciales non bancaires.

5 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du bilan et du hors bilan

Zoom sur les éléments spécifiques du bilan bancaire :

Les titres.
Les provisions en moins de l'actif et au passif.
Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du bilan.

6 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du compte de résultat

Zoom sur les éléments spécifiques du compte de résultat bancaire :
Les commissions.
Le PNB.
Le coût du risque.
Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du compte de résultat.

7 Les méthodes d'évaluation des opérations

Le coût historique.
La valeur de marché.
Le coût amorti.
Incidences sur le bilan et le comptes de résultat.

8 Le plan de comptes des établissements de crédit (PCEC) et les attributs (dimensions, critères)

Présentation du PCEC.
Les différences entre le PCEC et le Plan de Comptes Général (PCG).
Les attributs : définition et pour quoi faire ?

9 L'organisation comptable des banques

Rôles et responsabilités des back-offices, des middle-offices, des directions comptables et de la Direction Financière en dehors et lors des arrêts de comptes.
Retour sur les points importants de la matinée.

PROGRAMME

10 Le processus d'arrêté des comptes dans les banques

L'organisation des arrêtés.

Les tâches à réaliser par toutes les sociétés bancaires et non bancaires.

Les tâches d'arrêté spécifiques aux banques.

11 Les bases de la comptabilité générale

Les 10 grands principes de la comptabilité française.

Les écritures comptables courantes et d'inventaire.

Les documents comptables : journal, grand livre, balance, états de synthèse.

La piste d'audit.

12 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants comptabilisent les opérations proposées dans le cas et procèdent aux éventuelles écritures d'inventaire à passer pour pouvoir arrêter les comptes.

13 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire (suite)

Correction avec le formateur.

14 Monter la balance comptable de clôture à partir des écritures

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent la balance de clôture qui

permettra de construire le bilan, le compte de résultat et un tableau de l'annexe.

Correction avec le formateur.

14¹ Construire le bilan et le compte de résultat

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent le bilan et le compte de résultat à partir de la balance comptable de clôture.

14² Construire le bilan et le compte de résultat (suite)

Correction avec le formateur.

14³ Construire un tableau de l'annexe

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants confectionnent un tableau de l'annexe à partir de la balance comptable et des hypothèses des cas écritures.

Correction avec le formateur.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 €HT

Animateurs
Hugues BEAUGRAND
Hervé MANCERON
Pascal BROUILLER
Véronique HAURANT
Evelyne BESSEAU
Jean-Marie LAY

Date
19 au 20 mars 2020
8 au 9 juin 2020
17 au 18 septembre 2020
30 novembre au 1^{er} décembre 2020

103
Comptabilité des titres
et autres non-dérivés

Comptabilité

Comptabilité des titres et autres non-dérivés

Cycle certifiant

Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Situer l'activité titres dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9 et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres.
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion dans les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge du portefeuille titres.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».



PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « French ».
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes de comptabilisation :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.
Présentation d'IFRS 9.

2 La comptabilisation des titres en normes françaises

Les titres de transaction.
Les titres de placement.
Les titres d'investissement.
Les parts dans les entreprises liées.
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme.

3 La comptabilisation des titres en normes IFRS 9

Instruments financiers non dérivés :
– Notion de "business model".
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :

- Définition.
- Traitement comptable.

– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable :

- Définition.
- Traitement comptable.

– Les actifs en juste valeur par résultat :

- Définition.
- L'option juste valeur due à la distorsion comptable.
- Traitement comptable.

– Les actifs en juste valeur par OCI non Recyclable :

- Les actions stratégiques.
- Traitement comptable.

– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :

- L'activité de trading.
- Les options en juste valeur par résultat.

Le cas du risque de crédit propre.

4 Le risque de crédit en IFRS 9

La notion de perte attendue (Expected credit loss).
Les trois étapes de la dépréciation :
– L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
– L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
– L'étape 3 et les actifs non performants.

5 Cession et transfert de titres et autres non-dérivés

Les opérations de pensions (Repo).
Les opérations de prêts et emprunts de titres.
Les opérations de titrisation.
Les critères de comptabilisation et de décomptabilisation.

6 Informations relatives aux instruments financiers, filtres prudentiels et divers

Présentation (IAS 32) et informations IFRS 7.
Les filtres prudentiels sous Bâle III.
Comptabilité espèces et systèmes de règlement livraison.

Comptabilité des opérations en devises

Objectif général

- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Traduire l'activité devises en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité en devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et back et middle-offices, de l'audit, du contrôle de gestion, de l'informatique, de l'étranger et de l'international.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Position de change et position de trésorerie

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie selon l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de gestion du risque de change.

2 Mécanisme comptable des opérations de change

Mécanisme de transfert des devises.
Mécanisme des comptes, techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

3 Évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21, IAS 39 et IFRS 9, règlement ANC 2014-07 (ex. CRBF 89-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21 et éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

4 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain et à l'incertain.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de couverture.

5 Opérations de change à terme

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IFRS et normes françaises.
Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

6 Prêts et emprunts en devises

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.

7 Titres en devises

Exceptions au principe général en IFRS.
Exceptions au principe général en normes françaises.

8 Swaps de devises

Swap de trésorerie ou swap de change.
Swap financier de devises.
Comptabilisation et évaluation.

9 Intérêts implicites

Définition des intérêts implicites :
– Expression du report-déport dans les deux devises.
– Impact dans la position de change de la valeur actuelle de l'engagement.
– Conséquence sur les schémas comptables du change à terme.
– Couverture des intérêts non courus en devises.

10 Options de change

Caractéristiques techniques et économiques.
Paramètres et principe de valorisation.
Quelques options de change exotiques (barrières, asiatiques...)
Comptabilisation initiale.
Évaluation et comptabilisation ultérieures.

11 Opérations clientèle en devises

Contexte.
Particularités des opérations clientèle.
Comptabilisation des opérations clientèle.

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2 247 € HT

Animateurs
Evelyne BESSEAU
Hugues BEAUGRAND
Hervé MANCERON
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT

Date
23 au 25 mars 2020
10 au 12 juin 2020
21 au 23 septembre 2020
2 au 4 décembre 2020

105
Comptabilité
des produits dérivés

Comptabilité

Comptabilité des produits dérivés

Cycle certifiant

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back et middle-offices, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique, du back-office et de l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité et notions sur les produits dérivés.



PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
Macro couverture.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Définition de la couverture d'un investissement net à l'étranger (ou Net Investment Hedge ou NIH).
Traitement comptable.

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9

l'autorise.
Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.
Les nouvelles conditions de la mise en place de la comptabilité de couverture.
Les cas particuliers :
– La valeur temps des options.
– Le report-déport.
– L'option juste valeur et le risque de crédit.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les autres dérivés.
Cap, floor, collar.
Options sur swaps de taux (swaption).
Les futures de taux.
Les FRA.
Autres dérivés.

7 Présentation des dérivés et des informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).
Les principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).

Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel

Objectif général

- Définir les différentes natures d'instruments financiers et les concepts.
- Situer l'activité de marché dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9, IAS 39 (dérivés) et en normes françaises.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Personnel des services comptables, back-offices, d'audit et d'organisation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Les titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « french ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC) et du poids des titres dans le bilan consolidé des banques françaises.
Les méthodes comptables utilisées :
– Le coût amorti.
– La juste valeur.
– La dépréciation.
Les titres en normes françaises :
– Les titres de transaction.
– Les titres de placement.
– Les titres d'investissement.
Les titres en normes IFRS 9 :
– Notions de « business model ».
– Définition des tests SPPI (instruments basiques) et notion de dérivés incorporés.
Les portefeuilles d'actifs en IFRS 9 :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
– L'option juste valeur pour les passifs.
Les passifs financiers en IFRS 9 :
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur :
• Les activités de trading.
• Les options « juste valeur ».
• Le cas de la comptabilisation du risque de crédit-propre.
Les nouvelles règles de dépréciation :
– La notion de pertes attendues (EL) 12 mois et à maturité.
– Les trois étapes de la dépréciation.
Les opérations de pension livrée.
Les prêts et emprunts de titres.

2 Les opérations en devises

Présentation des notions essentielles de position de change et position de trésorerie par l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Présentation des comptes techniques de position de change et de contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.
Opérations de change au comptant :
– Aspects techniques et économiques.
– Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de change à terme :
– Aspects techniques et économiques.
– Cours du terme ; report et déport.
– Cotation des contrats de change à terme.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
– Couverture en IFRS et normes françaises.
Prêts et emprunts en devises et titres en devises :
– Aspects techniques et économiques.
– Comptabilisation et évaluation ultérieures.
– Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : d'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 3 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

3 Dérivés

Introduction :
– Les différentes natures d'instruments financiers et les différents types de marchés de produits dérivés.
– Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
– Usage des contrats.
– Poids des dérivés dans le bilan (et le hors bilan) dans les banques.
Les swaps de taux d'intérêt :
– Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
Valorisation d'un swap :

PROGRAMME

– Les étapes de la valorisation selon méthode obligataire et du coût de remplacement.

Les conventions-cadre de compensation (master agreement).

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux hors couverture :

– Définition et champ d'application d'un dérivé.

– Principes généraux de comptabilisation.

– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, coupon courus.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

– Principes généraux de la comptabilité de couverture.

– Couverture de la juste valeur.

– Couverture des flux de trésorerie.

– Tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.

– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Autres couvertures et dérivés incorporés :

– Macro couverture.

– Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

– Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9 (phase 3) :

– Les changements pour la comptabilité de couverture.

– Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.

– Les impacts prévisibles.

– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en fonction d'IFRS 9.

Comptabilisation des dérivés en normes françaises :

– Les textes applicables.

– Les quatre catégories : micro-spéculation (cat a), micro-couverture (cat b), macro-couverture (cat c), gestion globale d'un portefeuille de transaction (cat d).

Application aux autres contrats : les options :

– Options : mécanisme et valorisation.

– Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.

– Aperçu sur les options exotiques.

Application aux autres contrats : les autres contrats :

– Cap, floor, collar.

– Options sur swaps de taux (swaption).

– Contrats sur actions et sur indices boursiers sur marchés réglementés.

– Options sur matières premières (commodities).

– Contrats sur marchés organisés de taux (contrat notionnel et Euribor).

– Options de change.

– Dérivés de crédit.

– Swap financier de devises.

– Equity swaps, FRA.

Comptabilité des produits et des opérations structurés

Objectif général

- Acquérir des éléments de méthodologie pour appréhender l'économie des produits et opérations structurés, leur décomposition en opérations élémentaires et leur prise en compte efficace dans les systèmes d'information et de contrôle de la banque.
- Maîtriser les principes fondamentaux de classification, de comptabilisation et de valorisation des produits structurés en comptabilité (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 et normes comptables françaises) en partant de leur économie et des opérations sous-jacentes.
- Identifier les différents types de risques à maîtriser dans le cadre du traitement et du contrôle des produits et opérations structurés.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, de la gestion des titres, de l'inspection, du contrôle de gestion, du contrôle interne, de l'informatique, du middle-office, du back-office et des opérations avec l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité générale bancaire et notions sur l'économie des produits structurés.

PROGRAMME

1 Présentation des produits et opérations structurés

Présentation économique des produits et opérations structurés.
Éléments de méthodologie d'analyse de l'économie des produits et opérations structurés (identification des opérations sous-jacentes, etc.).
Typologie de produits et opérations structurés.
Les acteurs et les volumes dans les établissements de crédit.

2 Présentation des produits sous-jacents

Les supports.
Les options.
Les éléments de valorisation des options.
Les « grecs » des options.
Les différentes options.
Les autres produits sous-jacents.

3 Les différentes stratégies proposées aux clients

Les objectifs de gestion des clients.
Les produits sans garantie de capital.
Les produits garantissant le capital.

4 Le traitement comptable

En normes comptables internationales (norme IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018) et en lien avec l'économie des produits structurés :

- L'analyse de l'économie des opérations et la problématique de l'homogénéisation de l'évaluation des opérations élémentaires du portefeuille ou de la stratégie.
- Les différentes méthodes comptables (juste valeur, coût amorti et dépréciation).
- Les différents portefeuilles comptables.
- Instruments en juste valeur par résultat (non SPPI, non HTC et FVO).
- Classifications coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou non recyclable par résultat et juste valeur par résultat (par défaut ou sur option).
- Les autres dettes.
- La problématique des dérivés incorporés.
En normes comptables françaises.
Analyse critique pratique d'une stratégie et de son traitement comptable par les services de la banque.

5 Le contrôle des risques

Les risques de marché.
Calcul du risque sur les positions de la banque.
Le risque comptable.
Les autres risques (liés à la couverture, à l'organisation, au déboucement, etc.).

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3 147 € HT

Animateurs
Hugues BEAUGRAND
Pascal BROUTTIER
Philippe DARRÉ
Véronique HAURANT
Jean-Marie LAY
Hervé MANCERON
Gaëlle AZRIA
Evelyne BESSEAU
Jean-François CARON

Date
15 au 19 juin 2020
7 au 11 décembre 2020

108
Comptabilité bancaire :
cycle long

Comptabilité

Comptabilité bancaire : cycle long

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Souligner les aspects techniques et économiques des opérations.
- Traduire les opérations en comptabilité sous référentiels IFRS 9 et français.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Responsables et agents comptables et back-offices, informaticiens, auditeurs et inspecteurs.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques (cahier d'exercices avec corrigés).
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

- Bonne connaissance en comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :
– Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
– Le traitement comptable.

Les aspects économiques des crédits clientèle :
– Crédits commerciaux.
– Crédits de trésorerie.
– Crédits immobiliers.
– Crédits consortiaux.

– Locations financières (normes françaises et IFRS 16).
– Autres.

Le traitement comptable des crédits :
– Les règles générales.
– La notion de Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Le risque de crédit.

Les normes françaises :
– L'identification des créances douteuses.
– Les dépréciations individuelles.

La norme IFRS 9 :
– La notion d'« expected loss ».
– Les trois étapes de la dépréciation.

Les dépôts de la clientèle :

- Les différents types de collecte.
- Le traitement comptable.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.

Présentation synthétique :

- Des immobilisations, des provisions pour risques, fonds propres et divers.
- Du hors bilan.
- Des états financiers.

3 Les titres et autres non dérivés

La comptabilisation des titres en normes françaises :

- Les titres de transaction.
- Les titres de placement.
- Les titres d'investissement.
- Les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les concepts de « business model » et de test SPPI.

Les différentes catégories d'actifs financiers :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur par résultat.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur par résultat à l'actif.

Les passifs financiers :

- Les portefeuilles.
- L'option juste valeur par résultat au passif.
- Le cas du risque de crédit propre.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.
- Les prêts et emprunts de titres.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.
- Les prêts et emprunts de titres.

ONE
ONE



PROGRAMME

4 Les opérations en devises

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.
Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, ANC 2014-07 (Ex. CRBF 89-01 et 90-01).

La mécanique de la comptabilisation des opérations en devises :

- La comptabilité multi-devises.
- Les comptes de position de change.
- La réévaluation.

Opérations de change au comptant :

- Aspects techniques et économiques.
- Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
- Évaluation et comptabilisation.

Opérations de change à terme :

- Aspects techniques et économiques.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IFRS et normes françaises.

Prêts et emprunts en devises :

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : D'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 5 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

5 Dérivés

Les swaps de taux d'intérêt :

- Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
- Esquisse de leur comptabilisation.

Valorisation d'un swap :

- Les étapes de la valorisation d'un swap.
- Approche simplifiée.

Dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories :
 - Microspéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transactions.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
 - Principes généraux de comptabilisation en trading.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.

Le « carve out ».

Problématique de la macro-couverture.

Les principes d'IFRS 9 en terme de couverture :

- Les changements de la comptabilité de couverture.
- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.
- Les impacts prévisibles.

Application à d'autres dérivés :

- Caps, floors, collars.
- Futures.
- FRA.
- Autres.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Catherine CLÉMENT CHABAS

Date
30 au 31 mars 2020
15 au 16 juin 2020
24 au 25 septembre 2020
7 au 8 décembre 2020

109
Consolidation
des comptes : l'essentiel

Comptabilité

Consolidation des comptes : l'essentiel

Cycle certifiant

Objectif général

- Maîtriser le processus d'ensemble de la consolidation.
- Distinguer les différents types de contrôle.
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées.
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Collaborateurs ayant récemment rejoint ou s'apprêtant à rejoindre un service de consolidation.
- Analystes financiers voulant comprendre les techniques de consolidation utilisées dans les comptes qu'ils analysent.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître l'essentiel des principes comptables bancaires français et IFRS.



PROGRAMME

1 Le cadre légal

Normes françaises et normes internationales IFRS.

2 Les différents types de contrôle

Définition du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, 11 et IAS 28).
Traitement des entités structurées (IFRS 10).
Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités (IFRS 12).

3 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition, mode de calcul et utilité du % d'intérêt et du % de contrôle.

4 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

5 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale ou mise en équivalence.

6 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

7 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
Méthode du cours de clôture.
Méthode du cours historique.

8 Notions sur les impôts différés

Présentation de la norme IAS 12.
Impôt exigible vs impôt différé.
Les sources d'impôt différé.
Informations à fournir.

9 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.

10 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.
Spécificités des sociétés associées (IAS 28).

11 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Consolidation des comptes : approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les problèmes soulevés par la conversion des comptes des sociétés étrangères, les impôts différés et les variations de pourcentage de participation.
- Établir le tableau de variation des capitaux propres.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs en charge des opérations de consolidation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Celles correspondant à la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel de l'essentiel

Les obligations imposées par les différents textes : état de l'art et évolutions.

Pourcentage d'intérêt/pourcentage de contrôle.

Périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation (IFRS 10, 11 et IAS 28).

Retraitements d'homogénéité.

Ajustement et élimination des comptes réciproques.

Élimination des opérations internes.

2 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.

Méthode du cours de clôture.

3 Mise en œuvre des impôts différés (IAS 12)

Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.

Définitions : impôt exigible/impôt différé ; valeur comptable/fiscale des actifs et des passifs.

Les sources d'impôt différé.

Évaluation et comptabilisation.

Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.

4 Première entrée d'une entreprise dans le périmètre IFRS 3

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

Spécificités des entreprises associées (IAS 28).

Évaluation postérieure.

5 Les variations de pourcentage d'intérêt : IFRS 10, IFRS 11, IAS 28

Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

6 Le tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

Les composantes du tableau.

Principes d'élaboration.

Consolidation prudentielle : spécificités

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre et maîtriser les spécificités de la consolidation prudentielle telles que précisées dans le règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013 du Parlement et du Conseil (ci-dessous le « CRR ») par rapport à la consolidation comptable.

Participants

- Consolidateurs comptables désireux de connaître ou de s'ouvrir aux spécificités de la consolidation prudentielle.
- Auditeurs internes et externes et leurs collaborateurs voulant se familiariser avec les exigences posées par le CRR par rapport à la consolidation comptable dans le cadre de futures missions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir suivi la formation « La consolidation des comptes : l'essentiel » ou des connaissances avérées en consolidation.

PROGRAMME

1 Le cadre légal et réglementaire

Consolidation comptable : normes françaises et normes internationales IFRS (rappel).

Consolidation prudentielle : CRR et normes techniques associées.

2 Les différents types de liens entre les sociétés d'un même groupe

Liens de contrôle traités par les normes comptables (rappel) : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable.

Autres liens contenus dans le CRR.

3 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires :

– Rappel rapide IFRS.

– Dispositions contenues dans le CRR.

4 Les méthodes de consolidation

Les différentes alternatives en fonction de la nature des liens entre les sociétés du groupe.

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés propres à chaque méthode :

– Intégration globale (rappel rapide).

– Mise en équivalence (rappel rapide).

– Autres méthodes prudentielles : intégration proportionnelle et agrégation.

5 Les états de synthèse consolidés

Les états publiés (rappel rapide) : bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres. Les états prudentiels FINREP : bilan, compte de résultat et capitaux propres.

6 Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

Composition des fonds propres (CT1/AT1/T2) et exigences de fonds propres : rappel rapide.

Retraitements issus de la technique des comptes consolidés qui permettent de passer des capitaux propres comptables au fonds propres prudentiels consolidés : écrêtement des minoritaires, goodwill, impôts différés actifs, titres mis en équivalence.

7 Informations à publier dans le cadre du pilier 3

Principes généraux.

Tableau de passage du périmètre comptable au périmètre prudentiel.

Exigences de publication relatives aux fonds propres consolidés.



Bases des impôts différés dans les établissements de crédit

Objectif général

- Comprendre le concept de détermination des impôts différés et savoir l'appliquer à la banque.
- Identifier et maîtriser les principales difficultés.
- Mesurer l'impact des normes de consolidation françaises et IFRS (IAS 12) sur les impôts différés.
- Intégrer les conséquences de l'intégration fiscale sur les impôts différés.
- Etablir une Preuve d'impôts.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation.
- Responsables et collaborateurs fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.
- Notions de comptabilité en normes IFRS ou de consolidation.

PROGRAMME

1 Grands principes

Norme IAS 12.
Impôt exigible et impôt différé.
Approche bilantielle.
Report variable.

2 Détermination de l'impôt/Comptabilisation de l'impôt

Déductions ou réintégrations temporaires.
Écriture de retraitement IFRS.

3 Impacts sur les traitements consolidés

Opérations de consolidation.
L'intégration fiscale et ses conséquences sur l'impôt différé.

4 Spécificités bancaires

Instruments financiers (JVR non recyclable-JVR recyclable, dérivés).
Prêts conclus à des conditions hors marché.

5 Cas de synthèse

Cas pratique d'ensemble :
• Objectif de la preuve d'impôts.
• Principe de présentation.
• Principales difficultés dans un contexte bancaire.

Comptabilité des opérations de hors bilan



Objectif général

- Découvrir le contenu du hors bilan (classe 9).
- Connaître les règles et principes de comptabilisation.
- Approfondir et illustrer l'enregistrement comptable des principales opérations de hors bilan.
- Faire le lien avec l'approche IFRS au bilan (valorisation des engagements et des éventuelles provisions sur engagements).

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Personnel des back-offices, des services audit, inspection et contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité de base.

PROGRAMME

1 Présentation générale du hors bilan

Les différentes sous-classes du hors bilan : définitions et contenu.
Les comptes rattachés à chaque sous-classe.
Les attributs d'identification du hors bilan.
Les principaux états périodiques relatifs au hors bilan.

2 Principes généraux de comptabilisation des opérations de hors bilan

Mécanisme comptable.
Exemple de comptabilisation.
Les difficultés spécifiques à la comptabilisation et au contrôle du hors bilan.

3 Comptabilisation des opérations de hors bilan

Les engagements de financement.
Les engagements de garantie.

Les engagements sur titres.
Les opérations en devises.
Les instruments financiers à terme.

4 La prise en compte du hors bilan dans les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

5 Les informations à fournir dans les comptes annuels

Liste des informations à fournir.

6 Le hors bilan et les IFRS

Relation entre le hors bilan et les IFRS (valorisation).

Dépréciations et provisions

Objectif général

- Présenter le cadre réglementaire applicable aux dépréciations et aux provisions.
- Approfondir et illustrer les différents traitements liés aux dépréciations et aux provisions :
 - Évaluation.
 - Comptabilisation en normes françaises et normes IFRS.
 - Fiscalité.
- Connaître les informations financières à communiquer et les impacts sur les principaux ratios.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contentieux, exploitation et back-office.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, et cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

Évolution et situation des dépréciations et des provisions dans les établissements de crédit.
Les différentes catégories de dépréciations et de provisions.

2 Cadre réglementaire, comptable et fiscal

Les textes comptables français en vigueur :
– Comptabilisation initiale.
– Identification et traitement du risque de crédit.
Les normes IAS/IFRS applicables.
Traitement IFRS 9 : définition, classification et calcul.
Les règles fiscales.
Rappel des obligations liées aux dépréciations et aux provisions dans le cadre du contrôle interne.

3 Les dépréciations (normes françaises et IFRS)

Principales définitions : créances douteuses, impayées, restructurées, etc.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des dépréciations.
Le traitement de chaque type de dépréciation sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables :
– Traitement des créances douteuses.
– Traitement des créances douteuses compromises.
– Traitement des créances restructurées.
Dépréciation des titres.
Dépréciation des immobilisations (et notamment le risque immobilier).

4 Les provisions (de passif)

Principales définitions : risques pays, FRBG, provisions pour risques et charges, provisions réglementées.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des provisions.
Le traitement de chaque type de provision sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables.
– Provisions pour risques et charges :

- Provisions pour engagements de retraites.
- Provisions pour risques pays.
- Provisions pour engagements par signature.
- Les engagements sur les contrats d'épargne logement.
- Les risques opérationnels.

 – FRBG.
– Provisions réglementées.
– Provisions pour impôts différés.

5 Informations à communiquer

Dans les comptes sociaux et les comptes consolidés.
Dans les états réglementaires (situation et tableaux annexes).
Analyse du contenu de documents de référence d'établissements de crédit.

6 Impacts sur les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

Manuel des procédures comptables



Objectif général

- Définir le manuel de procédures comptables et rappeler les obligations comptables et réglementaires.
- Proposer un contenu et fixer les limites.
- Donner des règles pour la constitution et la mise à jour.
- Illustrer son contenu par des exemples.

Participants

- Personnel des services comptables, de contrôle, d'audit et d'organisation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Contexte et environnement

Un cadre normatif.
Des grandes fonctions obligatoires.
Des organes de contrôle.
Le contrôle interne.

2 Cadre légal et réglementaire

Le cadre comptable.
Le cadre réglementaire et prudentiel.
Les contraintes fiscales.

3 Objectifs du manuel des procédures comptables

Les objectifs du manuel.

4 Public concerné

Le public concerné.

5 Proposition de contenu

Démarche préalable à l'élaboration du manuel des procédures comptables :

– Définir l'objectif.

– Fixer les règles de mise à jour.

Le contenu du manuel sera défini en tenant compte :

- Des applicatifs et du système d'information.
- De l'organisation comptable existante et de ses objectifs.
- Des contraintes réglementaires définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 concernant le contrôle interne.
- Conseils et recommandations.

Documents illustrant la présentation des différentes composantes du manuel des procédures comptables.

6 Paramétrage comptable

Présentation de l'organisation générale des traitements.

Identification des différentes étapes conduisant au paramétrage.

Liste des prérequis.

Contrôles à mettre en place.

Les 10 règles clés pour assurer un bon paramétrage.

Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie

Objectif général

- Le tableau de flux de trésorerie consolidé est un état obligatoire en normes IFRS.
- Sa lecture apporte des informations extrêmement précieuses sur les flux de l'année d'un groupe, en les éclatant entre les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.
- L'objectif de cette formation est de savoir :
 - Élaborer le tableau de trésorerie en règles françaises et en normes IFRS.
 - Savoir l'interpréter.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des IFRS et maîtrise des principes de consolidation française.

Participants

- Consolidateurs, responsables administratifs et financiers, comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation aux normes IFRS.

PROGRAMME

1 Réglementation

Rappel de la réglementation française et IFRS.
Identifier les obligations en matière de publication.
Faire une analyse comparative des différents référentiels.

2 Choix de la méthode de présentation

Méthode directe ou indirecte.

3 Construction du tableau des flux de trésorerie consolidé

Ventilation des flux, exploitation, investissement, financement.
Incidence des retraitements de consolidation :

- Les contrats de location financement.
- Les impôts différés.
- Les méthodes d'évaluation.

Impact des éliminations des prestations intragroupe :

- Les flux réciproques.
- Les contrats internes.
- Les dividendes.

Incidence des variations de périmètre :

- Les acquisitions et les cessions d'entreprises.
- Les acquisitions complémentaires de titres.

Les fusions et autres opérations de restructuration :

- Prendre en compte les sociétés mises en équivalence.

4 Informations complémentaires à fournir en annexe

Présentation des informations complémentaires à fournir en annexe.

5 Revue des pratiques de présentation des groupes

Présentation des TFT de certains groupes bancaires.

IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables



Objectif général

- Identifier les changements récents et les projets en cours.
- En évaluer les impacts.
- Se préparer ainsi aux changements en les anticipant.

Participants

- Tout public intéressé par l'évolution des normes comptables IFRS pour les banques et des projets en cours.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des IFRS.

PROGRAMME

Avertissement : le programme peut varier en fonction de l'actualité

1 Introduction

Expliquer l'environnement réglementaire.

Les problématiques comptables :

- Coût amorti.
- Juste valeur.
- Dépréciation.

Les faiblesses d'IAS 39.

2 IFRS 9 : classement et évaluation des instruments financiers

Les nouvelles catégories définies par IFRS 9 à l'actif :

- Le portefeuille au coût amorti :
 - Test sur le business model.
 - Instrument basique ou non basique (test SPPI sur les caractéristiques de l'instrument financier).
- Le portefeuille en juste valeur par résultat.
- Le portefeuille en juste valeur par OCI non recyclable.

Les reclassements :

- Synthèse de passage des anciennes catégories vers les nouvelles.
- Exemples de comptabilisation du passage d'IAS 39 vers IFRS 9.

Les différents portefeuilles au passif :

- Les passifs au coût amorti.
- Les activités de trading.
- Les différentes « options juste valeur ».
- Le cas du risque de crédit propre (own credit risk).

La problématique des dérivés incorporés.

Le format des états financiers des banques en IFRS 9 (ANC 2017-02).

3 IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

Les faiblesses du système actuel.

Le modèle de pertes attendues vs le modèle des pertes avérées.

Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

Les trois portefeuilles d'évaluation du risque de crédit.

Le cas particulier de la dépréciation du portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

4 IFRS 9 : comptabilité de couverture

Désignation des instruments de couverture.

Définition des éléments couverts :

Les nouvelles conditions pour qualifier les opérations de couverture :

- Lien économique.
- Quasi absence du risque de crédit.
- Ratio de couverture.

Les trois comptabilités de couverture :

- Fair value hedge.
- Cash-flow hedge.
- Net investment hedge.

Cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report de port.

Couverture d'un groupe d'éléments.

Discussion paper sur la macro-couverture.

5 Les autres points d'actualité

Point sur l'actualité comptable en fonction des nouveaux textes et projets.

IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre l'essentiel des normes comptables internationales (IFRS 9) dans l'environnement bancaire.
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes locales.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Toute personne souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les IFRS, en comprendre l'essentiel sans avoir besoin d'entrer dans le détail.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de la banque et de la finance.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation de l'IASB.

La mise en place des IFRS dans l'Union européenne.

2 Instruments financiers non dérivés (IFRS 9)

Les deux grandes méthodes comptables :

- Le coût amorti.
- La juste valeur.

La notion de « business model » et de test SPPI.

Les différents portefeuilles d'actifs :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur par résultat.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur par résultat.

Les différents portefeuilles au passif :

- Les passifs au coût amorti.
- Les passifs en juste valeur par résultat.
- L'option juste valeur au passif.
- Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.

Le traitement du risqué de crédit :

- La notion d'« expected loss ».
- Les trois étapes de la dépréciation.

3 Instruments financiers : dérivés (IFRS)

La comptabilisation des dérivés en trading.

Les conditions pour qualifier un dérivé de couverture :

- Les tests d'efficacité.
- La documentation.

La comptabilité de couverture :

- La couverture en juste valeur.
- La couverture en flux de trésorerie.

4 Comptes consolidés

Comptes des groupes de sociétés : IFRS 10/11/12 et IAS 28.

Les trois modes de contrôle et les méthodes de consolidation associées.

5 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37 :

- Les conditions de comptabilisation des provisions.
- Cas spécifiques.

Avantages au personnel, IAS 19 :

- Le coût des services rendus et le coût financier.
- Les écarts actuariels.

6 Contrats de location

La problématique de la comptabilité juridique et financière.

Le traitement comptable des contrats de location en IFRS 16.

Durée
3 joursPrix
repas inclus
2 247 € HTAnimateurs
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT
Evelyne BESSEAU
Hervé MANCERONDate
27 au 29 avril 2020
12 au 14 octobre 2020
9 au 11 décembre 2020IFRS dans les établissements
de crédit : approfondissement

IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement

ONE
ONE

Objectif général

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 et IAS 39 (dérivés) notamment.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes, personnels des back et middle-offices, etc.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de comptabilité générale et de la banque.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation des IFRS.
Processus d'adoption d'une norme.
Convergence internationale.
Caractéristiques des IFRS.
Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

2 Instruments financiers

Champ d'application et définitions :
– Présentation des normes concernées.
– Définition d'un instrument financier.
• Les méthodes comptables utilisées :
• Le coût amorti.
• La juste valeur (IFRS 13).
• La dépréciation.
• Le coût.
• Présentation d'IFRS 9.

Instruments financiers non dérivés :
– Notion de « business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable :
• Les actions stratégiques.
• Traitement comptable.
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :

- L'activité de trading.
 - Les options en juste valeur par résultat.
 - Le cas du risque de crédit propre.
- La notion de perte attendue (Expected credit loss).
Les trois étapes de la dépréciation :
– L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
– L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
– L'étape 3 et les actifs non performants.

3 Instruments financiers : dérivés

Les règles comptables générales :
– Le portefeuille de trading.
– Le concept de clean price et de dirty price.
– La CVA et DVA.

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de couverture :
• La problématique.
• Les tests d'efficacité.
• La documentation.
– Couverture en juste valeur :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
– Couverture en flux de trésorerie :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
• La notion de dérivé hypothétique.
– Couverture d'un investissement net à l'étranger :
• Explication économique.
• Traitement comptable.

PROGRAMME

– La macro couverture :

- Explication du risque global de taux.
- Traitement comptable du « carve out ».

4 Consolidation des comptes

Les différentes méthodes de consolidation.

Le test de dépréciation du goodwill.

5 Immobilisations et dépréciations

Immobilisations corporelles, IAS 16.

Immeubles de placement, IAS 40.

Immobilisations incorporelles, IAS 38.

Contrats de location :

- La problématique de la comptabilité juridique et financière.
- Le traitement en IFRS 16.

6 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.

Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

7 Autres normes

En fonction des questions des participants :

- États financiers.
- Impôts sur le résultat, IAS 12.
- Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
- IFRS 15.
- Autres.
- Les impacts prudentiels sur les fonds propres.

Opérations de crédit-bail et de location (IFRS 16)



Objectif général

- Maîtriser les mécanismes des comptabilités financières et sociales spécifiques aux sociétés de crédit-bail et de location.
- Appliquer des exemples en normes françaises et IFRS en anticipant les impacts IFRS 16 et IFRS 9.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques : calculs financiers, schémas comptables, détermination de la réserve latente.
- Approche événementielle exhaustive sur la vie des contrats de location.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Les marchés de la location financière

Les différents contrats de location avec les chiffres clés de production :
– Crédit-bail.
– Location-financement.
– LOA/VLDD.

2 Architecture du système d'information

Workflow partagé Front to Back / Comptabilité.
Réglementation de la Piste d'audit.
Applications à l'économie numérique.

3 Contrats de location – Règles françaises

Textes de référence.
Applications en « comptabilité sociale » :
– Schémas comptables détaillés.
– Événements antérieurs à la mise en loyer.
– La mise en loyer.
– Événements postérieurs à la mise en loyer.

4 Contrats de location – Approche financière

Déclassement en douteux.
Résiliation.
ITNL - Immobilisations Temporairement Non Louées.
Récupération du matériel - vente - solde de dossier.
Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
Applications en « comptabilité financière » :
– Principes de la comptabilité financière.
– Exemple du suivi parallèle entre « social » et « financier ».
– Calcul de la réserve latente et provisionnement.

5 Évolutions des reportings réglementaires

Place des contrats de location dans le déclaratif réglementaire.
États SURFI.
Reporting COREP et FINREP.

Impacts sur les ratios prudentiels : solvabilité, liquidité.
Nouveau reporting MSU.
Contributions au Pilier III.

6 Contrats de location, règles internationales IAS 17/IFRS 16 et autres

Les variétés de contrats de location :
– Locations de véhicules.
– Formes particulières de location.
– Lease back.
– Types de montages avec des opérations de crédit-bail.
– Aspects fiscaux des contrats de location pour les preneurs.
IFRS 16 - Contrats de lease :
– Définitions et points de repères.
– Modalités d'application des règles d'IFRS 16.
– Illustrations (y compris effets FTA).
– Comptabilisation des locations financement.
– Comptabilisation des locations opérationnelles.

7 Contrats de location – Application aux preneurs

Options de comptabilisation et impacts :
– Identification et contrôle des actifs.
– Choix des durées.
– Taux d'actualisation.
– Ré-estimations annuelles.
– Traitement des coûts liés aux contrats.

8 Enjeux et évolutions

IFRS et système d'information.
Dispositions transitoires.
Nouvelles données à gérer.
Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :
– Classification évaluation et dépréciation.

IFRS 16 : contexte et impacts

Objectif général

- Situer les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location.
- Maîtriser le contenu des nouveaux agrégats financiers attendus : « droit d'utilisation » et « obligation locative ».
- Analyser les impacts sur l'activité des sociétés financières.

Participants

- Responsables des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bon niveau en comptabilité bancaire.
- Notions sur les IFRS.

PROGRAMME

1 Pourquoi et comment des normes internationales ?

Les acteurs de conception : IASB et FASB.
Le processus d'élaboration : les exposés-sondages.
Les instances de validation européennes.
Le cadre conceptuel de l'IASB.
Les principales normes applicables aux établissements financiers.

2 IFRS 16 - Contrats de location

Analyse d'impact et macro-chiffrage.
Comparaison par rapport à la situation actuelle.
Synthèse d'IFRS 16 selon les 4 phases :
– Recognition.
– Measurement.
– Presentation.
– Disclosure.
Approche par les « droits d'utilisation » et les « dettes de loyers » actualisées. Distinction des montants entre loyers et services.
Impacts sur l'EBITDA et sur les ratios d'endettement des preneurs.

3 IFRS 16 - Contrats de location chez les preneurs

Présentation des options de la norme :
– Identification et contrôle des actifs.

– Choix des durées.
– Taux d'actualisation.
– Traitement des coûts liés aux contrats.
Disclosures et informations annexes.

4 Impacts d'IFRS 16 chez les bailleurs

Dispositions transitoires.
Modification des clauses contractuelles.
Refonte des échéanciers.
Communication financière aux preneurs.
Évolution des traitements comptables :
– Déclassement en douteux.
– Résiliation.
– ITNL - immobilisations temporairement non louées.
– Récupération du matériel - vente - solde de dossier.
– Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
– Traitement des réserves latentes.
Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :
– Classification évaluation et dépréciation.

Durée
1 jourPrix
repas inclus
844 € HTAnimateurs
Gaëlle AZRIA
Hugues BEAUGRAND
Jean-François CARONDate
3 avril 2020
22 juin 2020
1^{er} octobre 2020
14 décembre 2020

Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires

Cycle certifiant

Objectif général

- Souligner le rôle et les enjeux du contrôle interne comptable.
- Identifier les différentes obligations liées au contrôle interne comptable.
- Définir le positionnement adéquat d'un contrôle comptable de 2^{ème} niveau.
- Partager les bonnes pratiques dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable adapté.
- Dégager des axes de contrôle par nature de comptes et d'opérations.

Participants

- Comptables, contrôleurs internes permanents et comptables, auditeurs internes, membres de l'inspection générale.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Environnement général du contrôle interne

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
Acteurs et organisation du contrôle interne.
Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.
Définition et objectifs du contrôle interne.
Principes du dispositif de contrôle interne (permanent et périodique).

2 Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable

Le risque comptable.
Spécificités de la comptabilité bancaire.
Organisation de la fonction comptable.
Objectifs et organisation du contrôle interne comptable.
Principes organisationnels et répartition des responsabilités entre les acteurs internes et externes.
La piste d'audit.
Manuel de procédures comptables.
Procédure de justification des comptes.
Les techniques de justification des comptes.
Typologie des comptes selon une approche par les risques : mise en place de la classification des risques comptables.
Les outils du contrôle comptable (boîte à outils) : présentation des programmes standards de contrôle.

3 La mise en œuvre des contrôles comptables par famille de comptes et par activité

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
– Les risques et les objectifs du contrôle comptable.
– Les comptes du PCEC.
– Par nature de compte, un aperçu des contrôles possibles de premier et de deuxième niveau et les programmes de contrôle associés.
– Le Hors Bilan et les comptes de résultat seront traités au fur et à mesure des activités les concernant.

N.B. Un rappel des règles comptables de chaque activité selon le référentiel français et les IFRS sera effectué (mais elles sont présumées connues des participants).

- Les opérations avec la clientèle (crédits, créances douteuses, dépôts).
- Les opérations interbancaires et de trésorerie.
- Les titres.
- Les autres actifs et passifs.
- Les comptes de régularisation et autres comptes à risque.



Audit comptable des établissements de crédit

Objectif général

- Identifier les risques bancaires dans un environnement comptable.
- Construire une démarche d'audit adaptée aux risques comptables.
- Construire un programme d'audit.
- Pratiquer l'audit comptable des principales activités bancaires.
- Souligner les normes comptables plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 notamment.

Participants

- Auditeurs, inspecteurs et contrôleurs internes/contrôleurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances bancaires ou comptables ou d'audit.

PROGRAMME

1 Environnement bancaire et financier

L'activité bancaire et financière.
L'organisation de la profession, le nouveau dispositif européen.

2 Environnement comptable

Les normes comptables IFRS et françaises.
Les spécificités de la comptabilité bancaire.
Le Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).
Le système de collecte d'information (SURFI, FINREP, COREP).

3 Environnement de l'audit comptable

Le contrôle interne comptable et l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les « meilleures pratiques » du contrôle interne comptable bancaire :
– Les différents niveaux de contrôle :
• La révision comptable.
• Le contrôle permanent.
• Le contrôle périodique.
– La notion de compte sensible.
– Le manuel de procédures comptables.
– Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.
Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :
– Présentation des programmes standards d'audit comptable.

Méthodologie d'audit commune à toutes les activités

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
– Caractéristiques économiques et techniques de l'activité.
– La comptabilisation.
– Les risques et les objectifs de l'audit comptable.
– Les contrôles possibles et les programmes de contrôle associés.

4 Audit de l'activité de crédit

– Typologie des crédits.
– Comptabilisation des crédits.
– Audit comptable des crédits.
– Contrôles spécifiques sur certains types de crédits.
Créances douteuses et dépréciées :
– Critères de classement des créances douteuses et dépréciées.
– La notion de perte attendue (Expected credit loss).
Les trois étapes de la dépréciation selon IFRS 9 :
• L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
• L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
• L'étape 3 et les actifs non performants.
– Évaluation du montant de la dépréciation (ou provision).

– Comptabilisation des créances douteuses et dépréciées.
– L'audit des créances douteuses et dépréciées.

5 Audit de l'activité de marché

Approche préalable : robustesse du système de contrôle interne.
Dispositif applicable à toutes les opérations de marché :
– Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.
– Les points sensibles de l'audit comptable.
Les opérations interbancaires et les pensions :
– Présentation du marché interbancaire.
– Définition d'une pension.
– Comptabilisation.
– Audit.
Les titres :
– Notion de « business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Catégories de titres selon IFRS 9 :
• Actifs au coût amorti.
• Actifs en juste valeur par OCI recyclable.
• Actifs en juste valeur par résultat.
• Actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
– Évaluation et comptabilisation selon la catégorie.
– Audit des titres.
Les dérivés :
– Définition d'un dérivé.
– Comptabilisation des dérivés en IFRS : principe général.
– Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture.
– Choix de maintenir l'application d'IAS 39 ou d'opter pour IFRS 9 en matière de documentation de la comptabilité de couverture et de tests d'efficacité.
– Audit des dérivés.
Les opérations en devises (présentation succincte) :
– Comptabilisation des devises dans les deux référentiels.
– Audit des opérations en devises.

6 Audit des autres activités

Les dépôts et comptes de la clientèle.
Les services d'investissement.
L'activité internationale.
Les provisions pour risques.
Les immobilisations.
Les capitaux propres.
Les comptes de régularisation et autres comptes.
Les comptes suspens.
Les opérations hors bilan.
Le compte de résultat.

Environnement comptable et contrôle interne

Cycle certifiant

Objectif général

- Identifier les exigences de la réglementation bancaire en matière de contrôle comptable.
- Appréhender le double référentiel comptable.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.
- Souligner le rôle des acteurs du dispositif de contrôle interne comptable.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 L'environnement comptable

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.

Les normes comptables IFRS :

- Les acteurs : IFRS Foundation, IASB, IFRS Interpretation Committee.
- Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
- Les acteurs européens : EFRAG, Comité d'examen des avis sur les normes comptables, ARC, Commission et Parlement européens.
- Processus d'adoption d'une norme en Europe.
- Caractéristiques des IFRS.
- Présentation générale des IFRS en vigueur et en préparation.
- Focus sur la norme IFRS 9
- Les IFRS dans le monde.

Le Cadre conceptuel IFRS.

Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs (IAS 8).

Les normes comptables françaises :

- Spécificités de la comptabilité bancaire.
- Les acteurs successifs du référentiel comptable français.
- Présentation des principaux règlements et avis spécifiques aux établissements de crédit.
- Évolutions passées et prévisibles.
- Critères de sélection des textes comptables.

Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Les états réglementaires (SURFI, FINREP, COREP).

Présentation des états financiers des principaux groupes bancaires.

2 Environnement du contrôle interne comptable

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.

Dispositif général du contrôle interne : définition du contrôle interne, les acteurs du contrôle interne, composantes du contrôle interne selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le risque comptable et ses conséquences :

- Comptes non justifiés : exemples, conséquences, notion de « contrôles généraux ».
- Mauvaise application des normes comptables : exemples, conséquences, notion de « contrôles spécifiques ».

Spécificités de la comptabilité bancaire et l'organisation de la fonction comptable qui en découle.

Dispositif de contrôle interne comptable :

- Les trois niveaux de contrôle : qui fait quoi ? Définition, rôle de chaque acteur, les critères d'évaluation.
- Le rôle des fonctions « contrôles comptables » et « contrôle permanent ».
- Niveau 3 : le contrôle périodique : définition, rôle.
- Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différents niveaux de contrôle.

- Les relations avec les organes externes de contrôle (inspection du groupe, commissaires aux Comptes, ACPR, BCE, etc.)
- Typologie des différentes faiblesses constatées.
- Les meilleures pratiques.

Typologie des comptes selon une approche par les risques. Notation des comptes par niveau de risque (comptes sensibles) : définition et exemples. Alimentation manuelle. Comptes de stocks et comptes suspens.

La piste d'audit : approche statique et approche dynamique. Impacts pratiques de ces deux notions pour les inspecteurs.

Manuel de procédures comptables :

- Organisation comptable de l'établissement (charte comptable).
- Plan de comptes et fiches de comptes (cœur du dispositif).
- Système d'information comptable et financier.
- Normes comptables.
- Schémas comptables.

– Organisation de la justification des comptes.

La communication des établissements de crédit dans leurs états financiers sur le risque comptable : les meilleures pratiques.

Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Les référentiels d'audit : Normes d'Exercice Professionnel (NEP), COSO, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

- Quatre techniques pour justifier les comptes.
- Trois étapes pour réaliser un audit comptable.
- Huit programmes standards à la disposition de l'auditeur.

La mise en œuvre de l'audit comptable :

- Objectifs, risque d'audit, limites.
- Prise de connaissance, importance de la bonne compréhension de l'activité et des risques.
- Évaluation de la qualité du contrôle interne.
- Planification de la mission.
- Le programme d'audit.
- Étapes de l'audit comptable.
- Synthèse de la mission.
- Prérequis de l'auditeur.

3 Contrôle continu (si cycle certifiant)

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.



ONE
ONE



Crédits à la clientèle

Objectif général

- Rappeler les aspects économiques et techniques des crédits à la clientèle.
- Définir et appliquer les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations selon les normes comptables françaises et internationales (IFRS).
- Appréhender les particularités économiques et comptables de certains types de crédits (opérations hors marché, découverts, factoring, crédits à la consommation, etc.).
- Maîtriser les impacts de la norme comptable IFRS 9 en matière de dépréciation des actifs sains (comptabilisation des pertes attendues dès l'engagement hors bilan et la production des crédits).
- Maîtriser le concept de créance douteuse et le fait générateur de la dépréciation des créances (risque de crédit avéré). Comprendre l'effet temps (impact de la « dé-actualisation »).
- Maîtriser le risque comptable de ces opérations et identifier les points de contrôle fondamentaux.
- Intégrer les outils, procédures et techniques de contrôle.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 Les crédits : principes généraux

Définition d'un crédit selon le Code monétaire et financier.

Aspects techniques et économiques d'un crédit.

La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.

Les comptes du PCEC relatifs aux crédits.

La comptabilisation des crédits :

– Comptabilisation initiale : les commissions et frais payés ou reçus relatifs aux crédits.

– Comptabilisation ultérieure : méthode du coût amorti (cas général).

– Règles générales de traitement comptable des commissions (syndication, engagements, garantie, etc.).

Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements de financement et de garantie) : segmentation des crédits :

– Échantillon des corporates.

– Échantillon de la clientèle de détail.

– Échantillon des autres crédits.

Démarche en trois étapes de l'audit comptable des crédits :

– Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : crédits fictifs, classification des crédits, engagements de financement et de garantie. Focus sur le programme G6 (hors bilan).

– Évaluation correcte des crédits. Application du programme de contrôle.

Points de vigilance : autorisation des encours, notation des crédits, qualité de l'analyse financière et du dossier administratif, crédits à risque, déclassement des créances douteuses. Conclusions : qualité des portefeuilles de crédit, ajustements éventuels.

– Résultat : focus sur le programme G5 (résultat). Points de vigilance : rentabilité des crédits, capitaux moyens, taux moyens.

2 Les crédits : caractéristiques de certains crédits

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Découverts.

– Cessions de créances professionnelles.

– Affacturage.

– Crédits consortiaux.

– Crédits à la consommation et revolving.

– Prêts à l'habitat et à taux zéro.

Crédit-bail et locations : dans les comptes sociaux, dans les comptes consolidés, IAS 17. Les caractéristiques d'IFRS 16.

IFRS 9 : les nouveaux portefeuilles (modèles de gestion) :

– Coût amorti.

– Juste valeur par OCI recyclable par résultat.

– Juste valeur par résultat.

Les nouveaux concepts :

– Le business model.

– Les tests SPPI (instrument financier basique).

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Engagements de garantie : garanties financières, dérivés de crédit pour le vendeur et l'acheteur de protection.

– Prêts hors marché et engagements de prêter à un taux hors marché.

– Prêts à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par option.

– Financements spécialisés : typologie Bâle III, spécificités.

– Financements structurés : caractéristiques, comptabilisation.

Contrôles spécifiques portant sur certains types de crédits : opérations hors marché ou évaluées à la juste valeur, découverts, crédits spéciaux, créances subordonnées, opérations de location, affacturage, etc.

3 Les crédits : pertes attendues, créances douteuses et dépréciations

Modèle IFRS 9 et norme française (ex. CRC 2002-03) :

– Définition selon les référentiels IFRS, français, Bâle III.

PROGRAMME

- Notion de douteux compromis.
 - Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées.
 - Dépréciations : estimation, prise en compte des garanties, actualisation.
 - Reprises liées à l'amélioration des perspectives de recouvrement.
 - Reprises liées au passage du temps (impact de la « dé-actualisation »).
 - Passage en pertes.
 - Créances restructurées.
 - Provisions pour risques des engagements de financement ou de garantie.
 - Provisions fiscales ou comptables en normes françaises.
 - Les règles définies par IFRS 9.
 - Modèle de dépréciation : pertes attendues, provisions ex ante.
 - Paramètres bâlois pour estimer la perte attendue et la perte inattendue.
 - Quels PD, LGD, EAD ? Approche Bâle III.
 - Les trois statuts (buckets) d'IFRS 9.
 - Ajustement prudentiel pertes attendues/provisions et dépréciations Bâle III.
- Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements douteux).
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des créances douteuses sur base individuelle :

- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : exhaustivité des créances douteuses (relation avec l'audit des crédits).
 - Évaluation correcte des dépréciations et provisions. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : évaluation prudente des montants recouvrables, actualisation, robustesse et prudence du système de dépréciations des portefeuilles de petites créances homogènes. Risque de traitement comptable des créances restructurées.
 - Résultat : focus sur le programme G5 (Résultat). Points de comparaison : historique, autres établissements comparables, moyenne de la profession.
- Risque de non permanence des méthodes de calcul des dépréciations et des provisions (analyse de l'évolution des composantes du « coût du risque »).
- Risque de mauvaise prise en compte des dépréciations et provisions dans le calcul des pertes attendues à déduire des fonds propres (Bâle III).

4 Contrôle continu (si cycle certifiant)

- Travaux en atelier sur un cas au choix.
- Exposé oral de chaque sous-groupe.
- Débriefing avec l'animateur et les participants.
- Notation faisant partie de la note finale.

Bank accounting

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the basic banking activities.
- Translating these activities into accounting entries.
- Being able to understand the main features of the financial statements.
- Preparing to follow more complex trainings.

Participants

- Beginners in banking accounting.
- IT and administrative staff, internal and external auditors, management control department.
- Generally, people who want to have a general overview of the banking accounting without entering into the most complex details.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, tests, questions, answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

- General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1 Scope of application and features of ifrs

Aims of the IASB.

The choices made by the European Union.

The French issue.

Situation in Europe and the rest of the world.

Overview of published standards.

2 Financial instruments: definition and accounting principles

Defining financial instruments.

The various methods:

– Amortised cost.

– Fair value.

– Impairment.

– Notion of business model and SPPI test.

– Summarized overview of IFRS 9.

3 Non-derivative financial instruments

Assets at amortized cost:

Conditions of classification (business model and SPI test).

Accounting schemes.

Assets at fair value through OCI:

– Definition.

– Accounting schemes.

– Specific case of assets at fair value through non-recyclable OCI.

Assets at fair value through PL:

- Definition.
- Accounting schemes.
- Specific issue of the “fair value option”.
- Notion of “expected loss”.
- The three buckets of the impairment.
- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
- Trading.
- Fair value option.
- The specific case of the own credit risk.

4 Derivative financial instruments

Trading classification.

Many banks keep applying IAS 39 for hedge accounting, as allowed by IFRS 9.

Conditions for classifying a derivative as a hedging item.

The issue.

The three main conditions (under IAS 39).

The new conditions under IFRS 9.

Fair value hedge:

– Definition.

– Accounting schemes.

Cash flow hedge :

– Definition.

– Accounting schemes.

Bank accounting audit

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the accounting risks.
- Being able to propose improvements in the accounting organization.
- Being a credible partner for the financial departments of the bank.

Participants

- Statutory auditors and their co-workers, auditors, internal inspectors and internal controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples, practical exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, questions/answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

- General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1 Banking environment

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the accounts.

Main principles of bank accounting:

- Amortized cost.
- Fair value.
- Impairment.

2 Principles of accounting internal control

The different levels of controls (definition and links):

1. Operational control of the accounts.
2. Permanent control.
3. Periodic control.

Definition of "account justification".

Typology of accounts (sensitive accounts).

Accounting procedures manual.

3 Retail and corporate bank

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.
- Finance lease.

The credit risk:

- Definition of the "expected credit loss"
- The three buckets of the impairment.
- Checking the classification of assets and their impairment.

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Other accounts.

Suspense accounts.

Other activities:

- Tangible and intangible assets.
- Miscellaneous debtors and creditors.
- Overhead costs.

4 Treasury

Loans and borrowings:

- Without guarantee.
- Securities sold or purchased under repurchased agreement (REPO).

Assets at amortized cost:

- Notion of business model.
- "SPPI" test.

Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable)

Assets at fair value through PL:

- General rules.
- The fair value option.

Liabilities:

- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The own credit risk.

5 Derivatives

Derivatives classified as HFT:

- CVA and DVA.

– Clean price vs dirty price.

Conditions to classify a derivative as a hedging financial instrument.

The fair value hedge.

The cash flow hedge.

The other derivatives (briefly).



IFRS: the essential

General objectifs

- Using IFRS in a banking environment.
- Highlighting the standards that are particularly relevant for credit institutions.
- Translating those standards into accounting schemes in the most common situations.
- Assessing their impact on financial position and performance.

Participants

- Accounting managers, accountants, IT specialists, organisers, project teams and internal and external auditors, back and middle-office staff, etc.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisites

- Familiarity with general accounting practices and the banking sector.

PROGRAMME

1 Scope of application and features of ifrs

Aims of the IASB.

The choices made by the European Union.

The French issue.

Situation in Europe and the rest of the world.

Overview of published standards.

2 Financial instruments: definition and accounting principles

Defining financial instruments.

The various methods:

- Amortised cost.
- Fair value.
- Impairment.
- Notion of business model and SPPI test.
- Summarized overview of IFRS 9.

3 Non-derivative financial instruments

Assets at amortized cost:

Conditions of classification (business model and SPI test).

Accounting schemes.

Assets at fair value through OCI:

- Definition.
- Accounting schemes.
- Specific case of assets at fair value through non-recyclable OCI.

Assets at fair value through PL:

- Definition.

- Accounting schemes.
- Specific issue of the “fair value option”.

Notion of “expected loss”.

The three buckets of the impairment.

Liabilities at amortized cost.

Liabilities at fair value:

- Trading.
- Fair value option.
- The specific case of the own credit risk.

4 Derivative financial instruments

Trading classification.

Many banks keep applying IAS 39 for hedge accounting, as allowed by IFRS 9.

Conditions for classifying a derivative as a hedging item.

The issue.

The three main conditions (under IAS 39).

The new conditions under IFRS 9.

Fair value hedge:

- Definition.
- Accounting schemes.

Cash flow hedge :

- Definition.
- Accounting schemes.

Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III

ONE
ONE



Objectif général

- Expliciter les grands principes des normes IFRS en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers (norme comptable IFRS 9, essentiellement).
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en France (PCG et ex règlements CRC relatifs aux titres, aux opérations en devises et aux swaps financiers de taux d'intérêts).
- Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles Bâle III (règlement CRR de juin 2013).
- Appliquer en pratique les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches en faisant précisément le lien entre la logique prudentielle et les conventions comptables (en particulier sous l'angle de la marge permettant de faire face au coût des fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit).
- Prendre connaissance des nouveaux ratios (LCR, NSFR et de levier) prévus par le dispositif Bâle III (règlement CRR de juin 2013).

Participants

- Collaborateurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la générale de l'économie et des risques de la banque.
- Bases de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 IFRS - Champ d'application, caractéristiques et cadre conceptuel

Caractéristiques des normes IFRS.
Champ d'application des normes IFRS.
Principales normes et évolutions en cours.
Les caractéristiques du cadre conceptuel des normes comptables IFRS :
– Caractéristiques qualitatives.
– Comptabilisation des 5 éléments des états financiers.

2 IFRS - traitement des instruments financiers non dérivés

Normes applicables.
Définition et caractéristiques des instruments financiers.
Définition de la juste valeur et de la hiérarchie de détermination de la juste valeur.
Traitement comptable des titres et des autres instruments financiers non dérivés; comparaison avec les normes françaises (ex règlement CRBF 90-01).
Présentation des classements IFRS 9 selon le modèle de gestion et le caractère basique ou non de l'instrument financier (coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou par résultat)
Dépréciation des actifs financiers. Prise en compte des pertes attendues dès l'origine, y compris lors de l'engagement.
Traitement des passifs financiers.

3 IFRS - traitement des instruments financiers dérivés

Définition d'un dérivé.
Economie générale des stratégies ou des portefeuilles incluant des dérivés.
Règles générales d'évaluation et de comptabilisation des dérivés.
Objectifs et conditions de la couverture.

Modalités pratiques de comptabilisation (dérivé de couverture et élément couvert).
Option juste valeur.
Traitement des dérivés incorporés.

4 Norme comptable IFRS 9

Contexte de la norme.
Grands principes de classement et d'évaluation des actifs financiers (coût amorti ou juste valeur par résultat).
Juste valeur par OCI.
Comptabilité de couverture (application différée dans la plupart des banques françaises qui ont fait le choix de maintenir les règles de la norme IAS 39).
Dépréciation dès l'engagement (expected loss / incurred loss).

5 Fondements de Bâle II et principaux changements introduits par Bâle III

Fondements des règles prudentielles Bâle II.
Contexte de l'évolution et principales modifications introduites par le dispositif Bâle III.

6 Détermination des fonds propres

Fondements de l'approche prudentielle (fonds propres et maîtrise de la solvabilité effective à un an).
Incidence de l'augmentation du niveau des fonds propres et solutions permettant d'accroître les fonds propres.
Composition des fonds propres, éligibilité des ressources et niveau de ratio «fonds propres / risques pondérés» à respecter.
Logique de la pondération à 1250% et de l'option pour la déduction des fonds propres.
Notion de pertes attendues et de pertes non attendues.

PROGRAMME

Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels.

Particularités des fonds propres prudentiels en règles françaises (FRBF et provision pour risques généraux).

7 Risque de crédit et marge minimale

Détermination des expositions au risque de crédit. Incidence du coût amorti.

Modalités de détermination des risques pondérés en approche standard.

Modalités et conditions de mise en oeuvre de l'approche basée sur la notation interne (IRB - Internal rating based).

Mécanismes d'atténuation du risque de crédit et incidence sur l'exposition au risque de crédit.

Prise en compte des pertes attendues (expected losses / dépréciations comptables) et impact de la norme IFRS 9 qui modifie les règles de dépréciation comptable.

8 Ratios de liquidité (LCR ET NSFR)

Présentation du numérateur (actifs liquides de très bonne qualité) et le dénominateur (sorties nettes de trésorerie à un mois) du ratio de liquidité à un mois : LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Explicitation des règles et modalités pratiques de détermination du ratio sur la base d'un exemple chiffré (cf. exercice).

Présentation des composants du ratio de ressources stables : NSFR (Net Stable Funding Ratio).

9 Ratio de levier

Contexte du ratio.

Détermination des composantes du dénominateur du ratio (actifs bruts et engagements pondérés).

Comptabilité d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire de la comptabilité d'assurance.
- Connaître les règles d'enregistrement comptable des opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers sans expérience de la comptabilité d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.



PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Rappels sur les principes généraux comptables.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le cadre réglementaire spécifique de l'assurance

Le Code des Assurances.
Les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.
Structure du plan comptable 2016.
La cinématique des flux comptables et leur transcription dans les états financiers.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Les placements des sociétés d'assurance et le principe de la personne prudente.
Nomenclature et classification des actifs.
Évaluation, comptabilisation et présentation des instruments financiers.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des opérations avec les tiers

Opérations réalisées avec les assurés.
Opérations réalisées avec les intermédiaires.
Opérations réalisées avec les agents.

5 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Les grands principes d'enregistrement des engagements vis-à-vis des assurés :

- Les provisions techniques d'assurance vie.
- Les provisions techniques d'assurance dommages.
- Les autres provisions techniques.

6 Les normes relatives à la comptabilisation du résultat des sociétés d'assurance

L'enregistrement des opérations.
Les agrégats du compte de résultat.
Les ratios d'analyse de la performance.

7 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

La comptabilité de la coassurance.
La comptabilité de la réassurance.

8 Les opérations en devises

Comptabilité mono-devise.
Comptabilité multi-devises.

9 La comptabilité des opérations hors bilan

Avals, cautions et garanties (reçus ou donnés).
Les valeurs reçues en nantissement.
Les instruments financiers à terme.

10 Les règles comptables applicables aux comptes consolidés des sociétés d'assurance

Les textes de référence.
Les principaux retraitements de consolidation.

11 Les règles relatives à l'information prudentielle à destination de l'ACPR

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Cycle certifiant

Application des IFRS aux sociétés d'assurance

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS pour un groupe de sociétés d'assurance ou de bancassurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs des services de consolidation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction

Rappel du champ d'application des normes IFRS en France.
Recensement des normes applicables.
Une norme spécifique aux opérations d'assurance : IFRS 4.

2 Contexte spécifique de l'assurance

Rappel des spécificités de l'assurance : cycle de production inversé, adossement actif passif, contraintes réglementaires.
IFRS 4 phase 1 : une norme provisoire.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Classification IFRS des actifs et passifs financiers et règles de valorisation associées selon IAS 39*.

(*NB : les assureurs peuvent, sur option, différer l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2021)

Évaluation, comptabilisation et présentation des actifs immobiliers.

Dépréciation.

Dérivés.

Opérations de couverture.

Les évolutions induites par la norme IFRS 9.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Rappel sur les règles de comptabilisation des engagements d'assurance.

La notion de risque significatif d'assurance et la classification des contrats.

Séparation des composantes d'un contrat.

Comptabilisation des passifs des contrats régis par IFRS 4.

Comptabilité reflet : le mécanisme de la participation aux bénéfices différée.

Le test de suffisance des passifs.

Comptabilisation des passifs des contrats soumis à IAS 39 / IFRS 9.

IFRS 17 : principaux concepts et évolutions par rapport à la norme actuelle.

5 Les normes relatives à la réalisation des comptes consolidés

Les principes de consolidation en normes françaises.

Impacts d'IFRS 10, 11 & 12 et d'IAS 28 révisée.

Conversion des comptes des entreprises étrangères (IAS 21).

Regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Impôts sur le résultat (IAS 12).

6 Les normes relatives à la présentation de l'information financière

La norme IAS 1 : Présentation des états financiers.

La norme IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.

La norme IFRS 8 : Information sectorielle.

La recommandation du CNC 2013-05.

Opérations en devises des sociétés d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les règles de comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de change dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers traitant des opérations en devises étrangères.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, titre IV.
- Norme IAS 21.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Comptabilité mono-monétaire

Principe général.
Opérations en devises non significatives.
Règles de conversion des opérations en devises.

3 Comptabilité pluri-monétaire

Principe général.
Éléments structurels :
– Titres de participation.
– Dotations aux succursales étrangères.
Éléments opérationnels :
– Placements financiers et immobiliers (acquisition, valorisation en date d'inventaire, cession, produits et charges associés).
– Opérations de change au comptant.
– Instruments financiers à terme (entrant ou pas dans le cadre de stratégies autorisées).

– Immobilisations incorporelles ou corporelles autres que les immeubles.
– Provisions techniques et réserves spécifiques (valorisation en date d'inventaire et impact en résultat).
– Autres éléments du résultat.

4 Comptes consolidés relevant du règlement du CRC n°2000-05

Conversion des comptes d'entreprises établissant leurs comptes en monnaies étrangères :
– Méthode de conversion.
– Entreprises situées dans des pays à forte inflation.
– Couvertures.
– Informations à faire figurer dans l'annexe.

5 Comptes consolidés en IFRS

Présentation de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » :
– Définitions.
– Principe général.
– Principaux retraitements par rapport aux normes françaises.



Cycle certifiant

Consolidation des sociétés d'assurance

Objectif général

- Connaître les principes de consolidation des sociétés d'assurance.
- Appliquer les techniques de consolidation aux opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement CRC 2000-05.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le règlement CRC 2000-05 : principes de consolidation et principaux retraitements en normes françaises

Présentation des principes généraux relatifs à la consolidation.
Présentation des techniques de consolidation (intégration globale, mise en équivalence).
Principaux retraitements de consolidation, en assurance vie et en assurance dommages.

3 Définition et mode de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Rappel sur les critères d'analyse du contrôle en normes françaises.
Définition du contrôle selon IFRS 10.
Déclinaison de la notion de contrôle aux entités traditionnelles et aux entités structurées.
Cas particulier des fonds d'investissement support des contrats d'assurance.

4 Définition du périmètre de consolidation (critères, seuils) et des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Définition des seuils de consolidation.
Justification de la non consolidation en application du principe d'importance relative.
Les contraintes d'information induites par IFRS 12.

5 Choix de la méthode de consolidation et conséquences pratiques

Conséquences de l'intégration globale (accès aux données, compatibilité avec les délais d'arrêté, processus opérationnel).
Conséquences de la mise en équivalence (impact sur les agrégats des états financiers, valorisation de la quote-part de situation nette...).
Quelle méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ?

6 Présentation et publication des états financiers, individuels et consolidés, en normes françaises et en IFRS

Les états financiers (IAS 1, recommandation 2013-R-05 de l'Autorité des Normes Comptables).
Focus sur la note « Principes et méthodes comptables » dans l'annexe aux comptes consolidés.
Annexes spécifiques à l'assurance.

7 Consolidation sous Solvency II

Principes généraux relatifs à la consolidation prudentielle.
Définition du périmètre de consolidation prudentielle.
Titres de participation stratégique.
Principaux retraitements de consolidation.

8 Consolidation des filiales d'assurance d'un groupe bancaire

Principaux retraitements.
Problématiques opérationnelles.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 17.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 17.
- Comparer la norme avec le référentiel Solvabilité II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

IFRS 4 : une norme provisoire.

La genèse et les objectifs d'IFRS 17.

Les problématiques associées à IFRS 17 : périmètre d'application, méthodes de valorisation des engagements vis-à-vis des assurés, modalités de reconnaissance du résultat.

2 Classement et évaluation initiale des contrats d'assurance

Identification des contrats inclus dans le périmètre d'IFRS 17.

Critères de classement des contrats d'assurance.

L'approche des blocs (building blocks approach).

L'approche de la commission variable (variable fee approach).

L'approche simplifiée (premium allocation approach).

Les contrats dits onéreux.

3 Valeur des contrats à la date d'inventaire et effets de première application

Principes de calcul du best estimate.

Principes de calcul de l'ajustement pour risque.

Effets de variations du best estimate et de l'ajustement pour risque.
Modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de services.
Effets de première application.
IFRS 17 – Solvabilité II : divergences et convergences.

4 La reconnaissance du résultat d'assurance et les informations annexes

Calcul du résultat de souscription :

– Détermination du produit d'assurance.

– Constatation des sinistres survenus.

– Évaluation des frais directement imputables aux contrats.

Calcul du résultat opérationnel :

– Évaluation des frais non directement imputables aux contrats.

– Produits financiers et charge d'intérêt.

Détermination du résultat courant.

Informations à communiquer en annexe.

NOUVEAUTÉ

Application d'IFRS 9 à l'assurance

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 9.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 9 chez un assureur.
- Comprendre les enjeux relatifs au report d'application obtenu par les assureurs.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.

PROGRAMME

1 Genèse de la norme et principales divergences avec IAS 39

Origine et structure de la norme.
Principales divergences avec IAS 39.

2 Classement et évaluation des instruments financiers

Arbre de décision de classement des instruments financiers.
Principes généraux.
Actifs financiers au coût amorti.
Actifs financiers en juste valeur par OCI recyclable.
Actifs financiers en juste valeur par résultat.
Actifs financiers en juste valeur par OCI non recyclable sur option.
Passifs financiers.
Reclassements ultérieurs.

3 Dépréciation selon le modèle des pertes attendues

Caractéristiques générales.
Les trois étapes de la dépréciation.

Le modèle des pertes attendues.
Calcul de la dépréciation.
Comptabilisation de la dépréciation.

4 Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

Objectifs et champ d'application.
Critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture.
Comptabilisation des relations de couverture.

5 Première application et report d'application

Conséquences comptables de l'application rétrospective.
Enjeux du report d'application.
Gestion actif-passif : interactions avec IFRS 4 et IFRS 17.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
José GUIBERT
Gaël LEGER

Date
16 au 17 mars 2020
14 au 15 septembre 2020

160
Fonctionnement, réglementation
et risques de l'assurance

Réglementation

Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Comprendre le fonctionnement d'une société d'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS et de Solvabilité II pour une société d'assurance.

Participants

- Tous les collaborateurs d'une compagnie notamment ceux des services comptables, contrôle interne, risques ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

1 La dimension juridique de l'assurance

Le schéma général de l'assurance.
Précisions de vocabulaire.
Classification des garanties.
Typologie des sociétés d'assurance et principe de spécialisation.

2 Les dimensions statistique et économique

Mécanisme de compensation des risques et mutualisation.
Loi des grands nombres et conditions d'application.
La place de l'assurance dans l'économie.
L'organisation du contrôle des assurances.
Les risques et les types d'actuariat.

3 Comptabilité et assurances

Les comptes annuels : bilan, compte de résultat.
L'enregistrement des opérations.
Le principe de prudence.
La comptabilité en partie double, journal et grand livre.
Exemples.

4 L'analyse des comptes

Les ventilations possibles du compte de résultat.
La représentation des engagements.

5 Le cadre réglementaire

Les provisions techniques en non vie et en vie.
Comparaison.

6 Le cadre prudentiel des entités non soumises à Solvabilité II

Les placements et leur évaluation.
Les règles et limitations.
La marge de solvabilité.

7 Le nouveau cadre prudentiel (Solvabilité II)

Définitions.
Mécanisme d'élaboration.
Processus de calcul, modèle standard versus modèle interne, premières analyses d'impacts.
Le système de gouvernance, les exigences du système de gouvernance, le contrôle interne, la supervision prudentielle.
Les trois types de reporting, le calendrier de livraison du reporting.



NOUVEAUTÉ

Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance

Objectif général

- Comprendre le marché de l'assurance et ses mécanismes.
- Identifier les différents acteurs et leurs importances.
- Distinguer les principaux contrats et garanties.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer une structure assurance.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et échanges d'expériences.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse de l'assurance de l'antiquité à nos jours.
Rôle économique et définitions.
Évolutions.

2 Organisation et marchés

Chiffres marché français et reste du monde.
Assurances dommages et assurances de personnes.
Différentes structures des entreprises d'assurances et caractéristiques.
Modes de distribution.
Réglementation des assureurs.
Obligation des intermédiaires.
Organismes professionnels.
Directives Européennes.

3 Principes

Principes : principes forfaitaires, indemnitaires et subrogation de l'assureur.
Modes de gestion : capitalisation et répartition.
Coassurance et réassurance : définition et fonctionnement.
Les différents contrats : assurances de biens et de responsabilités.

Les assurances de responsabilités.
Les assurances dommages.
Le contrat auto et la Multirisque Habitation.
Les autres assurances IARDT.
Les assurances de personnes : contrats collectifs santé et vie, contrats individuels vie, maladie et accidents corporels.

4 Mécanismes

Principes : principes forfaitaires, indemnitaires et subrogation de l'assureur.
Modes de gestion : capitalisation et répartition.
Coassurance et réassurance : définition et fonctionnement.
Caractéristiques du contrat.
Parties prenantes.
Conditions.
Clauses.
Primes.

La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Maîtriser les différents enjeux du contrôle interne et de la conformité dans le cadre de l'activité de courtier distributeur et délégataire d'assurance.
- Comprendre les différentes problématiques réglementaires et leurs impacts au sein d'un cabinet de courtage d'assurance.
- Avoir une vision précise des contrôles et actions à mettre en œuvre en vue de la maîtrise des risques et de la conformité du dispositif d'un cabinet de courtage.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Aucune.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions contrôle de gestion, directions actuariat et directions financières.
- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques et/ou des fonctions de contrôle.

PROGRAMME

1 Les enjeux

La politique de contrôle interne et de conformité.

Les conventions de distribution et de sous-traitance : point sur les clauses de contrôle interne.

Le contrôle exercé sur les sous-traitants critiques courtiers et délégataires.

La protection de la clientèle dans la distribution : devoir d'information et conseil, misselling.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qu'est-il attendu des courtiers et délégataires ?

Les évolutions réglementaires récentes : DDA, RGPD, LCB-FT-, etc.

Focus sur les sanctions ACPR de courtiers, détail des griefs et points d'attention.

2 Étude de cas – Préparation d'audit de conformité et contrôle interne

Appréhender les audits des assureurs divers.

Mise en situation au travers d'un audit de courtier délégataire : lettre de

mission, collecte documentaire, préparation des entretiens, réponse aux rapports provisoire, traitement et suivi des recommandations. Gestion documentaire et réponse aux différents au-dits.

3 Étude de cas – la gestion et remontée d'incidents opérationnels

Quels dispositifs et quels incidents remonter aux assureurs ?

Quel traitement au niveau du cabinet de courtage/délégataire ?

Mise en situation sur trois types d'incidents : fuite de donnée, réclamations sensibles, fraude externe.



NOUVEAUTÉ

Directive distribution en assurance

Contexte

- Votée en novembre 2015, la Directive Distribution en Assurance vient compléter la directive Intermédiation en assurance de 2002 et a pour principal objectif d'élargir le champ des acteurs soumis à la réglementation visant à mieux protéger les clients sur les aspects de l'information, du conseil, du marché cible et de la transparence de la rémunération. Pour déterminer les principaux impacts pour les différents acteurs de l'assurance, il convient de décrypter les nouvelles règles propres à chacun et la cohérence qui devra régner entre les acteurs (producteur ou distributeur). Sa date de mise en œuvre a été reportée au 01 octobre 2018.

Objectif général

- Comprendre le contexte de l'émergence de la nouvelle Directive Distribution en Assurance et ses objectifs.
- Connaître les avancées majeures de la nouvelle Directive et leurs impacts pour les différents acteurs de l'Assurance.
- Se préparer pour chaque acteur (Assureur ou Distributeur) à intégrer les dispositions qui le concernent.
- Préparer la coordination à mettre en place entre les producteurs et les distributeurs.
- Connaître et mettre en place les points de contrôle de conformité.
- Éviter les sanctions.

Participants

- Assureurs, intermédiaires en assurance ou toute personne souhaitant se perfectionner dans la connaissance de la distribution en assurance.
- Les juristes, les responsables Conformité, les Auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance (assureurs ou intermédiaires en assurance), Bancassureurs...

PROGRAMME

1 De DIA1 à DDA...vers une harmonisation des pratiques

Rappeler les points forts de DIA1.
Comprendre les limites de DIA1 et les raisons de l'émergence d'une nouvelle Directive.
Identifier les objectifs de la Directive Distribution en Assurance.

2 Un périmètre et un champ d'application étendu

Appréhender l'élargissement du champ d'application de la Directive.
Connaître l'ensemble des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés.
Adapter les points de contrôles aux spécificités produits (vie ou non vie) ou canal (vente en face à face, VAD, internet).
Comprendre une nouvelle donnée : les produits d'investissements basés sur l'assurance.
Les 5 piliers de la DDA.

3 Gouvernance produit : de nouvelles exigences à mettre en place

Définir le nouveau processus de validation des produits.
Comprendre l'implication du producteur en amont du processus.
Définir la notion de marché cible et la mettre en place :

- Quels vont être les critères ?
- Quel suivi mettre en place en interne ? Comment le lier avec le devoir de conseil ?

Intégrer les nouveaux processus au niveau opérationnel.

4 Les nouveautés en matière d'information et de conseil pour les distributeurs

Le champ d'application et les nouveaux acteurs.
Renforcement de l'obligation d'information précontractuelle en assurance non vie (IPID) et en assurance vie (KID).
Quand et comment remettre ces documents, quels contrôles ?
La nouvelle définition du Devoir de Conseil/ Recommandation personnalisée : les 3 niveaux de conseil...
Appliquer le principe de lutte contre le conflit d'intérêt : « Agir au mieux des intérêts du client ».

5 La notion de transparence de la rémunération

Que signifie la transparence de la rémunération.
Quelle politique de rémunération mettre en œuvre ?
Principe et limite de la transparence dans les rémunérations des intermédiaires.
Appliquer la transparence des rémunérations : quelles informations faut-il fournir au client.

6 La mise en place d'une formation continue

Capacité professionnelle et honorabilité.
La nouveauté de la formation continue : quels collaborateurs concernés, quel programme ?
Quelles modalités pédagogiques ?

Bâtir le bilan économique sous Solvency II

Cycle certifiant

Objectif général

- Construire, à partir des référentiels comptables en normes françaises et IFRS, le bilan économique Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.
- Normes IFRS appliquées à l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II.
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les règles de valorisation des éléments du bilan selon Solvency II.
Conséquences sur les données comptables.
L'obligation de réconciliation entre comptabilité et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

2 L'organisation préalable à la production du bilan économique

Réconciliation multi-normes et production du reporting prudentiel.
Les nouveaux états de reporting prudentiel.
L'approche bilancielle.
Conséquences sur les données, les outils et les processus.

3 Valorisation des actifs et passifs ne faisant pas l'objet de principes de valorisation spécifiques dans Solvency II

Principes génériques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

4 Valorisation des actifs incorporels dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

5 Valorisation des participations dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Notion de participations stratégiques et cohérence avec la notion de participation en comptabilité.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

6 Valorisation des provisions techniques dans Solvency II

Rappel sur les règles de valorisation des provisions techniques.
Présentation de la formule standard.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

7 Valorisation des passifs éventuels et des passifs financiers dans Solvency II

Rappels sur la notion d'actifs et passifs éventuels.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

8 Valorisation des impôts différés dans Solvency II

Notion d'impôt différé.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

9 Composition et hiérarchie des fonds propres dans Solvency II

Hiérarchie (niveau de qualité) des fonds propres définie par Solvency II.
Composition de chaque niveau de fonds propres et critères d'admissibilité à la couverture de la marge de solvabilité.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

10 Consolidation sous Solvency II

Définition du périmètre de consolidation.
Règles de consolidation applicables.

Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II

Objectif général

- Connaître les états de reporting prudentiel du pilier 3 de Solvency II.
- Identifier les informations nécessaires à la réalisation du reporting.
- Réconcilier les états avec les données comptables.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Documentation e-SURFI Assurance (ACPR).
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction à Solvency II

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.

2 Le reporting prudentiel selon le pilier 3 de Solvency II

Les objectifs du reporting réglementaire.

La fréquence et le contenu du reporting : trimestrielle et annuelle.

Les états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates), solo et consolidés

Les reporting narratifs : le reporting à destination du public (Solvency and Financial Conditions Reporting) et celui à destination du régulateur (Regular Supervisory Reporting).

3 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels

Cartographie du reporting par échéance, solo et consolidé.

Identification des principales informations contenues dans ces rapports (bilan, inventaire des placements, structure des fonds propres, provisions techniques, marge de souscription, montant de fonds propres minimal et montant de fonds propres cible).

4 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux actifs

S.06.02.01 et S.06.02.04 (trimestriel, solo et consolidé) : liste des actifs.

S.07.01.04 (annuel, solo et consolidé) : placements structurés.

S.08.01.01 et S.08.01.04 (trimestriel, solo et consolidé) : dérivés.

S.09.01.01 et S.09.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : rendement.

S.06.01.01 et S.06.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : fonds (transparisation).

S.10.01.01 et S.10.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : prêts/emprunts et pensions de titres.

S.11.01.01 et S.11.01.04 (annuel, solo et consolidé) : actifs détenus en garantie.

5 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux provisions techniques

S.12.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : par LOB et par pays.

S.13.01.01 (annuel, solo et consolidé) : cash flows futurs.

S.14.01.01 (annuel, solo et consolidé) : obligations.

S.15.01.01 (annuel, solo et consolidé) : annuités variables.

S.19.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variation des PSAP.

S.20.01.01 (annuel, solo et consolidé) : triangles de liquidation.

S.21.02.01 (annuel, solo et consolidé) : risques non vie.

6 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs à la détermination de la marge

S.05.01.01 (annuel, solo) : activité par pays.

S.05.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : primes, sinistres et frais annuels.

7 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les autres états (réassurance ...)

S.30.01.01 et S.30.02.01 (annuel, solo et consolidé) : 10 plus forts risques cédés en facultative.

S.30.03.01 et S.30.04.01 (annuel, solo et consolidé) : programme de réassurance de N+1.

S.31.01.01 (annuel, solo et consolidé) : part des réassureurs.

S.31.02.01 (annuel, solo et consolidé) : cession à des entités ad hoc.

S.23.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : synthèse des fonds propres.

S.02.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : bilan économique.

S.02.02.01 (annuel, solo et consolidé) : actifs et passifs par devises.

S.03.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : hors bilan.

8 Les états de reporting nationaux complémentaires ACPR

Contexte et justification du maintien.

Liste des états nationaux statistiques.

9 Le Regular Supervisory Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

10 Le Solvency and Financial Conditions Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

Solvency II : l'essentiel



Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la directive Européenne Solvency II.
- Analyser les principales évolutions méthodologiques liées à Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.
Les effets de la transposition de la Directive dans le droit français.

2 Le pilier 1 de Solvency II et les exigences quantitatives

Identification des garanties incluses dans le périmètre.
Calcul des provisions techniques selon la méthode du best estimate.
Définition de la marge de risque.
Présentation de la formule standard.
Calibrage des différents risques de la formule standard.
Le recours aux modèles internes.

3 Le pilier 2 de Solvency II et les exigences relatives à la gestion des risques et à la gouvernance

La définition du profil de risque spécifique de l'entité d'assurance.
La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management et le dispositif d'atténuation des risques.

Le schéma général de gouvernance défini par Solvency II.
Les responsabilités des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions-clés.
Le rapport sur les risques propres et la solvabilité (rapport ORSA).

4 Le pilier 3 de Solvency II et les exigences relatives au reporting prudentiel

La cartographie des différents reportings quantitatifs (états QRT, rapport BCE, état sur la stabilité financière, états nationaux spécifiques).
Les rapports narratifs à destination du régulateur (RSR) et du public (SFCR).
Les règles de valorisation des éléments du bilan économique Solvency II.
La composition des fonds propres sous Solvency II et les règles de couverture, l'exigence de capital minimum et de capital cible.
L'obligation de réconciliation entre le référentiel local et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

NOUVEAUTÉ

Initiation à la gestion actif-passif en assurance

Objectif général

- Comprendre les principaux risques ALM liés à l'environnement comptable, réglementaire et financier.
- Définition des indicateurs ALM statiques et introduction à l'analyse multivariée.
- Initiation aux indicateurs ALM dynamiques.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Auditeurs.
- Actuares.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité des placements financiers en assurance.
- Finance de marché.
- Mathématiques financières ou en probabilité.

PROGRAMME

1 Introduction aux risques ALM

Présentation des enjeux comptables :

- Provisions à caractère financier.
- Provision pour dépréciation durable.
- Provision pour risque d'exigibilité.
- Provision pour aléas financiers.
- Réserves comptables.
- Réserve de capitalisation.
- Provision pour participations aux bénéfices.
- Provision d'égalisation.
- Décomposition de la Marge financière.
- Projection de Revenus.
- Participation aux bénéfices et intérêts techniques distribués.
- Équilibre comptable.
- Externalisation de PVL.

Présentation des enjeux réglementaires :

- Minimum de Participation aux bénéfices réglementaire.
- Impact sur l'objectif de marge financière.
- Particularité de la branche obsèques.
- Ratio réglementaire.
- Focus sur le SCR de marché.

Présentation des risques ALM :

- Risque comptable.
- Risque de taux (contractuel et commercial).
- Risque de liquidité.
- Risque inflation.
- Risque de crédit.

2 Les principales modélisations ALM statiques

Immunsation contre le risque de taux :

- Les techniques classiques assurancielles :
 - L'adossement en durée.
 - L'adossement en trésorerie.

– Les techniques classiques bancaires :

- Impasse de taux.
- Impasse de liquidité.

Introduction à l'analyse multivariée.

- Analyse bivariable taux – crédit.
 - Illustration par une analyse SCR marché brut.

3 Introduction à l'analyse rendement/risque

Le modèle de Markowitz : application aux problématiques d'allocations stratégiques :

- Les effets de la diversification de portefeuille.
- Construction d'une frontière efficiente
 - Filtre par l'appétence aux risques.

Optimisation rendement risque d'une poche obligataire :

- Formulation d'un programme d'optimisation multi-objectifs.
- Reprise du cas pratique taux-crédit.

4 Construire des indicateurs ALM dynamiques

Construction d'indicateurs dynamiques :

- Indicateurs d'optimisation :
 - Marge financière.
 - Free Surplus.
- Indicateurs « filtre » :
 - Taux de rendement comptable.
 - Taux servis.
- Formulation de la problématique rendement-risque :
 - Mesure de la performance (scénario central).
 - Mesure du Risque (scénario adverse).
- Pour aller plus loin : Indicateurs stochastiques :
 - Mesure de la performance (espérance mathématique).
- Mesure du Risque (VAR, CVAR).

Risque opérationnel dans l'assurance

Objectif général

- Maîtriser le nouveau contexte réglementaire.
- Appréhender les événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Directeurs audit, auditeurs.
- Responsables conformité.
- Responsables et correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsables des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Maîtriser les enjeux et le contexte réglementaire

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Les directives Solvabilité II, les textes de l'EIOPA.

La définition du risque opérationnel.

La pyramide du contrôle.

L'évaluation du risque opérationnel selon la formule standard de la réforme Solvabilité II.

Les saines pratiques.

2 Mettre en place une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Filières Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Les fonctions en adhérence avec les fonctions clés « Gestion des risques et contrôle permanent et conformité » : missions, articulations.

Les correspondants « Contrôle interne » au sein des directions : missions.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 Cartographier les risques opérationnels

L'approche par processus.

Le modèle de données sous-jacent ou la modélisation des risques opérationnels.

Un exemple de nomenclature des risques opérationnels.

Les risques de non-conformité.

Les risques frontières.

Les priorités dans le déploiement des contrôles.

4 Mettre en place une base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre : pertes, presque pertes, manque à gagner, etc.

Organiser la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Proposition d'un workflow de collecte des incidents.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, incidents multiples, etc.

Lien entre anomalie de contrôle permanent et incident.

Réconciliation avec les bases existantes.

5 Mesurer les risques opérationnels : quelles méthodologies

Les différentes méthodologies quantitatives et qualitatives : Loss Distribution Approach, Scorecards, Key Risk Indicators, etc.

Le déploiement de ces méthodologies : laquelle choisir, quelle évolution avec la maturité acquise...

La valeur ajoutée d'un dispositif de management des risques opérationnels et du dispositif de contrôle permanent.

6 La gouvernance des risques opérationnels

Rôles et responsabilités des différents acteurs.

Notion de risque majeur : quel seuil ? Argumentation.

Tableau de bord des principaux risques majeurs.

7 Suivre et maîtriser les risques opérationnels

Tableau de bord des principaux risques majeurs (suite).

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs clés par type de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Exemple de cartographie.

8 Appréhender les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités clés : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.



Audit d'une société d'assurance

Objectif général

- Connaître et appliquer la démarche d'audit.
- Identifier les risques propres à l'activité d'assurance.
- Bâtir un programme d'audit pour une société d'assurance.

Participants

- Auditeurs et responsables de contrôle interne.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Outre la connaissance de l'activité d'assurance et des grands schémas organisationnels de l'activité, la connaissance des règles comptables (françaises et IFRS) applicables à l'activité d'assurance est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation du modèle économique de l'assurance.
Cartographie des risques associés à l'activité d'assurance.
Nomenclature des opérations d'assurance.
Introduction à Solvabilité II et aux contraintes réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

2 Les placements des sociétés d'assurance

Sélection, valorisation et comptabilisation des placements (acquisition, valeur d'inventaire, cession).
Focus sur la gestion actif/passif en assurance vie (étude des problématiques spécifiques aux placements des sociétés d'assurance).
Étude de la rentabilité des placements.

3 La tarification et la souscription des contrats

Revue du processus de souscription (canaux de distribution – notamment Internet –, information précontractuelle, respect de la réglementation de la consommation, pièces justificatives...)
Analyse des critères de tarification (par risque, par garanties, exclusions, franchises...), revue des dossiers rejetés.
Revue des provisions techniques.
Focus sur certaines provisions techniques : provision globale de gestion et provision pour aléa financier en assurance vie, provisions pour risques en cours en assurance non vie.

4 La gestion administrative des contrats

Gestion des avenants au contrat.
Quittancement des primes.

Gestion des renouvellements.
Gestion des rachats et résiliations.

5 La gestion des sinistres

Analyse du processus de traitement administratif des déclarations de sinistres (modes de déclaration, délais...)
Analyse du processus d'évaluation des sinistres (détermination de la responsabilité, application des garanties et exclusions, expertises...)
Revue des dossiers de sinistres et des provisions pour sinistres à payer.
Contrôle des règlements de sinistres effectués.
Détermination statistique des sinistres tardifs (IBNR).
Analyse macro de la sinistralité (coût des sinistres, frais de gestion...), par portefeuille, branche, garantie... (triangles de liquidation en non vie).
Provisions pour risques croissants, provisions d'égalisation.
Analyse des dossiers sinistres litigieux ou contentieux.
Modalités de prévention et de détection des fraudes.

6 Le programme de réassurance

Étude du programme de réassurance (nature des contrats, par garantie, branche ou portefeuille).
Détermination du résultat de souscription brut et net de réassurance.
Analyse de la solidité financière des réassureurs et des garanties reçues.

7 Indicateurs financiers et comptables

Revue des provisions techniques (y compris la part des réassureurs).
Analyse de la marge technique et financière.

Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II



Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II en matière de gouvernance et de gestion des risques.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place d'une organisation et d'un contrôle interne approprié des organismes d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des directions financières ou des directions des risques.
- Auditeurs internes ou externes.
- Administrateurs des organismes d'assurance (sociétés, mutuelles et institutions de prévoyance).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la Directive Solvency II dans le droit français.

2 La cartographie des risques liés à l'activité d'assurance

Rappels sur le modèle économique de l'assurance.

Les risques liés aux placements.

Les risques liés aux garanties octroyées aux assurés.

Le risque opérationnel dans l'assurance.

Les risques liés aux techniques de transfert des risques.

3 Le dispositif de contrôle et d'atténuation des risques

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management.

La définition du dispositif de contrôle interne.

Les techniques d'atténuation des risques.

Les techniques de transfert des risques (réassurance, titrisation...).

Le dispositif de suivi et de contrôle des risques.

4 L'impact du contrôle des risques sur l'exigence de fonds propres

Les principes génériques de détermination du besoin en fonds propres selon Solvency II.

Les différents modules de risques pris en compte dans la formule standard.

Les leviers de pilotage de l'exigence de fonds propres par l'atténuation des risques.

La gestion des fonds propres.

5 Le schéma général de gouvernance

Le principe des quatre yeux.

Le principe de la personne prudente.

Le principe de proportionnalité.

Les trois lignes de défense.

Les dirigeants effectifs.

Les responsables des fonctions-clés (actuariat, gestion des risques, conformité, audit).

L'organe d'administration, de gestion et de supervision.

6 Les rôles respectifs des responsables de fonctions clés, des dirigeants effectifs et des administrateurs

Rôle et prérogatives des responsables des fonctions clés.

Point sur le cumul et la sous-traitance des fonctions clés.

7 Les politiques écrites et la mise en œuvre du contrôle interne

Le socle minimal absolu : gestion des risques, contrôle interne, audit interne, externalisation (article L354-1 du Code des assurances).

Les politiques écrites nécessaires : conformité, compétence et honorabilité, ORSA, actuariat, gestion du risque de souscription, provisionnement, réassurance, communication d'informations à destination du public et aux fins de contrôle, rémunérations.

Les autres politiques écrites : gestion du risque opérationnel, contrôle interne, continuité d'activité, sous-traitance, conformité, gestion actif-passif, gestion du risque d'investissement, gestion du capital... Qualité des données (gouvernance associée, dispositif de contrôle permanent).

Sous-traitance (exigences de la Directive, procédures de sélection et de supervision des prestataires importants ou critiques).

8 Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Évaluation du besoin global de solvabilité.

Conformité continue avec les exigences réglementaires de capital.

Conformité continue avec les provisions techniques.

Écarts par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis.

Lien avec le processus de gestion stratégique et le cadre décisionnel.

NOUVEAUTÉ

Gestion des risques et contrôle interne dans l'assurance

ONE
à
ONE

Objectif général

- Connaître les exigences liées au pilier 2 de Solvency 2, présentation de l'environnement réglementaire.
- Identifier et évaluer les principaux risques opérationnels liés aux processus majeurs d'une entreprise d'assurances.
- Mettre en place une démarche de contrôle pour les maîtriser.

Participants

- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques et/ou des fonctions de contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation aux risques liés aux activités d'assurance et à l'environnement de contrôle au sein d'une entreprise d'assurances.

PROGRAMME

1 Introduction

Solvency 2 : 3 piliers.
Le pilier 2 : les activités de contrôle.

2 Environnement réglementaire et exigences du contrôle interne

Conformité du système de contrôle interne au COSO.
Rôle de l'Autorité de tutelle : ACPR.
Missions, compétences, sanctions.

3 Connaître ses processus et identifier ses risques opérationnels

Identifier les processus principaux d'une entreprise d'assurance : opérationnels, supports et stratégiques.
Définition d'un risque opérationnel (causes et conséquences).
Identifier les risques opérationnels majeurs liés aux processus.
Évaluer ces risques en prenant en compte leur intensité et leur fréquence de survenance.

4 Organisation d'un dispositif de gestion des risques

Principes et gouvernance.
Les différentes lignes de défense :

- La 1^{ère} ligne : les opérationnels.
- La 2^{ème} ligne : les fonctions de contrôle (risque et conformité).
- La 3^{ème} ligne : l'audit interne.

5 Les typologies de contrôle

La priorisation des contrôles en fonction des risques majeurs.
Les contrôles de conformité.
Les contrôles à enjeux techniques.
Les « input » de la planification des contrôles de l'année.

6 Dérouler une mission de contrôle

La phase de cadrage et de démarrage :
– La compréhension de la thématique.
– La délimitation du périmètre et l'identification des zones de fragilité.
– La détermination des points de contrôle et des modes de contrôle.
– La rédaction d'un rapport de contrôle et de recommandations destinées à minorer les risques.

Fiscalité des opérations d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les règles fiscales applicables aux opérations d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de ces règles dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.
- Notions de fiscalité.



PROGRAMME

1 Introduction

Origine des textes.
Principes généraux de fiscalisation des opérations d'assurance.
Définitions.

2 Fiscalité de l'assurance vie

Principe général.
Prélèvements sociaux sur la rémunération des contrats d'épargne.
Gestion des prélèvements libératoires.
Fiscalisation des plus-values réalisées.

3 Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages)

Principe général.
Inventaire des garanties soumises à la taxe sur les conventions d'assurance.
Règles de comptabilisation (fait générateur de l'inscription en comptabilité, paiement).

4 Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

Taxe sur les excédents de provisions des sociétés d'assurance dommages.
Contribution aux frais de contrôle ACPR.
Contributions au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires et au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.
Taxes et contributions diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

5 Détermination du résultat fiscal

Principe général de déductibilité des provisions techniques.
Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance.

6 Impôts différés, contrôle et preuve d'impôt

Règles relatives aux impôts différés en normes françaises.
Présentation de la norme IAS 12 et de l'interprétation IFRIC 21.
Inventaire des principaux retraitements entraînant la constatation d'un impôt différé.

NOUVEAUTÉ

Actuariat pour les non-actuaire

Objectif général

- Connaître la nomenclature des provisions techniques en normes françaises.
- Connaître les principes de calcul des provisions techniques en assurance vie et en assurance non-vie.
- Connaître le traitement comptable des provisions techniques d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions contrôle de gestion et directions financières.
- Commissaires aux Comptes, Experts-comptables et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Les grands principes de l'assurance

Les grands principes de l'assurance.
Le cadre réglementaire de l'assurance.
Le cycle économique du contrat d'assurance et ses répercussions sur les comptes de l'assureur.

2 La nomenclature des provisions techniques

Les principes réglementaires d'évaluation des provisions techniques.
Les provisions techniques d'assurance non-vie.
Les provisions techniques d'assurance vie.
Les autres provisions techniques.
La réserve de capitalisation.

3 Calcul des provisions techniques d'assurance non-vie

La provision pour primes non acquises et les frais d'acquisition reportés.
La provision pour sinistres à payer.
Les triangles de liquidation et les provisions pour sinistres tardifs.
La provision pour risques en cours.
La provision pour risques croissants.
Les provisions mathématiques de rentes.

La provision d'égalisation.
La provision pour sinistres non encore manifestés.

4 Calcul des provisions techniques d'assurance vie

La provision mathématique des contrats à capital différé.
La provision mathématique des contrats d'épargne.
La provision mathématique des rentes de survie.
La provision mathématique des contrats temporaires décès.
La provision globale de gestion.
La provision pour aléas financiers.
Les frais d'acquisition reportés.
Le test de récurrence des provisions mathématiques.

5 Introduction à solvabilité 2 et IFRS 17

Les principes de calcul des provisions techniques à leur juste valeur.
La meilleure estimation.
L'ajustement (IFRS 17) et la marge (Solvabilité 2) pour risque.
IFRS 17 – Solvabilité 2 : convergences et divergences.

Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de solvabilité 2



Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire Solvabilité 2.
- Comprendre les aspects quantitatifs du pilier 1 de Solvabilité 2.

Participants

- Collaborateurs des services comptables, actuariat, risque ou financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou en probabilité.

PROGRAMME

1 Solvabilité 2 comme nouveau cadre réglementaire

Présentation de l'ancien cadre réglementaire.
Souligner les principales différences entre Solvabilité 2 et les autres régimes de régulation.
Présenter et appréhender les risques liés à l'activité d'assurance.
Retour sur les problématiques adressées par la directive S2 et mise en place de la directive.
Expliquer comment les différentes notions introduites dans le second et troisième pilier sont censées améliorer et renforcer la gouvernance au sein des entreprises d'assurance.

2 Évaluation économique des engagements d'assurance

Présenter la structure de la directive, les règles et paradigmes de calculs ainsi que la structure modulaire d'évaluation des risques et leur agrégation.
Comment passer du bilan comptable statutaire au bilan prudentiel Solvabilité 2.
Présenter le calcul des engagements en vision économique.

3 Évaluation des risques d'assurance

Quel montant de capital doit détenir un assureur ?
Quel type de capital détenir : hard capital, soft capital, dettes.

4 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

Type de capital.
Qualité du capital.

Définition du MCR et SCR : le capital comme une variation de fonds propres.
Horizon et niveau de confiance.
Modèle interne et formule standard.
Agrégation et corrélation.
Évaluation des différents risques.

5 Solvabilité 2 et la réassurance

Présenter les effets de la réassurance dans l'environnement S2.

6 Revue de solvabilité 2 et dernières actualités

Pourquoi revoir S2 après 2 ans de mise en œuvre.
Questions posées et sujets soumis à revue en 2018 et en 2020.

7 Échanges, Q/A et conclusion

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

NOUVEAUTÉ

Initiation à la réglementation, aux calculs et à la comptabilisation des provisions techniques

Objectif général

- Connaître les grands principes comptables du secteur.
- Connaître le plan comptable en vigueur.
- Connaître le calcul des provisions techniques.
- Savoir résoudre des cas pratiques sur quelques difficultés comptables et/ou actuarielles.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions contrôle de gestion, directions actuariat et directions financière.
- Commissaires aux Comptes, Experts-comptables et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Principaux aspects juridiques, comptables et fiscaux du secteur de l'assurance

Un secteur d'activité réglementé.
Le cadre réglementaire de la comptabilité des assurances.
Introduction aux principales spécificités fiscales du secteur de l'assurance.

2 Présentation de la comptabilisation des principales opérations techniques

Les particularités du plan comptable des assurances.
La comptabilisation des principales opérations techniques courantes.
La comptabilisation des principales opérations techniques d'inventaire.
La comptabilisation des frais généraux.

3 Présentation de la comptabilisation et de l'évaluation des placements financiers

Les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs R343-9.
Les règles d'évaluation et de comptabilisation des autres actifs R343-10.
L'allocation des produits financiers aux comptes techniques et non technique.

4 Présentation des états financiers d'une entreprise d'assurance

Présentation du bilan.
Présentation du compte de résultat.
Présentation du hors bilan et de l'annexe.

5 Présentation de l'évaluation des provisions techniques de primes non-vie

Les opérations de régularisation sur primes.
Les provisions pour risques d'insuffisance de primes.
Les provisions d'égalisation.

6 Présentation de l'évaluation des provisions techniques de sinistres non-vie

Les provisions pour sinistres à payer.
Autres provisions de sinistres.

7 Présentation de l'évaluation des provisions mathématiques vie et de la provision globale de gestion

Provisions mathématiques des contrats à capital différé.
Provision mathématique des contrats d'épargne.
Provisions mathématiques des rentes de survie.
Provisions mathématiques des contrats temporaires décès.
Provision globale de gestion.

Réglementation bancaire et financière : l'essentiel



Objectif général

- Présenter sous forme synthétique l'ensemble des textes réglementaires applicables au secteur bancaire et financier.
- Expliquer leur structure.
- Identifier leurs sources et comprendre leur hiérarchie.
- Se familiariser avec un vocabulaire et un environnement réglementaires complexes.

Participants

- Toute personne sur le point de rejoindre le secteur bancaire et financier.
- Collaborateurs récemment recrutés dans ce secteur.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

Introduction : le métier de banquier

La banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs...
Risques de liquidité, d'insolvabilité, de marché, de non-conformité...

1 Les sources des textes législatifs et réglementaires français

Les textes et instances internationaux.
Les textes et instances européens.
Les textes et instances français.

2 Le code monétaire et financier

Les instruments financiers et les produits d'épargne.
Les opérations de banque et connexes et les services de paiement.
Les services d'investissement et connexes et les services de communication de données (APA, ARM...)
Les marchés : les plates-formes de négociation, les chambres de compensation et les dépositaires centraux.
Les prestataires de services bancaires, de paiement et d'investissement.
Les institutions en matière bancaire et financière.

3 Les textes réglementaires bancaires

Les conditions d'exercice : agrément, système de contrôle interne, prévention et résolution (MRU/FRU), systèmes de garantie, lutte contre l'évasion fiscale (FATCA, EAR, CRS...), pratiques commerciales, protection des données (RGPD).
Organisation des services communs : Centrale des risques, Anacredit, FICP.
Les caractéristiques des opérations : collecte des ressources et conditions de rémunération, blanchiment des capitaux.
Organisation du marché interbancaire et des TCN.
Les reportings sociaux et consolidés (publiés, SURFI, FINREP).
Les normes comptables France et IAS/IFRS.

4 Focus sur le règlement CRR

Pilier 1 : les fonds propres, le ratio de solvabilité
Le contrôle des grands risques, les coefficients de liquidité (LCR et NSFR), les outils complémentaires (ALMM) et les funding plans.
Le ratio de levier.
Pilier 2 : SREP/ICAAP/LAAP.
Pilier 3 : informations à publier.
Les états COREP.
Finalisation des accords de Bâle III : TLAC/MREL, output floor...

5 Les textes réglementaires financiers

MIF II et principaux règlements attachés (MIFIR...)
EMIR.
PRIIPS.
Règlement général de l'AMF.

6 SEBC, BCE, BDF et politique monétaire

Les instruments : opérations d'open market, les facilités permanentes.
Les contreparties et les actifs éligibles.
Les procédures : appels d'offres et opérations bilatérales.
Les réserves obligatoires.

7 Ce qu'il faut retenir du code de la consommation

Dispositions concernant le crédit : crédit conso et crédit immobilier.
Traitement des situations de surendettement.

8 Collectes PROTIDE et balance des paiements

Balance des paiements : présentation générale de la collecte et définitions.
PROTIDE : Présentation générale de la collecte et définitions.

Environnement de la banque

Objectif général

- Familiariser les collaborateurs, en particulier les nouveaux entrants dans l'établissement avec la culture bancaire générale nécessaire à :
 - La bonne compréhension de l'organisation de la profession.
 - La connaissance de base de la réglementation bancaire.
 - Le rôle de la profession dans le monde économique actuel.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque.
- Juristes, communicants, fonctions supports, informaticiens, etc.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une bonne culture générale économique de base.

PROGRAMME

1 Introduction : l'environnement bancaire

Historique.
Évolution.
Aspects législatifs.

2 Le rôle économique de la banque, les activités et les métiers dans le contexte mondial et européen

Activité et métiers bancaires.
Trois pôles majeurs d'activités.
Les services rendus à l'économie.
Les cibles de clientèle.

3 L'intermédiation bancaire

Les sept métiers de la banque universelle.
Les trois métiers de la banque d'investissement.
Les différentes ressources des banques et la collecte des dépôts.
La notion de marge d'intermédiation et la constitution d'un taux de prêt.

4 La prestation de services connexes

Assurer la relation clientèle.
Améliorer le PNB et ses composantes.
Opérations de change.

5 La prestation de service d'investissement

Que recouvrent les PSI ?
Quel est leur poids dans l'activité et la rentabilité des banques ?
Faut-il fixer des limites à leurs interventions pour compte propre ?

6 Les marchés financiers, organisation, rôles et intervenants

Schéma des marchés financiers.
Le marché unifié des capitaux.
Le décloisonnement des marchés.
Le rôle des marchés et celui des banques dans les marchés.

7 Le marché monétaire et ses dérivés

Le rôle central du marché monétaire pour assurer la liquidité de l'économie.
Les produits, les maturités et les contraintes du marché monétaire.

8 Le marché interbancaire, son rôle et ses acteurs

Les intervenants du marché interbancaire.
La notion de refinancement des banques par les pensions.
L'équilibre des trésoreries bancaires.

9 Le rôle de la BCE et des BCN

La masse monétaire et ses composants.
La politique d'appels d'offre de la BCE.
La régulation et le prix de l'argent banque centrale.
Les politiques non conventionnelles.

10 Les différents taux d'intérêts, leur composition, leur choix et les instruments de couverture

L'EONIA et ses dérivés.
L'EURIBOR et ses dérivés.
Les taux fixes et la notion de signature.
Les principaux instruments de couverture.

11 Première approche du compte de résultat d'une banque

La notion de marge d'intermédiation.
Que représentent les commissions.
La notion de produit net bancaire.
Les conséquences sur la rentabilité des défauts de paiements.

12 Les contraintes réglementaires attachées à l'activité bancaire : agréments, contrôles

Le rôle des autorités de tutelle.
Les raisons de l'obligation de l'agrément.
Les nombreux organismes professionnels.

13 Les principaux ratios contraignant l'activité bancaire

La couverture à taux fixe.
La division des risques.
La liquidité.
Les réserves obligatoires.
Bâle III.
Quelles techniques possibles d'amélioration des ratios ?

Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ?



Objectif général

- Comprendre les enjeux et les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles.
- Comprendre les exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (« GDPR »).
- Prouver sa mise en conformité.
- Connaître l'étendue des pouvoirs des autorités de protection et leurs moyens de contrôle.
- Savoir cartographier les risques « Data Protection » et mener des Etudes d'Impacts sur la Vie Privée (PIA).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

Participants

- (CIL) Correspondants Informatique & Libertés et Correspondant Données Personnelles.
- Délégués à la Protection des Données / Data Protection Officer (DPO).
- Collaborateurs des filières Conformité/Risques Opérationnels.
- RCSI/RCCI.
- RSSI et équipes des Systèmes d'Information.
- Auditeurs internes, contrôleurs permanents.
- Juristes.
- Auditeurs externes, consultants.

PROGRAMME

1 Environnement et réglementation en matière de protection des données

Présentation du contexte et des enjeux de la protection des données.
Synthèse des principales composantes du Règlement européen (UE) 2016/679 sur la Protection des données (RGPD/GDPR).
Sources internationales et européenne du droit local.
Rappel des définitions en la matière.
Les risques encourus et leur « saine » gestion.
Présentation de la CNIL en tant qu'autorité de protection nationale.
Étendue et limites des missions des autorités de protection.

2 L'application du règlement au sein de l'organisation

Les attentes quant au rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) (fiche de poste).
Les obligations réglementaires :
– Garantir les droits aux personnes concernées.
– Tenue du registre des traitements.
– Analyse d'impacts sur la vie privée (PIA).
– Demandes d'autorisation pour les traitements « sensibles ».
– Maintenir les niveaux de sécurité grâce aux mesures techniques et organisationnelles adéquates.
– Mettre en place le principe de « Privacy by design ».
– Encadrement des transferts internationaux.

La mise en œuvre des Packs Conformité (ou Labels / Certifications).
La réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » par l'élaboration du registre des traitements et tenant compte de :
– L'identification des risques en lien avec les risques opérations (sécurité des systèmes d'information, cybercriminalité) et risques de non-conformité.
– L'évaluation des risques.
– La gestion et le pilotage des risques.
– Prise en compte dans la cartographie des risques de non-conformité.
Quelles conséquences sur les PIA (Privacy Impact Analysis) ?

3 Le rôle des acteurs

Formation et sensibilisation des collaborateurs.
Gouvernance du dispositif : implication des dirigeants et comitologie.
Le pilotage des différents acteurs : DPO/CIL, contrôles permanents/périodiques, Direction de la conformité, déontologues.

4 La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

Anticiper et prévenir les contrôles des Autorités de protection.
Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces.
Comment prouver sa conformité ?
Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Panorama des évolutions réglementaires

Objectif général

- Se familiariser avec les dernières évolutions réglementaires bancaires et anticiper les évolutions à venir les plus impactantes.
- Maîtriser les principales composantes de ces réglementations.
- Comprendre leur logique et les enjeux spécifiques pour la banque.

Participants

- Tout collaborateur de la banque souhaitant comprendre ce que certains thèmes recouvrent (Bâle III, EMIR, FATCA, etc.).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Chaque thème réglementaire fait l'objet d'une fiche de synthèse des éléments clés de la réglementation.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les principales composantes de l'Union bancaire.
Les rôles de la BCE et de l'ABE.
Les enjeux comptables, prudentiels et de liquidité.

2 Bâle III finalisé

Risque de crédit : révision de l'approche standard.
Risque de crédit : révision de l'approche modèle interne « input floors ».
Risque de crédit : la prédominance de la Loan to Value (LTV) pour les RWAs immobiliers.
Risque opérationnel : révision du modèle de calcul.
Mise en place d'un plancher de capital « output floor ».
Le coussin de levier pour les banques systémiques.
MREL et TLAC.

3 L'élargissement du SREP aux établissements moins significatifs (Isis) d'ici 2020

Le processus SREP élargi aux LSIs comprend une revue de 5 thèmes suivants :

- Modèle d'activité.
- Gouvernance et Appétit aux risques.
- ICAAP.
- ILAAP.
- Données et reporting.

4 L'application d'IFRS16 'leases' au 01/01/19

Les principales évolutions normatives liées au remplacement d'IAS 17 par IFRS16.
Nature des principales incidences financières sur :
– Les états financiers.

- Les indicateurs clés.
- Les ratios.
- Les systèmes d'information.

5 Securities financing transaction regulation 'SFTR'

Périmètre d'application de SFTR.
Calendrier d'application.
Les impacts clés :
– Obligation de déclaration et de conservation.
– Information et transparence des investisseurs.
– Encadrement de la réutilisation des instruments financiers.
– Le reporting de transaction.

6 Simple, transparent & standardised securitisation 'STS titrisation'

Les enjeux de la réglementation STS Titrisation.
Calendrier d'application.
Focus sur les trois piliers :
– Simple : éligibilité et obligation des sous-jacents, interdictions ciblées.
– Standardisation : rétention du risque originateur (5%), modalités de couverture, responsabilité des acteurs.
– Transparence : modalités de communication des informations et fiabilité des informations communiquées.

7 Autres sujets d'actualité

Le règlement concernant la protection des données personnelles (RGPD).

Pratiques commerciales bancaires et protection des intérêts des clients



Objectif général

- Analyser le périmètre des activités et des produits distribués par les institutions bancaires.
- Connaître la législation et réglementation encadrant la commercialisation des produits et services bancaires, y compris le processus de promotion et de démarchage.
- Comprendre les obligations qui en découlent et identifier les risques engendrés par des pratiques commerciales non-conformes commises par l'établissement bancaire lui-même ou par ses intermédiaires.
- Appréhender les axes de contrôle permettant de s'assurer de la conformité et de l'efficacité des dispositifs en place.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCL.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
- Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Produits et activités des établissements / Dispositions législatives et réglementaires

Produits et services distribués par les établissements bancaires / Dispositions législatives et réglementaires y afférents.
Description des produits distribués aux clients Particuliers et Professionnels et les exigences réglementaires associées

- Comptes de dépôt.
- Droit au compte et services bancaires de base.
- Gestion et mise à disposition des moyens de paiement.
- Monnaie électronique.
- Comptes d'épargne (épargne réglementée, comptes à terme, ...).
- Comptes d'instruments financiers et de parts sociales (comptes support et segmentation des produits).
- Crédits (découverts, crédits à la consommation, crédits immobiliers, autres crédits) en mettant en évidence les points suivants :
 - Distinction entre contrats antérieurs à la réforme du code de la consommation et contrats postérieurs.
 - Distinction entre un prêt personnel et un crédit renouvelable.
 - Particularités du nouveau crédit immobilier.
 - Garanties et cautions.
 - Regroupement de crédits.

Ces produits seront présentés à travers notamment les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- Loi de séparation et de régulation des activités bancaire (Loi Moscovici).
- Loi relative au compte dormant et en déshérence (Loi Eckert).
- Loi relative au crédit à la consommation (Loi Lagarde).
- Loi sur la consommation (Loi Hamon).
- Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 et Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation.

2 Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

Relations entre mandants et intermédiaires (IOBSP et Intermédiaires en Assurance) : répartition des responsabilités.
Conditions d'honorabilité, de compétence, d'habilitation et de protection (souscription d'assurance et garantie).
Points de vigilance sur la promotion, le démarchage et la vente à distance.
Les cas d'externalisation et les points d'attention spécifiques pour les contrôleurs.
Les actions en réponse des associations professionnelles : Charte AFECE relative à l'inclusion bancaire et à la prévention du surendettement, recommandations FBF (en matière de mobilité, par exemple).
La création de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB).
La mission dévolue à la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC) au sein de l'ACPR.
Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

3 Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

Identification des risques par thème :

- Connaissance de la clientèle.
- Information clients.
- Devoir de conseil.
- Protection des données personnelles.
- Prévention du surendettement.
- Traitement des réclamations clients.

Risques provenant d'activités externalisées en lien avec la commercialisation et la relation clientèle.
Mesure, gestion et surveillance de ces risques.

PROGRAMME

Présentation d'une méthode d'analyse de la qualité des cartographies en évaluant notamment la prise en compte d'indicateurs de risque pertinents et adaptés.

4 Cas pratique

À partir de la cartographie réalisée, identification des éléments essentiels du dispositif de contrôle interne que le contrôleur doit trouver sur place :

– L'environnement de contrôle avec les éléments suivants :

- Les procédures opérationnelles nécessaires : entrée en relation, ouverture des comptes, proposition des produits, octroi des services (crédits), suivi de la relation commerciale, clôture des comptes.
- Traitement des réclamations clients.
- Des règles de déontologie formalisées dans un code de bonne conduite et prévoyant des règles de gestion des conflits d'intérêts, l'octroi d'habilitations.
- Identification et prise en charge de la clientèle fragile.
- Une politique de rémunération adéquate pour les personnels chargés de la commercialisation des produits (ref code de la conso et standards EBA).
- Un processus de validation des nouveaux produits.
- Un dispositif de contrôle des campagnes publicitaires.

5 Environnement de contrôle et dispositifs de maîtrise des risques

Cas spécifique du traitement des réclamations :

- Identification des points de vérification à mettre en œuvre de la réception de la réclamation à son traitement en mettant l'accent notamment sur :
 - Typologie des motifs et recevabilité.
 - Un processus de validation des nouveaux produits.
 - Circuit de prise en charge des réponses et indemnisation (éventuelle).
 - Médiation.
 - Prise en compte des axes d'amélioration sur le ou les processus visé(s) par la réclamation.

6 Documentation et obligations de reporting

Description des reporting suivants :

- Rapport annuel sur le contrôle interne et la maîtrise des risques.
- Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC²).
- Reporting en direction de l'OIB.

Utilisation effective des contrôles de cohérence « inter Reporting ».
Réalisation de recoupements entre le reporting et la réalité du terrain.

Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre comment l'environnement économique et réglementaire ainsi que les évolutions continues technologiques et sociétales mettent sous pression les modèles opérationnels établis de la banque.
- Intégrer la nécessité de renouveler le modèle traditionnel.
- À partir de cas concrets et de missions de conseil menées dans ce domaine, identifier et détailler les différents leviers envisageables de l'amélioration opérationnelle :
 - Alignement de l'organisation.
 - Optimisation des processus métiers.
 - Rationalisation des infrastructures IT.
 - Pilotage de la performance.
 - Gestion des ressources humaines.

Mettre en perspective ces différents leviers (la durée et le niveau des résultats obtenus n'étant pas identiques d'un levier à l'autre).

Participants

- Responsables et collaborateurs des back et middle-offices, de l'inspection et de l'audit interne dans les établissements de crédit.
- Responsables métiers de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Des back offices de plus en plus sous pression

Présentation des différents challenges auxquels sont confrontés les back offices bancaires :

- Améliorer la qualité de service.
- Accroître l'efficacité opérationnelle.
- Rationaliser les organisations.
- Diminuer les risques opérationnels.
- Améliorer la motivation et l'implication des collaborateurs du back office.
- Développer l'expertise et les compétences des collaborateurs.

2 Présentation des leviers de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle

Alignement de l'organisation & du modèle de prestation de services.
Optimisation des processus métiers.
Rationalisation des infrastructures IT.
Pilotage de la performance.
Capital humain.

3 Levier 1 = Alignement de l'organisation & du modèle de prestation de services

Rationalisation des organisations (transversalisation des back offices, Shared Services Centers, centre de compétences...)
Externalisation des fonctions support / partenariats.
Socialisation des processus.
Customer Experience Factory.
Simplification des structures juridiques.

4 Levier 2 = Optimisation des processus métiers

Réduction des coûts de traitement des opérations tout en standardisant les processus, les outils et les modes opératoires.

Renforcement de la responsabilisation des équipes sur les processus end-to-end et la gestion par processus.

Straight Through Processing (STP).

Agilité, amélioration continue, Lean Management Six Sigma.

Dématérialisation, virtualisation, Robotic Process Automation (RPA).

Sécurisation des traitements & réduction des risques opérationnels.

5 Levier 3 = Rationalisation des infrastructures IT

Mise en place de solutions On shore, Offshore et/ou Near-Shore.

Efficacité de l'infrastructure IT et cybersécurité.

Modernisation de l'architecture IT (utilisation de solutions techniques innovantes : BPM, SOA, APisation, intégration de systèmes et de nouvelles technologies).

Mise à niveau de la qualité et de la fiabilité des données et amélioration de la gestion de l'information : exploitation des données clients (customer analytics).

6 Levier 4 = Process analytics, pilotage de la performance

Pilotage financier, ABC/ABM.

Pilotage commercial.

Pilotage risques.

Pilotage qualité.

Pilotage de l'activité.

7 Levier 5 = Capital humain

Transformation des modes de travail.

Évolution du rôle des managers.

Culture digitale, innovation et service client.

Développement et gestion du capital humain.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Hugues BEAUGRAND
Jean-François CARON
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Evelyne NGNOTUÉ

Date
23 mars 2020
10 juin 2020
17 septembre 2020
25 novembre 2020

300
Bâle III (CRR, CRR2,
CRDIV, CRDV) : l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : l'essentiel

Cycle certifiant



Objectif général

- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif Bâle III.
- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : CRR, CRDIV, CRR2, CRDV et actes délégués.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle de la solvabilité (fonds propres, risques attendus et non attendus, etc.).
- Expliquer les principaux mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux.
- Introduire aux évolutions réglementaires à venir (finalisation de Bâle III ; décembre 2017).

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives de Bâle I à Bâle III.
Panorama du dispositif de supervision et de régulation niveau international, européen, national.
Architecture des textes réglementaires aux niveaux international, européen, national.
Définition des risques bancaires et dispositif du contrôle interne.
BCBS239 : Réglementation bancaire visant à augmenter les capacités des banques en matière d'agrégation de données de risques financiers, de production des reportings, et d'amélioration de la qualité des données de risques.

2 Pilier 1 : les ratios

Contexte.
Ratios de solvabilité

Ratio de liquidité à court terme (LCR).
Ratio de financement stable (NSFR).
Ratio de levier.
Grands risques.
Calendrier de mise en œuvre.

3 Pilier 2

SREP (supervisory review and evaluation process).
RAF (Risk Appetite Framework) dispositif d'appétit aux risques.
ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).
ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).
Stress tests.

4 Informations financières sur la gestion des risques

Principes généraux.
Évolutions réglementaires Bâle III : Finalisation de Bâle III.

Basel III (CRR, CRDIV): the basics

General objectives

- Acquiring the basics of the Basel III framework.
- Identifying the changes introduced by the Basel III Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).
- Explaining the main mechanisms, underlying concepts and issues.
- Introducing future regulatory changes (finalisation of Basel III).

Participants

- Anyone wishing to master the fundamental aspects of Basel III and the impact of the prudential system on the general economy of the banks.
- Accountants and finance professionals.
- Financial controllers and ALM managers.
- Risk managers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and practical drills.
- Single-choice quiz, tests, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

- Knowledge of the bank's activities.

PROGRAMME

1 Introduction: background, implementation, prospects

From Basel I to Basel III.

Regulation and supervision frameworks at international, European, national levels.

Architecture of regulatory texts at the international, European and national levels.

Définition des risques bancaires et dispositif du contrôle interne.

Definition of banking risks and internal control system.

BCBS239: Banking regulation aimed at increasing banks' capacities for aggregating financial risk data, producing reports, and improving the quality of risk data.

2 Pillar 1 : the ratios

Context.

The solvency ratios.

The Liquidity Coverage ratio (LCR).

The Net Stable Funding Ratio (NSFR).

The Leverage Ratio.

Large exposures.

– Implementation schedule.

Summary of the previous session.

Answers to questions.

3 Pillar 2

SREP (Supervisory Review and Evaluation Process).

RAF (Risk Appetite Framework).

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).

ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).

Stress tests.

4 Financial information on risk management

General principles.

Regulatory Developments on Basel III: Finalization of Basel III.

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2 247€ HT

Animateurs
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Gérard MAROT
Evelyne NGNOTUÉ

Date
30 mars au 1^{er} avril 2020
28 au 30 septembre 2020
16 au 18 décembre 2020

302
Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) :
approfondissement

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : approfondissement

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : CRR, CRDIV, CRR2, CRDV et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.
- Expliquer les ratios de liquidité et le ratio de levier prudentiels.
- Identifier les impacts sur les risques pondérés de la « finalisation de Bâle III » (texte de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2022).

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : CRR, CRDIV, CRR2, CRDV et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, Grands risques, FINREP, etc.
Finalisation de Bâle III (applicable essentiellement en 2022).

2 Fonds propres

Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Traitement des primes d'émission, des intérêts minoritaires, des actifs d'impôt différé et des participations.
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

4 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.
Systèmes de notations internes.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.

Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.

5 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées. L'impact de la comptabilisation des « expected credit losses » dès l'origination ou l'acquisition des actifs (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018).
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

6 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approches IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

7 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.
Titrisation STS
Risque de crédit transféré.

8 Risque de crédit : finalisation de Bâle III

Objectif des réformes.
L'essentiel de l'approche standard révisée.

ONE
ONE



PROGRAMME

L'essentiel de l'approche IRB révisée.
L'essentiel des modifications sur les techniques ARC.

9 Risque de crédit : risque de contrepartie et risque CVA

Périmètre et définitions.
Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III.

10 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.
Cadre de gestion du risque opérationnel.
Dispositif cartographie des risques, déclaration d'incidents.
Traitement prudentiel :
– Approche de base (basic indicator approach).
– Approche standard.
– Approche avancée (advanced measurement approach ou AMA).
– L'essentiel de la réforme SMA.

11 Ratio de levier

Objectifs.
Composition.
Calendrier de mise en œuvre.
L'essentiel de la réforme CRR2 sur le ratio de levier.

12 Ratios de liquidité

Introduire des ratios de liquidité :
– Ratio de liquidité à court terme (LCR).
– Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

13 Risques de marché (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).
Exigence de fonds propres en approche standard.
Approche modèles internes.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5 - CRR.
L'essentiel de la « Fundamental Review of the Trading Book » (FRTB).

14 Dispositif de résolution et ratios TLAC et MREL

Le ratio TLAC :
– Objectifs.

– Textes.
– Composition.
– Composantes.
– Calendrier de mise en œuvre.
Le ratio MREL :
– Contexte.
– Texte.
– Périmètre.
– Composantes.
– Calendrier de mise en œuvre.
Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.
La BRRD1.
La BRRD2 :
– Définition.
– Objectifs.
Les mesures de convergence TLAC/MREL : CRR2, BRRD2.

15 IRRBB

Définition et principes généraux.
Notion de EVE, MNI.
Cadre de gestion de l'IRRBB et stress tests.

16 Grands risques /large exposure

Définition et principes généraux.
Notion de GCC (Groupe de client liée).
Détermination de grands risques.
Limite grands risques.
Cadre de gestion de grands risques et lien avec le dispositif d'appétit aux risques (RAF).
Evolution du cadre de détermination et de suivi grands risques avec la CRR2.

17 Piliers 2 et 3

Pilier II :
– Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
– SREP (supervisory review and evaluation process).
– RAF (Risk Appetite Framework) dispositif d'appétit aux risques.
– ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).
– ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).
– Stress tests.
Pilier III :
– Principes généraux.
– Évolutions réglementaires Bâle III : Finalisation de Bâle III.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Evelyne NGNOTUÉ

Date
11 juin 2020
26 novembre 2020

303

Bâle III CRR/ CRR2, CRDIV, CRDV :
fonds propres et ratio de levier

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Bâle III CRR/ CRR2, CRDIV, CRDV : fonds propres et ratio de levier

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Objectif général

- Rappeler les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Présenter une synthèse des aspects des principales normes IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres comptables.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (réglementation Bâle III / « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Expliciter le passage des capitaux propres comptables (actif net comptable) aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Identifier les conséquences de l'application de la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application et incidence sur les fonds propres prudentiels ; traitement des instruments de capitaux propres classés précédemment en « disponible à la vente » ; enregistrement de dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains »).
- Expliquer les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier des ressources rares d'une banque.
- Expliquer le ratio de levier prudentiel.
- Identifier les impacts de la « finalisation de Bâle III » (texte du comité de Bâle de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2022).

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie et des risques de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Synthèse des normes comptables IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres

Évaluation, comptabilisation et dépréciation des instruments financiers. Instruments de capitaux propres et de dettes. Incidence des règles d'évaluation (coût amorti, juste valeur et dépréciation) sur le bilan, les capitaux propres et le compte de résultat. Notion de capitaux propres recyclables et non recyclables par résultat.

Modèle unique de dépréciation par résultat.

Particularités des instruments financiers dérivés et traitement comptable de couverture.

Détermination de la hiérarchie (3 niveaux) de juste valeur.

Actif net ou situation nette retraité de manière prudente dans une approche à un an.

2 Fonds propres prudentiels tier 1 et tier 2 (règlement CRR de juin 2013)

Mécanisme du ratio de solvabilité.

Mécanisme de pondération et détermination des fonds propres nécessaires à la couverture des pertes inattendues.

Contenu des capitaux propres comptables retraités et passage aux fonds propres prudentiels (dettes comptables subordonnées éligibles).

Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2).

Ajustements réglementaires des fonds propres. Traitement des intérêts minoritaires, des actifs intangibles, des actifs d'impôt différé et des participations.

Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracycliques et systémiques. Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

Principe de réciprocité entre autorités compétentes nationales.

Notions de fonds propres additionnels exigés (P2R) dans le cadre du

pilier 2. Fonds propres additionnels au titre des autres risques (fonds propres Pilier 2).

Notion de P2G (Pillar 2 Guidance).

Notion de montant maximum distribuable (MMD ou MDA en anglais).

Pilotage financier des ressources rares.

Principes généraux d'évaluation.

Notion de PVA (prudent value adjustment).

Autres ajustements de valeur par type d'incertitude.

3 Ratios à respecter et coussins de fonds propres

Ratio de fonds propres à respecter par rapport aux risques pondérés au titre du pilier 1 :

– Common equity tier 1 (CET1), Tier 1 (y compris additional tier 1) et totaux (y compris tier 2).

Coussins de fonds propres CET1 :

– De conservation.

– Contracycliques.

– Pour les banques systémiques.

– Pour le risque systémique.

Coût des fonds propres et distribution de dividendes.

Pertes attendues prudentielles et expected credit losses (ECL) comptabilisées depuis 2018.

Marge minimale nécessaire pour stabiliser les fonds propres prudentiels et le ratio de solvabilité.

4 Ratio de levier et finalisation de Bâle III

Principes généraux (non pondération des risques, fonds propres Tier 1, etc.).

Points modifiés par la finalisation de Bâle III (applicable essentiellement en 2022). Révision de l'exposition. Coussin de ratio de levier pour les

banques d'importance systémique.



NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV), fondamentaux du risque de crédit

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRDIV) » et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.
- Identifier les impacts sur les risques pondérés de la « finalisation de Bâle III » (texte de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2022).

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte prudentiel

Généralités sur le risque de crédit.
Dispositif CRCU (Credit Risk Control Unit).
Modèles de risque de crédit.
Les catégories d'exposition de clientèle et de contrepartie.

2 Mesure du risque de crédit : calcul de RWA en approche standard (notation externe)

Généralités en matière de risque de crédit.
Principes généraux et mécanisme de pondération.
Présentation de l'approche standard. Notion d'actifs pondérés en risque (RWA – risk weighted assets).
Notion d'exposition au risque de crédit en approche standard.
Les organismes externes d'évaluation.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions (catégories de clientèle et de contrepartie) et de leur notation externe.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Expositions liées aux engagements donnés (pondération en équivalent crédit au moyen des « credit conversion factors »).
Lien avec l'approche comptable depuis l'application de la norme comptable IFRS 9 (Expected credit losses - ECL - constatés sur les engagements sains).
Prise en compte de techniques d'atténuation du risque de crédit :
– Objectifs.
– Protection de crédit financée.
– Protection de crédit non financée.

3 Risque de crédit : approche IRB (notation interne)

Principes généraux (expected losses / unexpected losses) et lien avec les fonds propres prudentiels.
Les exigences minimales de l'approche IRB :
– Sur les systèmes de notation internes (back testing, stress testing, Roll-out plan (plan de mise en œuvre séquentiel de l'approche IRB), PPU (autorisation d'utilisation partielle permanente (PPU) de l'approche standard)).
– Sur les facteurs de risque.
– Sur la gouvernance et la supervision internes (data quality, documentation).
Approches IRB (fondation -IFBF- et avancée -IRBA-).
Fonctions de pondération entreprises (corporate) et banque de détail (retail).
Notion de défaut bâlois et nouvelle définition du défaut. Lien avec la notion de douteux comptables (bucket 3).
Facteurs de risque bâlois : probabilité de défaut (PD), loss given default (LGD – perte en cas de défaut), exposure at default (EAD – exposition en cas de défaut) et maturity (M – échéance).
Cas de détermination de l'EAD pour les engagements : credit conversion factors (CCF).
Détermination de la probabilité de défaut.
La LGD Downturn et la LGD moyenne.
Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.
Prise en compte de techniques d'atténuation du risque de crédit :
• Protection de crédit financée.
• Protection de crédit non financée.

PROGRAMME

4 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

Les pertes attendues (Expected Loss (EL)): modalités de calcul. UnexpectedLoss (perte exceptionnelle (UL)).
Les provisions et les dépréciations associées. L'impact de la comptabilisation des « expectedcreditlosses » dès l'origination ou l'acquisition des actifs (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018).
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

5 Risque de crédit : focus défaut, forbearance, performing / non performing exposure (P.E/N.P.E)

Notion de défaut.
Notion de Forbearance.
Notion de performing / non performing exposure (P.E/N.P.E).
Les attentes du superviseur dans le cadre de la gestion de ces créances.
Dispositif de pilotage.

6 Risque de crédit : focus titrisation

Présentation du principe de titrisation.
Rappel du rôle de la titrisation pendant la crise de 2008 et les dispositions de Bâle 2,5.

Cadre prudentiel des titrisations.
Nouvelles règles de titrisation STS.

7 Risque de crédit : finalisation de Bâle III

Objectifs des réformes.
L'essentiel de l'approche standard révisée (approche standard SA-CR).
L'essentiel de l'approche IRB révisée. Modifications apportées (interdiction de l'approche IRBA pour certaines classes d'actifs et facteurs de risques minimaux – input floors sur les paramètres de risque bâlois).
Révision des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC).
Lien Ratio de levier.
Calendrier de mise en œuvre.

8 Risque de crédit : reporting

Exigences de déclarations : reporting COREP et FINREP.
ANACRÉDIT (série de données analytiques sur le risque de crédit – Analyticalcredit data sets).
SHS (securities holding statistics - série de données analytiques sur les titres financiers).

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) pilier 2 : ICAAP, stress tests

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle les concepts d'ICAAP et d'ILAAP, de revue prudentielle (SREP), de risques traités dans le pilier 2, de stress tests, du dispositif d'appétence aux risques (RAF), des plans de rétablissement bancaires.
- Savoir utiliser les calculs du pilier 2 et notamment les stress tests dans le pilotage de l'établissement.

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances du pilier 1 de Bâle III.

PROGRAMME

1 Introduction

Principes généraux du pilier 2 :

- Revue prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process ou SREP).
- ICAAP et ILAAP.
- Stress tests (tests de résistance bancaires).

MSU : Mécanisme de Supervision Unique dans la zone euro :

- Rappel AQR (Asset Quality Review).
- Gouvernance MSU.

Arrêté du 03 Novembre 2014.

Les niveaux d'importance des banques (G-SIB, O-SIB...) et le principe de proportionnalité.

2 SREP

Définition.

Champ d'application.

La méthodologie SREP de la BCE :

- Déroulement du SREP.
- Les 4 domaines d'analyse du profil de risque des banques par les superviseurs : modèle d'activité (viabilité et durabilité du business model), gouvernance interne et gestion des risques, risques pesant sur les fonds propres, risques pesant sur la liquidité.
- Évaluation globale et scores.
- Les décisions SREP des superviseurs : P2R, P2G, autres mesures.
- Ordre d'empilement (stacking order) des fonds propres et décisions SREP correspondant à chaque niveau.
- Reportings dans le cadre du SREP (STE, ...).

3 L'ICAAP

Objectifs.

Structure et gouvernance.

Use test.

Attentes de la BCE et de l'ACPR : le guide MSU de l'ICAAP.

Les risques traités par le pilier 1 mais pas de manière exhaustive :

- Le risque de concentration : définition, principes, méthodes de mesure (ratios, modèles).
- Les risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de

crédit : définition, procédures de contrôle.

- Les risques liés aux opérations de titrisation (définition, risques visés par le comité de Bâle, traitement en pilier 2).

Les risques non traités par le pilier 1

- Le risque stratégique et le risque lié à l'activité :
 - Définition.
 - Principes de gestion de ce risque.
- Le risque de réputation :
 - Définition.
 - Principes de gestion de ce risque.
- Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire :
 - Définition.
 - Incidence de la variation des taux d'intérêt sur le résultat de la banque et sur sa valeur économique.
 - Les sources de risque de taux d'intérêt : non-adossement entre ressources et emplois en matière de type de taux, déformation de la courbe des taux, risque de base, options cachées.
 - Banking book et trading book.
 - Les différentes mesures de risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la durée, méthode des simulations.
 - Principes de gestion du risque de taux d'intérêt.

4 L'ILAAP

Définition du risque de liquidité.

Objectifs de l'ILAAP.

Structure et gouvernance.

Les indicateurs du risque de liquidité à traiter dans le cadre de l'ILAAP.

Principes de gestion du risque de liquidité.

Stress tests de liquidité et réserves internes de liquidité, à comparer avec le LCR et les réserves réglementaires du pilier 1.

Contingency Funding Plan.

5 Stress tests

Objectifs.

Les stress tests des régulateurs et superviseurs : ACPR, BCE, ABE.

Principaux types de stress tests :

PROGRAMME

- Stress tests historiques.
- Stress tests hypothétiques.
- Stress tests de sensibilité.
- Stress tests inversés.

L'essentiel de la méthodologie des stress tests :

- Scénarios baseline et scénarios catastrophe sur des variables économiques et financières.
- Modèles sur les variables de risque (corrélations entre variables macroéconomiques et financières et paramètres Bâle II-III).
- Transformation des scénarios baseline et catastrophe macroéconomique ou financier en scénarios baseline et catastrophe sur les variables de risque).
- Calcul d'un ratio de solvabilité selon les scénarios baseline et catastrophe ou calcul de l'exigence de fonds propres selon les scénarios baseline et catastrophe.

Périmètre des stress tests :

- Simulation de crise.
- Sensibilité du système de notation.
- Risque de crédit.
- Risques de marché :
 - Définition du trading book.
 - VaR normale.
 - VaR stressée et stress tests.

- Risque opérationnel.
- Risque de concentration.
- Risque résiduel des techniques d'atténuation du risque de crédit.
- Autres risques.

Utilisation des stress tests dans la politique de la banque.

Points de contrôle (EBA guidelines).

6 RAF : dispositif d'appétit aux risques

Définition.

Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.

Intégration opérationnelle de L'ILAAP et l'ICAAP dans la gestion du dispositif d'appétit au risque.

7 Plans de rétablissement bancaires

Textes.

Champ d'application.

Objectifs.

Contenu.

Éventail de scénarios à appliquer.

Évaluation et validation des plans de rétablissement par les autorités compétentes.

Bâle III et sa finalisation

Objectif général

- Expliquer et comprendre les réformes à venir (Finalisation de Bâle III) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de « Bâle IV » (finalisation de Bâle III : projets de CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2).
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle III à « Bâle IV » (Finalisation de Bâle III).
Architecture de Bâle III : mécanisme du ratio de solvabilité, les trois piliers.
Principaux textes : Finalisation Bâle III, CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2.
Résumé des principales réformes : TLAC et MREL, révision du calcul de l'exigence de fonds propres, des risques pondérés et du ratio de levier, introduction d'un plancher de fonds propres (« output floor »).

2 Fonds propres

Rappels sur les fonds propres Bâle III :
– Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
– Ajustements réglementaires des fonds propres.
– Les ratios de solvabilité minimums ; les coussins de protection, de conservation, contracyclique et systémique.
Le ratio de levier :
– Contexte.
– Textes.
– Composantes.
– Révision du ratio de levier avec la CRR2
– Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio TLAC :

- Objectifs.
- Textes.
- Composition.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio MREL :

- Contexte.
- Texte.
- Périmètre.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.

La BRRD1.

La BRRD2 :

- Définition.
- Objectifs.

Les mesures de convergence TLAC/MREL : CRR2, BRRD2.

3 Ratios de liquidité Bâle III

Introduire des ratios de liquidité :

- Ratio de liquidité à court terme (LCR) : définition, caractéristiques, composition.
- Ratio de financement stable (NSFR) : définition, caractéristiques, composition.
- Evolution du NSFR avec la CRR2.
- Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Évolutions à venir de Bâle III : risque de crédit

L'approche standard Bâle III du risque de crédit :

- Rappels succincts :
- Principes généraux.
 - Les organismes externes d'évaluation.
 - Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.

Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard envisagée (« Finalisation de Bâle III »).

Impacts.

Nouvelle approche standard (suite).

Rappels succincts sur l'approche IRB.

Comparaison des taux de pondération moyens de l'approche standard et de l'approche IRB.

L'approche IRB révisée (finalisation de Bâle III) :

- Restriction du périmètre.
- Nouveaux planchers sur les facteurs de risque (« input floors »).

Titrisation :

- Rappels succincts sur la titrisation dans Bâle II – Bâle II.5 : périmètre et définitions, approche standard, approches notation interne, les exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.
- Les nouvelles réglementations, en particulier la titrisation STS : texte, définition de la titrisation STS, périmètre.

Risque de contrepartie :

- Rappels succincts sur le risque de contrepartie dans Bâle III-CRR.
- Nouvelle méthode de calcul de l'exposition au risque de contrepartie sur les dérivés (SA-CCR) dans le CRR2.

5 Évolutions à venir de Bâle III : risque opérationnel

Rappels succincts sur le risque opérationnel dans Bâle III :

- Définition et méthodologies.

PROGRAMME

- Approche de base (basic indicator approach).
 - Approche standard.
 - Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).
- Une nouvelle approche standard SMA :
- Un nouvel indicateur de référence Business Indicator, en remplacement du revenu brut positif.
 - Détermination du BIC.
 - Détermination de la Loss Component et de l'Internal Looss Multiplier ILM
- Suppression de l'approche AMA.
- Impacts.

6 Évolutions à venir : risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

- Définition de l'IRRBB.
Rappels sur le risque de taux d'intérêt.
Texte de réforme sur l'IRRBB.
Nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB.
Harmonisation des reportings.
Le calcul de la charge en fonds propres.
Les attentes concernant la supervision.

7 Évolutions à venir : risque de marché et FRTB

- Définition de la FRTB.
Texte.
Principes généraux.
Principaux changements :
- Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.
 - Horizons de liquidité différents par type d'actifs.
 - Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach » (SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.
 - Révision des mesures de risque de marché : le remplacement de la VaR par l'ES, notions de « Incremental Default Risk » (IDR), de « Capital add-on ».
 - Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
 - Revue du risque CVA.
 - Exigences de publication plus détaillées sur les charges en fonds propres pour risque de marché (pilier 3).
 - Évolution de la FRTB suite à la CRR2.
- Impacts.

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Finalisation de Bâle III : synthèse des principales mesures

Objectif général

- Expliquer et comprendre les réformes à venir (Finalisation de Bâle III) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de « Bâle IV » (finalisation de Bâle III : projets de CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2).
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1 Les grandes mesures de finalisation de Bâle III

SA-CR : L'approche standard Bâle III – CRR du risque de crédit :

- Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard envisagée (« Finalisation de Bâle III »).
- Focus ECRA, SCRA, nouvelle approche crédit immobilier.
- Impacts.

L'approche IRB révisée (finalisation de Bâle III) :

- Restriction du périmètre.
- Nouveaux planchers sur les facteurs de risque (« input floors »).

Titrisation :

- Les nouvelles réglementations, en particulier la titrisation STS : texte, définition de la titrisation STS, périmètre.

Nouvelle méthode de calcul de l'exposition au risque de contrepartie sur les dérivés (SA-CCR) dans le CRR2.

Nouvelle approche SMA risque opérationnel.

Suppression de l'approche AMA.

Définition de la FRTB.

Principaux changements :

- Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.
- Révision de l'approche standard.

- Révision des mesures de risque de marché : le remplacement de la VaR par l'ES.
- Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.

Définition output floor capital.

Contrainte de publication.

Impact opérationnel.

Le ratio TLAC.

Le ratio MREL.

Le mécanisme de Bail in.

Révision du ratio de levier.

Synthèse des principales évolutions du pilier III.

Impact organisationnel.

2 Vue d'ensemble CRR2, CRD5, BRRD2, CRR3

3 Calendrier de déploiement

4 Enjeu de mise en œuvre au sein des banques

Ratios prudentiels et règles de gestion

Objectif général

- Se familiariser avec les outils de suivi et de mesure des risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Comprendre les aspects économiques et réglementaires de chaque ratio transmis aux autorités de contrôle.
- Connaître la composition de chaque ratio.
- Être capable de les contrôler et de les valider.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Responsables et collaborateurs en charge de l'élaboration ou du contrôle des ratios.

- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Présentation des différents ratios, de leurs origines économiques, des objectifs et des modalités d'application.

Modalités de calcul des ratios sur base consolidée : mise en évidence des différences entre les approches comptables et prudentielles.

2 Le ratio de solvabilité

2¹ Le ratio de solvabilité : le dispositif général

Contexte, objectif, les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Les textes et documents disponibles : CRR, CRDIV...

Établissements assujettis et ratio minimum.

Les états : périodicité, délais, modalités de transmission...

2² Le ratio de solvabilité : fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.

Contraintes réglementaires et modalités de calcul.

Composition : CET1, AT1, T1, T2.

Ajustements (déductions et filtres prudentiels) et retraitements spécifiques (intérêts minoritaires, participations, actifs d'impôts différés).

Niveau de fonds propres.

Traitements pendant la période transitoire.

Présentation des états COREP « CA ».

Mise à jour des états COREP « CA » à partir des données de l'exercice sur les fonds propres.

2³ Le ratio de solvabilité : risque de crédit

Les principes de calcul.

Les techniques de réduction du risque de crédit.

Le traitement des dérivés (risque de contrepartie).

La méthodologie générale de calcul de l'approche standard :

– Principes généraux.

– Expositions.

– Catégories d'exposition.

– Principales pondérations.

– Présentation de l'état COREP « CR-SA ».

Approche IRB :

– Les principales caractéristiques des approches IRB.

– Examen de l'état COREP « CR-IRB ».

2⁴ Le ratio de solvabilité : risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.

Les différents types de risques et les règles générales de calcul des exigences de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

Revue des états à remplir.

2⁵ Le ratio de solvabilité : risques opérationnels

Définitions et méthodologies.

Les différentes approches.

2⁶ Informations à publier

Liste des informations à publier (pilier 3).

3 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III).

Le ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Coussin de liquidité : composition.

– Sortie de trésorerie : les taux de retrait.

– Entrée de trésorerie : les taux d'entrée.

– Sorties nettes de trésorerie.

Le ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Composition.

Les outils supplémentaires de suivi de liquidité : liste des tableaux, périodicité.

4 Les grands risques

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

– Le reporting.

5 Le ratio de levier

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

– Le reporting.

6 TLAC, MREL

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.



NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Dispositif de résolution (BRRD1, BRRD2) et ratios TLAC /MREL

Objectif général

- Situer les enjeux de la réglementation relative au dispositif de résolution bancaire et à la mise en place des ratios TLAC et MREL.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes de résolution dont le Bail in.
- Expliquer les ratios TLAC et MREL.
- Identifier les impacts de mise en place des différents dispositifs et le calendrier de déploiement.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à la finalisation de Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRDIV) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.

2 Fonds propres – CRR (P1R, P2R, CBR)

Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ratios minimums et coussins de fonds propres :
– Les ratios minimums de fonds propres (P1R).
– Le coussin de conservation.
– Le coussin contracyclique.
– Le coussin pour banques d'importance systémiques.
– Le coussin de risque systémique.
Principe de réciprocité entre autorités compétentes nationales.
Notions de fonds propres additionnels exigés (P2R) dans le cadre du pilier 2.
Notion de montant maximum distribuable (MMD ou MDA en anglais).
Pilotage des ressources rares (fonds propres et RWA).
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3 Dispositif de résolution bancaire (BRRD et BRRD2) et mécanisme bail in

Présentation la gouvernance et le fonctionnement des autorités de supervision bancaires :
– SRB (Single Resolution Board).
– MRU (Mécanisme de Résolution unique).
– CRU (Conseil de résolution unique).
– Collège de résolution ACPR.
Présentation des Fonds de résolution :
– FGD (Fond de garantie des dépôts).
– FRU (Fond de résolution unique).
Présentation du mécanisme de Bail in :
– Objectifs du bail in.

- Directive BRRD (Bank Recovery and Resolution (Directive) et évolution BRRD2.
- Règlement zone Euro.
- Simulation cas de résolution bancaire.

4 Les ratios TLAC et MREL (description, périmètre, principes de calcul, calibrage, comparaison TLAC vs MREL, calendrier déploiement)

Principes généraux.
Définition.
Périmètre d'application.
Dettes éligibles.
TLAC Interne.
Vision consolidée.
Calendrier de déploiement.
Principes généraux.
Définition.
Périmètre d'application.
Calcul MREL :
– Dettes éligibles.
– Notion de RCA (Recapitalisation Amount).
– Notion de LAA (Loss-Absorbing Amount).
– Notion de DGS (Deposit Guarantee Scheme).
Notion de MREL Guidance.
MREL interne.
Vision consolidée.
Calendrier de déploiement.
Comparaison TLAC vs MREL.
CRR2 : Mise en cohérence TLAC et MREL pour les G-SIB européens.
Présentation des typologies de dettes subordonnées éligibles (Coco bonds, NPS (Non Preferred Senior Debt,...)).
Vue d'ensemble du marché.

5 Reporting SRB et plans de résolution

Principes généraux.
Reporting SRB : Data liability Report.
Rapport pilier III.
Plans de résolution bancaires.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Patrick AUTEAU
Gérard MAROT
Raphaël UGHETTO

Date
19 mars 2020
25 novembre 2020

310
États COREP : l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

États COREP : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre et connaître l'essentiel des états relatifs au ratio de solvabilité, dénommés « états COREP ».
- Connaître les règles, les principes et les caractéristiques générales des états COREP.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.
Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Le rôle de l'EBA et de la BCE.
Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2 Les états COREP relatifs aux fonds propres

Rappel sur les fonds propres :
– Composantes et contenu des fonds propres.
– Niveau de fonds propres.
– Période transitoire.
Examen des états COREP « CA » : CA1, CA2, CA3...

3 Les états COREP relatifs au risque de crédit

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :
– Approche standard.
– Approche IRB.
– Atténuation des risques de crédit : protection de crédit financée, protection de crédit non financée.

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :
– Risque de contrepartie.
Examen des états COREP « CR » : CR SA, CR IRB, CR GB, CR SETT...

4 Les états COREP relatifs aux risques de marché

Rappel sur les principes de calcul des risques de marché :
– Définition du PTF de négociation.
– Seuils.
– Les différents risques et principes de calcul.
Examen des états COREP « MKR » : MKR TDI, MKR EQU...
Examen de l'état COREP « CVA ».

5 Les états COREP relatifs aux risques opérationnels

Rappel sur les règles de calcul des risques opérationnels :
– Définition du risque opérationnel.
– Les différentes approches : base, standard et avancée.
Examen des états COREP « OPR » : OPR Detail...

États COREP : risques de crédit

Objectif général

- Permettre à tout participant de se familiariser avec les états COREP relatifs au risque de crédit.
- Comprendre le dispositif et les concepts.
- Maîtriser les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états, et être capable de porter une appréciation sur la qualité des informations adressées à l'ACPR.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des états COREP.
- Toute personne souhaitant mesurer le lien entre son activité et les fonds propres nécessaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.
Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Le rôle de l'EBA et de la BCE.
Les enjeux et les raisons des dernières évolutions.

2 Le dispositif

Les textes et mesures associées (CRR et CRDIV).
Champ d'application et périmètre.
Contrainte réglementaire.
États et périodicité.
Délais et modalités de transmission.

3 Le calcul des fonds propres

Les textes.
Champ d'application.
Composition : T1 (CET1, AT1), Tier 2.
Ajustements.
Traitement des intérêts minoritaires, des actifs d'impôts différés et des participations.
Le niveau de fonds propres et les coussins.
Période transitoire.
Examen des états COREP « CA » (CA1, CA2, CA3...)
Cas pratique avec les états COREP « CA ».

4 Méthodologie générale de calcul des risques de crédit

Principes de calcul.
Types d'exposition : éléments de bilan, éléments de hors bilan, instruments dérivés...
Catégories d'exposition.
Techniques de réduction du risque de crédit (protection de crédit financé, protection de crédit non financé).
Risque de contrepartie.

5 Approche standard

Principes généraux.
Catégories d'exposition et pondérations associées.
Principes d'élaboration et analyse de l'état COREP « CR SA ».
Cas pratique avec l'état COREP « CR SA ».
Contrôles à effectuer.

6 Approche IRB

Principes et conditions d'utilisation de l'approche IRB.
Les facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Système de notation interne et classes d'actifs.
Le traitement des pertes attendues.
Analyse des états COREP « CR IRB ».
Contrôles à effectuer.

7 Examen des autres états relatifs aux risques de crédit

Examen des états :
– CR GB : répartition par zone géographique.
– CR SETT : risque de règlement/livraison.
– CR EQU IRB : risque action.
– CR SEC : titrisation.

8 Rappel sur les risques opérationnels

Les différentes approches : de base, standard et avancée.
Analyse des états « OPR » et « OPR Détail ».

9 Les informations à publier sur le risque de crédit au titre du pilier 3

Liste des informations à publier.

10 Évolutions

Évolutions prévues pour le risque de crédit.

États FINREP NG (National Gaap)

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP NG (National Gaap), à remettre par les établissements utilisant le référentiel comptable national.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP NG.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance générale de la comptabilité est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Évolution et extension du système d'origine.
Les différents systèmes de remise.
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Norme IFRS / Comptabilité française.
Directives européennes : nomenclatures économiques
Règlements.
Notes et instructions.

3 Caractéristiques générales

Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.

– Contenu des zones et lien avec les normes...
Architecture des états.
Principales ventilations utilisées et les définitions.

4 Analyse des états FINREP NG

Présentation générale des différents états (ou tableaux) inclus dans le FINREP NG et identification des différentes données nécessaires :
– F01 00_NG Bilan.
– F02 00_NG Etat du résultat net.
– F04 00_NG Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de contrepartie.
– ...
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales, les données nécessaires, les liens avec les autres états et les points d'attention.



NOUVEAUTÉ

États FINREP 2020 et les disclosures non-performing et forbornes exposure

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP, adapté à la norme IFRS 9.
- Présenter les évolutions des états FINREP 2020 et les nouvelles exigences Pilier 3 relatives au non-performing et forbornes exposures.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargée de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Une connaissance générale de la comptabilité en IFRS est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.
– Contenu des zones et lien avec les normes...
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Présentation générale des normes IFRS.
Norme IFRS 9 : classification et évaluation.
Directives européennes.
Règlements.
Reportings et instructions.

3 Le cadre réglementaire

Instruments financiers par nature.
Nomenclature des secteurs d'activités des contreparties.
Pays de résidence de la contrepartie.
Code NACE.

La ventilation des prêts et avances par type de produit, sûreté, objet, et garantie.
« Write-off » et « produits sur encours précédemment comptabilisés ».
Variation cumulée négative de la juste valeur due au risque de crédit.
Couverture économique.
POCI (ou « actifs financiers dépréciés dès leur acquisition »).
Non Performing Exposure (NPE).
Forbearance Exposure.
Valeur brute comptable.
Etc.

4 Les états FINREP 2020

Présenter les principaux états FINREP 2020.
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales et les points d'attention.

5 Disclosure pilier III non-performing et forbornes exposure

Périmètre, périodicité et contenu des états.
Présenter les adhérences avec le FINREP 2020.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Patrick AUTEAU
Régis HÉLINE
Gérard MAROT
Nathalie RENAULT

Date
30 au 31 mars 2020
24 au 25 septembre 2020

314
Reportings (Surfi/Protide/
BDP, ANACRÉDIT)

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Reportings (SURFI/PROTIDE/ BDP, ANACRÉDIT)

Objectif général

- Comprendre le dispositif SURFI.
- Connaître et approfondir les modalités d'élaboration et de contrôle des états périodiques SURFI destinés à l'ACPR.
- Aider les participants à concevoir et à mettre en œuvre l'organisation et les contrôles nécessaires.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.
- A défaut, la participation à la formation « Comptabilité bancaire » est conseillée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Objectifs du dispositif.
Principales caractéristiques du dispositif.
Présentation générale du dispositif.

2 Cadre réglementaire

Principes généraux d'élaboration des reportings SURFI/PROTIDE/BDP.
Les règles comptables applicables :
Les exigences à remplir au titre du contrôle interne.

3 Le reporting SURFI : présentation générale

Présentation générale des tableaux :
– Plan de comptes PCEC.
– Identification et définition des principaux attributs.
Principes de codification, règles de contrôle...
Liste des tableaux à remettre.
Textes et documentation disponible.
Les systèmes de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

4 Étude détaillée de certains tableaux SURFI

Analyse des tableaux les plus délicats.
Mise en exergue des évolutions récentes et en cours.

5 Cas pratique SURFI

Présentation du cas : données, hypothèses...
Sélection de quelques tableaux clés à remplir.

6 Focus sur les tableaux monétaires SURFI

Cadre juridique (textes BCE et BDF).

Modalités techniques de déclaration et de contrôle des remises.
Les évolutions récentes.

7 Les statistiques balance des paiements et position extérieure

Cadre juridique.
Méthodologie : concepts clés, définitions, structures et rubriques de la balance des paiements et de la position extérieure.
Modalités techniques de déclaration (notes techniques DGS).
Cohérence SURFI/BDP.

8 Les statistiques de détention de titres (PROTIDE)

Cadre juridique.
Présentation générale de la collecte.
Identification et description des données collectées.
Cohérence PROTIDE/SURFI.

9 Les aspects organisationnels et informatiques

Présentation des différentes organisations.

10 ANACRÉDIT

Définition.
Objectifs.
Présentation générale de la collecte et des données.
Mise en place.

11 Contrôles et vérifications à effectuer

Les contrôles avant/pendant/après les traitements SURFI.

ONE
ONE



Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel

Objectif général

- Inventorier les différents reporting comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR.
- Comprendre le dispositif actuel.
- Connaître le contenu de chaque reporting.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Synthèse des reportings.
Respect du contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014).

2 Le reporting SURFI

Objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif.
Textes et documentation disponible.
Les dimensions (attributs).
Liste des états à remettre.
Présentation des dernières évolutions.
Système de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

3 Les états FINREP

Définitions, objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif FINREP.

4 Les états COREP

4¹ Présentation général du dispositif COREP

Bâle I à Bâle III, les 3 piliers et les différentes approches du dispositif.
Le dispositif général :
– Textes et contraintes réglementaires.
– Les états : périodicité, délais...

4² Le calcul des fonds propres

Composition des fonds propres : T1 (CET1, AT1) et T2.
Ajustements et traitements spécifiques.
Niveau de fonds propres et période transitoire.
Présentation générale des états COREP « CA ».

4³ Le calcul des risques de crédit

Champ d'application, périmètre et définitions.
Principe de calcul.
Approche standard :
– Principes généraux.
– Expositions.
– Catégories d'exposition.
– Principales pondérations.
L'essentiel de l'approche IRB.
Risque de contrepartie.
Réducteurs de risque.

Présentation des états.

4⁴ Le calcul des risques de marché

Principes de calcul.
Composition du portefeuille de négociation.
Seuils d'assujettissement.
Méthode générale de calcul des exigences de fonds propres.

4⁵ Le calcul des risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Les différentes approches.

4⁶ Liste des informations à publier

Liste des informations à publier (Pilier 3).

5 Le ratio de levier

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

6 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III) :
– Ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) : définition et objectifs, composition.
– Ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) : définition et objectifs, composition.
– Éléments de suivi de liquidité.
Les états relatifs à la liquidité.

7 Les grands risques

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

8 Les Asset Encumbrance

Présentation générale :
– Objectif du reporting et textes.
– Définition, objectifs et contenu de chaque état.
Le reporting.

ANACRÉDIT

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre le dispositif de collecte « ANACRÉDIT ».
- Connaître et approfondir les données ou informations à transmettre.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Définition.
Origine et objectifs.
Principes.
Textes.
Planning.

2 Présentation générale du système

Présentation générale :
– Informations à déclarer.
– Les tables et modèles.
– Les types et données.
– Collecte des données et niveau de déclaration.
– Mise en place progressive.
Textes et documents.
Les déclarants.
Modalités de déclaration.
Informations complémentaires demandées par la BDF.

Seuil de déclaration.
Transmission à la BCE (par la BDF).

3 Études de points spécifiques

Les encours :
– Opérations intra-groupe.
– Prêts, Titres.
– Traçabilité.
Les défauts et qualités des contreparties.
Les instruments de protection.
Les garanties et gages.
Période référence.

4 Processus de collecte

Soumission.
Compte-rendu d'anomalies.
Délai de correction.

Fonds propres: passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques

Objectif général

- Rappeler les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (nouvelle réglementation Bâle III « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Expliciter le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Identifier les conséquences de l'application de la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application et incidence sur les fonds propres prudentiels ; traitement des instruments de capitaux propres classés précédemment en « disponible à la vente ; enregistrement de dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains »).
- Expliquer les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier d'une banque.
- Comprendre l'organisation du pilotage financier des principales banques et l'évolution connue depuis la crise de 2007-2008.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1 Capitaux propres comptables et concepts sous-jacents

Définition des capitaux propres et concepts sous-jacents.
Approche par l'actif net ou la situation nette.
Instruments comptables de dettes et de capitaux propres.
Position de subordination des actionnaires et conséquences comptables (rémunération aléatoire, principe comptable de prudence, rémunération sous forme de dividendes, etc.).
Enregistrement de la rémunération des porteurs de dettes externes et de celle des actionnaires. Coût des fonds propres et distribution de dividendes.

2 Approche des fonds propres prudentiels et de la notion de solvabilité

Économie d'une banque et rôle des fonds propres (approche en pire scénario à horizon d'un an).
Cercle vertueux de la solvabilité (approche par les risques pondérés ou par l'emploi des fonds propres).
Appréhender l'origine des exigences de fonds propres (risque de crédit non attendu, risque de marché et risque opérationnel).
Maîtriser le lien entre les exigences de fonds propres et les risques pondérés.

3 Fonds propres Bâle III - CRR

Périmètre de consolidation comptable (IFRS 10) et prudentiel.
Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et, Tier 2 Capital (T2).
Impact de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application ; classification et évaluation).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Analyse des principaux types de retraitement et de déduction.

Explication de la logique sous-jacente :

- Non valeurs.
- Résultat de valorisation non transformable ultérieurement en trésorerie (cash flow hedge).
- Résultat latent IFRS.

Actifs non recouvrables en situation de pire scénario.

Résultat volatil IFRS.

Incidence de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (enregistrement des dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains évalués au coût amorti ou en juste valeur par OCI recyclable par résultat).

Pertes attendues au titre du risque de crédit non appréhendées par la comptabilité en approche « Incurred Losses », etc.

4 Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

Lien entre distribution, rémunération et niveau des fonds propres nécessaires pour couvrir un niveau donné de risques pondérés.
Appréhender avec un exemple l'impact marginal de la production nouvelle d'un crédit sur les fonds propres et la marge minimale nécessaire pour continuer à respecter un niveau donné de ratio de solvabilité.
Appréhender avec un exemple l'impact sur la rentabilité des différents types de garanties (incidence sur les facteurs de risque PD, LGD et EAD).

5 Organisation du pilotage financier dans les banques

Positions antagonistes du régulateur et de l'actionnaire.
Impact de l'évolution de la réglementation (sélectivité, productivité et recentrage sur les métiers de base rentables).
Organisations en place dans les principales banques (synthèse des informations contenues dans les documents de référence – pilier 3 de Bâle III).
Processus de pilotage financier.

Contrôle et révision des états prudentiels (Corep, LCR, grands risques)

Objectif général

- Connaître les obligations réglementaires relatives aux contrôles des ratios.
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de révision des états prudentiels.
- Présenter une démarche de contrôle et des modèles de grilles de contrôle.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des ratios prudentiels.

PROGRAMME

1 Le contexte

Importance des ratios et de la qualité des informations transmises aux autorités de contrôle.

Identification des risques.

Objectifs et champ d'application.

2 Les obligations réglementaires

Les textes :

– Arrêté du 3 novembre 2014.

– Textes BDF : normes minimales de qualité.

Les obligations réglementaires :

– Les 3 niveaux de contrôle.

– Piste d'audit.

– Qualité de l'information.

Rôle, fonctions et qualités du réviseur.

3 La démarche de contrôle

Objectifs des contrôles : 1^{er} niveau et 2^{ème} niveau.

Démarche et méthodologie de contrôle.

Les différents types de contrôle.

Planification et réalisation des contrôles.

Les différentes étapes du contrôle : préparation, contrôle, formalisation, suivi.

4 Les outils et moyens de contrôle

Les moyens et outils de contrôle.

5 Contrôle et révision

5¹ Révision et contrôle des fonds propres

Rappel de la composition des fonds propres.

Rappel du contenu des états « CA ».

Objectifs et champ d'application des contrôles.

Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.

– 2^{ème} niveau.

Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5² Révision et contrôle des états COREP

Rappel du contenu des états « COREP ».

Objectifs et champ d'application des contrôles.

Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.

– 2^{ème} niveau.

Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5³ Révision et contrôle du ratio de liquidité (LCR)

Rappel de la composition du ratio « LCR ».

Rappel du contenu des états « LCR ».

Objectifs et champ d'application des contrôles.

Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.

– 2^{ème} niveau.

Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5⁴ Révision et contrôle des grands risques

Rappel des règles relatives aux grands risques.

Rappel du contenu des états « LE ».

Objectifs et champ d'application des contrôles.

Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.

– 2^{ème} niveau.

Proposition de modèles de grilles de contrôle.

6 Cas pratique en sous-groupes



NOUVEAUTÉ

Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Objectif général

- Maîtriser les principes de la comptabilité bancaire et des Reporting réglementaire et prudentiel applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique.

Participants

- Toute personne devant participer à la comptabilisation des opérations et à l'établissement des états publiables, réglementaires et prudentiels d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Les textes européens.
Les textes de transposition française.
Les activités d'un établissement de paiement.
Définition et liste des services de paiement autorisés.
Les activités d'un établissement de monnaie électronique.

2 Le référentiel comptable applicable au secteur bancaire

Le règlement ANC N°2014-07 applicable au secteur bancaire.
Analyse de la structure du PCEC (Plan Comptable des Établissements de Crédit).

3 La présentation des états publiables des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Présentation des états financiers des établissements dont la seule activité est la fourniture de services de paiement ou l'émission et la gestion de monnaie électronique.
Présentation des états financiers des établissements exerçant des activités de nature hybride.

4 La réglementation prudentielle applicable aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Les obligations de cantonnement.
Les exigences de fonds propres.
Le dispositif de contrôle interne applicable au secteur bancaire.
Le Reporting anti-blanchiment.
La balance des paiements (CRT).
Le rapport annuel de contrôle interne.
Le questionnaire de protection de la clientèle.

5 Les obligations de Reporting réglementaire applicables au secteur bancaire

Le Reporting SURFI :

- Contenu et structure.
- Les blocs de tableaux.
- Les taxonomies.
- Les contrôles.
- Le portail ONEGATE.
- Le Reporting COREP
 - Les principes de la réglementation prudentielle.
 - Champ d'application de la réglementation.
 - Structure du Reporting COREP.
 - Structure des principaux états.

6 Les obligations de Reporting SURFI applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Le Reporting SURFI d'un EP et EME :

- Les tableaux du socle commun.
- Les tableaux relatifs aux blocs d'activité.
- Les tableaux divers.
- Les tableaux spécifiques aux EP.
- Les tableaux spécifiques aux EME.

7 Les obligations de Reporting COREP applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Le Reporting COREP

- Les états CA.
- Les états CRSA.
- L'état CR_SEC_SA.
- L'état CR_SEC_Details.
- Les états spécifiques aux EP et EME :
 - CA_EP.
 - CAEFP_EME.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Gaëlle AZRIA
Béatrice BON MICHEL
Jean-François CARON

Date
10 juin 2020
1^{er} décembre 2020

400

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Audit et contrôle, risques

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Objectif général

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne des établissements financiers.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Participants

- Tout collaborateur des établissements de crédit (manager, contrôleurs, auditeurs, etc.).
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Administrateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 La notion de contrôle interne

Le concept de contrôle interne (définition et éléments du dispositif, Cf. Coso).
Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque.
Les spécificités du contrôle interne bancaire.

2 Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

Présentation des principales composantes l'arrêté du 3 novembre 2014 : la nécessaire cohérence entre maîtrise des risques et capital :
– L'intégration des exigences prudentielles.
– La gouvernance par les risques.
– Les enjeux des facteurs de risque
La notion de contrôle permanent/contrôle périodique.
Les sujets spécifiques :
– Les enjeux de conformité.
– Les prestations externalisées.
– Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers
Les principaux états traitant du contrôle interne :
– Rapport annuel sur le contrôle interne (ainsi que le rapport LCB/FT).
– Rapport sur la surveillance des risques.
Les questionnaires réglementaires.

3 Organisation du dispositif de contrôle

Les différentes structures organisationnelles.
Le rôle du contrôle périodique.

La complémentarité contrôle permanent-périodique.
Le rôle des différents comités (comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.)

4 Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

Les principaux risques dits financiers :
– Risque de crédit.
– Risque de marché.
– Risque de liquidité.
– Risque de taux.
Les risques opérationnels :
– Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
– Le PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite des Activités).
– Le pilotage des PSEE.
– La sécurité des systèmes d'information.
– Autres risques opérationnels.
Risque stratégique et risque de réputation.

5 L'articulation risque et contrôle permanent

De la cartographie des risques au contrôle permanent.
Les types de contrôle permanent.
Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
Les restitutions du contrôle permanent.
De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.

ONE



Prendre en compte le risque : un enjeu d'efficacité du contrôle permanent

Objectif général

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles en banque ou société de gestion.
- Collaborateurs des filières contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Cas pratique qui sert de fil conducteur sur la deuxième journée.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de banque ou d'audit.

PROGRAMME

1 Introduction : les nouveaux enjeux du contrôle interne

Des risques de mieux en mieux identifiés.
Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.

2 La compréhension du contexte

Les éléments de l'environnement de contrôle :
– Objectifs.
– Responsabilités.
– Fiches de poste.
– Délégation – limite – autorisation.
Le contexte opérationnel.
Activité et performance (notamment notion de KPI).

3 L'approche par les risques

Identification des risques potentiels.
Mesure des risques.
Gestion des risques.
Pilotage des risques.

4 Risque et contrôle

Les liens risque – contrôle (impact x fréquence).
La typologie des contrôles (préventif – détectif – correctif).
L'identification des facteurs de risque.

5 L'analyse causale

L'apport des référentiels de contrôle (ex. Référentiel Coso).
Les différents types de cause.
L'importance de l'analyse causale pour préciser les plans d'actions.

6 Les atouts du contrôle permanent

Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

7 Les outils du contrôleur permanent

La démarche analytique.
La piste d'audit.
Le test de cheminement.
Le brainstorming.
La technique d'échantillon.
La documentation des constats.

8 Savoir construire son plan de contrôle

Les informations à disposition (rapports d'audit, information direction des risques, etc.).
La prise en compte des contrôles de niveau 1.
L'approche par les risques pour bâtir un contrôle 1 et 2 efficace.
De l'identification du dysfonctionnement au plan d'action.

9 Savoir piloter son dispositif

Le rôle des différents indicateurs de suivi des risques et des contrôles.
Les éléments permettant la mise à jour du dispositif.
La formalisation des informations : exemple de documents de reporting.
Les indicateurs pour évaluer la qualité de son dispositif.

10 La communication sur le dispositif de contrôle permanent

La nécessité de rédiger efficace.
Les pièges à éviter.
Les bonnes pratiques en matière de rédaction.
À partir des différents éléments structurés lors des cas pratiques, jeux de rôle pour savoir ce qu'il faut communiquer aux différents interlocuteurs : hiérarchie, collaborateurs, instance exécutive.

Outsourcing : contrôle des prestations essentielles externalisées

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Connaître le dispositif réglementaire et normatif.
- Savoir déployer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques liées à l'externalisation compte-tenu du contexte réglementaire.
- Connaître les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de supervision permanent et périodique des services externalisés et savoir les mettre en œuvre.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les principales notions attachées à la notion de PEE

Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.

Définitions.

Contexte réglementaire :

- Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.
- Analyse comparée avec les guidelines de l'EBA de février 2019 « orientations relatives à l'externalisation ».

Principales obligations : contrats et dispositif de contrôle.

Gouvernance et examen du contrôle des PEE.

Travaux de place et éléments normatifs.

2 Éligibilité, classification, approche par les risques

Critères d'éligibilité.

Principes de classification.

Typologie de risques associés à l'externalisation.

Approche par les risques des PEE :

- Critères quantitatifs.
- Risques qualitatifs.

Lien avec les cartographies des risques existantes.

3 Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.

Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :

- Conformité contractuelle.

- Situation financière du prestataire.
- Agréments, certifications et qualité.
- Dispositif Général de Gouvernance et de contrôle interne.
- Contrôle interne de la prestation fournie.
- Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
- Fiabilité des états de suivi et de reporting.
- Systèmes d'information et Continuité d'Activité.

4 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.

Définition d'un niveau de surveillance adapté.

Typologie des contrôles sur pièces et sur place.

Élaboration d'un plan de contrôle permanent des PEE.

Élaborer un plan et guide d'audit des PEE :

- Particularités des audits de PEE.
- Audits dédiés vs audits mutualisés.
- Suivi des recommandations d'audit des PEE.

5 Les atouts du contrôle permanent

Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.

Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

Savoir gérer sa communication orale en audit

Objectif général

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Les cas pratiques s'inscrivent dans une logique pédagogique d'entraînement et d'identification d'axes de progrès individuels. Entretiens d'investigation, entretiens de négociation de validation de constats. L'auditeur identifiera le « profil » de l'audité et devra adapter ses questionnement et comportement.

Connaissances requises

- Avoir déjà préférablement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1 Réunir les conditions d'une bonne communication

L'écoute, l'empathie, le piège de l'apparence.
S'appuyer sur la valeur ajoutée de l'auditeur pour traiter les objections liées à l'image de l'audit.
Présenter ce qu'est un état d'esprit « win-win ».
L'iceberg de la relation.

2 Conduire la réunion d'ouverture de la mission

Comprendre et organiser l'enjeu de la réunion d'ouverture.
Les idées-clés d'une réunion d'ouverture.
Les sujets à traiter en priorité.
Les points à clarifier dès le départ.

3 Conduire un entretien d'investigation

Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
– La préparation.
– Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
– La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
– Le compte-rendu d'entretien.
– Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
Mises en situation avec débriefing détaillé des observateurs et de l'animateur - Points de force et axes de progrès individuels.

4 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission :
– L'écoute attentive.
– Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
– La pertinence du questionnement.
– La reformulation et les synthèses partielles.

5 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

6 Anticiper les situations de tensions

Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile. Mise en œuvre d'une communication et d'un comportement « assertifs ». Identification de ses attitudes pièges lors d'un entretien difficile. Développer ses capacités relationnelles.

7 Conduire un entretien de validation

Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations. Traitement des objections et argumentation.
Conclusion.
Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.
Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

8 Gérer la réunion de clôture de la mission

Identification des conditions de réussite forme/fond.
Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe ; l'influence du groupe ; les pressions potentielles (même implicites).
Gestion de sa propre neutralité.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Béatrice BON MICHEL
Jean-François CARON
Sonia VERRECCHIA

Date
10 juin 2020
6 novembre 2020

404

Savoir gérer sa communication
écrite en audit

Audit et
contrôle,
risques

Savoir gérer la communication écrite en audit

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la communication écrite en audit.
- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de base en audit interne.

PROGRAMME

1 Les objectifs de l'écrit

Les différents écrits en matière d'audit.
La construction des paragraphes.
L'articulation des phrases.
L'enchaînement des idées.

2 L'articulation des idées

Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).

3 Les fiches de constat

Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
Les enjeux des fiches de constats.
La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4 La rédaction de synthèse

La fiche de pré-diagnostic.
Les éléments du rapport.

Les différentes parties :

- Les 3 fonctions de l'introduction.
- Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
- La synthèse ou conclusion.

5 La technique d'écriture

La ponctuation.
Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
Les termes qui permettent d'articuler le discours.
Les erreurs à éviter.

6 La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

L'importance du titre qualifiant.
La rédaction de la synthèse.
La logique de raisonnement selon la significativité du risque.



Lutte anti-fraude : guide opérationnel

Objectif général

- Cerner les principaux enjeux relatifs à la lutte contre la fraude au sein des établissements.
- Appréhender les événements de fraude récemment subis par la communauté financière pour savoir anticiper le risque futur.
- Mettre en place et optimiser son dispositif de lutte anti-fraude.
- Savoir choisir et mettre en œuvre des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Responsables conformité.
- Responsables filière fraude.
- Fonctions audit et contrôle permanent.
- Collaborateurs d'établissements financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Le cadre réglementaire et les acteurs clés

Textes et accords internationaux.
Présentation des moyens de prévention de la fraude au niveau international.
Environnement normatif du domaine.
Prise en compte dans le cadre de la réglementation bancaire : Bâle III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.

2 La notion de fraude

Définitions et notions voisines de la fraude (détournement de fonds, blanchiment, abus de biens sociaux, corruption, conflits d'intérêt, etc.).
Typologies de fraude (interne/externe, logique/physique, cyber-attaque etc.).
Profils des fraudeurs et motivations.
Coût de la fraude dans le secteur bancaire.

3 L'exposition au risque de fraude

Diagnostiquer les vulnérabilités.
Cartographier le risque de fraude interne et externe.
Spécificités des cartographies sur le risque de fraude.

4 Le dispositif anti-fraude

Prévention et moyens à mettre en place :
– Organisation et procédures.
– Sécurité logique et physique.
– Charte anti-fraude.
Fraude et dispositif de contrôle interne :
– Lien entre fraude et contrôle interne.
– Évaluation de l'origine des anomalies.
– Tests de procédures confirmant ou non les anomalies.
Surveillance et détection :
– Surveillance.
– Indicateurs d'exposition.
– Outils de détection.
– Systèmes d'alertes.
Traitement du cas de fraude :
– Procédures.
– Communication.
– Mesures conservatoires d'urgence, etc.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844€HT

Animateurs
Béatrice BON MICHEL
Denis IOZIA
Céline PLACHOT
Alain RALLET
Luc RETAIL
Damien SERGENT

Date
27 mai 2020
6 novembre 2020

406

LCB/FT : comment évaluer
la qualité de son dispositif

Audit et
contrôle,
risques

LCB/FT : comment évaluer la qualité de son dispositif



Objectif général

- Maîtriser les principaux enjeux et les points clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (intégrant la fraude fiscale et la corruption).
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées à la transposition de la 4^e et 5^e directive et à la réglementation sur les transparences des données à enjeu fiscal.
- Accéder aux meilleurs pratiques et être capable de mettre en place un dispositif efficace de LCB/FT.

Participants

- Contrôleurs permanents ou périodiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques.

Supports et moyens pédagogiques

- La matinée sera construite autour de quiz portant sur les principaux thèmes. Les réponses au quiz permettront d'appréhender de manière ludique et précise les contextes réglementaires et les attentes des régulateurs.
- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices et de cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale en banque.

PROGRAMME

Les parties 1, 2 et 3 seront abordées à partir de quiz support aux échanges et à l'explicitation des enjeux réglementaires.

1 Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
Les techniques de corruption.
Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2 Le cadre légal et réglementaire international

La 3^e et 4^e Directive Européenne.
Les évolutions liées à La 5^e Directive.
La tenue de registre des bénéficiaires effectifs.
Les évolutions internationales relatives à la réduction de l'évasion fiscale (Factca, AEOI-CRS notamment).
Les recommandations du GAFI.
Les reportings réglementaires.

3 Les attentes du régulateur

Les évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du RG AMF.
Les lignes directrices de l'ACPR.
Les principaux enseignements des sanctions du régulateur :

- Bénéficiaire effectif.
- PPE.
- Atypicité des flux.
- Documentation et traçabilité.

4 Les éléments-clés des dispositifs

Les dispositifs clés :
– La classification des risques : le cœur du dispositif.
– Renforcement des exigences en matière d'identification client.
– Approche par les risques clients/opérations.
– Bénéficiaire effectif.
– Suivi de la relation.
– Tierce introduction.
Le rôle des outils de profilage.
Les enjeux de la vigilance constante.
L'examen renforcé.
La qualité des déclarations de soupçon.

5 Savoir déployer un dispositif de contrôle efficace

Le dispositif de prévention (les acteurs, les procédures, la formation, le suivi, la documentation et leur conservation).
Le contrôle permanent du dispositif (niveau 1 et 2).
Le dispositif déclaratif (COSI et TRACFIN).

NOUVEAUTÉ

LCB/FT et analyse financière

Objectif général

- Connaître la documentation comptable et les aspects juridiques et fiscaux des sociétés.
- Comprendre la logique générale de la comptabilité, d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les principaux schémas de blanchiment et de fraudes fiscales dans le milieu de l'entreprise.
- Être capable de procéder à des analyses financières sur des clients « entreprises et personnes morales » présentant une anomalie ou un risque LCB-FT, à partir de ces documents comptables, de la connaissance client et des relevés et opérations bancaires.

Participants

- Analystes Compliance LCB-FT.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts.

La finalité des types de sociétés :

- Aspects juridiques et fiscaux.
- Représentants légaux et associés/actionnaires & bénéficiaires effectifs.

Les documents comptables obligatoires.

Étude des flux de l'entreprise :

- Capital social.
 - Charges/produits.
 - Les investissements.
 - Les opérations d'inventaire.
- Présentation de la liasse fiscale
- Explication du fonctionnement :
- Actif/passif.
 - Capitaux propres.
 - Compte de résultat.

2 Analyser les documents financiers

Identification des principaux points et indicateurs d'anomalies et de risques à la lecture d'une liasse fiscale :

- Principales incohérentes, discordances et anomalies.
- Les comptes courants associés.

Éléments de fiscalité :

- Les différents régimes fiscaux.
- La TVA.

Fraudes fiscales et Carrousels TVA :

- Schémas types de fraudes et carrousels TVA.
- Le traitement du risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- La norme IFRS 9.
- La notion d'Expected loss.
- Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.

3 L'analyse financière & les risques LCB-FT

Indicateurs de risques et connaissance client :

- Types et historiques des sociétés et représentants légaux et associés.
- Noms commerciaux, enseignes et marques.
- Activités et Situation géographique.

Indicateurs de risques au regard des comptes produits et opérations. Principes méthodologiques de l'analyse financière.

Les pièces justificatives relatives à l'identification et la connaissance client.

Le dossier d'analyse financière :

- Les éléments d'analyse (bilan, comptes, opérations ...).
- Les interrogations et informations externes (NAF FIBEN INFOGREFFE FCC...).

Les éléments complémentaires :

- Les justificatifs demandés au client.
- Les appels interbancaires.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur les risques LCB-FT ou de fraudes fiscales.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre les principes et les enjeux de la Loi "Sapin 2" relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- Identifier et maîtriser les risques de corruption pour l'entreprise et les collaborateurs.
- Être capable de mettre en place un dispositif efficace de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- Accéder aux meilleures pratiques pour faire face aux situations courantes de corruption et trafic d'influence.

Participants

- Dirigeants.
- Responsables et collaborateurs en charge de la Conformité et du Contrôle Interne.
- Responsables et collaborateurs des services juridiques, commerciaux, financiers, achats et ressources humaines.
- Responsables et collaborateurs des départements risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCM, synthèses, quiz pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations, d'analyses de cas et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Le cadre légal français et international de la lutte contre la corruption

Contexte réglementaire international.
Principes et périmètre d'application de la Loi Sapin 2.
Définitions et formes de la corruption et du trafic d'influence.
Pratiques et comportements constitutifs de faits de corruption.
Sanctions encourues / Convention Judiciaire d'intérêt public.

2 Les 8 piliers du programme de conformité anticorruption

Code de conduite.
Dispositif d'alerte interne.
Cartographie des risques.
Évaluation de la situation des clients, fournisseurs de 1er rang et intermédiaires.
Procédures de contrôles comptables.
Formation du personnel.
Régime disciplinaire.
Dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

3 L'agence française anticorruption (AFA)

Rôle, missions et prérogatives.

Contrôles de l'AFA.
Commission des sanctions.

4 Déployer un dispositif efficace de prévention de la corruption

Les éléments clés :
– Analyse de l'exposition aux risques de corruption et élaboration d'une cartographie des risques.
– Guide méthodologique pour la rédaction d'un code de conduite.
– Le corps procédural.
– Instauration des contrôles permanents et périodiques.

5 Focus sur le dispositif d'alerte

Implémentation d'un dispositif d'alerte.
Rôle et missions du Référent.
Définition du statut du lanceur d'alerte.
Procédure de signalement d'une alerte.
Mesures de protection des lanceurs d'alerte.

Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques

Objectif général

- Maîtriser les concepts et le contexte réglementaire.
- Réussir la mise en place d'un PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite de l'Activité).
- Comprendre les étapes du processus de la gestion de crise.
- Appréhender les postures associées.

Participants

- Responsables PUPA (business continuity manager).
- Directeurs des risques.
- Directeurs des risques opérationnels.
- Correspondants PUPA et risques opérationnels.
- Fonction contrôle permanent et périodique.
- Directeurs des systèmes d'Information.
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le contexte réglementaire

Système de management pour la GCA (Norme ISO22301).
Obligation de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Bâle II, saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels.
Cadre normatif et éléments de terminologie : PUPA, PSI, PSM, DMIA, PDMA, etc.

2 La mise en œuvre d'un PUPA

Les différents acteurs et leurs rôles : la filière PUPA.
Le Business Impact Analysis (BIA) :
– L'approche processus critiques, grilles d'analyses d'impacts.
– La définition des scénarii de sinistre.
– Exercices d'applications.
La définition d'une stratégie de continuité :
– L'analyse des besoins en continuité.
– Le cahier des charges PUPA.
– Internalisation vs externalisation/les solutions mixtes.
La documentation du PUPA :
– La documentation « idéale » et les difficultés de maintenance.
– Les typologies de procédures PUPA : alerte, contournement, repli, continuité en mode dégradée, retour.
– Le plan de communication de crise, interne et externe.
Les tests PUPA :
– Le plan de test.
– L'organisation, le pilotage, et le debriefing.
– Le caractère probant des tests.

– Les tests de place, l'intégration des prestataires de services essentiels externalisés.

3 Le processus de la gestion de crise et les postures associées

Les bonnes pratiques de la gestion de crise :
– Réduire le temps de réponse initial, évaluer la crise, mobiliser les organisations et les hommes, occuper le terrain et communiquer.
Les étapes du processus de gestion de crise :
– Principes de politique de gestion de crise : réception d'une alerte et analyse de l'incident.
– Activation de la cellule de crise.
– Coordination et activation des dispositifs de secours.
– Retour à la normale et clôture de la crise.
Définir, sur la base de scénarios de sinistre élaborés par les participants, la posture à adopter à partir des 5 questions clés :
– De quoi s'agit-il ?
– Où sont les pièges, les erreurs à éviter ?
– Quels sont les acteurs ?
– Quelles sont les décisions à prendre ?
– Quelles sont les actions à lancer ?
Les objectifs de cette simulation sont de permettre :
– La bonne compréhension et la bonne application des règles de gestion de crise.
– La maîtrise des principes de fonctionnement.
– La maîtrise des procédures d'urgence.

Audit du risque opérationnel

Objectif général

- Comprendre les enjeux liés à la gestion du risque opérationnel.
- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de risque opérationnel.
- Savoir élaborer une méthodologie adaptée aux spécificités du risque opérationnel selon les métiers.
- Être capable d'apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque opérationnel

Le contexte réglementaire :

- Définition et composantes du risque.
- Les méthodes d'évaluation.

L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.

L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2 Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

La gouvernance du dispositif :

- La comitologie.
- Les acteurs.
- Risque opérationnel et SREP.

Les éléments du dispositif risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles.

- Méthode de base.
- Méthode standard.
- Méthode avancée.
- Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).

Les différents types de risque opérationnel.

Le rôle des indicateurs d'évaluation du risque (indicateurs de risque et de contrôle).

La place des pertes et incidents dans la gestion du risque.

Les modalités de pilotage du risque opérationnel.

Les spécificités des exigences de conformité.

3 Mise en œuvre d'une démarche

Appréciation des éléments du dispositif.

Démarche d'audit sur les différentes composantes.

Recherche de preuve(s).

Construction d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI) et définition du programme de travail.



Audit du risque de crédit

Objectif général

- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de crédit.
- Connaître les exigences prudentielles en matière de risque de crédit.
- Savoir auditer la pertinence des méthodes d'évaluation des fonds propres.
- Appréhender les différentes étapes du processus crédit et le rôle des différents acteurs.
- Savoir apprécier la conformité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne de la filière crédit.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les enjeux des exigences prudentielles, de Bâle II vers Bâle III

Architecture de Bâle II.
Transposition en France.
De Bâle II à Bâle III puis finalisation Bâle III.

2 La méthode standard

Principes généraux.
Les organismes de notation externes.
Calcul de l'exposition au risque de crédit.
Taux de pondération par catégorie d'exposition.
Les évolutions attendues quant à la méthode standard.

3 Les méthodes IRB

Principes généraux.
Systèmes de notation interne.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB :
– Les différentes classes d'actifs.
– La fonction de pondération corporate.
– Les fonctions de pondération de la clientèle de détail (habitat, revolving, autres crédits de détail).
Pertes attendues et provisions.

4 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les différentes catégories de réducteurs de risque.
Sûretés réelles ou collatérales : les différentes approches, les sûretés éligibles et leur traitement.
Compensations de bilan.
Sûretés personnelles ou garanties : les différentes approches, garants éligibles et traitement des sûretés personnelles.

5 Les différentes caractéristiques des crédits

Les différents types de crédit : leurs caractéristiques, les risques spécifiques pour la banque : risque de crédit et connexe.

6 Comprendre les enjeux de la réglementation

Les principes essentiels de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les enjeux en matière de dispositif de contrôle.

7 Savoir analyser les enjeux en matière de gouvernance

Cas pratique sur un thème d'audit au niveau d'une direction des risques de crédit.

8 Le processus crédit

Les différents risques sur les étapes du processus (crédit, opérationnel).
Le dispositif de contrôle interne attendu (approche par l'arrêté du 3 novembre 2014) et les guides pratiques de l'Autorité Bancaire Européenne).

9 La comptabilisation des crédits

Les principes comptables essentiels (bilan, hors bilan et compte de résultat).
La gestion des douteux/contentieux.
Les crédits restructurés.
Le coût du risque.
IFRS 9 et comptabilisation des crédits.

10 L'audit des événements sur crédit

L'audit sur les événements courants : octroi, réalisation, intérêts, remboursement du capital.
L'audit des découverts.
L'audit des douteux-contentieux.

Audit des activités de marché

Objectif général

- Appréhender les différentes composantes de l'activité d'une salle de marché et le rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de marché.
- Connaître les exigences réglementaires (en termes de fonds propres et de dispositifs de contrôle interne).
- Détailler, à partir d'exercices et cas pratiques, les différentes composantes d'une mission d'audit appliquée aux activités de marché.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.
- Connaissances de base en mathématique financière.

PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque de marché

Les différents instruments.
Les différents modes de gestion.
Les différents marchés.
Les composantes de leur valorisation.

2 La valorisation des instruments

La valorisation des instruments de taux.
La valorisation des instruments à revenus variables.
(Les options seront vues en J2).

3 Connaître le cadre réglementaire

Les exigences en matière de surveillance prudentielle.
Le dispositif de contrôle selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

4 Identifier les principaux risques liés à l'activité de marché

L'organisation d'une salle des marchés.
La gestion des risques de la salle des marchés (organisation, acteurs, processus).
Les différents dispositifs mis en place : rôle du back et du middle-office.
Maîtrise du risque de marché avec le contrôle permanent.

5 Cas pratique

Structuration de la démarche selon les différents thèmes intéressants l'audit des activités de marché (contrepartie, marché, résultats, etc.).
Définition des référentiels de contrôle.
Illustrations des contrôles à mener sur place.

6 Mesure du risque de taux d'intérêt

Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.

7 Mesure du risque de change

Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
La position de change.

8 Mesure du risque actions

Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
Le modèle de marché et les bêtas.

9 Mesure du risque options

Définition d'une option.
Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox-Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

10 La value-at-risk

Origine de la VaR.
Définition de la VaR.
Limites de la VaR.
L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.
Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

Exigences minimales dans le calcul de l'exigence en fonds propres de Bâle II par la méthode des modèles internes (méthodes VaR) :

- Le dispositif Bâle III sur le calcul de l'exigence en fonds propres.
- Les exigences minimales pour utiliser les modèles internes (modèles VaR).
- Les modifications de Bâle III sur le calcul de l'exigence de fonds propres en méthode des modèles internes et leur impact en matière de fonds propres.



NOUVEAUTÉ

Audit des collectivités territoriales

Objectif général

- Conforter, voire initier, les inspecteurs dans la connaissance et la maîtrise des activités des acteurs de la vie publique et sociale afin qu'ils soient mieux armés pour mener des missions d'audit sur les engagements octroyés à ces acteurs.
- Présenter les collectivités territoriales.
- Insister sur les spécificités de leurs activités, leurs risques.
- Présenter l'offre bancaire à destination de ses contreparties, notamment les différents types de crédits.
- Prévoir une méthodologie d'audit associée à ces fonctions, ces activités, leurs engagements.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonne connaissance des techniques d'audit.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

Participants

- Collaborateurs de la filière audit et de l'Inspection.
- Collaborateurs de la filière engagements.

PROGRAMME

1 Introduction

Périmètre d'intervention.

2 Présentation des collectivités territoriales

Caractéristiques :

- Évolution réglementaire.
- Les États Financiers.
- Les taux d'imposition.

– Les garanties accordées par les collectivités.

Éléments d'analyse des collectivités territoriales :

- L'analyse de la structure financière de la collectivité.
- Les facteurs externes.

3 Financement des Collectivités territoriales

Les banques des collectivités.

Des acteurs publics présents en nombre.

Types de crédits accordés.

Risques liés à l'octroi de ces crédits.

4 Examen d'un dossier d'engagement

Ce que doit contenir le dossier.

Démarche pratique.

Déclassement / Recouvrement.

Audit des SEM, HLM, associations

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Conforter, voire initier, les inspecteurs dans la connaissance et la maîtrise des activités des acteurs de la vie publique et sociale afin qu'ils soient mieux armés pour mener des missions d'audit sur les engagements octroyés à ces acteurs.
- Présenter les acteurs de la vie publique et sociale (sociétés d'économie mixte, société HLM, grandes associations, d'utilité publique)
- Insister sur les spécificités de leurs activités, leurs risques.
- Présenter l'offre bancaire à destination de ses contreparties, notamment les différents types de crédits.
- Prévoir une méthodologie d'audit associée à ces fonctions, ces activités, leurs engagements.

Participants

- Collaborateurs de la filière audit et de l'Inspection.
- Collaborateurs de la filière engagements.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonne connaissance des techniques d'audit
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Introduction

Périmètre d'intervention.

2 Financement des sociétés d'économie mixtes

Présentation des SEM :

- Constitution des SEM (Objet Social, Capital Social).
- Administration des SEM (Organes de direction, Responsabilités des représentants des collectivités).
- Régime juridique des activités des SEM (Relations contractuelles des SEM, Les relations financières).

Contrôle des SEM (Contrôles internes, Contrôles externes).

Financement :

- Types de crédits accordés.
- Risques liés à l'octroi de ces crédits.

Examen d'un dossier :

- Analyse de la viabilité économique du projet :
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation :
- Complétude d'un dossier de financement
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).

3 Financement des HLM

Présentation des HLM :

- Inventaire des intervenants (Offices publics d'HLM – OPHLM, Coopératives HLM, Entreprises sociales pour l'habitat – ESH – ex-SA HLM...).

– Législation HLM (lois DALO, Boutin...):

- Régime juridique.
- Évolution réglementaire.

– Caractéristiques :

- Constitution (Objet social, Structure capitalistique).
- Les États Financiers.

Fonctionnement :

- Administration (Organes de direction, Responsabilités).
- Les garanties accordées (Collectivités territoriales...).

– Contrôles (Contrôles internes, Contrôles externes).

– Éléments d'analyse de l'activité des HLM :

- L'analyse de la structure financière.
- Les facteurs externes.

Financements liés à la production, à la construction ou à l'achat de logements sociaux :

– Types de crédits accordés.

- Subvention pour la construction des logements sociaux.
- Modalité d'attribution.
- Rôle des collectivités territoriales (Région, Département).
- Rôle des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).
- Intervention du 1% logement - construction dans le secteur locatif.
- Subventions foncières.
- Subventions de l'État et des prêts accordés par la CDC selon les différents types de logements HLM.
- Le conventionnement.

– Risques liés à l'octroi de ces crédits.

Examen d'un dossier :

- Analyse de la viabilité économique du projet.
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation.
- Complétude d'un dossier de financement.
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).
- Déclassement / Recouvrement.

4 Financement des grandes associations notamment d'utilité publique

Cadre législatif : la loi de 1901 :

– Contenu de la loi :

- Régime juridique.
- Évolution réglementaire.

– Présentation du monde associatif.

– Caractéristiques :

- Constitution (Objet social, Fond associatif).
- Les États Financiers.
- Les taux d'imposition.



PROGRAMME

Fonctionnement :

- Administration (Organes de direction, Responsabilités des représentants, des bénévoles).
- Les garanties accordées (SOGAMA, Collectivités territoriales...).
- Contrôles (Contrôles internes, Contrôles externes).
- Éléments d'analyse des Grandes Associations :
 - L'analyse de la structure financière.
 - Les facteurs externes.

Financement des Grandes Associations :

- Types de crédits accordés (Avance sur subvention, Financement de projet).
- Risques liés à l'octroi de ces crédits.

Examen d'un dossier :

- Analyse de la viabilité économique du projet :
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation.
- Complétude d'un dossier de financement :
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).
- Déclassement / Recouvrement.

Exploiter les données dans le cadre d'un audit

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble des nouvelles pratiques de diffusion et d'exploitation de données.
- Disposer d'un panorama des outils et des meilleures pratiques à adopter.
- Avoir les clés de lecture pour être en capacité de collecter et traiter les données, en informations adaptées à sa mission d'audit.
- Les statistiques appliquées à l'audit.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) offert.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Comprendre les données et les préparer

À partir d'une étude de cas de mission d'audit sur la lutte contre le blanchiment (AML CFT), les participants vont explorer au fur et à mesure les données avec le processus d'audit.

Concept de données :

- Données qualitatives et quantitatives
- Données structurées et non structurées

Typologie des données :

- Données personnelles.
- Données sensibles.
- Données déclaratives.
- Données observées.
- Données modélisées.
- Données on-line / off line.

Sources de données :

- Données 1st/2nd/3rd party.
- Données créées par l'humain.
- Sécurité et conformité légale des données (RGPD notamment).
- Gérer et préparer les données :

- Données manquantes, données aberrantes / atypiques, transformations.
- Codages et re-codages de variables, sélection de variables et d'individus.

– Guide d'un dialogue avec un service spécialisé en data analytics.

2 Exploiter les données et les visualiser

Principales fonctions statistiques et leur application concrète pour l'audit. Les cas d'échantillonnage : méthodes pratiques.

Exploiter les données pour décider.

Les précautions et limites en analyse statistique.

Les fonctionnalités avancées en statistique pour l'audit :

- Analyse de régression.
- Régression logistique.
- Arbre de décision / dendrogramme.
- Analyse factorielle de correspondance.
- Analyse de correspondance multiple.

La data visualisation à partir d'Excel (64 possibilités).

Définition.

Les galeries data visualisation.

Les outils du marché.

Découverte et présentation d'autres outils de data visualisation :

- Video de data story telling.
- Video de Tableau Software.

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle

Objectif général

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Maintenir à jour les procédures opérationnelles et de contrôle des risques de non-conformité associées à la protection de la clientèle.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
- Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Présentation du socle légal et réglementaire relative à la protection de la clientèle

Dispositions législatives et réglementaires entourant la protection des intérêts des clients :

- Code de la Consommation.
- Code Monétaire et Financier.
- Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.
- Loi sur la consommation (Loi « Hamon »).
- Loi relative au compte dormant et en déshérence (loi Eckert) :
- Transposition de la directive européenne sur le crédit immobilier.
- Orientations de la Commission Européenne, etc.

Les actions en réponse des associations professionnelles.

Une mission dévolue à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

2 Description des obligations qui en découlent et des risques associés

Typologie d'obligations :

- Identification et connaissance de la clientèle.
- Devoir d'information précontractuelle et contractuelle.

- Devoir de conseil.
- Traitement des réclamations.
- Focus sur la procédure de traitement des réclamations clients en réponse à la recommandation ACPR du 14 novembre 2016).
- Gestion des incidents de paiement.
- Cartographie des risques relatifs à la protection de la clientèle.

3 Dispositifs opérationnels de contrôle permanent entourant les pratiques de protection des intérêts du client

Bonnes pratiques au sein des établissements bancaires et financiers : des initiatives adaptées à la catégorie de clients, la protection des clients « fragiles », des démarches « responsables ».

Inventaire des procédures opérationnelles concernées.

Dispositifs de conformité et de déontologie.

Implications pour les contrôleurs permanents (1^{er} et 2^{ème} niveaux) et périodiques.

Gouvernance et reporting interne.

Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC2).

Duration
2 days

Price
lunch included
1 630 € HT

Trainers
Béatrice BON MICHEL

Date
29 au 30 juin 2020
15 au 16 octobre 2020

417
Internal auditing in banking

Audit et
contrôle,
risques

Internal auditing in banking

General objective

- Understanding risks in financial world : know key areas of banking to ensure that one could appreciate the inherent risks link to banking activities
- Identify key points of control.
- Understand the internal audit role within the bank organization.
- Acquire skills to conduct internal audit assignments according to these various risks.

Participants

- Internal and external auditors, internal controllers, risk managers, compliance officers and controllers.

Training Supports

- Powerpoint documentation.
- Study cases.

Pre-requisite

- Knowledge of basic audit techniques and banking operations.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 The major risks of the banking activity

The traditional risks in a bank credit, market, operational and compliance.
The role of the corporate governance.

2 Internal control

The definition of Internal Auditing
The Pivotal Document for Change (COSO)
The recommendations of the Basel Committee.
Critical analysis and explanation of the text.

3 Internal audit

The role and key issues of internal audit.
The importance of the internal audit plan: a wide view across the range of risks within the organization.
The internal audit and the other actors of the evaluation.
Periodic control and permanent controls: complementary steps.
Methodology of an internal auditing mission.
Presentation of the different guidelines used by the auditor.

4 Specific audit methodologies according to the different bank risks

Every activity of the bank will be detailed according to the various risks to ensure that one could appreciate the risks inherent in the activities conducted.

Field studied:

- The market activities.
- The operational processes linked to the market activities.

Field studied:

- The credit activities: specific internal control activities.
- Capital requirement (Basel II and III): another way to analyze credit activities.

Field studied:

- Operational risk specificity (human by nature).
- Ways to evaluate operational risk managing process.
- Operational risk management (from risk assessment to the reporting to the Top Management).

Field studied:

- Compliance risk components: an old subject with new methods.
- A specific internal audit approach.

NOUVEAUTÉ

Les enjeux de fraude fiscale (FATCA et EAI)

Objectif général

- Connaître le dispositif réglementaire relatif à FATCA et EAI (Echange Automatique d'Information).
- Savoir appliquer dans la relation client les attendus en termes de lutte contre la fraude fiscale.
- Savoir identifier les points essentiels de contrôle liés à ces réglementations.

Participants

- Fonctions Conformité, Back et middle office, commerciaux.
- Fonction contrôles (permanent et périodique)

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance bancaire requise.

PROGRAMME

1 Le contexte règlementaire

Les enjeux de la fraude fiscale.
Situer ce sujet dans le cadre global de la Sécurité Financière.
Les réponses des pays :
– La réponse américaine : FATCA.
– La réponse OCDE : EAI-CRS (Directive DAC2).
Les différences FATCA et AEOL.

2 Les enjeux dans le processus d'entrée en relation et la gestion des référentiels

Ce qui est attendu des établissements financiers.
La notion de résidence fiscale.
Les différentes situations de résidence fiscale selon l'histoire personnelle du client.
La détermination des statuts dans le cadre des personnes morales (entité financière, non financière, active, passive etc.) :
– Les critères de détermination.
Le renforcement des exigences liées au bénéficiaire effectif (personne(s) contrôlante(s)).
Les documents à collecter.
Les contrôles de cohérence à réaliser.

Les changements de circonstance.
Les responsabilités du client.

3 Les enjeux de reportings

La périodicité des déclarations.
Le contenu des déclarations.
Les contrôles en amont des déclarations.
Le cas de la retenue à la source punitive (Fatca)
Les contrôles par les administrations fiscales.
Les sanctions potentielles.

4 Les liens FATCA et Qualified intermediary (QI)

Le rôle des établissements en tant que QI.
Les nouvelles exigences du QI.
L'imbrication entre FATCA et QI : un effet de levier en termes de risque.

5 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique

Les contrôles au niveau des Groupes Affiliés Etendus (GAE)
Les contrôles au niveau des back et middle office, référentiel et équipe Taxe.
La démarche de contrôle permanent.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Gaëlle AZRIA
Béatrice BON-MICHEL
Jean-François CARON

Date
26 au 27 mars 2020
21 au 22 septembre 2020

419

Risques de non-conformité,
gouvernance, organisation et maîtrise

Audit et
contrôle,
risques

Risques de non-conformité, gouvernance, organisation et maîtrise

Objectif général

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les établissements bancaires et financiers.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs à mettre en place au sein des établissements.
- Savoir appréhender les points de contrôle-clé selon les axes de la conformité.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Introduction

Illustrations par quelques scandales qui ont défrayé la chronique. Les enjeux du risque de non-conformité (réputation, réglementaire, sanctions etc.). Compréhension de l'évolution des enjeux depuis quelques années.

2 Définitions et positionnement du risque de non-conformité

Définition du risque de non-conformité.
Les liens entre éthique, déontologie et non-conformité.
Les interactions avec le dispositif de contrôle interne.
Contexte.
L'influence du Comité de Bâle (les 12 principes en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité).
Arrêté du 3/11/2014.
Pour chacun des thèmes suivants et par rapport au périmètre, les principaux enjeux seront définis :
– La Sécurité Financière.
– La déontologie des collaborateurs.
– La déontologie vis-à-vis des marchés.
– Protection de la clientèle et des épargnants.
Positionnement du risque de réputation : risque à part entière ou impact ?

3 Gouvernance et conformité

Les implications des instances de gouvernance : rôle des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance.
Le « tone from the top » et sa traduction concrète.
La comitologie (3 comités obligatoires selon le paquet Bâle III en fonction de la taille des établissements).
Les enjeux de gouvernance pour les grands groupes internationaux

qui doivent prendre en compte des réglementations dans divers environnements juridiques.

4 Organisation du dispositif en interne

Le responsable de la conformité.
Rôle et responsabilité (notamment dans le cadre de supervision internationale).
Des procédures spécifiées dans les textes :
– Formation-sensibilisation.
– Remontée des dysfonctionnements.
– Nouvelles activités-produits.
– Règles de conservation et d'archivage (en référence aux recommandations de la CNIL concernant l'archivage).
Les différents reportings issues de la Direction de la Conformité.
Les interactions avec les autres acteurs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (Direction du contrôle permanent, équipes du contrôle périodique, Direction Juridique, Responsable de la fonction de gestion des risques) : exemples d'organisation.

5 Cartographie des risques de non-conformité et plans de contrôle

Mise en œuvre d'une démarche générale de cartographie au sein d'un établissement de crédit (gouvernance du dispositif, qualité des procédures, dispositif d'information et de communication, pilotage notamment).
Comment à partir de la cartographie des risques de non-conformité appréhender les contrôles permanents et périodiques nécessaires aux vues du profil, des activités, métiers, organisation et appétit pour les risques des établissements assujettis contrôlés.

ONE
ONE



Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel

Objectif général

- Appréhender la gestion globale du bilan à l'aide de cas pratiques.
- Maîtriser les mécanismes de mise en œuvre.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

PROGRAMME

1 Introduction à la gestion actif/passif

L'intermédiation bancaire.
Le bilan bancaire.
Origine et effets des risques structurels
Principes et outils de la gestion des risques structurels.

2 Le risque de liquidité et sa gestion

Origine et effets du risque de liquidité.
Spread de liquidité.
Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
Mesure du risque de liquidité :
– Le besoin de financement.
– Le gap de liquidité.
– Les réserves de liquidité.
– Le positionnement de marché.
– Gap dynamique de liquidité.
– Stress scénarii de liquidité.
Gestion du risque de liquidité.
Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité :
– Le ratio LCR.
– Le ratio NSFR.

3 Le risque de taux d'intérêt et sa gestion

Origine et effets du risque de taux.
Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
Illustrations du gap de taux.
Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.
Gestion du risque de taux.
Taux de cession interne.
Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

4 Le risque de change et sa gestion

Origine et effets du risque de change.
Périmètre du risque de change dans le cadre de l'ALM.
Mesure du risque de change : la position de change.
Gestion du risque de change.

5 Le rôle de l'ALM dans une banque

Interaction ALM avec les directions commerciales et marketing : rôle dans le pilotage commercial et la détermination de la tarification.
Interaction ALM avec la direction financière : rapport ALM – contrôle de gestion.

Gestion actif/passif (ALM) : Approfondissement



Objectif général

- Appréhender l'ALM comme outil stratégique de pilotage du bilan et du compte de résultat.
- Connaître les principaux modèles d'écoulement utilisés en ALM.
- Identifier, mesurer, suivre et couvrir les risques de liquidité et de taux d'intérêt.
- Comprendre les principes réglementaires applicables à l'ALM.
- Animer toutes les composantes d'un Comité ALM.

Participants

- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques, direction stratégique, auditeurs internes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.
- Avoir suivi la formation « Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Contexte réglementaire du risque de taux

Le dispositif CRDIV 'Pilier2' relatif au risque de taux (article 98).
Les principes du SREP applicables au risque global de taux.
Le dispositif complémentaire BCBS368 ou IRRBB.

2 Séparation du bloc marché et du bloc structurel

Définition du banking Book.
Les possibilités de transfert entre banking et trading book.
Le rôle de FRTB dans la nouvelle définition du trading book.
La décomposition d'un Bilan comptable en Bilan structurel et Bilan trading.

3 Les grands principes d'IRRBB

Le contexte de marché favorisant l'implémentation du BCBS368.
Les 9 principes clés du texte.

3¹ Identification des risques de taux

Les composantes du taux d'intérêt.
Courbes de taux et scénarios d'évolution.
Les typologies de risques de taux : risques de base, de fixing, inflation, pente et optionnel.
Les risques de liquidité : transformation et Bank Run.

3² La modélisation des postes du bilan

Les enjeux de profitabilité de la modélisation des encours.
Modélisation des comptes d'Épargne réglementée.
Remboursements anticipés des encours de prêts immobiliers.
Dépôts non échancés.
Les engagements hors bilan et la détermination de Credit Conversion factor.

4 Indicateurs de suivi du risque de taux

Les gaps de taux en vision statique et dynamique.
Les analyses en sensibilité.

Les indicateurs liés à la marge d'intérêt : MNI, Earnings at Risk.
Les indicateurs liés à la marge économique : la VAN, la sensibilité de la VAN, la sensibilité de la valeur actuelle nette de la VAN et la VaR de taux structurel.

5 Les indicateurs de suivi du risque de liquidité

Indicateurs sur la situation de liquidité :

- Besoin de financement.
- Gaps de liquidité statique et dynamique.
- Stress scénarii et plans d'urgence (Contingency Funding Plan)
- Réserves de liquidité.

Le pilotage des indicateurs réglementaires (LCR, NSFR) au sein de la banque.

6 Typologie de couvertures et modalités d'utilisation

Nature et usage des différentes couvertures en taux.
Les différentes couvertures en taux : swaps de taux, swaptions, swaps inflation, caps, floors, tunnels.
Gestion du risque de liquidité et couverture de l'impasse : emprunts et emprunts à terme.

7 Règlementation des risques structurels

Bâle III, CRR, CRDIV et Pilier 2.
La gestion du risque de taux du portefeuille bancaire sous BCBS368 et IRRBB :

- Cadre général.
- Les exigences techniques.
- Les exigences organisationnelles.
- Zoom technique sur le Credit Spread Risk (CSRBB) et l'outilier test.

8 Préparer et animer son comité ALM

Organisation et fonctionnement du comité ALM.
Le choix des Indicateurs à présenter au comité ALM.

NOUVEAUTÉ

Dans un environnement de taux particulièrement bas, les banques européennes recherchent des vecteurs de rentabilité. En calculant des taux de cession internes (TCI) pertinents, l'ALM fournit aux directions commerciales des indicateurs de rentabilité majeurs pour orienter l'activité vers les produits les plus profitables.

Taux de cession internes (TCI)

Objectif général

- Comprendre la nécessité des taux de cession internes (TCI) dans le pilotage de la rentabilité bancaire.
- Maîtriser la structure du TCI et les composantes qui le constituent.
- Connaître les principales règles de calcul.
- Appréhender la gouvernance à implémenter en interne.

Participants

- Tout collaborateur de la banque souhaitant approfondir ses connaissances sur les TCI, en particulier les fonctions commerciales et les acteurs de l'ALM.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque.

PROGRAMME

1 Définition et contexte réglementaire des TCI

Premières définitions d'un TCI.

Le socle réglementaire :

- CEBS : "Guidelines on Liquidity Cost benefit Allocation" (2010).
- Financial Stability Institute : "Liquidity Transfer Pricing : a guide to better practice" (2011).

Federal Reserve : "Interagency Guidance on Funds Transfer Pricing related to funding and contingent liquidity risks" (2016).

2 RBO, RARORC et TCI

Le TCI complémentaire à la MNI pour comprendre la contribution des produits commerciaux au PNB.

La nécessité de calculer la rentabilité d'un client ou d'une opération.

Le revenu brut des opérations (RBO) comme première approche.

L'utilisation du RARORC pour une meilleure prise en compte des pertes attendues.

Déclinaison des premières approches de TCI et son rôle en ALM.

3 Les objectifs d'un système de TCI

Définition financière d'un TCI.

Finalités d'un système de TCI.

Principes de construction.
Périmètre d'application.

4 Les composantes du TCI et les règles de calcul

La composante taux.

La composante liquidité.

La composante optionnelle.

La composante réglementaire.

La composante discrétionnaire.

5 Processus de calcul

Processus de calcul des TCI.

L'utilisation des données de marché.

Principes de mutualisation.

Cas des opérations micro-couvertes.

6 Gouvernance des TCI

Gouvernance des définitions des TCI.

Gouvernance du processus de production.

Durée
3 jours

Prix
repas inclus
2 247 € HT

Animateurs
Éric CHENEVIÈRE
Henri JACOB
Evelyne NGNOTUÉ

Date
17 au 19 juin 2020
2 au 4 décembre 2020

423
Mesure et gestion
des risques de marché

Audit et
contrôle,
risques

Mesure et gestion des risques de marché

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître les indicateurs essentiels des risques de marché : duration, sensibilité, bêta, grecques, Value-at-Risk.
- Connaître les principaux modèles d'évaluation des risques de marché.
- Appréhender les principales stratégies de gestion des risques de marché.
- Connaître la réglementation bancaire sur les risques de marché, notamment le dispositif Bâle III, CRR, CRDIV.
- Appréhender l'essentiel de la réforme FRTB.
- Connaître l'essentiel de l'organisation des activités de marché dans une banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de mathématiques et statistiques de base.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation des marchés financiers.
Les risques liés aux activités de marché.
Exemples de survenance de risques de marché.

2 Mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques de marché

Le mandat de trading :
– Rappel sur l'activité quotidienne du trader.
– Typologies de limites.
– Calibration des limites.
– Processus d'escalade en cas de dépassement des limites.
– Validation des limites.
– Le P&L sign-off (signature/validation par chaque trader du P&L quotidien calculé par le Middle Office).
Lien avec l'appétit aux risques RAF (Risk Appetite Framework).
Le rôle des différents acteurs :
– Le Front-Office.
– Le Back-Office.
– Le Middle-Office.
Le dispositif de suivi des risques :
– La Direction des risques.
– Le niveau 1 de suivi des risques.
– La Direction des contrôles permanents.
– La Direction du Contrôle périodique.

3 Mesure des risques de marché

Mesure du risque de taux d'intérêt :
• Les instruments de taux : définition, catégories (taux, change, actions, matières premières).
• Marchés monétaire et obligataire.
• Types de taux d'intérêt : taux fixes et variables.
• Les produits dérivés de taux : principaux produits (swaps de taux, FRAs, contrat EURIBOR, contrat euro-notionnel, options de taux...).• Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
• Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
• Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode de simulation.

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
- Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode de simulation.

Mesure du risque de change :

- Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
- La position de change.

Mesure du risque actions :

- Définition d'une action.
- Les opérations sur actions.
- Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
- Le modèle de marché et les bêtas.

Mesure du risque options :

- Définition d'une option.
- Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
- Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
- Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox-Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

4 La value-at-risk

Introduction à la VaR :

- Origine de la VaR.
- Définition de la VaR.
- Calcul simple de la VaR pour un actif.
- Limites de la VaR.
- L'usage de la VaR :
 - Détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.
 - Backtesting et stress testing.
 - Data quality.
 - Documentation.
 - Gouvernance.
- Le modèle RiskMetrics :
 - Principes de base et hypothèses du modèle.
 - Calcul de la VaR pour un actif.
 - Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
 - Méthode des variances-covariances.



PROGRAMME

- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.
- L'analyse historique :
 - Principes et hypothèses.
 - Exemple.
- Avantages et inconvénients de l'approche historique.
- Les simulations Monte-Carlo :
 - Principes et hypothèses.
 - Calcul de la VaR d'une option à partir des simulations Monte-Carlo.
 - Avantages et inconvénients de la méthode.

5 La gestion des risques de marché

- La gestion du risque de taux d'intérêt :
- La couverture du risque de taux : utilisation des contrats à court terme et à long terme, utilisation des options de taux.
 - L'arbitrage et le risque de taux : l'utilisation des contrats à terme (euronotionnel, Euribor).
 - La spéculation et le risque de taux : achat et vente de puts.
- La gestion du risque de change :
- La couverture du risque de change : utilisation des options de change.
 - L'arbitrage et le risque de change : l'utilisation des contrats à terme.
 - La spéculation et le risque de change : utilisation de contrats à terme et d'options.
- La gestion du risque actions :
- La couverture du risque actions : utilisation du marché au comptant ; exemple de gestion à partir du bêta du portefeuille, assurance de portefeuille ; utilisation des contrats futures, des options.
 - L'arbitrage et le risque actions : utilisation des contrats à terme et des options.
 - La spéculation et le risque actions : achat et vente de puts.
- La gestion du risque sur les options :
- Sensibilité d'un portefeuille d'options.
 - Gestion de la position Delta.
 - Gestion de la position Gamma.
 - Gestion de la position Vêga.
 - Le smile de volatilité.
- La gestion du risque au moyen de la VaR :
- Exemple d'un portefeuille de change.
 - Exemple d'un portefeuille d'actions international.
- La fixation des limites :
- Les différentes limites de risque : limites d'activité, limites de position.
 - La méthode traditionnelle de calcul des limites : limite en sensibilité.
 - La méthode de calcul des limites en VaR.

6 Règlementation Bâle III sur les risques de marché

- L'exigence de fonds propres pour risques de marché :
- Généralités : le dispositif Bâle II, définition réglementaire du trading book, règles d'évaluation du trading book, règles de gestion, règles générales pour la détermination des risques de marché du point de vue réglementaire.
 - Modalités de calcul : risques couverts, les deux méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.
- La méthode standard :

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de change par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de taux par la méthode standard : risque général (méthode des impasses, méthode de la duration), risque spécifique, risque sur pensions livrées.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque actions par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque sur produits de base par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risques optionnels par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de règlement-livraison.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour dépassement des grands risques.

La méthode des modèles internes :

- Le calcul de l'exigence de fonds propres selon la méthode des modèles internes (Bâle II.5) :
 - VaR normale.
 - VaR stressée.
 - Incremental Risk Capital Charge (IRC),
 - Comprehensive Risk Measure (CRM).
 - Risque de titrisation sur le trading book.
 - Impact surcharge backtesting.
- Exigences minimales pour l'utilisation de la méthode des modèles internes.
- Les modifications de Bâle III : le contexte de Bâle III, principales modifications à l'approche standard (risque spécifique), principales modifications à l'approche modèles internes.

Évolutions à venir : la "Fundamental Review of the Trading Book" (FRTB) :

- Définition de la FRTB.
 - Principes généraux.
- Principaux changements :
- Modification de la frontière Banking book – Trading book.
 - Nouvelle approche standard : approche basée sur les sensibilités (SBA) :
 - Notions de charge en fonds propres (capital charge).
 - Notion de charge pour risque de défaut (default risk charge).
 - Notion d'add-on résiduel (residual risk add-on).
- Nouvelle approche des modèles internes :
- Notion d'Expected Shortfall en remplacement des VaR et SVaR.
 - Notion d'Incremental Default Risk (IDR) en remplacement de L'IRC et du CRM, NMF (Non modifiable Risk factors, facteurs de risque non modifiables dont l'impact en capital se calcul à l'aide de scénarios de stress tests spécifiques).
 - Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.

Calendrier de déploiement de la FRTB.

Mesure et gestion des risques bancaires

Objectif général

- Identifier les principaux risques bancaires.
- Avoir une vision d'ensemble sur le processus de gestion de ces risques.
- Bien appréhender leur mesure.
- Avoir des notions de base sur leur couverture.
- Intégrer le vocabulaire technique permettant de mieux dialoguer avec les équipes risques et gestion financière.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions bancaires et financières.
- Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Les risques bancaires

Définition.

Les différents risques bancaires.

Le processus de gestion des risques.

Les fonctions clés de la gestion des risques.

Le système de contrôle interne.

L'évolution des méthodes de mesure et de gestion des risques bancaires.

Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.

L'approche des autorités de contrôle.

2 Les fonds propres

Le rôle des fonds propres.

L'allocation des fonds propres.

Le dispositif Bâle III, y compris sa finalisation.

3 Mesure et gestion du risque de crédit

Les concepts fondamentaux et les facteurs de risque.

Les réducteurs de risque.

Les agences de rating et la notation interne : méthodologie et notes.

Les modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les modèles

CreditMetrics (JP Morgan) et CreditRisk+ (CSFB), autres modèles.

Limites et usages de ces modèles.

La traduction de ces modèles dans le ratio de solvabilité Bâle III

(approche IRB).

Les modifications de Bâle III, CRR, CRDIV.

4 Mesure et gestion du risque de liquidité

Origine et effets du risque de liquidité.

Spread de liquidité.

Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2009-2012.

Mesure du risque de liquidité : les indicateurs.

Gestion du risque de liquidité.

Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

5 Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Origine et effets du risque de taux.

Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.

Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.

Gestion du risque de taux.

Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

6 Le risque de change

Origine et effets du risque de change.

Périmètre et mesure du risque de change.

Gestion du risque de change.

7 Le risque opérationnel

Généralités.

Définition.

Méthodologie.

Critères d'éligibilité.



NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)

Objectif général

- Connaître et comprendre les ratios de liquidité définis par Bâle III.
- Approfondir le contenu du ratio de liquidité court terme (LCR), du ratio structurel à long terme (NSFR) et des outils de suivi supplémentaires (ALMM).
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine et effets du risque de liquidité.
Spread de liquidité.
Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
Notion de liquidité d'un actif.

2 Mesure du risque de liquidité

Le besoin de financement.
Le gap de liquidité.
Les réserves de liquidité.
Le positionnement de marché.
Gap dynamique de liquidité.
Stress scénarii de liquidité.
Définition liquidité intraday.
Attentes du superviseur quant à la gestion de la liquidité intraday.
Contraintes de mise en œuvre du dispositif règlementaire.

3 Le ratio de liquidité court terme (LCR)

Présentation générale du scénario de crise LCR : objectif, contrainte règlementaire, niveau d'application, mise en œuvre et période transitoire...
Coussin de liquidité :
– Définitions.
– Notion d'actifs liquides de haute qualité EHQLA (Encumbered High Quality Liquid Assets) / HQLA (High Quality Liquid Assets).
– Caractéristiques : exigences générales et exigences opérationnelles.
– Composition et pondérations associées.
Détermination du besoin de trésorerie à 30 jours :
– Sorties de trésorerie : Taux de retrait.
– Entrées de trésorerie : Taux d'entrée.
– Sorties nettes de trésorerie.

4 Le ratio structurel de liquidité long terme (NSFR)

Objectif et contrainte règlementaire.
Notion de Financement stable.
Notion de besoin en financement stable.

Modalités de calcul.

Évolutions à venir : implémentation du NSFR en Europe (CRR2).

5 Les outils de suivi supplémentaires (modèle ALMM)

Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
Liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.
Définition, objectifs et composition de chaque outil de suivi :
– Asymétrie des échéances.
– LCR par devise.
– Concentration des sources de financement.
– Concentration des contreparties.
– Le stock d'actifs non grevés (assets encumbrance).
– Indicateurs de marché.

6 Le contingency funding plan

Définition, objectif, enjeu du contingency funding plan.
Principe d'élaboration, validation, tests, mise à jour du contingency funding plan.
Lien avec le dispositif d'appétit aux risques et ILAAP.

7 Le reporting liquidité

Le reporting sur les plans de financement.
Le reporting LCR.
Le reporting NSFR.
Les rapports d'alerte.
Le reporting assets encumbrance.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Evelyne NGNOTUÉ
Jean Marie LAY

Date
30 juin 2020
15 décembre 2020

426

Mesure et gestion du risque de contrepartie
et les différents ajustements de valeur XVA

Audit et
contrôle,
risques

Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeur XVA

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

ONE

ONE

ONE

Objectif général

- Comprendre les concepts de risque de contrepartie et d'ajustement XVA.
- Comprendre le calcul de la CVA et de la DVA comptables.
- Bien appréhender les approches réglementaires standard et avancée de la CVA.
- Comprendre les réformes de Bâle III, incluant les réformes de finalisation de Bâle III (Bâle IV).
- Savoir couvrir les risques de contrepartie et CVA.
- Appréhender l'utilisation de chambres de compensation.
- Connaître les principes de gestion des risques de contrepartie et CVA (couverture, évaluation, suivi, reporting).

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux des marchés et instruments financiers.
- Connaître les bases de la réglementation bâloise.

PROGRAMME

1 Introduction

Définition et panorama des produits dérivés.
Définition et périmètre du risque de contrepartie.
La crise financière de 2007-2008 et ses impacts sur la réglementation bancaire (notamment chambres de compensation, risque CVA, réglementations sur les produits dérivés).

2 Approche prudentielle du risque de contrepartie

Méthode du Risque Initial.
Méthode d'évaluation au prix de marché.
Méthode Standard.
Méthode des Modèles Internes.

3 Ajustements XVA et wrong-way risk

CVA (Credit Value Adjustment) :
– Définition et périmètre.
– Origine et impact.
– CVA comptable et CVA réglementaire.
– Le Calcul de la CVA comptable (IFRS 13) : approche spread de la contrepartie, approche perte attendue, modèles (principes).
– Les différentes méthodes réglementaires de calcul de l'exigence en fonds propres pour risque CVA : méthode standard, méthode avancée.
La DVA (Debt Value Adjustment) comptable et son traitement prudentiel.
FVA (Funding Value Adjustment) :
– FCA (Funding Cost Adjustment).
– FBA (Funding Benefit Adjustment).
KVA (Ajustement de Valeur du capital réglementaire au cours de la vie d'un contrat).
MVA (Margin Value Adjustment (initial margin, variation margin)).
Autres ajustements de valeur (LVA (Liquidity Value Adjustment), ColIVA

(ajustement de valeur liée à la possibilité de disposer de collatéral en devises différentes au sein d'un même contrat cadre CSA).
Wrong-Way risk.

4 Utilisation de chambres de compensation

Marchés réglementés et rôle des chambres de compensation.
Réforme de Bâle III sur les chambres de compensation.
Charge en capital pour les opérations avec les chambres de compensation dans le cadre de Bâle III.
Autres réglementations impactant la gestion du risque de contrepartie :
– Loi Dodd Franck.
– EMIR (European Market Infrastructure Regulation).
– MIF (Marchés d'instruments financiers) II.
Stress tests sur les chambres de compensation.

5 Gestion du risque de contrepartie et du risque CVA

Couverture du risque de contrepartie (CDS).
Gestion du collatéral, gestion des appels de marges.
Couverture du risque CVA.
IPV (Independent Price Verification) et autres contrôles de valorisation.
Présentation de l'activité Desk de trading XVA hedging (couverture de risque XVA).
Comités de suivi.
Reporting.

6 Finalisation de Bâle III

Objectifs des réformes de finalisation de Bâle III sur les risques de contrepartie et CVA.
La nouvelle méthode SA-CCR.
Lien avec le ratio de levier révisé.

PROGRAMME

Les nouvelles méthodes de calcul du risque CVA :

- La méthode BA-CVA.
- La méthode SA-CVA.
- Lien FRTB.

Calendrier de déploiement.

7 Vue d'ensemble sur le risque de règlement/ livraison

Définition.

Cadre réglementaire (lien avec le risque de marché).

Dispositif opérationnel de gestion.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Evelyne NGNOTUÉ

Date
24 juin 2020
9 décembre 2020

427
Mesure et gestion
de l'IRRBB

Audit et
contrôle,
risques

Mesure et gestion de l'IRRBB

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Objectif général

- Acquérir un niveau d'expertise permettant d'appréhender et de manipuler aisément les concepts de risque de taux, de types de taux, de courbe des taux, de gap de taux.
- Appréhender la gouvernance du risque de taux.
- Comprendre les principes essentiels de gestion du risque de taux.
- Connaître l'essentiel du dispositif réglementaire du risque de taux.
- Appréhender la révision du dispositif réglementaire sur le risque de taux du.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM.
- Responsables d'études informatiques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques (cahier d'exercices avec corrigés).
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.



PROGRAMME

1 Introduction

Définition de l'IRRBB.

Rappels sur le risque de taux d'intérêt :

- Origine et effets du risque de taux.
- Illustrations du risque de taux.

2 Mesure du risque de taux

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.

Illustrations du gap de taux.

Deuxième mesure du risque de taux : la sensibilité ou duration modifiée.

3 Gestion opérationnelle du risque de taux

Gouvernance :

- Rôle de la direction ALM.
- Rôle de la direction des risques ALM.
- Comités ALCO (Assets & Liabilities Committee).
- Documentation.

Gestion :

- Notion d'adossement.
- Calcul des indicateurs de risque de taux.
- Cadre de limites en taux.
- Couverture.
- Reporting.
- Taux de cession internes..

4 Les attentes de la supervision bancaire sur le risque de taux

Dispositif réglementaire du risque de taux.

Textes de réforme sur l'IRRBB du Comité de Bâle et de l'ABE.

Principaux changements :

- De nouvelles exigences de reporting (informations qualitatives).
- Une mesure standardisée du risque de taux (risque de taux sur la valeur économique des fonds propres ou EVE).
- Un encadrement plus grand des modèles internes de calcul du risque de taux (méthode de gap ou NII et méthode de la duration ou EVE).
- De nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB et un nouveau seuil de repérage des banques hors-normes (Outlier banks).

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Mesure et gestion du risque de concentration - grands risques (large exposures)

Objectif général

- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRDIV) » et actes délégués en matière de grands risques.
- Identifier les impacts sur les grands risques de la « finalisation de Bâle III » (texte de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2022).

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : définition et périmètre des grands risques

Définition d'un grand risque au sens bâlois Notion de GCC (groupe de clients liés)
Entités assujetties au suivi. Périmètre de surveillance.
Exposition sur un client ou un groupe de clients liés (seuil de 10% des fonds propres éligibles).

2 Fonds propres éligibles et modulation de l'exposition (calcul de l'encours à risque)

Fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 plafonnés à un tiers des fonds propres de catégorie 1.
Expositions exemptées (pondération de risque à 0%).
Techniques d'atténuation du risque de crédit ou approche par substitution.
Traitement des expositions spécifiques.

3 Limite grands risques

Portefeuille bancaire (banking book).

Portefeuille de négociation (trading book) :

- Cas général de la limite grands risques.
- Les attentes de la supervision bancaire.
- Politique d'escalade et de gestion des dépassements de limites grands risques.
- Lien avec l'appétit aux risques.
- Particularités applicables aux banques d'importance systémique.
- Reporting et fréquence de déclaration.

4 Évolutions réglementaires à venir CRR2

Modification de la définition des fonds propres éligibles.
Abaissement de la limite « grands risques », d'exposition de banque systémique vers une autre banque systémique.
Calendrier de déploiement.

Mesure et gestion des risques opérationnels

NOUVEAUTÉ

Cycle certifiant

Objectif général

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne des établissements financiers.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.
- Maîtriser le contexte réglementaire et les enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Identifier les bonnes pratiques à partir des récentes affaires et des sanctions prononcées.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Appréhender le risque de non-conformité
- En comprendre les composantes essentielles.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit interne et inspection générale.
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.



PROGRAMME

1 La gouvernance par les risques

Ce que signifie une gouvernance par les risques.
Risk appetite statement et risk appetite framework.
Le rôle des organes exécutifs.
Les attendus de la part du conseil.

2 Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

Présentation des principales évolutions liées à l'arrêté du 3 novembre 2014 : la nécessaire cohérence entre maîtrise des risques et capital :

- L'intégration des exigences prudentielles.
- La gouvernance par les risques.
- Les enjeux des facteurs de risque.

La notion Contrôle permanent/contrôle périodique.
Les sujets spécifiques :

- Les enjeux de conformité.
- Les prestations externalisées.
- Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers.

Les principaux états traitant du contrôle interne :

- Rapport annuel sur le contrôle interne.
- Rapport sur la surveillance des risques.

3 La notion de contrôle permanent et périodique

Les différentes structures organisationnelles.
Le rôle du contrôle périodique.
La complémentarité contrôle permanent-périodique.

Le rôle des différents comités (Comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.).

4 Les modalités de fonctionnement du contrôle permanent

La construction des contrôles de niveau 1
Le rôle du contrôle permanent niveau 2
Modalité de réalisation des contrôles de niveau 2
Le pilotage de la qualité des contrôles.

5 L'articulation risque et contrôle permanent

De la cartographie des risques au contrôle permanent.
Les types de contrôle permanent.
Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
Les restitutions du contrôle permanent.
De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.
La notion de risque opérationnel.
Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

6 Les enjeux du risque opérationnel

Contexte réglementaire : Bâle II, Bâle III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.
Gouvernance et organisation relative au risque opérationnel.
Les principaux acteurs.
L'organisation de la filière.

PROGRAMME

Les principaux comités.
Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

7 Une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres et les réformes en cours (vers la méthode Standard Measurement Approach).
Les états COREP relatifs aux fonds propres.

8 La cartographie des risques opérationnels

L'approche par processus.
Les méthodes d'auto-évaluation des risques.
Les bonnes pratiques.
Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.
Les difficultés pratiques.

9 La base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre.
Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

10 Le risque de non conformité

La notion de non-conformité, déontologie et éthique.
Le cadre réglementaire.

11 Les principaux thèmes liés à la non conformité

La sécurité financière (LCB/FT).
La déontologie (notamment vis-à-vis des marchés financiers).
Les pratiques commerciales.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Yvan ALLIOLI
Béatrice BON MICHEL

Date
11 au 12 mai 2020
30 novembre au
1^{er} décembre 2020

430

Savoir appréhender et maîtriser les enjeux
liés aux risques opérationnels

Audit et
contrôle,
risques

Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels

ONE



Objectif général

- Maîtriser le contexte réglementaire et les nouveaux enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Identifier les bonnes pratiques à partir des récentes affaires et des sanctions prononcées.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés à la gestion du risque opérationnel.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions Contrôle permanent et périodique.
- Responsable des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les enjeux du risque opérationnel

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.
Contexte réglementaire : Bâle II, Bâle III, arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.
La définition du risque opérationnel.
Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres et les réformes en cours (vers la méthode Standard Measurement Approach).
Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2 Une organisation dédiée au traitement des Risques Opérationnels

Filière Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.
Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).
Les bonnes pratiques organisationnelles (Comité de Bâle).

3 La cartographie des Risques Opérationnels

L'approche par processus.
Les méthodes d'auto-évaluation des risques.
Les bonnes pratiques.
Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.
Les difficultés pratiques.

4 La base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre.
Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

5 La mesure des risques opérationnels dans le cadre des approches avancées

Les éléments constitutifs de l'approche avancée : données internes, données externes, analyse en scénarios, environnement opérationnel et de contrôle interne.
Les méthodes quantitatives et qualitatives.
Les évolutions à venir en terme de méthode : la méthode standard avancée (SMA).

6 Le suivi et la maîtrise des Risques Opérationnels

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité. Assurabilité des risques opérationnels, etc.
Les indicateurs-clés de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.
Le tableau de bord Risque Opérationnel.

7 Le reporting réglementaire COREP

Les états liés au Risque Opérationnel.
Principes de construction.

8 Les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités essentielles : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.
Panorama des outils existants sur le marché.

Risques des systèmes d'information

Objectif général

- Acquérir une culture informatique au travers du concept de système d'information et de ses différentes composantes.
- Comprendre les spécificités du système d'information (SI) bancaire.
- Identifier, investiguer et évaluer les risques propres au système d'information.
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Risques spécifiques à la sécurité de l'information et les dispositifs associés

Les tâches à réaliser pour identifier les risques IT.

Capacité, tolérance et appétit du risque.

Culture du risque et communication.

Les éléments du risques (facteurs, actifs, menaces, vulnérabilités...).

Concepts et principes de la sécurité de l'information :

– Confidentialité, Intégrité et disponibilité.

Méthodes d'identification du risque :

– Exemple d'EBIOS

Les scénarios du risque :

– Acteur, Type de menace, Événement, Actif/Ressource, Eléments temporels.

– Approche bottom up et top down.

Les techniques d'évaluation du risque :

– Bow tie analysis, Business Impact Analysis, Analyse causale.

Analyse des scénarios de risque (organisation, politique, procédure) :

– Points importants à considérer pour la 3^e ligne de défense (Audit).

Changement dans l'environnement des risques IT.

Méthodologie d'analyse de risque :

– Analyse quantitative.

– Analyse qualitative.

– Analyse semi-quantitative.

Documenter le risque IT dans un registre.

La politique générale de la sécurité informatique.

Alignement des risques aux objectifs opérationnels.

Les options de réponse aux risques IT (Accepter, Traiter, Transférer, Eviter).

Les techniques d'analyse.

La conception des contrôles IT et son implémentation :

– Démarche et périmètre du contrôle SI de l'entreprise.

– Typologie des points de contrôles : contrôles métiers, contrôles généraux informatiques, contrôles applicatifs.

– Le modèle COSO pour les contrôles informatiques.

Les typologies de risques (inhérent, résiduel, actuels) :

– Exemples de contrôles préventifs, défectifs et correctifs.

Les objectifs de contrôles (Processus, Sécurité IT, management des données, projets, cycle de vie des applications, opérations...).

L'impact des nouvelles technologies :

– Les contrôles et bons réflexes – 1^{ère} ligne de défense (exemple : salarié, responsable opérationnel).

– Les contrôles et bons réflexes – 2^e ligne de défense (exemple : RSSI, Manager).

– Locations financières (normes françaises et IFRS 16).

– Autres.

Le plan de continuité d'activité.

Key Risk Indicator (KRI) – indicateurs clés des risques.

Key Performance Indicator (KPI) – indicateurs clés de performance.

Extraction et collecte des données pour la maîtrise des risques IT.

Typologie d'évaluation des contrôles (audit, test de vulnérabilités, test d'intrusion, maîtrise des sous-traitants et partenaires).

Analyse des résultats de contrôles.

Sécurité du système d'information

Objectif général

- Acquérir une culture informatique au travers du concept de système d'information et de ses différentes composantes.
- Comprendre les spécificités du système d'information (SI) bancaire.
- Identifier, investiguer et évaluer les risques propres au système d'information.
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Participants

- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Sécurité des systèmes d'information

Gouvernance du SI et les bonnes pratiques associées :

- COSO ERM, PCI-DSS, COBIT5.

Le système d'information et ses différentes composantes.

Les concepts clés du risque IT :

- Les risques de fraude et les contrôles associés.

La relation entre le risque IT et les autres fonctions.

Risque IT et Audit.

Risque IT et sécurité de l'information.

Risque IT et données personnelles.

Les risques de cybercriminalité :

- Cas de la banque centrale de Bangladesh.
- Cas de Cosmos Bank.

Illustration par les normes ISO27002 des 14 domaines contrôles

répondant aux risques de la sécurité de l'information :

- Gouvernance de la sécurité de l'information.

- Organisation de la sécurité de l'information.

- Sécurité des ressources humaines.

- Gestion des actifs.

- Contrôle des accès.

- Cryptographie.

- Sécurité Physique.

- Sécurité liée à l'exploitation.

- Sécurité du mode de communication.

- Acquisition, Développement et maintenance des systèmes.

- Relations avec les fournisseurs.

- Gestion de l'incident de la sécurité de l'information.

- Plan de continuité d'activité de la sécurité de l'information.

- Conformité.



Cartographie des risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la cartographie des risques.
- Savoir réaliser une cartographie des risques opérationnels.
- Savoir adapter ses méthodes selon les contextes.
- Savoir piloter sa cartographie.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Introduction et concepts

Contexte réglementaire : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III.

Risques majeurs de l'activité bancaire.

2 La cartographie des risques

Objectifs de la cartographie des risques.

Approche par processus.

Identification des événements de risques :

- Typologies de risques bancaires : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et Bâle III.
- Risques frontières.

Modalités pratiques de mise en œuvre d'une cartographie :

- Les acteurs.
- Les principes d'animation.

Évaluation et niveau d'exposition :

- Évaluation qualitative ou à dire d'experts : choix des échelles de cotation d'impacts et de probabilités de survenance, principaux

éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques, cotation inhérente et résiduelle.

- Évaluation quantitative : modèles de VAR, méthodes de scénario.
- Représentations des cartographies des risques : formes tableaux, représentations graphiques, etc.
- Les indicateurs de risques : typologies, construction et suivi.

3 Mise à jour des cartographies

Les modalités de mise à jour des cartographies (incidents, facteurs externes et internes etc.).

Back Testing.

Les fiches post mortem.

Coordination avec les revues des autres fonctions de contrôle.

4 Les outils de cartographie des risques

Principales fonctionnalités.

Panorama des acteurs et des responsabilités.

Mathématiques financières : les fondamentaux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes de valorisation des flux.
- Donner une méthodologie d'approche des calculs des produits financiers.
- Vulgariser les notions de capitalisation et d'actualisation.
- Appliquer les principes des mathématiques financières aux produits financiers classiques.

Participants

- Commerciaux, front-office, back-office, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Mise en application de ces techniques sur des calculatrices financières et/ou des tableurs.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Rappels mathématiques

Les notations mathématiques.
Les puissances.
Les progressions arithmétiques et géométriques.
Les dérivées.

2 Taux d'intérêts

Les intérêts simples (définition, intérêts précomptés, postcomptés, escompte, exemple sur le marché monétaire).
Les intérêts composés (définition, taux périodiques proportionnels et actuariels).
Les intérêts en continu.

3 Capitalisation et actualisation

Définition.
Modalités de calcul.
Tableau d'amortissement.
Application aux barèmes de crédit à taux fixe (remboursements constants ou variables) et à taux variable.

4 Taux de rentabilité

Concepts généraux.
TRI.

TEG, TAEG, taux de l'usure.
TIE.

5 Opérations du marché obligataire

Analyse des obligations à taux fixe (avis d'émission, taux de rendement, prix d'émission).
Particularités des obligations à taux révisable ou variable (cristallisation, marge actuarielle).
Courbe de taux zéro.

6 Risque de taux

Problématique et approche mathématique.
Notion de duration.
Notion de sensibilité.

7 Applications à des instruments de couverture

Options (présentation, utilisations, définitions des « Grecques »).
Swaps.
FRA.
Cap.
Floor.
Collar.



Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise

Objectif général

- Comprendre la logique générale de la comptabilité et l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les mécanismes d'établissement des comptes annuels.
- Comprendre la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Découvrir les outils de diagnostics financiers.
- Faciliter les échanges dans les domaines financiers avec la clientèle.
- Être capable de se faire rapidement une opinion d'ensemble de la qualité d'un dossier.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux comptes professionnels.
- Juristes désirant se doter de bases financières.
- Back-office crédits.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et de dossier de Crédit.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fiche mémo pour synthétiser les connaissances.

Connaissances requises

- Très peu ou pas de connaissance comptable.

PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts :

- Entreprise individuelle.
- SARL.
- SAS.

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges.
- Les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaire.

2 Analyser les documents financiers

Explication du fonctionnement :

- De l'actif.
- Des capitaux propres.
- Des dettes.

Explication du fonctionnement :

- Du besoin en fonds de roulement.
- Du fonds de roulement.

Le compte de résultat :

- Les différents types de charges et de produits.
- La composante du résultat.
- Les soldes intermédiaires de gestion.

Éléments de fiscalité :

- La TVA.
- L'impôt société.

3 Notions d'analyse financière et de diagnostic financier

Les différentes composantes de la trésorerie.

La capacité d'autofinancement (calcul ratio).

Les enjeux du prêteur.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur la qualité du dossier.

Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise.
- Analyser la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Connaître les outils de diagnostics financiers et les éléments de finance d'entreprise.
- Prendre des décisions de financement.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux grands comptes.
- Personnes de l'encadrement.
- Participants aux comités de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances comptables et d'analyse financière.
- Participation à la formation « Initiation à l'analyse des comptes ».

PROGRAMME

1 Vérification des connaissances

Test de connaissance sur les principales notions comptables et financières.
Corrigé et commentaires.

2 Mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges et les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaires.

Analyse des grands équilibres.

Comment retraiter un bilan avec une approche trésorerie ?

- Le bilan fonctionnel.
- Le bilan liquidité.

Présentation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Équilibre du haut de bilan.

Ratios de besoins en fonds de roulement.

Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

- La valeur ajoutée.
- L'excédent brut d'exploitation.

Retraitements à effectuer pour affiner l'analyse.

Passer de l'analyse comptable à une approche financière.

La capacité d'autofinancement.

3 Acquérir des notions de base de finance d'entreprise

Présentation de la méthode d'élaboration du tableau de flux et des différentes sources de trésorerie.

Analyse des différents postes.

L'analyse financière d'une entreprise :

- Présentation des documents mis à disposition.
- Présentation des méthodes d'analyse.
- Analyse critique de l'évaluation.

Étude de la consolidation :

- Le cadre réglementaire.
- Présentation des normes IFRS.
- Les différentes méthodes de consolidation.

Le financement de l'entreprise :

- La rentabilité du capital.
- Le choix d'investissement.
- Le financement du haut de bilan : présentation synthétique des différents types de financement (LBO, emprunt obligataire, augmentation de capital...).
- Les investissements : principe et fonctionnement. Notions de rentabilité d'un investissement.

La prévention des entreprises :

- La pré-détection.
- Le diagnostic.
- Les mesures de restructuration.

Analyse financière des établissements de crédit



Objectif général

- Permettre aux participants de comprendre à partir des états financiers les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit et d'analyser les composantes de leur rentabilité. Cette analyse prend en compte les différents métiers et les stratégies de ces établissements.
- Maîtriser les grands principes de classification, d'évaluation et d'enregistrement des grandes familles d'opérations en fonction des nouvelles règles IFRS 9 dans le cadre des principaux métiers.
- Connaître le contenu des états financiers publiables et savoir les analyser, en particulier leurs annexes (document de référence).
- Comprendre le lien entre les états financiers et les informations relatives aux risques (pilier 3 de Bâle III) incluses dans le document de référence.
- Acquérir des éléments de méthodologie d'analyse ou d'investigation à utiliser lors des analyses ou des contrôles sur place.

Participants

- Collaborateurs des services des études comptables, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, de l'évaluation du risque de crédit et de l'audit interne des établissements de crédit.
- Collaborateurs des agences de notation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bases de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 L'activité bancaire à travers les états financiers

Rappel de l'économie des activités bancaires et des objectifs de l'analyse financière.

Rappel du contenu des informations et analyses financières disponibles.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios.

2 Les conventions et règles comptables

Rappel des principes et règles nécessaires pour l'analyse :

- La présentation des différents postes du bilan.
- Les méthodes comptables utilisées en fonction de la nature des instruments financiers (basiques ou non) et du modèle de gestion (détenue durable ou non).
- La relation emplois-ressources.

L'explication des agrégats comptables se fera en regard de l'activité économique des établissements de crédit.

Identification des points clés ou sensibles utiles pour procéder à une analyse financière pertinente.

Analyse de l'application des normes comptables à un type d'opération.

Élaboration d'une trame de synthèse de l'information financière.

Les différents métiers bancaires :

- La banque de détail classique.
- La banque de financement et d'investissement.

– Le financement spécialisé.

– Les banques d'affaires et de gestion d'actifs.

Analyser les états financiers publiables d'une grande banque.

3 Les informations relatives aux risques

Les états financiers fournissent des informations sur les risques et leur gestion par les établissements de crédit.

Le lien entre les besoins en fonds propres et la rentabilité des banques.

Définition des différents risques :

- Risques de crédit.
- Risques de marché.
- Risques opérationnels.
- Autres risques.

4 Organisation de la banque et éléments de méthodologie d'analyse

Organisation de la production de l'information financière et prudentielle par les banques.

Présentation d'éléments de méthodologie pour procéder aux analyses et contrôles sur place.

NOUVEAUTÉ

Les crédits syndiqués

Objectif général

- Conforter, voire initier, les chargés d'affaires entreprises et leurs directeurs dans la connaissance et la maîtrise des crédits syndiqués afin qu'ils soient mieux armés pour proposer, distribuer ce type de financement à leurs clients et contribuer efficacement au montage des dossiers avec le middle Office de la Direction du Marché des entreprises.
- Savoir déceler dans les besoins de financement exprimés par leurs clients, l'opportunité de leur proposer un crédit en pool, tout en leur permettant de mieux appréhender les risques et déterminer une tarification ad'hoc.
- Présenter l'offre bancaire en crédits syndiqués et les types de financement.
- Connaître les différents schémas contractuels mis en place par les banques.
- Identifier plus spécifiquement les responsabilités et les missions de chaque intervenant, notamment, de l'agent.
- Maîtriser les clauses juridiques spécifiques.

Participants

- Collaborateurs du réseau : les chargés d'affaires entreprises et leurs directeurs

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exemples pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonne connaissance du monde de l'entreprise.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Le crédit syndiqué : une opportunité commerciale

Définition.

Offre bancaire en crédits syndiqués.

Typologie des financements.

Rôles du Front office dans la distribution de crédits en pool.

– Identification d'un financement éligible au crédit en pool.

– Appréhension des risques et détermination d'une tarification ad'hoc.

2 Le syndicat : ses différents acteurs et leurs rôles

Les différents schémas contractuels mis en place par les banques.

Le rôle du syndicat :

– Mise en place et respect du « sui generis ».

– Répartition des risques.

– Clauses juridiques spécifiques.

Les différents acteurs et leurs rôles :

– Inventaire et rôle (Membre, Chef de file, Agent, Arrangeur, Bookrunner, Garant, ...).

– Responsabilité contractuelle et réglementaire.

3 Le processus de mise en syndication

L'instruction du dossier :

– Revue des éléments constitutifs de l'analyse de l'investissement.

– Revue du contexte juridique et des risques associés.

La négociation des conditions commerciales auprès du client.

La phase précontractuelle à la rédaction du contrat auprès du syndicat :

– Diffusion des informations au syndicat provenant du client (memorandum...).

– Négociation de la documentation contractuelle : étude des principales clauses contractuelles et des covenants.

– Négociation des conditions commerciales.

La rédaction et la signature du contrat (term sheet...) :

– Inventaire des différentes parties constituant un contrat :

• Définition des critères à respecter.

• Description détaillée des événements, des responsabilités de chacun.

• Conditions du prêt

• Déclarations et engagements de l'emprunteur (lettres d'opinion...).

– Inventaire des clauses définissant les conditions du prêt tant pour son octroi que pour sa défense d'encours (pièges à éviter).

L'offre de crédit et son acceptation par le client.

4 Les missions et les responsabilités de l'agent

L'agent, le coordinateur du syndicat.

Son positionnement par rapport au syndicat.

La nature juridique de ses relations avec l'emprunteur et les autres banques du syndicat.

Sa responsabilité au titre de la gestion du crédit et des sûretés :

– Gestion des mouvements de fonds.

– Défense d'encours.

– Gestion des covenants et waivers.

– Gestion des sûretés.

– Information aux membres du syndicat.

Impacts des IFRS dans l'analyse financière des corporates

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Les IFRS impactent les règles de fond et les règles de présentation des états financiers consolidés des entreprises. Le travail des analystes financiers s'en trouve modifié.
- Expliquer les principaux impacts comptables et montrer en quoi les principaux outils d'analyse des risques peuvent ou non être affectés par ces règles.

Participants

- Analystes crédits, analystes financiers, services risques, inspection générale, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Compréhension des états financiers consolidés des corporates.

PROGRAMME

1 Enjeux et modalités de passage aux IFRS

L'environnement.

Quelques règles de base :

- Que faire si une entreprise modifie ses méthodes comptables (IAS 8).
- Prise en compte ou pas des événements postérieurs à la clôture des comptes (IAS 10).
- Impact de la première application des normes comptables (IFRS 1).

2 Les comptes consolidés

Présentation des règles générales de consolidation (IFRS 10, IAS 28).

Cas particulier des entités ad hoc (IFRS 10).

La définition et le traitement du goodwill ont été profondément modifiés (IFRS 3).

3 Impacts sur le bilan

Le traitement comptable des immobilisations :

- Les immobilisations corporelles (IAS 16).
- Les immobilisations incorporelles (IAS 38).
- Les locations : Loyers ou immobilisations (IFRS 16).

La définition des capitaux propres en IFRS :

- Comparaison avec les normes françaises.
- Émission d'instruments hybrides IFRS 9.
- Existence de réserves (OCI) correspondant à certains résultats latents.

– Conséquences en termes d'analyse financière.

Toutes ces modifications comptables peuvent avoir des impacts sur les principaux ratios d'analyse du bilan (Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, endettement, fonds propres, etc...).

4 Impacts sur le résultat

Le montant du chiffre d'affaires peut se trouver modifié (IAS 18 et IFRS 15). Impact de certaines règles sur les calculs d'EBITDA et de l'EBIT (IAS 38 sur les immobilisations incorporelles, IAS 2 sur les stocks, IAS 19 sur les avantages du personnel).

Les règles de constitution des dotations aux provisions et des dépréciations (IAS 36, IAS 37 et IFRS 9).

Une règle complexe : paiement en actions et stock-options, IFRS 2.

Le résultat par action : outil de mesure de performance (IAS 33).

Conséquence en termes d'analyse financière.

Les impacts sur les principaux ratios d'analyse du résultat (Soldes intermédiaires de gestion, rentabilité, etc.).

5 Revue des différents engagements hors bilan

Les garanties, les instruments financiers (IFRS 9), les engagements pour le personnel, les éventualités.

L'Annexe des états financiers (les Notes) peut aussi fournir de nombreuses informations intéressant l'analyse financière.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Jean-Philippe BORGIALLO
Stéphane SALLÉ

Date
20 au 21 avril 2020
1^{er} au 2 octobre 2020

600
Le contrôle de gestion
dans la banque de détail

Contrôle
de gestion

Le contrôle de gestion dans la banque

Objectif général

- Avoir une compréhension globale de la fonction du contrôle de gestion.
- Maîtriser l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance.
- Savoir participer au processus budgétaire.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.
Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque.

2 La mesure de création de valeur

Contenu du PNB.
Marge de transformation.
Principaux ratios.
Différents encours.

3 La mesure des coûts et charges

Coût des opérations bancaires.
Différents types de coûts.
Seuil de rentabilité.
Lever opérationnel.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Mesure des performances bancaires

Catalogue de produits.
Facturation des prestations.
Résultats par axes de rentabilité (centre/produit/client).
Allocation des ressources rares de la banque.

5 Le rôle du système d'information

Natures d'information à traiter.
Relation entre contrôle de gestion et système d'information.
Architectures fonctionnelles.

6 Budget et contrôle budgétaire

Processus d'établissement des budgets.
Coordination des moyens et des plans d'actions de la banque.
Suivi budgétaire.
Pratiques budgétaires alternatives.

7 Tableau de bord des performances

Objectifs et organisation des tableaux de bord.
Conception du tableau de bord.
Construction du tableau de bord.

ONE
ONE



Coût et rentabilité des services et produits bancaires

Objectif général

- Connaître les principes et les enjeux du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance bancaire.
- Maîtriser les mécanismes de répartition des charges.
- Comprendre les principes et les enjeux de l'allocation des ressources en milieu bancaire.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une bonne connaissance de la banque et de la comptabilité analytique est vivement recommandée.

PROGRAMME

1 Rappel sur le contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 La mesure des performances et de la rentabilité

Rappel des soldes intermédiaires de gestion
Rappel des méthodes d'analyse du PNB (structure - contenu) :
– Par produit et service.
– Par activité ou par métier.
– Par client et groupe de clients...
Pilotage par les marges.
– Décomposition et analyse des performances par centre de responsabilité.

3 La mesure des coûts et charges

Différentes méthodes et approches de calcul des coûts.
Catalogue des produits et services.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Allocation des ressources rares

Allocation sur fonds propres prudentiels.
Ratios de rentabilité.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Jean-Philippe BORGIALLO
Stéphane SALLÉ

Date
18 mai 2020
25 novembre 2020

602
Processus
d'élaboration budgétaire

Contrôle
de gestion

Processus d'élaboration budgétaire



Objectif général

- Maîtriser les différentes approches d'élaboration budgétaire dans un établissement bancaire.
- Mettre en application les différentes méthodes de contrôle et de suivi budgétaire.
- Savoir utiliser les techniques d'élaboration des actions correctives.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables de centre de profit.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque et des opérations bancaires.

PROGRAMME

1 La présentation du contrôle de gestion

Rappels des missions et objectifs du contrôle de gestion.
Spécificités du secteur bancaire.
De l'importance du budget dans la gestion prévisionnelle de la banque.

2 Principes d'élaboration du budget

Budget et prévision.
Définition et contenu du budget.
Conditions requises.
Types, bases et étapes du budget.
Cadre d'une gestion budgétaire.
Processus et architecture du système budgétaire.

3 La détermination des objectifs

Définition.
Caractéristiques relatives à la nature des objectifs.
Pourquoi des objectifs ?
Procédures d'élaboration des objectifs de programmes.
Cheminement.

4 Le processus de valorisation du budget

Prérequis.
Étapes.

5 La mise en œuvre du processus budgétaire

Le plan stratégique.

6 Suivi budgétaire

Périodicité du suivi.
Utilisation de tableaux de bord.
Gestion des écarts.
Suivi des actions correctrices.

7 Alternatives de l'approche budgétaire

Budget Base Zéro.
Budget à base d'activités.

Tableau de bord des performances de banque et d'agence

Objectif général

- Comprendre les principes et les enjeux d'un tableau de bord bancaire.
- Mettre en évidence les indicateurs pertinents.
- Donner une méthodologie de mise en œuvre d'un tableau de bord.
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableau de bord.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Activités bancaires et contrôle de gestion.

PROGRAMME

1 Rappel sur le contrôle de gestion

Définition.
Missions et objectifs.
Impact du positionnement du contrôle de gestion dans l'entreprise.
Impact de l'organisation interne du contrôle de gestion

2 Objectifs du tableau de bord

Définitions du tableau de bord.
Insuffisances de l'existant.
L'outil d'aide au pilotage.
Quelques pièges à éviter.

3 Conception du tableau de bord

La démarche.
Les composantes du tableau de bord.

Un système d'information adapté.
La typologie de tableau de bord.
Le cahier des charges.

4 Construction du tableau de bord

Les étapes.
La formalisation.

5 Gestion du tableau de bord

Utilisateurs d'un tableau de bord (direction générale, directions centrales, centres de profit).
Suivi des indicateurs.
Besoin de maintenance.
Procédure de maintenance.

Analyse du Produit Net Bancaire

Objectif général

- Conforter les collaborateurs de la Fonction « Contrôle de gestion » dans leurs connaissances et techniques de constitution et d'analyse du PNB afin qu'ils soient mieux armés pour proposer des leviers d'amélioration de la performance et contribuer efficacement au pilotage de la rentabilité du CIF.
- Maîtriser les différentes articulations entre la comptabilité générale, l'ALM et le contrôle gestion à propos du bilan et du PNB.
- Maîtriser les techniques de refinancement et leurs impacts sur la décomposition et l'analyse du PNB.
- Connaître les différents axes d'analyse des écarts de la marge nette d'intermédiation, tant pluriannuels que par rapport à un prévisionnel.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la MNI et du PNB, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.
- Identifier plus précisément et spécifiquement les bons axes d'analyse et leviers de pilotage du PNB.
- Rappeler les différents types d'intérêts utilisés en crédit immobilier selon le choix d'amortissement choisi du capital (in fine, échéances constantes...).

Participants

- Collaborateurs de la Fonction « Contrôle de gestion ».

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la Fonction « Contrôle de gestion ».
- Bonne maîtrise de l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonnes connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Introduction

Définition / Détermination du PNB :

- Différentes composantes (MNI, Commissions...).
- Articulation entre elles.
- Recentrage sur l'activité de gestion d'un portefeuille de crédits immobiliers.
- Articulation avec le bilan comptable.

2 Typologie des données utilisées et produites :

- Origine de la donnée.
- Articulation avec la comptabilité et la base de gestion.
- Utilisation de la balance comptable.
- Notion de coût historique, coût amorti vs juste valeur.
- Notion de bilan moyen pondéré.

PNB et ratios :

- Identification des différents ratios réglementaires utilisant le PNB : calcul, analyse et utilité (ROA...).
- Identification des différents ratios de pilotage utilisant le PNB : calcul, analyse et utilité (Coefficient d'exploitation...).

3 Refinancement des crédits et couverture

Présentation des différentes techniques de refinancement :

- Définition.
- Distinction entre financement et refinancement.
- Typologie des marchés (marchés obligataires, financiers, titrisation, couverture).

Taux de cession interne :

- Prix de cession interne.
- Marge commerciale / Marge de transformation.
- Interactions avec l'ALM.

Sensibilité du PNB au risque de liquidité et au risque de taux :

- Importance des règles d'écoulement et des options cachées dans l'analyse des variations d'encours tant constatées qu'anticipées.
- Impact des couvertures.
- Impact des stress scenarii dans le pilotage du PNB.

4 L'analyse de la Marge Nette d'Intermédiation (MNI)

La signification de la MNI :

- La traduction de l'intermédiation bancaire.
- Son évolution dans le temps entre désintermédiation

et ré-intermédiation.

- Le poids des réglementations successives dans son pilotage. L'origine des écarts entre 2 périodes par l'analyse des effets (prix, volume, structure, croisé) :
 - Analyse de la déformation du bilan et de son écoulement.
 - Analyse de l'impact sur la MNI par la méthode des effets.
- La MNI prévisionnelle :
- Elaboration du bilan moyen pondéré.
 - Intégration des données de l'ALM dont les TCI.
 - Analyse des écarts entre réalisés et prévisionnel avec atterrissage.

5 Le PNB, une mesure du rendement ou de la rentabilité des activités

La mesure du rendement par les taux d'intérêt :

- Notion de rendement brut.
- Les différents types d'intérêts utilisés en crédit immobilier selon le choix d'amortissement choisi du capital (in fine, échéances constantes...).
- Notion de taux d'intérêt effectif global (TEG) (calcul, fonctionnement, impact).
- Notion de rendement net par adossement.
- La mesure de la contribution d'une opération bancaire à la constitution du PNB : La mesure de la rentabilité d'une opération bancaire.
- L'analyse de la structure du PNB.
- La mesure des performances bancaires :
- Quid du coût des opérations bancaires ?
- PNB / Résultat par axes de rentabilité (déclinaison du PNB en centre, produit, portefeuille).
- Allocation des ressources rares.

6 Les autres composantes du PNB autres que la MNI

Les commissions :

- Définition, typologie (développement, gestion, incident, flat, stock).
 - Répartition, ventilation entre commissions et coûts des opérations bancaires au sens large.
 - Gestion et analyse de l'étalement en relation avec la comptabilité (IFRS).
 - Gestion des exonérations, des extournes.
 - Détermination du manque à gagner.
- Les produits et accessoires.
- Les plus ou moins gains financiers.



Améliorer votre maîtrise d'Excel grâce au contrôle de gestion

Objectif général

- Gagner en maîtrise des fonctions avancées d'Excel en l'utilisant comme un outil de prototypage de vos outils de contrôle de gestion.
- Maîtriser et appliquer les concepts clefs de contrôle de gestion pour analyser les performances financières d'une banque.
- Acquérir les principes essentiels de structuration des données et des onglets Excel pour garantir des fichiers robustes, efficaces et maintenables par une équipe de contrôleurs de gestion.
- Utiliser l'outil de création automatique et d'édition de macros pour maquetter des outils d'automatisation des traitements sous VBA pour Excel.
- Construire et maîtriser le contenu d'un fichier Excel qui pourra servir de base à la construction de vos fichiers futurs.
- Manipuler les données réelles d'une banque et produire une présentation en Powerpoint d'analyse des performances financières de cette banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion de banques de tailles réduites.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint distribuée au format pdf.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique pour la mise en œuvre des concepts de contrôle de gestion dans un fichier Excel.
- Données financières sur plusieurs années d'une banque de crédit à la consommation.

Connaissances requises

- Bonne connaissance d'Excel avec une utilisation quotidienne de cet outil depuis trois années minimum dans un contexte professionnel.
- Connaissances en contrôle de gestion et en comptabilité bancaire (bilan et compte d'exploitation d'une banque).
- Expériences de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Mesurer et évaluer la performance financière d'une banque

Le rôle d'une banque et les spécificités du secteur bancaire.
Le bilan et le compte d'exploitation d'une banque.
Les ressources rares financières et le pilotage financier intégré d'une banque.
Donner une vision économique de l'activité d'une banque à partir des données comptables publiées au BALO.

2 Charger les données et définir les traitements

Analyser les données disponibles pour définir un modèle conceptuel des données (MCD).
Exemple d'un modèle conceptuel de données de pilotage d'une trésorerie d'une banque.
Charger les données d'entrée à partir de fichiers externes, de bases de données ou de fichiers Excel.
Définir un processus de traitement progressif des données et de contrôle des données et des résultats des traitements.
Utiliser les tableaux croisés dynamiques, les tableaux de données et les filtres avancés pour charger et traiter des données.
Utiliser les fonctions RECHERCHEV, RECHERCHEH, INDEX, EQUIV pour récupérer des données et produire des livrables formatés.

3 Analyser le Produit Net Bancaire et des différents agrégats du compte d'exploitation

La décomposition du PNB d'une banque et zoom sur la marge nette d'intérêt (MNI).

Du PNB au Résultat Net en passant par le Résultat d'Exploitation.
Analyser les évolutions du compte d'exploitation par structure et par nature économique (effet volume, taux, mix produit).

4 Agir sur les graphiques Excel

Produire / construire les données sources d'un graphique.
Créer et modifier des formules matricielles.
Créer un graphique et comprendre les différents types de graphique sous Excel.
Les différentes zones d'un graphique sous Excel et apprendre à les modifier.

5 Utiliser quelques fonctions avancées d'Excel pour traiter les erreurs (pour les plus rapides de la partie 4)

Les fonctions Excel qui permettent de gérer les erreurs.
Les structures conditionnelles (si ... alors ...), les tests logiques ET / OU.
La mise en forme conditionnelle des cellules.
La mise en forme du format d'une cellule (monétaire, date, ...).
La fonction « texte » de construction d'un texte dynamique pour commenter automatiquement les graphiques ou les livrables.
La génération automatique de commentaires sous Excel.

6 Connaître les ratios de pilotage d'une banque

Les différents ratios de pilotage de l'activité d'une banque.
Le coefficient d'exploitation, le RoE (rentabilité des fonds propres).
Les taux de marges brutes et nettes d'intérêt.

PROGRAMME

Les retraitements normatifs pour un pilotage fin des entités opérationnelles d'une banque (fonds propres normatifs, IS normatif, ...) et la mise en évidence des résultats « sous-jacents » ou « récurrents ».

7 Manipuler les fonctions avancées d'analyse statistique d'Excel pour traiter les données

Les fonctions statistiques proposées par Excel.
Les fonctions temporelles et de somme conditionnelle.
La régression linéaire simple ou multi-variables et les mesures de la qualité des paramètres estimés.
Les lois de probabilité usuelles et la génération de nombres aléatoires pour les simulations.
Construction d'un compte d'exploitation normatif et de ratios de pilotage normatifs pour un pilotage de l'activité « par écart avec la tendance historique ».

8 Acquérir quelques principes pour construire des fichiers Excel plus robustes et assurant une production collective de qualité

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration des données manipulées (entrées, sorties, paramètres).

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration et l'ordonnement des traitements.

Les fonctions d'import / export de données sous Excel.
La protection d'une cellule, d'une feuille ou d'un fichier Excel.

9 Manipuler les outils de simulation sous Excel et, pour les plus rapides, comprendre les macros et l'adaptation / reprise d'un code VBA Existant

Les fonctions « valeur cible », « gestionnaire de scénarios » et introduction à l'utilisation du solveur Excel.
Les zones nommées et utilisation dans des formules.
Créer une macro VBA avec l'outil d'enregistrement Excel.
Editer et modifier une macro existante.
Les structures des données / objet Excel manipulables sous VBA.
Quelques exemples de tableaux de reporting ou tableaux bord de pilotage d'une banque.

Améliorer votre maîtrise d'Excel en prototypant les concepts ALM définis dans l'IRRBB

Objectif général

- Gagner en maîtrise des fonctions avancées d'Excel en l'utilisant comme un outil de prototypage de vos outils de gestion actif – passif (ALM) d'une banque.
- Maîtriser et appliquer les concepts clefs de gestion actif – passif (ALM) d'une banque notamment ceux issus du texte d'avril 2016 du comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - IRRBB.
- Acquérir les principes essentiels de structuration des données et des onglets Excel pour garantir des fichiers robustes, efficaces et maintenables par une équipe de gestionnaires ALM.
- Utiliser l'outil de création automatique et d'édition de macros pour maquette des outils d'automatisation des traitements sous VBA pour Excel.
- Construire et maîtriser le contenu d'un fichier Excel qui pourra servir de base à la construction de vos fichiers futurs.
- Manipuler les données réelles d'une banque et produire une présentation en Powerpoint de suivi des risques de taux et de change de cette banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de gestion actif-passif de banques de tailles réduites.
- Gestionnaires ALM.
- Contrôleurs de gestion d'une activité de crédit devant analyser et comprendre l'évolution de la Marge Nette d'Intérêt.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion ou d'ALM

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint distribuée au format pdf.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique pour la mise en œuvre des concepts de gestion ALM dans un fichier Excel.
- Données financières sur plusieurs années d'une banque de crédit à la consommation.

Connaissances requises

- Bonne connaissance d'Excel avec une utilisation quotidienne de cet outil depuis trois années minimum dans un contexte professionnel.
- Connaissances en matière de bilan bancaire et gestion actif-passif (ALM).
- Expériences de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Mesurer et évaluer les risques ALM d'une banque

Le rôle d'une banque et les spécificités du secteur bancaire.
Le bilan et le compte d'exploitation d'une banque.
Les risques actif-passif / ALM d'une banque et la gestion ALM d'une banque (centralisation des positions, Taux de Cession Interne, ...).
Les impacts des risques de taux et de change sur la valeur d'une banque et la marge d'intérêt (marge exposée, adossement / couverture des positions).

2 Charger les données et définir les traitements

Analyser les données disponibles pour définir un modèle conceptuel des données (MCD).
Charger les données d'entrée à partir de fichiers externes, de bases de données ou de fichiers Excel.
Définir un processus de traitement progressif des données et de contrôle des données et des résultats des traitements.
Utiliser les tableaux croisés dynamiques, les tableaux de données et les filtres avancés pour charger et traiter des données.
Utiliser les fonctions RECHERCHEV, RECHERCHEH, INDEX, EQUIV pour récupérer des données et produire des livrables formatés.

3 Analyser les Gaps de Taux et la sensibilité de la Marge d'Intérêt

L'échéancement des postes du bilan par intervalles temporels.
La courbe des taux et les chocs de taux proposés par le Comité de Bâle.
La marge brute et la marge nette d'intérêt (MNI) d'une banque.
Donner une vision échancée de l'activité d'une banque à partir des données comptables publiées au BALO.

4 Agir sur les graphiques Excel

Produire / construire les données sources d'un graphique.
Créer et modifier des formules matricielles.
Créer un graphique et comprendre les différents types de graphique sous Excel.
Les différentes zones d'un graphique sous Excel et apprendre à les modifier.

5 Utiliser quelques fonctions avancées d'Excel pour traiter les erreurs (pour les plus rapides de la partie 4)

Les fonctions Excel qui permettent de gérer les erreurs.
Les structures conditionnelles (si ... alors ...), les tests logiques ET / OU.

PROGRAMME

La mise en forme conditionnelle des cellules.
La mise en forme du format d'une cellule (monétaire, date, ...).
La fonction « texte » de construction d'un texte dynamique pour commenter automatiquement les graphiques ou les livrables.
La génération automatique de commentaires sous Excel.

6 Connaître les ratios de pilotage financier d'une banque et les ratios prudentiels iRRBB Δ EVE et Δ NIII

Trois ratios de pilotage de l'activité d'une banque : le coefficient d'exploitation, le RoE (rentabilité des fonds propres) et le CET1.
L'Economic Value of the Equity (EVE) et la mesure de sa sensibilité à des chocs de taux (Δ EVE).
La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt à des chocs de taux (Δ NIII).
Cas des dépôts sans échéance (Non-Maturity Deposit - NMD).
Cas des remboursements anticipés (conditional prepayment rate – CPR).

7 Manipuler les fonctions avancées d'analyse statistique d'Excel pour traiter les données

Les fonctions statistiques proposées par Excel.
Les fonctions temporelles et de somme conditionnelle.
La régression linéaire simple ou multi-variables et les mesures de la qualité des paramètres estimés.
Les lois de probabilité usuelles et la génération de nombres aléatoires pour les simulations.

Construction d'un modèle d'écoulement des crédits comprenant des remboursements anticipés.

8 Acquérir quelques principes pour construire des fichiers Excel plus robustes et assurant une production collective de qualité

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration des données manipulées (entrées, sorties, paramètres).
Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration et l'ordonnement des traitements.
Les fonctions d'import / export de données sous Excel.
La protection d'une cellule, d'une feuille ou d'un fichier Excel.

9 Manipuler les outils de simulation sous Excel et, pour les plus rapides, comprendre les macros et l'adaptation / reprise d'un code VBA existant

Les fonctions « valeur cible », « gestionnaire de scénarios » et introduction à l'utilisation du solveur Excel.
Les zones nommées et utilisation dans des formules.
Créer une macro VBA avec l'outil d'enregistrement Excel.
Editer et modifier une macro existante.
Les structures des données / objet Excel manipulables sous VBA.
Quelques exemples de tableaux de reporting ou tableaux bord de gestion des risques de taux et de change d'une banque.

Suivi de la marge d'intérêt d'une banque – Approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les concepts de base de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) pour analyser et piloter la marge d'intérêt d'une banque.
- Appréhender les informations présentes dans le bilan et hors bilan d'une banque pour améliorer le suivi de la marge d'intérêt d'une activité.
- S'affranchir des effets stocks du bilan par la construction de la Marge d'Intérêt Actuarielle.
- Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.
- Mettre en œuvre un contrôle budgétaire de la marge d'intérêt d'une activité de crédit permettant d'isoler rapidement les effets volume, mix crédit et taux.
- Mesurer et comprendre les conséquences sur la marge d'intérêt de stress sur la vitesse d'écoulement des dépôts à vue, des taux de remboursement anticipés.
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre **intégralement avec Excel** toutes les techniques exposées.

Participants

- Dirigeants de banques ayant une part significative du PNB en marge d'intérêt, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM.
- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre des outils sous Excel dans son équipe.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de leurs traductions dans les états financiers d'une banque.
- Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et gestion financière.
- Bonne connaissance d'Excel.

PROGRAMME

1 Notions de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) nécessaires à l'analyse de la Marge d'Intérêt

Rappels sur les éléments financiers décrivant l'activité d'une banque : Le bilan et le hors bilan : deux outils d'analyse et de pilotage de la Marge d'Intérêt.

Rappels sur les risques structurels de taux, change et liquidité. Rappels sur la courbe des taux d'intérêt. Revue des index habituels et utilisation de la courbe swap.

2 Échéancement des postes du bilan et du hors bilan. Impacts sur la marge d'intérêt

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation (convention versus modélisation). Modélisation des remboursements anticipés, engagements hors bilan, fonds propres.

Dépôts non échancés et principe de modélisation. Adossement à un centre de trésorerie. Principes d'adossement notionnel, de refinancement implicite ou explicite, de macro ou micro couverture. Détermination des Taux de Cession Internes.

3 Jeu de groupe pour revoir et synthétiser les principales notions vues dans la matinée

Analyser le bilan d'une agence simplifiée et construire les gaps de taux et de liquidité.

Séparer la marge commerciale de la marge de transformation. Construire et mettre en place les instruments de couverture des gaps de taux et de liquidité.

Modélisation des modèles habituels d'analyse des évolutions sous Excel par calcul direct via des tableaux – matrices.

4 Analyse de la marge d'intérêt d'une banque

Analyser le bilan d'une banque et construire les gaps de taux et de liquidité. Séparer la marge commerciale de la marge de transformation.

Estimer la sensibilité du résultat aux modèles utilisés pour les postes d'actif (taux de défaut et taux de remboursement anticipé) et de passif (maturité des fonds propres et des DAV).

5 Construction et analyse de la marge d'intérêt actuarielle

Comprendre les impacts du stock sur le compte d'exploitation mensuel. Estimer la dynamique d'écoulement du stock en fonction du type de crédit ou de clientèle.

Savoir isoler et commenter les apports de la nouvelle production et des actions commerciales de la période récente.

6 Construction d'un budget pluriannuel d'une agence bancaire et d'une banque

Rappel des principes généraux du processus budgétaire. Particularités liées à l'activité de crédit.

Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.

Stresser les hypothèses budgétaires pour tester la sensibilité au taux de remboursements anticipés, de vitesse d'écoulement des dépôts à vue.

7 Suivi budgétaire de la marge d'intérêt

Décomposition de la marge d'intérêt en effet volume, mix produit et taux. Isoler les effets stock versus nouvelle production.

Comprendre et savoir rechercher les changements dans les taux.

8 Tableaux de bord de reporting et de pilotage

Principes généraux sur les tableaux de bord et leur construction. Différence entre reporting et tableau de pilotage.

Présentation de tableaux de bord d'une agence bancaire.

Présentation de tableaux de bord d'un centre ALM.

Présentation de tableaux de bord d'une banque de détail.

Échanges entre les expériences des apprenants.

Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre la méthode Activity Based Costing et l'appliquer avec succès.
- Approfondir la méthode ABC : apports par rapport aux méthodes basées sur les coûts complets.
- Comprendre la modélisation par tableau – matrice et mettre en œuvre **intégralement sous Excel** l'Activity Based Costing.
- Identifier les gisements d'efficacité opérationnelle permis par le benchmarking des fonctions transverses.
- Acquérir une compréhension globale de la démarche « Activity Based Budgeting ».
- Comprendre la modélisation par tableau – matrice et mettre en œuvre **intégralement sous Excel** l'Activity Based Budgeting.
- Construire un outil de suivi des coûts issu des démarches d'analyse de la valeur par les processus.
- Découvrir l'ABC et l'ABB comme un modèle d'analyse de la performance globale de la banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre de la démarche ABC et ABB dans son équipe.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et des mécanismes de consommation des ressources (unités d'œuvre).
- Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et analyse financière.
- Connaissance de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Définition et apports de la Comptabilité à Base d'Activités ou Activity Based Costing

Présentation des limites de la comptabilité analytique classique.
Les subventionnements liés aux méthodes classiques de facturation ou d'allocation des coûts.
Description de la méthode ABC et principaux principes.
Les enjeux d'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à l'Activity Based Management.
Comprendre les spécificités du secteur bancaire.

2 La mise en œuvre de la méthode ABC

Les principales étapes du déploiement de la méthode ABC :
– Caractériser les ressources consommées à réallouer et les objets de marge à analyser (produits, clients, ligne métier...)
– Décrire et sélectionner les processus et activités.
– Définir les différents types d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Allouer les frais généraux aux activités et les coûts des activités aux objets de marge.
Passer de la comptabilité analytique classique à la méthode ABC : revue des inducteurs classiques des principales fonctions transverses.

3 Présentation de la modélisation de la méthode ABC par des tableaux-matrices

La méthode à Base d'Activités vue comme un changement de description des dépenses de la banque :
– Passage de l'espace des ressources à l'espace des activités.

– Passage de l'espace des activités à l'espace des objets de marge.
Caractéristiques des tableaux – matrices représentant ces passages.
Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.

4 Application : cas de la refacturation des dépenses d'un centre de conservation de titres aux agences bancaires

Présentation du cas de la banque Premier :
– Description des principales activités d'un centre opérationnel de conservation de titres.
– Identification d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Refacturation des prestations de back-office aux agences gérant la relation avec les clients.
Synthèse du cas : avantages et limites de la méthode ABC.

5 La mise en œuvre de la méthode Activity Based Budgeting

Les différentes fonctions d'un budget.
Les limites d'un budget classique et les axes d'amélioration.
Les grands principes du budget à base d'activités : de l'ABC à l'ABB.
Cas du suivi budgétaire d'un centre de coût avec isolement des effets volume, mix services et produits, structure de production et prix.

6 Présentation de la modélisation de la méthode Activity Based Budgeting par des tableaux-matrices

La méthode à ABB vue comme un changement de description des volumes de produits / services à fournir par la banque :

PROGRAMME

- Passage de l'espace des objets de marge à l'espace des activités.
 - Passage de l'espace des activités à l'espace des ressources.
- Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.
Représentation des effets à isoler dans le cadre du suivi budgétaire.

7 Application : cas du budget d'un centre de conservation de titres

- Présentation du cas de la banque Premier :
- Description des hypothèses de variation des volumes de produits et services à assurer par le centre opérationnel de conservation de titres.
 - Modélisation des améliorations d'efficacité opérationnelle.
 - Prise en compte des sous ou surcapacités.
- Synthèse du cas : suivi budgétaire en cas de démarche ABB.

8 Extensions possibles de l'ABC/ABB : vers une mesure de RoE par processus

- Cas d'une description des processus avec plusieurs couches successives d'activités : modélisation par des changements successifs de repères.
Cas du Time Driven Activity Based Costing.
Traitement de l'amortissement sur plusieurs exercices des dépenses.
Mesure de la rentabilité des processus d'une banque : traitement des revenus et de la consommation des ressources rares d'une banque.

Adapter le pilotage financier d'une banque en transformation digitale

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre les grands enjeux auxquels les banques sont confrontées du fait de la révolution digitale.
- Acquérir une démarche d'analyse d'impact sur les missions habituelles de la fonction finance d'une banque et du pilotage financier en particulier.
- Comprendre une approche de conception d'organisation tournée vers le traitement de l'information.
- Savoir appliquer la démarche ABC / Activity Based Costing pour suivre les frais généraux d'un produit bancaire dans un contexte de distribution multi-canaux.
- Comprendre les nouvelles approches budgétaires (Rolling Budget, Activity Based Budget) et leurs apports pour les nouveaux besoins des métiers.
- Construire des tableaux de bord de pilotage de type « Balanced Scorecard » qui sont au service de l'atteinte des objectifs stratégiques de la banque.
- Comprendre les nouveaux enjeux du métier de contrôleur de gestion : devenir un gestionnaire de la performance des métiers bancaires.

À l'issue de la formation, les apprenants acquerront **une meilleure maîtrise des enjeux des banques qui sont induits par la révolution digitale en cours**. Sur cette question d'actualité aux solutions en cours de définition et de mise en œuvre, cette formation vise à éclairer vos pistes de réflexion et de travail et à favoriser les échanges entre professionnels de la fonction finance du secteur bancaire.

Participants

- Directeurs financiers de banques.
- Directeurs du contrôle de gestion et responsables opérationnels au sein de la fonction finance d'une banque.
- Contrôleurs de gestion d'un métier bancaire.
- Inspecteurs et auditeurs devant mener dans l'année une mission d'audit de la fonction finance
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation sous PowerPoint distribuée au format pdf.
- Alternance d'articles et notes et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et des missions du contrôle de gestion d'une banque.
- Connaissances en pilotage financier, contrôle de gestion et analyse financière.

PROGRAMME

1 L'industrie bancaire confrontée à la révolution digitale

Le rôle d'une banque dans l'économie et les spécificités du secteur bancaire. Revue des principaux métiers bancaires.
La révolution digitale dans sa dimension technologique et sa dimension sociologique.
Panorama des nouveaux acteurs bancaires sur le marché français : néo-banque, Fintech et « géants du net ».

2 Comprendre les missions de la fonction finance et du pilotage financier d'une banque pour mieux les faire évoluer

Les missions principales de la fonction finance d'une banque.
Les missions principales du pilotage financier / contrôle de gestion d'une banque.
Définition de grands principes du contrôle de gestion d'une entreprise.
Exemple de démarche d'analyse fonctionnelle d'un service de contrôle de gestion.
Les impacts induits par la révolution digitale sur les missions, sur l'organisation et sur les métiers de la fonction finance.

3 Changer l'organisation pour la tourner vers le traitement de l'information

Introduction à la théorie des organisations.
La fonction finance : une organisation qui traite et produit de l'information.
La conception d'une organisation et le jeu des acteurs.

4 Allouer les coûts de distribution multi-canaux en utilisant la méthode activity based costing

Description de la méthode ABC et de ses principaux principes.
Les principales étapes du déploiement de la méthode ABC.
Passer de la comptabilité analytique classique à la méthode ABC : revue des inducteurs classiques des principales fonctions transverses.
La méthode à Base d'Activités vue comme un changement de description des dépenses de la banque :
Passage de l'espace des ressources à l'espace des activités.
Passage de l'espace des activités à l'espace des objets de marge.
Caractéristiques des tableaux représentant ces passages.
Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel

5 Repenser le processus et le suivi budgétaire pour le rendre plus agile

Les fonctions du budget dans une entreprise et ses antagonismes.
Analyse des différences induites par les activités suivies (centre de coût, centre de profit, entité globale ou filiale d'un groupe).
La démarche budgétaire habituelle dans l'industrie bancaire.
La démarche Activity Based Budgeting et sa mise en œuvre sous Excel.
Les approches Beyond Budgeting and Rolling Budget.

6 Le système d'information et les compétences des collaborateurs : entre agilité et résilience

Les fonctions du Système d'Information dans le pilotage financier d'une banque.
Contrôle de gestion et Système d'Information : les 3 interactions possibles.

PROGRAMME

Les nouveaux métiers et les nouvelles compétences autour de la sécurité, la data, l'agile et la conduite du changement.

Les impacts sur les compétences des collaborateurs des banques suite à la révolution digitale.

7 Adapter les tableaux de bord pour les rendre plus agiles et au service de la mise en œuvre de la stratégie de la banque

Les fonctions du tableau de bord dans l'entreprise, reporting versus pilotage.
L'utilisation du tableau de bord comme outil au service de la stratégie.

Le Balanced Scorecard et les approches élaborées par Robert Kaplan.
Une déclinaison du BSC dans le contexte bancaire.

La méthode OVAR de conception d'un Tableau de Bord.

8 Se tenir informé et maintenir à niveau ses connaissances

Les fonctions de recherche avancée sous Google (date, type de document).

Parcours de sites institutionnels dédiés à l'environnement bancaire.

Data science et pilotage financier

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les sources de création de valeur apportées par l'exploitation des données financières.
- Savoir spécifier et prototyper les outils les plus courants de data science (KNN, random forest, régression logistique, K-mean, ...) pour le pilotage financier.
- Acquérir à votre niveau une démarche de construction d'un Minimum Viable Prototype (suivant votre maîtrise du langage Python).
- Comprendre pour mieux encadrer les travaux d'une équipe de Data Scientists dans un projet de l'idéation à l'industrialisation.

À l'issue de la formation, les apprenants acquerront **une meilleure maîtrise des outils proposés par la data science dans un contexte de pilotage financier de la banque**. Sur cette question qui mobilisent beaucoup d'acteurs nouveaux ou bien établis, cette formation vise à éclairer vos pistes de réflexion et de travail, à favoriser les échanges entre professionnels de la fonction finance du secteur bancaire et à vous permettre de séparer « le bon grain de l'ivree » dans le maquis des offres autour de la « Data ».

Participants

- Directeurs financiers de banques.
- Directeurs du contrôle de gestion et responsables opérationnels au sein de la fonction finance d'une banque.
- Contrôleurs de gestion d'un métier bancaire.
- Inspecteurs et auditeurs devant mener dans l'année une mission d'audit de la fonction finance
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation sous PowerPoint distribuée au format pdf, fichiers au format Jupyter Notebook et données au format csv ou txt.
- Alternance d'exercices pratiques sous Python, Jupyter Notebook, Scikit-Learn et Matplotlib.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Si vous souhaitez réaliser les exercices dans votre contexte, votre PC sous Windows avec les outils Anaconda, Python, Jupyter Notebook installés et port USB débloqué ou accès à une messagerie pour récupérer des fichiers via Internet.
- Vos données sous forme de tableaux au format xlsx, csv ou txt si vous souhaitez prototyper des traitements avec vos données.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances des opérations bancaires et des missions du contrôle de gestion d'une banque.
- Bonnes connaissances en programmation procédurale.
- Bonnes connaissances en théorie des probabilités et d'analyse statistique.
- Une maîtrise du langage Python et de l'environnement Jupyter Notebook permettra d'aller plus loin dans la réalisation d'un prototype.

PROGRAMME

1 La data science : de quoi parlons-nous ?

Définition de la Data Science et positionnement par rapport à l'Intelligence Artificielle, le machine learning, le deep learning, ...
Présentation de quelques réalisations classiques de cette discipline.
Les nouveaux métiers et compétences associés.
Les environnements de travail habituels et ceux retenus pour cette formation : Anaconda, Python, Matplotlib, Scikit-Learn.

2 Exemple 1 de méthode supervisée : algorithme des k plus proches voisins (knn – k nearest neighbours)

Principes généraux de l'algorithme.
Application au cas de la classification et à la régression linéaire.
Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.
Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données d'analyse des impayés.

3 Exemple 2 de méthode supervisée : classifieur de Bayes et régression logistique

Principes généraux de l'algorithme.
Application au cas de la classification et à la régression linéaire.
Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.
Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données d'attrition de la clientèle (analyse du « churn rate »)

4 Exemple 3 de méthode supervisée : arbres de décision et forêt aléatoire (random forest)

Principes généraux de l'algorithme.
Application au cas de la classification et à la régression linéaire.
Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.
Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données financières.

5 Les méthodes d'apprentissage supervisé : synthèse et messages à retenir

Éléments à retenir des algorithmes présentés.
Survol des autres algorithmes appartenant à cette classe de méthodes.
Références bibliographiques et vidéos pour aller plus loin.

6 Exemple 3 de méthode non-supervisée : partitionnement en k-moyennes (k-mean), clustering hiérarchique et dendrogramme

Principes généraux de l'algorithme.
Application au cas de la clusterisation et à la visualisation de données complexes.
Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.
Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données financières.



PROGRAMME

7 Exemple 4 de méthode non-supervisée : partitionnement GMM (gaussian mixture models), DBSCAN

Principes généraux de l'algorithme.

Application au cas de la clusterisation et à la réduction de dimension.

Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.

Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données financières.

8 Exemple 5 de méthode non-supervisée : réduction de dimension par analyse en composante principale (PCA)

Principes généraux de l'algorithme.

Application au cas de la réduction de dimension et à la visualisation de données complexes.

Forces, faiblesses et principaux paramètres de réglage.

Exemple d'utilisation sur des données générées et sur des données financières.

9 Mettre en œuvre ces outils dans un minimum viable prototype

Présentation d'une démarche globale de construction d'un prototype.

Techniques de réglage des hyperparamètres et de validation des modèles construits.

Limites et compromis à trouver à l'automatisation.

À propos de la visualisation des données avec python.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Véronique PROSPER
Pascal BROUTTIER

Date
2 avril 2020
19 juin 2020
30 septembre 2020
15 décembre 2020

700
Fiscalité bancaire :
l'essentiel

Fiscalité

Fiscalité bancaire : l'essentiel

Cycle certifiant

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des banques et des entreprises et ainsi que le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de banque.



PROGRAMME

1 L'impôt sur les sociétés

Du résultat comptable au résultat fiscal.
Produits imposables.
Conditions générales de déductibilité des charges.
Traitement fiscal des opérations propres au cycle d'activité bancaire.
Détermination du résultat fiscal.
L'intégration fiscale.

2 La TVA bancaire

Économie générale de l'impôt et particularismes du secteur bancaire et financier.
Champ d'application de la TVA.
Régime des déductions de TVA.
La TVA et les opérations internationales.

3 La taxe sur les salaires

Champ d'application.
Rapport d'assujettissement.

4 La Contribution Économique Territoriale

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

5 Autres impôts et taxes

Présentation des autres principaux impôts et taxes dont :
– Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).
– Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
– Taxe de risque systémique.

Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités

Objectif général

- Comprendre les principes généraux de formation du résultat fiscal.
- Identifier les rectifications extra comptables permettant de déterminer le résultat fiscal.
- Savoir calculer l'impôt société, et établir les tableaux de résultat (2058 A et B) de la liasse fiscale.
- Maîtriser la détermination du résultat fiscal dans un établissement de crédit.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les enjeux.

2 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat imposable.
Relation résultat comptable/résultat fiscal.
Reports déficitaires.

3 Champ d'application

Personnes imposables.
Activités imposables.
Territorialité.
Spécificités bancaires : quasi-capital des succursales étrangères, base d'imputation des crédits d'impôt.

4 Portée fiscale des principes comptables

Autonomie, annualité, indépendance, engagement.

5 Retraitements fiscaux

Produits d'exploitation, produits financiers.
Dividendes.

Plus-values sur titres.
Provisions et charges à payer.
Provisions et amortissements.
Charges financières.
Autres charges, abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM et écarts de change.

6 Calcul et paiement de l'impôt

L'impôt société.
Les crédits d'impôt.
Les acomptes et le solde d'impôt.

7 Déclaration de résultat

Élaboration des formulaires 2058 A et B.

8 Cas pratique

Examen d'une liasse.

Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires)



Objectif général

- Présenter le régime général de la TVA.
- Appréhender les notions de champ et hors champ.
- Appréhender les notions d'assujetti et de redevable.
- Situer les spécificités du régime de la TVA du secteur bancaire dans le régime général de la TVA.
- Appréhender le régime du droit à déduction et les spécificités du secteur bancaire.
- Optimiser la gestion de la TVA.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Évolution nationale et européenne de la TVA dans les établissements de crédit

L'évolution historique tant française et européenne.
L'extension du champ d'application de la TVA aux activités bancaires et financières.

2 Présentation des textes régissant la TVA en milieu bancaire

Directives européennes.
Code général des impôts.
Doctrines administratives du BOFIP.

3 Champ d'application de la TVA aux opérations bancaires et financières

Précisions sur la notion de champ d'application de la TVA.
Opérations imposées de plein droit.
Opérations exonérées de plein droit.
Opérations imposées sur option.
Présenter les règles de territorialité des prestations de services.
Présenter les règles spécifiques applicables aux remboursements de frais.
Présenter les règles spécifiques aux groupements de moyens dans les activités bancaires et financières.

4 Régime des déductions

Précisions sur le droit à déduction de la TVA.
Limitations générales du droit à déduction.
Notion d'assujettis partiels et de redevables partiels.
Principes généraux de l'exercice du droit à déduction.
Règle de l'affectation.
Modalités de calcul du coefficient de déduction de la taxe d'amont.
Notion de secteurs distincts d'activité.
Principes généraux et sectorisation en milieu bancaire.
Les différentes régularisations du droit à déduction :
– Les différentes régularisations annuelles.
– Les différents cas de régularisations globales.

5 Exercice global sur les notions acquises pendant la formation

Exercice global reprenant l'ensemble des règles applicables au regard de la TVA en milieu bancaire.
Présentation du régime de la taxe sur les salaires :
– Champ d'application.
– Redevable de la taxe.
– Base sur laquelle est assise la taxe sur les salaires.
– Modalité du calcul de la taxe due par les assujettis et redevables partiels.

Contribution Économique Territoriale

Objectif général

- Permettre aux participants de maîtriser les mécanismes de la Contribution Économique Territoriale.
- Appréhender ses deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
- Maîtriser les mesures d'écrêtement et de plafonnement de la CET.
- Optimiser et sécuriser sa gestion.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Composition de la Contribution économique Territoriale (CET)

Les impôts de la fiscalité directe locale et la place de la CET dans le dispositif des impôts locaux.
La cotisation foncière des entreprises.
La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

2 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Champ d'application.
Territorialité.
Base d'imposition :
– Période de référence.
– Réductions applicables à la base d'imposition.
Établissement de la cotisation :
– Lieu d'imposition :
• Répartition de la base d'imposition.
– Annualité de l'impôt :
• Cessation d'activité, changement d'exploitant, transfert du lieu d'activité, création d'établissement.
– Obligations déclaratives.
Calcul de la cotisation :

– Cotisation minimum.
Paiement de la cotisation.
Contrôle et contentieux.

3 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Champ d'application.
Calcul de la cotisation :
– Détermination de la base imposable.
– Détermination du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.
– Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur financier, établissements de crédit et entreprises agréées.
– Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur de l'assurance.
Établissement et paiement de la cotisation :
– Contrôle et contentieux.

4 Les dégrèvements de CET

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision



Objectif général

- Connaître les principes généraux des impôts, droit et taxes dus par les banques compte tenu des dernières évolutions du droit positif.
- Identifier les éléments d'assiette de calcul des différentes impositions et comprendre leur traitement dans les déclarations fiscales.
- Savoir concevoir et/ou dérouler un programme de contrôle des impositions, de leur déclaration et paiement et du risque fiscal de la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables.
- Responsables et collaborateurs des services fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Imprimés fiscaux.
- Alternance de présentation des règles et de nombreux cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Culture du contrôle et de l'environnement bancaire.
- Notions de comptabilité et de fiscalité.

PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux de la fiscalité pour les banques.
Cadre et outils de la révision fiscale.

2 Impôt sur les sociétés – Résultat fiscal social

Bénéfices imposables - champ d'application :
– Personnes imposables.
– Règles de territorialité.
– Distinction bureaux de représentation/succursales.
– Traitement des opérations réalisées dans des paradis fiscaux.
Passage du résultat comptable au résultat fiscal.
Résultat fiscal et reports déficitaires.
Portée fiscale des principes comptables.
Principaux retraitements fiscaux.
Soulte sur swap en position symétrique.
Provision pour risques pays.
Crédits d'impôt étrangers.
Dotation en quasi-capital des succursales étrangères...
Charges financières.
Abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM...
IS et contributions additionnelles.
Crédits d'impôt.
Paiement de l'IS.
Déclaration de résultats.

3 Impôt sur les sociétés – Intégration fiscale

Champ d'application.
Formation du groupe intégré.
Détermination du résultat d'ensemble.
Imposition du résultat d'ensemble.

4 Impôt sur les sociétés – Impôts différés

Grands principes :
– Différence impôt exigible et impôt différé.
– Règlement CRC 99-02 et norme IAS 12 : périmètre et objectifs.
– Approche bilantielle.
– Report variable.

Intégration fiscale : les déficits fiscaux.
Contrôle des impôts différés.

5 Taxes assises sur le chiffre d'affaires

TVA :
– Principaux généraux.
TVA collectée (champ d'application de la TVA et TVA bancaire).
IS.
Crédits d'impôt.
Paiement de l'IS.
Déclaration de résultats.
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) :
– Champ d'application.
– Mode de calcul.

6 Taxes assises sur les salaires

Taxe sur les Salaires (TS) :
– Personnes imposables.
– Calcul et paiement.
Autres taxes assises sur les salaires :
– Taxe d'apprentissage.
– Participation formation continue.
Investissement construction.

7 Impôts locaux

Contribution économique territoriale :
– Cotisation foncière des entreprises.
– Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (définition de la valeur ajoutée pour les établissements de crédit).
Taxe foncière.
Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
Champ d'application et mode de calcul :
– Contribution au fonds de résolution unique.
– Taxe sur les transactions financières.
– Contribution de l'autorité des marchés financiers.
– Contribution de l'autorité de contrôle prudentiel.
– Droits d'enregistrement.
– Taxe sur les véhicules de sociétés.

Actualité fiscale du secteur financier

Objectif général

- Connaître les principales évolutions de la réglementation fiscale susceptibles d'intéresser le secteur financier, de nature législative, jurisprudentielle ou doctrinale.
- Apprécier la portée des nouveautés fiscales, domestiques ou internationales.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables ou fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des montages structurés.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de présentation des règles antérieures et d'exemples, QCU et exercices.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de fiscalité.
- Culture de l'environnement bancaire et de ses produits.

PROGRAMME

1 Le résultat fiscal et l'IS

Plus et moins-values à long terme.

Intérêts servis entre sociétés liées.

Actualité des provisions :

– Arrêt SA BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE.

– Conséquences arrêt FONCIERE DU ROND POINT.

Retenue à la source et crédits d'impôt :

– Règle du butoir – CE Plénière SOCIETE GENERALE.

Recapitalisation avant cession :

– Arrêt SA CREDIT AGRICOLE.

Régime des sociétés mères et filiales :

– Acomptes sur dividendes.

Régime de l'intégration fiscale :

– Loi de Finances pour 2019.

– Précisions réglementaires.

La baisse du taux d'IS.

2 La TVA bancaire

Champ d'application.

Régime des déductions :

– Détaxation des dépenses des succursales de sociétés étrangères –
Affaire MORGAN STANLEY.

– Relation siège/ succursale : à quel pourcentage de déduction se vouer ?

3 Fiscalité internationale

Projet international de lutte contre l'évasion fiscale adopté par l'OCDE –
Projet BEPS :

– Art. 223 quinques C du CGI.

– Déclaration Pays par pays – CBCR.

Dossier Prix de transfert :

– Déclaration des prix de transfert.

– Art. 223 quinques B du CGI.

4 Contrôle fiscal

Garantie contre les changements de doctrine de l'administration fiscale.
Acte anormal de gestion.

Environnement – Fondamentaux de la gestion d'actifs

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs de l'Asset Management et des OPC, directives UCITS et AIFM.
- Connaître les principes de la valorisation d'un OPC.
- Étudier les instruments éligibles à l'actif d'un OPC et leur marché.
- Identifier les principaux risques d'un OPC et d'une société de gestion.

Participants

- Toutes personnes concernées par la gestion d'actifs et son fonctionnement et souhaitant s'initier à son mécanisme.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

① Contexte de la gestion d'actif

Les directives et règlements européens (UCITS AIFM MIF 2, MIR).

Le Code monétaire et financier.

La doctrine AMF.

Les acteurs de l'Asset Management et leurs missions :

- Société de gestion.
- Dépositaire d'OPC.
- AMF.
- CAC.

L'actif net, la valeur liquidative, la valorisation en juste valeur.

② Les actifs de l'OPC et leur marché

Les actions.

Les obligations et les titres de créance.

Les OPC.

Les futures, options et swaps.

③ Les risques d'un OPC et d'une SGP

Le risque de non-conformité.

Le risque opérationnel.

Le risque de marché.

Le risque de liquidité.

La cartographie des risques et le plan de contrôle de la SGP.

NOUVEAUTÉ

Environnement – Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers

Objectif général

- Avoir une introduction générale sur les marchés financiers.
- Connaître l'ensemble des actifs échangés sur les marchés.
- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître l'organisation, la réglementation et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Disposer du vocabulaire technique minimal sur les marchés et les instruments financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Connaissances financières et/ou comptables de base.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

PROGRAMME

1 Présentation des marchés financiers

Définition.

Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.

Marchés de gré à gré, marchés réglementés.

Produits dérivés.

Trading book et banking book.

Notion de position sur un actif financier.

Les grandes catégories d'instruments financiers.

Les infrastructures de marché.

2 Les instruments de taux d'intérêt

Définition et mécanisme.

Produits à taux fixe et à taux variable.

Taux variables à court et à long terme.

Les principaux taux de référence.

3 Le marché monétaire

Définition et mécanisme :

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

– Les valeurs du Trésor.

– Les acteurs du marché.

4 Le marché obligataire

Définition.

Organisation du marché obligataire.

Caractéristiques des obligations.

Les valeurs mobilières composées.

Classement des obligations.

Cotation des obligations.

Notion de courbe des taux.

Notions de valeur et de sensibilité d'une obligation.

5 Le marché des actions

Définition.

Les principaux types d'actions.

Les principaux marchés d'actions.

Organisation du marché actions.

La directive MIF et les plates-formes de transactions.

Conditions d'accès.

Introduction en bourse.

Marché secondaire des actions.

6 Le marché des changes

Les opérations de change : au comptant, à terme.

Les intervenants.

Les plates-formes de transactions de change.

7 Introduction aux produits dérivés

Les produits dérivés de taux d'intérêt.

Les produits dérivés sur actions.

Les produits dérivés de change.

Les produits dérivés optionnels.

Les produits structurés.

8 Les principaux intervenants et leur organisation

Organisation d'une salle des marchés.

Les acteurs d'une BFI.

Les métiers-clientèle : vendeurs, négociateurs, structureurs, originateurs, syndicateurs.

Les métiers en relation avec les marchés : traders, analystes, courtiers, gérants d'actifs.

Les fonctions support : contrôle interne, middle office, back office.

La filière risques : la direction des risques, l'organisation de la filière risques.

9 Placement par des intermédiaires

Le cadre juridique : SICAV, FCP.

Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.

Définition des classes d'OPC.

Les trackers (ou ETF).

PROGRAMME

10 Le suivi des transactions

Les opérations après le trading : validation, confirmation, compensation, règlement/livraison, valorisation, comptabilisation, contrôles et rapprochements.

La collatéralisation.

Les Prestataires de Service d'Investissement (PSI).

Les évolutions actuelles et futures :

- La digitalisation.
- La blockchain.
- Les smart contracts. Etc.

11 Introduction à la gestion de portefeuille

Les grands principes de gestion de portefeuille.

Éléments clés de la gestion passive : gestion indicielle, assurance de portefeuille.

Principales approches de gestion active : approches top-down et bottom-up, gestion growth, gestion value, ...

NOUVEAUTÉ

Gouvernance et compliance – Enjeux pour la gestion d'actifs

Objectif général

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les sociétés de gestion de portefeuille.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs de conformité à mettre en place au sein des sociétés de gestion.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et auditeurs
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCM, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement de l'Asset Management.

PROGRAMME

1 Introduction

Définition du risque de non-conformité.
Les enjeux du risque de non-conformité : réglementaire, sanctions, réputation.

2 Les thématiques de la conformité

La Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme.
Les conflits d'intérêts.
La déontologie des collaborateurs.

3 Les thématiques de la conformité (suite)

La déontologie vis-à-vis des marchés.
La protection des investisseurs.

4 L'organisation de la conformité

Les missions du RCCI.
La cartographie des risques de conformité.
Les contrôles de conformité.

Gouvernance et compliance – MIF 2/MIR

ONE
ONE



Objectif général

- Comprendre la directive MIF 2 entrée en vigueur en janvier 2018 en vue d'assurer la conformité des services d'investissement et améliorer la protection clientèle.
- Analyser les principaux impacts sur les différents volets d'activité concernés : relations clients, infrastructure de marché, reportings réglementaires

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Notions de gestion d'OPCVM.

PROGRAMME

1 Contexte réglementaire

Éléments de contexte : sommet du G20 de Pittsburg.
Processus d'élaboration des réglementations.
Textes de niveau 1 et de niveau 2.
Présentation du corpus MIF :
– Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014.
– Règlement UE 600/2014 du 15 mai 2014.
– Règlement délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016.
– Textes de niveau 3 : Guidelines RTS ITS de l'ESMA.
Principes de gouvernance entre producteurs et distributeurs.
Évolutions par rapport à MIFID 1.
Définir le conseil indépendant : statut du CIF.
Gestion sous mandat.
Impacts sur les relations producteurs/distributeurs.
Nouveautés fonction Compliance.
Conversations téléphoniques.

2 Gouvernance des produits

Évolution du périmètre des produits MIFID.
Liens avec les directives UCITS et AIFM.
Approbation des produits.
Renforcement de la protection des clients et investissements.

Responsabilité de la direction en matière de conformité des produits et de compétences des personnels.
Rôle des RCCI RCSI.
Nouveaux pouvoirs des superviseurs.
Changements liés au principe de « best execution » :
– Nouvelles « places de marché ».
– Impacts sur les systèmes de traitement des ordres.
– Intégration des ID trader et ID client.
La gestion des conflits d'intérêt :
– Éclaircissement sur la jurisprudence AMF.
– Rémunération des gérants et des CIF.
– Contrôle de second niveau de la fonction commerciale.

3 Mise en œuvre de la MIF

Thématiques opérationnelles :
– Microstructure de marchés.
– Règles de transparence.
– Obligations de reporting.
– Règles de négociation et de compensation.
– Accès aux plateformes de négociation, MTF et OTF
– Évolutions avec le règlement EMIR 2.

Gestion des risques – Audit et évaluation des fonds d'investissement

Objectif général

- Fournir une méthode d'audit et des techniques de contrôle à appliquer aux fonds d'investissement.
- Familiariser les auditeurs aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Gestion et comptabilité des OPC.
- Bon niveau d'anglais.

PROGRAMME

1 Données de contexte

Chiffres-clés et diversité du marché de l'Asset Management.
Types de fonds et risques associés.
Cartographies annuelles de l'AMF.
Cadre réglementaire de la piste d'audit.

2 Les contrôles du middle office de la société de gestion

Maintenance des référentiels de la SDG.
Contrôle, validation et traitement des ordres des gérants dans le logiciel front.
Suivi des OST dans le logiciel front.
Réconciliation Titres et cash logiciel front/Comptabilité de l'OPC.
Validation de la Valeur Liquidative de l'OPC.
Contrôles des frais de l'OPC.
Contrôle du respect du cut-off de l'OPC.

3 Les missions du contrôle des risques de la société de gestion

Les missions du contrôle des risques.
Le risque de marché.
Le risque de liquidité.
Le risque de contrepartie.
Le risque opérationnel.

4 Les missions du gestionnaire administratif et gestionnaire comptable de l'OPC

Les contrôles sur les transactions.
Les contrôles sur les caractéristiques valeurs.
Les contrôles sur les cours.
Les rapprochements.
L'établissement du prospectus et DICI : L'affaire de tous.

5 Les missions du RCCI : responsable du contrôle et de la conformité de la société de gestion

Le rôle du RCCI.
L'éligibilité des actifs et les ratios de l'OPC.
Le risque de non-conformité.
Comment contrôler ?

6 Les missions du dépositaire d'OPC et du CAC

Les attributions du dépositaire de l'OPC.
Les diligences des commissaires aux comptes.
Avis technique de la CNCC sur les dissolutions des OPC.

Gestion des risques – Risques et contrôle interne dans la gestion d'actifs

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Appréhender les différents risques des sociétés de gestion de portefeuille.
- Connaître les acteurs du contrôle des risques d'une SGP.
- Mettre en place un dispositif de maîtrise des risques d'une société de gestion.

Participants

- Contrôleurs permanents et auditeurs.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.
- Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement de l'Asset Management.

PROGRAMME

1 Les risques d'une société de gestion

Les risques de conformité.
Les risques opérationnels.
Les risques de marché.
Sources réglementaires.
Cartographie des risques.

2 Les acteurs du contrôle des risques dans l'asset management

Les missions du RCCI.

Les missions du contrôleur des risques de marché.

3 Le dispositif de maîtrise des risques de la SGP

Les formations sur les risques.
Les procédures de prévention des risques.
Les contrôles clés à partir de l'analyse des risques :
– Contrôles opérationnels.
– Contrôles permanents.
– Contrôles périodiques.
– Le Calcul des fonds propres.

Instruments financiers – Initiation aux produits dérivés

Objectif général

- Comprendre les mécanismes et caractéristiques des marchés dérivés.
- Présenter les produits dérivés fermes et optionnels.
- Appréhender les utilisations des produits dérivés.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC.
- Savoir où trouver les sources d'information.

Participants

- Opérateurs de Middle et Back Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fourniture de pricers.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1 Quelques généralités sur les marchés dérivés

Définition des produits dérivés.
Principes de fonctionnement.
Différents marchés et règles de fonctionnement.
Produits dérivés fermes vers produits dérivés conditionnels.
Différence comptant versus terme.
Produits de bilan versus produits de hors bilan.
Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
Les acteurs des marchés dérivés.
Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.

2 Le fonctionnement des marchés dérivés fermés

Futures d'actifs financiers, de change et de commodities.
Les futures :
– Définition.
– Standardisation.
– Livraison et dénouement.
– Rôle de la chambre de compensation.
– Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.
Les forwards :
– Définition.
– Collatéral management.
Utilisation des futures et des forwards pour la couverture.

3 Le fonctionnement des marchés d'options

Définition.
Mécanismes.
Exemple du call.
In/at/out of the money.
Détermination du prix d'une option.
Utilisation des options pour la couverture.

4 Panorama de quelques produits dérivés de taux

FRA :
– Caractéristiques.
– Utilisation.
– Liquidation d'un FRA.
Futurs courts termes et long terme.
Swaps de taux d'intérêt.
Swaps de devises.
Asset swaps.
Caps, floors, collars.
Swaptions.
Utilisation des dérivés de taux pour la protection contre les mouvements de taux.

5 Panorama de quelques produits dérivés actions

Options
CFD.
Total Return Swap.
Warrants.
Turbos.

6 Prise en compte des dérivés dans la comptabilité

Les dérivés dans le French GAAP.
Les dérivés dans les IFRS.

7 Les évolutions règlementaires liées aux produits dérivés OTC

Loi Dodd Frank Act.
EMIR.

Instruments financiers - Gestion obligataire

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurance, Investisseurs qualifiés, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel et sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Connaissance élémentaire des obligations.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calcul des obligations

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro coupon, et forward.

L'évaluation des obligations :

– Valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.

Les courbes de taux, les taux sans risques.

La courbe des taux zéro-coupon.

2 Analyse systématique et sensibilité des obligations

La sensibilité mesure du risque systématique :

– Sensibilité des produits de taux (DVO1-dollar value-, convexité, duration modifiée).

– Sensibilité par time buckets (périodes).

– Sensibilité, duration, convexité et rendement d'un portefeuille obligataire.

3 Les produits obligatoires et monétaires

Caractéristiques des produits obligataire : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc.

Les produits monétaires (complément de la gestion obligataire):

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

Les produits obligataires :

– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.

– Obligations convertibles.

– Obligations callables.

– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

– Obligations indexées.

– Obligations issues de la titrisation.

– Obligations sécurisées (covert bonds).

Origination obligataire :

– Syndication.

– Adjudication.

– Rang des obligations : senior, mezzanine, junior, subordonnée etc.

– Notations.

4 Objectifs, risques et couverture des risques de la gestion obligataire

Les objectifs du gestionnaire obligataire :

– Les différents objectifs de la gestion obligataire.

Les risques de la gestion obligataire :

– Risque systématique ou risque de taux.

– Risque de défaut.

– Risque de liquidité.

– Risque de réinvestissement.

– Risque d'optionnalité.

La couverture des risques d'un portefeuille obligataire :

– Couverture du risque de taux (risque systématique) par assets swap structuré et non structuré, par future et par floor ; etc.

– Couverture du risque de défaut par CDS.

– Couverture du risque de défaut par ETF (Trackers).

– Couverture du risque de réinvestissement par option de taux cap ou option obligataire.

– Couverture contre une rentabilité insuffisante : les produits structurés.

5 Les stratégies de gestion dynamique

Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire :

changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations. Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux.

Approche de modèles de taux.

Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt : – Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly ; sans mouvement).

– Stratégies bullets, barbells et ladders.

Les stratégies basées sur les écarts de taux.

Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

6 Les stratégies de gestion passives

La gestion indicielle d'un portefeuille obligataire.

L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes.

Les différentes stratégies de gestion passive.

Re-balancement des portefeuilles immunisés.

L'immunisation conditionnelle.



PROGRAMME

Immunisation multi-périodique.
Appariement des flux d'encaisse.

7 Les stratégies hybrides

Combinaisons des deux types de stratégies.

8 Construction et suivi d'un portefeuille

Les objectifs du gestionnaire obligataire :
– Les différents cadres de la gestion obligataire.
– Liaisons entre différents cadres et stratégie de gestion.

Choix des obligations à mettre en portefeuille.
Gestion par la durée.
Suivi du rendement.
L'utilisation d'indicateur.
Suivi de la performance.
Var d'un portefeuille obligataire.

Instruments financiers – Technique de la titrisation

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la titrisation.
- Détailler les objectifs de la titrisation : coté cédant et coté investisseur.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Faire prendre conscience des paramètres d'une titrisation et en particulier du tranching.
- Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de titrisation et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de titrisation.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un produit de titrisation.

Participants

- Directeurs financiers, trésoriers, gestionnaires d'actifs, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.
- Cahier d'exercices Excel.
- Utilisation de pricers fournis.
- Documentation sur titrisations réelles.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les principes de base de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.
Les mots clés de la titrisation.
Le processus de titrisation.
Les différentes formes de titrisation (RMBS, CDO, CDO², ABS, etc.) et les actifs sous-jacents.
Les avantages et limites de la titrisation.
Les nouveaux domaines de la titrisation : commerce international, financement des PME, etc.
La titrisation versus les autres sources de financement : augmentation de capital, émission d'obligations, obligations sécurisées (Covered bonds), etc.
Quelques chiffres clés.

2 Les objectifs de la titrisation

Objectifs du recours à la titrisation coté cédant.
Objectifs pour les investisseurs.
Structure juridique et financière d'une opération.

3 Les risques de la titrisation pour chaque acteur

Les acteurs :
– L'arrangeur.
– Le cédant.
– La société de gestion.
– Le dépositaire.
– Les agences de notation.
– Les sociétés de rehaussement de crédit.
– L'agent payeur.
– Les autorités de tutelle.
– Les investisseurs.
Les risques liés pour chaque acteur.

4 La structuration d'une titrisation sur un exemple pratique

Exemple réel d'une titrisation (ABS) :
– Mise en place d'une SPV.

– Émission d'obligations titrisées.
Documentation obligatoire.
Analyse de la documentation.
Évaluation des obligations issues de la titrisation.
Utilisation de la Wal.
Aspect du tranching.
Émission et placement.
Aspects de l'origination obligataire.
Collatéraux.
Les techniques de garanties liées à la titrisation :
– Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, de réserve de première perte, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
– Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement, contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, rehaussement du crédit etc.).

5 Titrisation, reporting et normes prudentielles

La titrisation STS (Simple, Transparente, standardisée) ou STD en anglais.
Notion de risques de crédit Bâle II et III.
Bâle II et III : prise en compte de la titrisation et de re-titrisation dans la CRD IV et la CRR et conséquences sur les ratios.
La nouvelle titrisation : La titrisation STS/STC : Simple, Transparente, Standardisée et ses conséquences.
Le Règlement Du Parlement Européen et du Conseil. Comptabilisation de la titrisation selon le recueil de L'Autorité des Normes Comptables (ANC).
Le reporting réglementaire et prudentiel concernant la titrisation :
– Les états COREP :
• Réforme COREP, déclarations des expositions en matière de titrisation.
• États CRS ECSA, CR SEC IRB, CR SEC DETAILS.
– Les états FINREP et l'IFRS :
• Le règlement (UE) 2015/534 de la BCE.
– Le système SURFI :
• Liens entre les reporting réglementaires.



PROGRAMME**6 Titrisation et normes comptables**

Titrisation et normes IFRS.
Titrisation et French GAAP
Les règles de déconsolidation.

7 Impact de la titrisation sur l'organisation administrative

Les principaux services impactés et les tâches attribuées à ces services :

- Département structuration.
- Département juridique.
- Département informatique.
- Direction financière.
- Département recouvrement.

8 Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

Les risques associés aux opérations de titrisation au niveau de la SPV :

- Risque de remboursement anticipé.
- Risque de défaillance des débiteurs.
- Risque de perturbation des flux financiers.

- Risque de détérioration de la notation.
- Risque de défaillance des intervenants.
- Risque réglementaire.
- Risque de corrélation.
- Etc.

9 Pratique de la couverture d'une titrisation

Recours aux CDS (Credit Default Swap).
Définition et mécanismes des CDS.
Évaluation du spread de taux de la SPV.
La couverture du risque de spread de la SPV par les swaps.
La gestion du collatéral du swap.

10 Exercice pratique (cas) - montage d'une titrisation

Montage d'une titrisation.

11 Titrisation synthétique

Immunisation du risque de crédit d'un portefeuille.
Création d'un CDO à partir de CDS.

Instruments financiers – Produits de taux fermes et dérivés

Objectif général

- Présenter les produits et les marchés de taux.
- Savoir reconnaître les principaux produits de taux.
- Savoir identifier les produits de taux correspondant à un besoin donné.
- Apprendre les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Identifier les principaux risques liés à la gestion des produits de taux et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de taux.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de taux.
- Acquérir les notions de la gestion obligataire.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurances, gestionnaire ALM, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs et gestionnaires de risques, direction financière corporate.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercice Excel.
- Exercice sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les taux

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux sans risque

Les taux zéro coupon et forward.

Notions des modèles de taux.

2 Éléments de calcul des produits de taux et bases de calcul et conventions

L'évaluation et pricing des obligations : valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.

Base exact/360 money market.

Base exact/exact actuarielle.

Normes AFB et ISDA.

Base 30/360 bond basis.

Base Exact/365.

Conventions de dates de paiement :

– Preceding, following et modified following.

3 La sensibilité des produits de taux

Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée).

Sensibilité par time buckets (périodes).

Sensibilité et rentabilité d'un portefeuille de taux.

4 Les produits comptant de taux fermes : les produits monétaires et obligataires

Caractéristiques des produits : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (Gross price) et le prix pied de coupon (Clean price), etc.

Les produits monétaires :

– BTF, Tbill.

– Titres de Créance Négociables (TCN).

– Titres à court terme (anciens certificats de dépôts et les billets de trésorerie).

– Les billets à moyen terme négociables (BMTN).

– Le label STEP.

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

– La plateforme Euro General Collateral Plus (Euro GC+).

– Les BTAN (Bon du Trésor à Intérêt annuel).

Les produits intermédiaires :

– EMTN.

– Les produits structurés à base d'EMTN.

– Euro-Commercial Paper (ECP).

Les produits obligataires :

– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.

– Obligations convertibles.

– Obligations callables.

– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

– Obligations indexées.

– Les obligations issues de la titrisation.

– Obligations.

– Les ESNI (Euro Secured Notes Issuer).

Les marchés obligataires.

Le marché des Esni.

5 Les produits dérivés fermes de taux

Les FRA (Forward Rate Agreement).

Les futures de taux.

Les CFD de taux.

Les ETF.

Taux forward et taux futurs.

Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.

Les swaps de taux : principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

6 Les produits dérivés optionnels de taux

Rappel des principales caractéristiques des options : les grecques.



PROGRAMME

Les options sur obligations.

Les caps et les floors :

- Cap digital ou binaire.
- Cap spread, à degré, contingent etc.
- Autres options de seconde génération.

Les options sur swap : les swaptions.

Principe de hedging (Couverture des options de taux).

Les surfaces de volatilité.

Les stratégies optionnelles.

7 L'organisation des marchés des taux

Acteurs et intervenants (Investisseurs, émetteurs).

Marché OTC.

Marchés régulés.

Libor, Euribor, Eonia.

Les REPO et les tri parti repo.

Plateformes.

Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

8 Les risques liés aux portefeuille de taux

Risque de révision de taux.

Risque de déformation de la courbe de taux.

Risque de base.

Risque de clauses optionnelles.

Risque de liquidité.

Risque de contrepartie.

Risque de défaut.

9 Les impasses de taux

Définition.

Analyse et couverture des impasses de taux.

Couverture du risque de base.

10 Couverture des portefeuille de taux

Couverture des risques de taux :

- Par FRA.
- Par options.
- Par futures.

– Par swaps.

– Par ETF (Trackers).

Couverture des risques de défaut par CDS.

Réduction du risque de contrepartie.

11 Les produits structurés de taux

Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.

Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

12 Comptabilisation et prise en compte prudentielle des produits de taux

Comptabilisation selon french GAAP.

Comptabilisation selon IFRS.

Les produits de taux et leur traitement et leurs impacts dans les normes prudentielles :

- Pour le trading book (FRTB).
- Pour le banking book (IRRBB).

13 Approche de la gestion obligataire

Facteurs affectant la gestion des obligations.

Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux) :

- Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (Bullet, barbell, ladder).
- Stratégies basées sur les spreads.
- Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
- Stratégies passives.

Instruments financiers – Swaps de taux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- Donner une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les swaps de taux.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un swap de taux.
- Donner une approche pratique de la construction de swaps.
- Donner les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- Gestionnaires d'actifs et de passifs, commerciaux, front-office, back-office, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier Excel.
- Sites Internet.
- Fourniture de pricers.
- Documentation complémentaire : ISDA, accord-cadre FBF, etc.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Rappel sur les taux

Rappel : éléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2 Les taux et les courbes de taux

Les taux : construction des courbes de taux (courbe zéro coupon, courbes swaps, taux forward...).

Introduction aux modèles de taux.

3 Les swaps de taux

Swap de taux : besoins, justification et principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, les swaps annulables etc.

4 Construction pratique des swaps

Construction pratique de swap : choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceeding), ajustement des périodes d'application, etc.

Cadre juridique et conceptuel

– Master agreement ISDA et accord-cadre FBF.

– ISDA Schedule.

– Credit support annex (CSA).

Annulation et assignation des swaps.

Valorisation des swaps de taux.

Taux de swap forward.

Calcul du discount factor.

5 Analyse pratique de swaps

Issue swap de taux.

Swap de courbe.

Asset swap.

6 Options sur taux et sur swap

Rappels sur les options.

Les grecques.

Les options vanilles : caps et caplets et floors et floorlet. Caption et floorion.

Pricing des caps et floors.

Les options exotiques de deuxième génération : option à barrières, digitales, sur moyenne.

Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques (bermudiennes, compound option).

7 Gestion des swaps

L'évaluation des risques en matière de swaps :

– Risque de taux et risque de spread :

– Sensibilité des swaps au taux (DV01, convexité, duration).

– Sensibilité par time buckets (échéances).

– Le risque de liquidité.

– Le risque de contrepartie.

Collatéralisation et gestion du collatéral des swaps.

Gestion d'un book de swaps.

8 Couverture des risques de swaps

Couverture du risque de taux.

Les outils disponibles (futures et futures sur euribor et libor, options, obligations, etc.).

Couverture et gestion du risque de liquidité (échancier, les roller-coaster swaps, etc.).

Couverture de risque de contrepartie.

Rôle des chambres de compensation pour les swaps standards.

9 Les swaps structurés et dans les structures

Swaps et EMTN, snowball, subzidized swap, etc.

10 Les swaps de taux dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie d'une banque.



PROGRAMME

Utilisation des swaps dans la gestion obligataire pour le rendement (par exemple steepener, issue swap de taux (sous forme d'exercice) et couverture).

Utilisation des swaps dans la gestion de la dette par issue swap.

11 Comptabilisation des swaps de taux

La comptabilisation des swaps selon les normes IFRS.

Comptabilisation selon french GAAP :

– Règlement N° 2015 -05 Du 2 Juillet 2015.

12 Les swaps, environnement et évolution de la régulation

Les intervenants.

Les swaps et le marché OTC.

Les SDRs (Les swaps data repositories).

Rôle de l'ISDA, et autres organismes.

Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Instruments financiers – Audit, gestion et couverture du risque de taux



Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion des risques de taux.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques des produits de taux.
- Maîtriser les techniques de couvertures des risques de taux pour chaque type de produit.
- Disposer des éléments de réponses pour la clientèle particulièrement institutionnelle.
- Permettre de trouver les sources d'information.
- Note : cette formation a été particulièrement conçue pour résoudre les problèmes de variations de taux dans le contexte actuel.

Participants

- Gestionnaires de risques, gestionnaires d'actifs, back et middle-office, sales, trésoriers, directions financières d'entreprises.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Exercices sous Excel.
- Exercices sous pricer fournis.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Idéalement connaissance des produits de taux, connaissance des options.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calculs financiers indispensables à la gestion de taux

Produits de taux et leurs caractéristiques : FRA, swaps, obligations, TCN, futures, dépôts, FRN, options de taux.

Taux actuariels (TRE taux de rendement à l'échéance), taux continus, calculs des taux zéro coupon, calcul des taux forward.

Calcul de la valeur de marché d'une obligation, taux actuariel.

La WAL (Weighted Average Life).

Sensibilité des produits de taux : duration et convexité.

Delta, gamma et DVO1.

Duration d'un portefeuille de taux.

Convexité d'un portefeuille de taux.

Rentabilité d'un portefeuille de taux.

2 Taux et courbes de taux. Impact sur position de taux

Les taux du marché : taux des swaps, taux des CMS, taux zéro coupon, taux repo.

Évolution des courbes de taux : déplacements parallèles (shift) et non parallèles (twist et butterfly).

Trading directionnel et trading d'arbitrage.

Modèle de taux.

Analyse technique.

Principes généraux de pricing et de couverture des portefeuilles de produits de taux.

Analyse en composante principales.

Analyse du risque sur une position ferme.

Gap de taux :

- Méthode des impasses.
- Méthode de la duration.
- Méthode de la simulation.

3 Analyse et couverture des positions FRA et forward-forward

Valorisation, pricing et typologie des risques des FRA.

Analyse d'une position en FRA.

Arbitrage FRA/forward-forward.

4 Pricing et gestion de position de swaps

Rappel sur les swaps de taux

Valorisation des swaps par méthode obligataire et par taux forward.

Sensibilité des positions swaps par échéances (time buckets). Évaluation des risques.

Utilisation de la VAR.

5 Analyse et couverture de portefeuille obligataire

Vecteurs de sensibilité.

Couverture mono et multi actives, couverture « Var Best Hedge ».

Couverture par time buckets (barbellisation et agrégation de l'échéancier).

Analyse d'une position obligataire : risques et P/L.

Calculs des paramètres d'une position obligataire (Greeks).

Couverture d'une position obligataire par un asset swap

– Utilisation du spread apparent (swap non structuré).

– Swap structuré.

Couverture par CFD.

Stratégies Barbells versus Bullets.

Biais de convexité.

6 Analyse et couverture de gap de taux par les produits dérivés

Analyse d'un book de produits de taux. Estimation des besoins de couverture.

Utilisation des swaps de taux standards.

Utilisation de swaps hybrides.

Utilisation des options.

7 Analyse et couverture d'un portefeuille de dettes par produits dérivés de taux et structures

Utilisation des produits dérivés pour couvrir un risque de taux à la hausse ou profiter d'une baisse de taux.

PROGRAMME

Structuration de la dette en utilisant des structures classiques, steepener, boule de neige, obligations callables, etc.

8 Valorisation et audit, sensibilité et couverture d'un book d'options de taux

Audit d'un book de d'options de taux.

Rappel des caractéristiques (greeks) des options de taux : cap et floor, swaptions etc.

Pricing d'options de taux : option sur obligations, cap et floor, swaption, etc.

Sensibilité du book en fonction des greeks.

Analyse du risque et gestion d'un portefeuille d'options de taux :

– Le delta : principe et pratique.

– La gestion du gamma de taux : principe et pratique.

– L'analyse en composantes principales (ACP).

– Smile et nappes de volatilité.

La gestion du Véga : principe et pratique.

9 Couverture de positions de taux et synthèse de l'utilisation des instruments de couverture

Utilisation de l'ensemble de dérivés de taux pour la protection de position de taux en fonction des courbes de taux, de l'appétence au risque et du coût : Cette partie sera essentiellement pratique.

10 Couverture par échéances : stripping et stacking à partir des futures

Techniques de couvertures par stripping et/ou stacking à partir d'un exercice pratique.

Traitement des opérations – Systèmes de règlement/livraison et de paiement

Objectif général

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Intégrer les évolutions en cours et leurs conséquences pour les banques.
- Maîtriser les risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1 Acteurs de la chaîne titres et cash

Organisation des marchés.

Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.

Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.

Tour d'horizon des chambres de compensation, leurs missions :

- Missions traditionnelles dans les opérations achat/vente.
- Compensation dans les opérations repo sur les souverains.

Rôle des teneurs de compte conservateurs et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2 Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.

Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place :

- Missions traditionnelles.
- Gestion du collatéral repo triparty et plateforme EuroCGPlus.

ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.

Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).

Target 2 Securities, principales caractéristiques.

Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3 Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement

Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.

De Target 1 à Target 2.

Architecture et principes de fonctionnement de Target 2.

CLS.

Correspondent banking.

CORE.

SEPA.

4 Les évolutions liées au niveau des techniques numériques

Principe de la Blockchain.

Les applications actuelles et futures de la blockchain dans les systèmes de règlement-livraison.

Principaux problèmes et possibles solutions.

5 Risques opérationnels liés aux opérations titres et cash

Traitement et contrôle des opérations (exécution, livraison et règlement).

Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.

Confirmation des opérations.

Rapprochements.

Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.

Suspens de marché intraday et traitements.

Traitement des opérations – Activités de back-office titre

Objectif général

- Comprendre le rôle et les missions du back-office titres.
- Positionner le back-office titres dans la chaîne de traitement des titres.
- Appréhender la réglementation associée au back-office-titres et à la tenue de compte conservation des titres financiers.
- Maîtriser la gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres.
- Identifier les nouveaux défis du back-offices titres.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables en vue de la certification AMF.
- Connaissances requises.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 Les instruments et marchés financiers

Les actions.
Les obligations et les titres de créances
Les OPC.
Les Contrats financiers (dérivés).
Les différents marchés financiers.

2 La tenue de compte conservation

Les services rendus.
La protection apportée aux clients.
Les informations communiquées aux clients.
Le dépositaire d'OPC.

3 La place du back office office titres dans la chaîne du traitement des titres

Le Front office.
La compensation.

Le règlement/livraison.
La conservation.
Le dépositaire central.

4 Les missions et la gestion opérationnelle des opérations par le BO titres

Le règlement/Livraison des titres.
La gestion des Opérations Sur Titres.
Le service aux émetteurs.
La comptabilisation des opérations.
Le traitement de la fiscalité.
La gestion des référentiels.
Le traitement des produits dérivés.
La gestion du collatéral.
Le risque opérationnel.

Traitement des opérations – Caractéristiques et fonctionnement des opérations sur titres (OST)



Objectif général

- Comprendre les principes généraux et de gestion des OST.
- Appréhender les évolutions à venir sur les OST.
- Étudier de façon pratique quelques OST.

Participants

- Opérateurs de middle-offices et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance théorique des opérations de back-offices.

PROGRAMME

1 Les OST

Définition et objectifs des OST.
Les différents intervenants dans une OST.
Les risques opérationnels associés aux OST.
Le service aux émetteurs.
Les OST d'office.
Les OST obligatoires à options.
Les OST volontaires.

2 Les paiements espèces

Le paiement des dividendes.
Les intérêts sur obligations.
Les intérêts sur TCN.

3 Les principes de gestion des OST

Décision des OST.
Annonces obligatoires.
Obligations d'informations périodiques.
Formalités de publicité.
Diffusion de l'information.
Prospectus et note d'information.
Notion d'ex date, de record date et de payment date.

4 Les contrats de cessions temporaires et les OST

Pension livrée.
Prêt de titres.
Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5 Les évolutions à venir sur les OST

Projet HDR.
Évolution des rôles.
Comment la blockchain peut modifier les OST ?

6 Étude pratique de quelques OST

Augmentations de capital :
– Attributions gratuites d'actions.
– DPS.
– Augmentations simultanées.
Offres publiques :
– OPA.
– OPE.
– OPRA.
– OPR.
Obligations convertibles en actions.
TCN.

Gestion collective – Gestion et comptabilité des fonds d'investissement

Objectif général

- Acquérir des compétences techniques pour organiser et gérer le système d'information pour les OPCCV (Organisme de Gestion Collective à Capital Variable).
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits OPC, directives UCITS et AIFM.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPC.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Présentation dynamique avec liens hypertextes.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Votre PC portable si possible (sinon PC mis à disposition par AFGES).

Connaissances requises

- Marchés et produits financiers.
- Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPC.

PROGRAMME

1 Contexte de la gestion d'actif

Chiffres-clés de la gestion d'actifs.
Les textes européens sur les OPC : UCITS AIFM MIF 2, MIR, Finance Durable, Distribution Transfrontière, MMF...
Le Code monétaire et financier.
Actualités de l'AMF.
Les objectifs de la gestion collective.
Les acteurs et les intermédiaires.
Typologie des fonds.
Le DICI et le prospectus.
Modalités de calcul des frais de gestion.
Communication financière.

2 Principes et méthodes comptables

Principes et définitions applicables aux OPC UCITS et FIA.
Développements sur les Fonds professionnels de Capital Investissement
Règles de comptabilisation et d'évaluation.
Reportings réglementaires.

3 Les actifs et la valorisation de l'OPC

Les actions.
Les obligations et les titres de créance.
Les acquisitions et cessions temporaires de titres.
Les futures, options et swaps.
L'actif net et la valeur liquidative.
Processus de valorisation.
Gestion des exceptions en cas de crise de liquidité.

4 Les risques de l'OPC et de la société de gestion

Revue et outil de mesure des différentes classes de risques :
– Marché (actions, taux, change, commodities).
– Contrepartie.
– Opérationnel.
– Liquidité.
– Non-conformité.
Gestion des bases incidents.
Cartographie annuelle des risques identifiés par l'AMF.

5 Architecture du système d'information

Approche par fonctions : Front / Middle et Back-Office.
Contrôles comptables et reportings.

6 Communication financière

Documents de synthèse.
Le rapport semestriel et annuel.
Mise à jour du DICI et composition d'actif.

7 Calcul des ratios applicables aux fonds d'investissement

Les différentes catégories d'actifs et leur pondération.
Les types de ratios.
Le dispositif de réaction aux anomalies.

Gestion collective – Le métier de contrôleur dépositaire d'OPC



Objectif général

- Connaître le rôle, les obligations et les responsabilités du dépositaire d'OPC.
- Connaître les principales composantes de la réglementation pour savoir s'y conformer.
- Acquérir une méthodologie pour savoir réaliser des contrôles pertinents qui intègrent la dimension réglementaire.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs internes des dépositaires et sociétés de gestion.
- Contrôleurs dépositaires junior.
- Gérants de portefeuille, comptables OPC.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance de l'activité de dépositaire OPC.

PROGRAMME

1 L'environnement du dépositaire OPC

Acteurs de l'Asset Management.
Relations entre les différents acteurs.
Environnement réglementaire du dépositaire OPC (Nouvelle Directive UCITS V).

2 Les missions du dépositaire op

L'agrément du Dépositaire d'OPC.
Le suivi des liquidités de l'OPC.
La conservation des actifs de l'OPC et la tenue de positions.
Le contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La gestion du passif.

3 L'organisation et les moyens du dépositaire OPC

La convention dépositaire.
Le cahier des charges du dépositaire.
Les modalités de conservation des actifs.
La délégation de garde des actifs.
Les modalités de tenue de position des actifs.
Les modalités d'exercice du contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La responsabilité du dépositaire.

4 Le plan de contrôle du dépositaire d'opc

Le plan de contrôle.
Délégation des contrôles.

Contrôle des règles de déontologie de la société de gestion.
Validation du prospectus et DICI de l'OPC.
Contrôle des flux de liquidité de l'OPC.
Contrôle du respect des règles d'investissement et de composition d'actif de l'OPC.
Contrôle sur le montant minimum de l'actif de l'OPC.
Contrôle sur la périodicité de valorisation de l'OPC.
Contrôle sur les procédures d'établissement de la vl.
Contrôle des comptes d'attente de l'OPC.
Contrôle sur les rapprochements de la SDG.
Contrôle du passif de l'OPC.

5 Zoom sur les ratios des OPC

Les actifs éligibles.
Présentation des différents ratios : réglementaires, spécifiques.
La régularisation des dépassements.
La procédure d'alerte aux anomalies.
À partir d'un prospectus d'un OPC, établissement d'un plan de contrôle : analyse et conclusion.

Gestion collective – Gestion et comptabilité des fonds commun de titrisation (FCT)

Objectif général

- Connaître les principes et les acteurs de la titrisation : objectifs des cédants et des investisseurs.
- Comprendre les impacts sur les comptes sociaux et consolidés des cédants.
- Maîtriser les schémas comptables des FCT (comptes sociaux) : initialisation, arrêts mensuels, remboursement partiel ou total.
- Analyse des risques spécifiques aux opérations de titrisation : plan d'audit.

Participants

- Gestionnaires comptables et back-office des OT (Organismes de Titrisation).
- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Auditeurs externes de FCT et d'établissements de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Présentation dynamique avec liens hypertexte.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Revue des événements et des schémas comptables associés.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Bon niveau d'anglais.
- Gestion des fonds d'investissement.
- Notions contractuelles des opérations de titrisation.

PROGRAMME

1 Contexte et fonctionnement de la titrisation

Contexte juridique et chiffres-clés.
Objectifs des cédants et des investisseurs.
Les termes et le processus de la titrisation.
La réglementation applicable : AIFM, OT et FCT.
Différence entre titrisation simple et synthétique.
Le nouveau règlement sur la titrisation « STS ».
Les actifs sous-jacents et les types de titres émis.
Les notions de cote/surcote/décote.

2 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
Les établissements de crédit.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

3 Exposé pratique sur un FCT

Exemple de titrisation au travers d'un FCT.
Étapes, intervenants, documents de référence.
Agrément AMF/AIFM.
Analyse des supports juridiques et des publications.
Recensement des informations utiles.
Étapes de traitement.
Procédures de contrôle permanent.

4 Normes comptables applicables au FCT

Coté cédant :
– Réglementation sur le contrôle interne.
– Annexe avec les tableaux spécifiques.
– Publications des investisseurs.

– Reporting réglementaire.
Coté FCT :
– Le PC OPC.
– Les compléments nécessaires.
– Les opérations à l'actif et les garanties.
– Les opérations de passif : « tranching ».
– Liens entre les événements et les schémas comptables.
– Initialisation puis vie du FCT.
– Évaluation des actifs.
– Gestion des défauts.
– Cas des sorties d'investisseurs.
– Montant à distribuer.
– Calcul des frais de la SGP.
Bilan.
Compte de résultat.
Annexe avec les tableaux spécifiques.
Publications pour les investisseurs.
Reporting réglementaire.

5 Cas pratique

Fiche signalétique.
Programme d'activité.
Exemples de schémas détaillés :
– Comptabilisation des actifs.
– Émission et placement des titres.
– Évaluation/arrêt mensuel.
– Provisions/cut-off/rémunération.
Arrêté annuel.
Remboursement partiel ou total des parts du fonds.

6 Maîtrise des risques

Les risques associés aux opérations de titrisation :
– Remboursement anticipé.
– Défaillance des débiteurs.
– Évolution des taux.
– Détérioration de la notation.
– Défaillance des intervenants.

PROGRAMME

- Conformité.
- Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :
 - Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, garanties, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
 - Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement ? Contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).



Des formations complémentaires en gestion d'actifs

	page
202 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD	103
402 Outsourcing : contrôle des prestations essentielles externalisées	135
422 Mesure et gestion des risques de marché	156
431 Sécurité du système d'information	168

© Shutterstock

Le SEPA et les moyens de paiement



Objectif général

- Maîtriser les règles et les mécanismes des instruments de paiement SEPA, les SCT, les SDD.
- Assimiler les règles de fonctionnement des autres opérations de paiement (cartes « CB », chèques, LCR).

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant maîtriser les moyens de paiement et au SEPA (back-offices moyens de paiement, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, marketing, trésorier, contrôleurs, inspecteurs, chargé de clientèle).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de présentation des règles et de nombreux cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Les concepts et les instances SEPA.
La Directive sur les Services de Paiement (DSP).

2 Le virement et le SEPA Credit Transfert (SCT)

Le SEPA Crédit Transfert (SCT) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- La problématique BIC/IBAN et les règles d'échange.
- Les dates et délais.
- Les traitements d'exception : Rejet, retour, Recall, Answer recall.
- Le virement instantané (Instant payment : SCT Inst).
- Les données, attributs et messages ISO 20022.
- Les services additionnels (VAI-CAI, ACVS...).
- Les tables SEPA.

3 Les prélèvements et le SEPA DIRECT DEBIT (SDD)

Le prélèvement SEPA (SDD) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- Le mandat SDD papier et le mandat électronique.
- Les types de SDD (COR1, B2B, One off).
- Les règles d'échange, les dates et les délais.
- Les traitements d'exception : révocations, demandes d'annulation, reversements, refus, rejets, retours et remboursements.
- Les contestations.
- Les messages ISO 20022.
- Les services additionnels (AMI, CAI/VAI...).

Le TIP S€PA :

- Le mandat TIP.
- Les centres bancaires, les échanges SDD TIP.
- Le TIP RUBIS via Sepamail.

Le télévirement SEPA :

- Mandat d'adhésion au télévirement.
- Les échanges : SDD/B2B, SDD-CORE1.

4 Les nouveaux protocoles d'échanges client banque

EBICS.
SWIFTnet SAL.

5 La monétique et le Sepa Cards Framework (SCF)

Le retrait DAB et le paiement CB.
3D Secure.
Le SEPA Cards Framework (SCF).

6 Les moyens de paiement non SEPA

L'effet de commerce (LCR) :

- La réglementation du droit commercial.
- Les règles bancaires.

Le chèque :

- La réglementation du droit civil.
- L'image chèque et les règles de l'EIC.
- Les autres instruments de paiement nationaux (ODR/OCR).

7 Synthèse

Tableau synthétique des moyens de paiement.

Systèmes de paiement SEPA, Target 2

Objectif général

- Maîtriser les règles de fonctionnement des plateformes de paiement de masse (CORE-STET/STEP2-ABE) utilisés par les banques françaises.
- Identifier les rôles respectifs des systèmes de paiement SEPA de masse (CSM) et du système de règlement central de la BCE (TARGET 2).

Participants

- Tout responsable et collaborateur qui doit être sensibilisé aux flux interbancaires et aux systèmes de paiement (back-office flux, back-office moyens de paiement, trésorier, relations interbancaires, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, organisation, trésoriers...).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base et connaissances des moyens de paiement.

PROGRAMME

1 Introduction

Les normes Lamfalussy et le risque systémique.

2 Rôles de SWIFT

Normalisation (BIC, messages FIN, Swiftnet).

Utilisation du réseau (Correspondant Banking, support systèmes de paiement).

3 Le système de paiement d'origine française : CORE

Le CSM Français : CORE-STET :

- La participation et les opérations échangées.
- L'infrastructure CORE, les échanges et les HAJE(s).
- La compensation et le règlement.
- La gestion du CEPC.

4 Les systèmes de paiement de l'ABE

EURO 1 :

- Les mécanismes d'échange et les limites de contreparties.

- Le règlement.

STEP 2 :

- La participation et les opérations échangées.
- Les échanges STEP 2.
- La compensation et les règlements.

5 Les autres CSM

Les autres systèmes de paiement SEPA (Equens...), l'interopérabilité. Règlement des flux CB, Visa/Mastercard et des règlements titres (ESES).

6 TARGET 2 : système de règlement central de la BCE

Les participants T2 et les comptes (RTGS, HAM).

Les paiements, la fluidité des échanges et la journée T2.

La gestion du numéraire, de la liquidité bancaire et les facilités permanentes (SF).

La Gestion Globale des Garanties (3G).

Le déversement des systèmes exogènes.

Conditions générales de prestation

Conditions générales de prestation

FORMATION INTER

Les formations Inter, organisées par nos soins, regroupent des stagiaires de différents établissements aux dates proposées dans notre planning. Nos sessions ne comportent pas plus de 15 participants de manière à faciliter les échanges de vue et à partager des expériences réciproques.

Inscriptions

Pour les formations Inter entreprises, une confirmation ainsi qu'une facture et une convention vous seront adressées à réception du bulletin d'inscription daté et signé par une personne habilitée, accompagné de son règlement et de la fiche individuelle de renseignements. Minimum 10 jours avant la tenue du stage, une convocation est envoyée directement à l'inscrivant ainsi qu'au participant, précisant le lieu, les horaires et les modalités d'accès. Sauf stipulation contraire dans la convocation, les formations ont lieu dans nos locaux. Les stages commencent à 9h00 et se terminent à 17h30.

En fin de session

- Une attestation de présence est délivrée au participant.
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire afin de confirmer la pertinence de la formation et peut être, sur demande, transmise à l'instigateur de la formation.
- Une attestation des acquis de compétences est également transmise à l'instigateur de la formation.

FORMATION INTRA

Les formations Intra sont basées sur les programmes de ce catalogue qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque établissement à des dates définies d'un commun accord. Chaque demande est traitée dans l'esprit d'un service "sur mesure".

Il vous sera adressé une proposition de formation précisant :

- Le formation et son programme ;
- La durée et la date d'intervention ;
- L'animateur ;
- Le lieu ;
- Les conditions financières.

Toute commande définitive est subordonnée à la réception d'un courrier de confirmation.

L'envoi de la documentation et la mise au point des derniers détails se font une quinzaine de jours avant la tenue du formation.

TARIFS

Les prix pratiqués dans ce catalogue, hors taxes, sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Ils incluent les repas, frais pédagogiques et documentation.

Toutes nos formations sont réglables d'avance à réception de facture :

- Par chèque : à l'ordre de AFGES ;
- Par virement bancaire sur BNP PARIBAS.

En cas de règlement par un organisme paritaire de votre choix, nous vous rappelons que si cet organisme ne règle pas dans les délais, nous vous demanderons de pallier son retard en procédant directement au paiement de la prestation, et ce, en qualité d'ordonnateur.

Toute formation débutée est due en entier.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Les annulations doivent nous être confirmées par écrit 8 jours ouvrables au moins avant la date de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés. Néanmoins les participants initialement inscrits pourront se faire remplacer.

Pour toute annulation dans un délai supérieur à 8 jours, les reports seront possibles sur les 12 mois suivants.

AFGES se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation environ une semaine avant la date de la formation, et pourra proposer au stagiaire qui le désire, de reporter son inscription sur une autre session.

Bulletin d'inscription aux formations

Informations client

Établissement :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Télécopie : e-mail :

Adresse :

Nom de la personne à indiquer sur la convention de formation, si différente :

Personne à qui la facture doit être adressée :

Formation(s) choisie(s) et nom(s) du (des) participant(s)

Formations	Participants	Dates	Montants
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements.

Ouvrages de nos éditions (optionnel)

	H.T après remise de 25 %	Qté	Montant
Pratique de la comptabilité bancaire – IFRS (édition 2018)	78,20
Pratique de la comptabilité bancaire – Normes Françaises (édition 2018)	49,76
Mon prêt immobilier (édition 2018)	27,73
Donner du sens aux contrôles : une question de risque (édition 2019)	31,99
Contrôle interne bancaire : objectif conformité (juillet 2008)	31,99
Plan comptable des établissements de crédit (2020)	12,08
Audit et contrôle interne bancaires (2002)	103,98

Participation aux frais de port par ouvrage :

10,00 € pour la France métropolitaine

30,00 € pour l'étranger (sous conditions)

Total HT (formation)
TVA 20 % (formation)
Total HT (support)
TVA 5,5 % (support)
Frais de port
Total TTC

Toute inscription à une formation donne droit à une réduction sur nos ouvrages.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, dès réception du paiement, sur demande.

Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.

Règlement

Par le client à réception de la facture ou d'un devis

Par virement (RIB communiqué sur demande)

Par chèque (à l'ordre de AFGES FORMATION)

Par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom de l'organisme paritaire :

Contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins **8 jours avant la date de la formation**. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés.

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et retourner :

par fax au 01 47 27 07 63, par courrier à AFGES Formation, ou par email : contact@afges.com

Fiche individuelle de renseignements du participant

Formations

Intitulé :

Date(s) :

Coordonnées

Nom : Prénom : Age :

Ancienneté :

Formation :

.....

.....

Fonctions actuellement occupées :

.....

Motivations qui conduisent à cette demande d'inscription et thèmes des formations qui vous intéressent plus particulièrement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse où le stagiaire peut être contacté :

.....

email :

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et retourner :

par fax au 01 47 27 07 63, par courrier à Afges Formation, ou par email : contact@afges.com



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner:

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Comptabilité bancaire : opérations classiques
- Comptabilité des titres et autres non dérivés
- Comptabilité des produits dérivés
- Consolidation des comptes : l'essentiel
- Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel
- Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires
- Fiscalité bancaire : l'essentiel
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen 9036 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation entraînement et passage de l'examen : 3 247 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations aux choix) + examen : révision, préparation, entraînement et examen + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque

 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du...../...../..... au...../...../.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance
- Comptabilité d'assurance
- Application des IFRS à l'assurance
- Opérations en devises des sociétés d'assurance
- Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2
- Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2
- Consolidation des sociétés d'assurance
- Fiscalité des opérations d'assurance
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 10 867 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque

 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Renseignements du participant au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du...../...../..... au...../...../.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : l'essentiel
- Bâle III CRR/ CRR, CRDIV, CRDV : fonds propres et ratio de levier
- Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV), fondamentaux du risque de crédit
- Mesure et gestion des risques opérationnels
- Mesure et gestion du risque de marché
- Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)
- Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeurs XVA
- Mesure et gestion de l'IRRBB (risque de taux dans le portefeuille bancaire)
- Risque de concentration, Large Exposures (grands risques)
- Bâle III, pilier 2 (Srep, Raf, Stress test, ICAAP, ILAAP)
- Dispositifs et ratios de résolution bancaire TLAC, MREL
- Bâle III et sa finalisation - Synthèse des principales mesures
- Révision, préparation et entraînement à l'examen
- Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 10557 € HT.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
 Paiement par le client
 Par virement Par chèque

 Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Renseignements du participant au Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du.../.../... au.../.../...
.....
.....
.....
.....
.....

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



plan d'accès



29, rue Lauriston

75116 Paris

Tél : 01 70 61 48 60 Fax : 01 47 27 07 63

En métro : Ligne 6, métro Kléber

En RER : Ligne A, Charles de Gaulle Étoile, sortie n°6 - Grande Armée, sortie n°8 - Avenue Foch



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

